Les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi

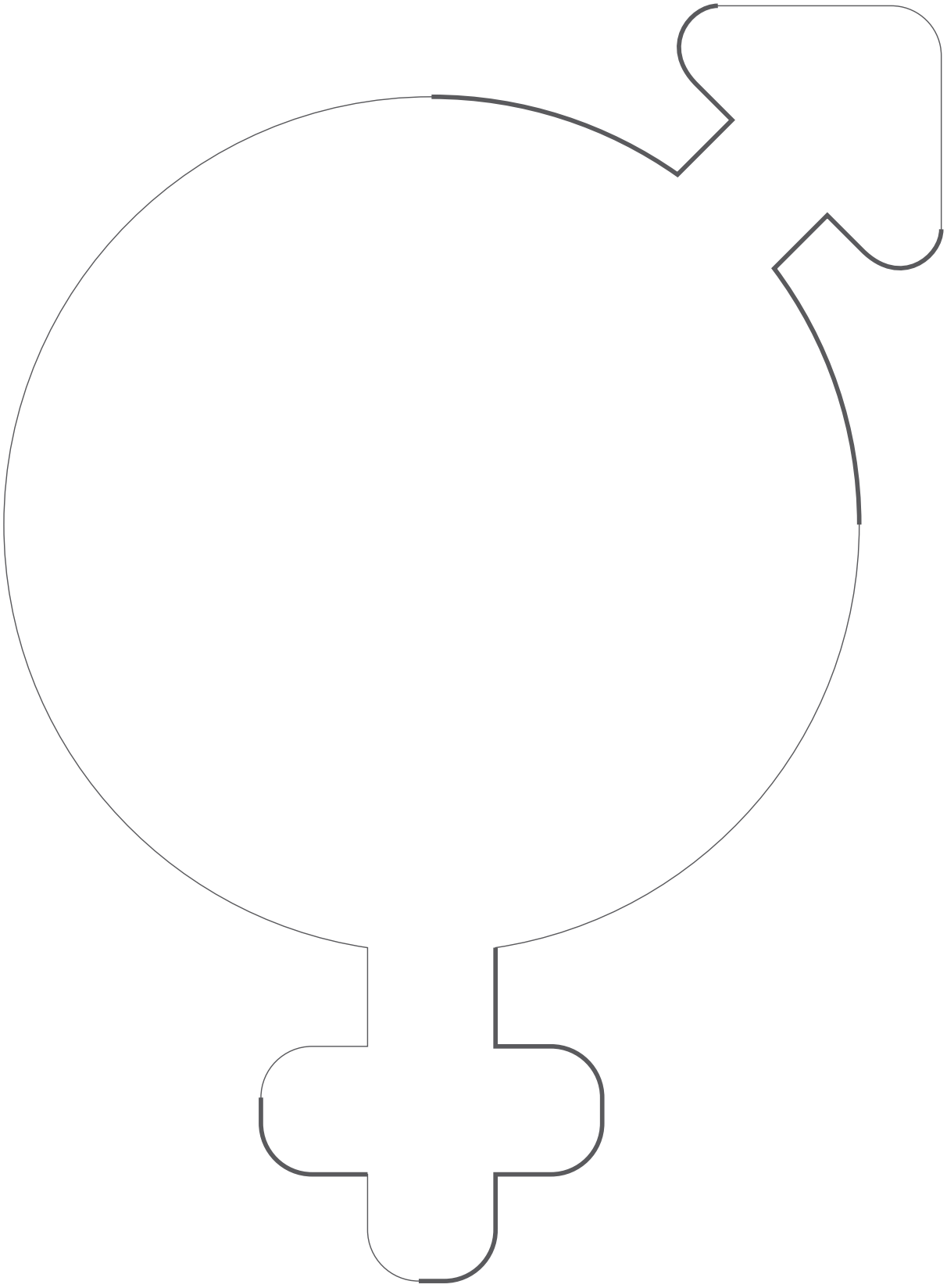

Etude réalisée par le CEPS/INSTEAD

Actualisation 2013

Loubna BARRA
Eric GUASTALLI
Blandine LEJEALLE
Décembre 2013

Edité et disponible au

Ministère de l'Egalité des chances
L-2921 Luxembourg

Tél : 2478-5814
Fax : 24 18 86
www.mega.public.lu
e-mail : info@mega.public.lu

ISBN

Préface

La présente étude vient mettre à jour un rapport intitulé « Les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi » de 2010 et commandité pour la première fois en 1997 par le ministère de la Promotion féminine.

La situation des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi évolue constamment, et si les écarts entre femmes et hommes sont en baisse, pour certains indicateurs l'évolution est quand même plus lente que pour d'autres.

Il est évident qu'une meilleure répartition des rôles entre femmes et hommes dans la vie professionnelle implique une meilleure répartition des rôles dans la vie privée et vice versa.

Pour cette raison le Gouvernement s'applique à prendre toutes les mesures utiles afin de réduire les écarts qui existent encore à l'heure actuelle et trouver un équilibre durable et sain pour que les hommes et les femmes puissent profiter des mêmes chances dans toutes les circonstances de la vie.

Il est besoin de se concentrer autant sur la situation des hommes que sur celle des femmes.

L'accent doit en effet être mis sur leur complémentarité pour améliorer davantage les chiffres qui figurent dans le présent rapport et trouver une meilleure balance entre hommes et femmes.

Aujourd'hui le taux d'emploi des hommes se situe à 72,5% et celui des femmes à 59%.

Ces chiffres peuvent paraître prometteurs.

En effet ces taux se trouvent au-dessus de la moyenne européenne qui est de 69,8% pour les hommes, respectivement de 58,6% pour les femmes, mais ne doivent pas détourner du but premier qui est celui d'atteindre le taux d'emploi général fixé dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 qui est de 75%.

Le Luxembourg semble se diriger vers la réalisation de cet objectif, mais il faut rester réaliste en ce sens que même si les dés sont jetés, rien n'est vraiment acquis en matière d'égalité à l'heure actuelle.

D'autres points ont été abordés de plus près dans le présent rapport, tels que l'écart de salaire, le temps partiel et le chômage.

Ce sont toutes des notions qui définissent notre marché de l'emploi et bien que les efforts qui ont été entrepris depuis la dernière étude se soient soldés par un net progrès, le combat pour une totale égalité sur le marché de l'emploi entre femmes et hommes n'est pas terminé.

Le présent rapport montre que les actions entreprises jusqu'à présent par le Gouvernement sont la pierre angulaire d'un travail de longue haleine pour les décideurs politiques et économiques.

Françoise Hetto-Gaasch
Ministre de l'Egalité des chances

Avant propos

Ce rapport est la septième édition d'un bilan de la situation des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi au Luxembourg. Les précédentes éditions portaient sur les années 1996, 1997/1998, 2000/2001, 2002/2003, 2005/2006 et 2009/2010. La présente édition concerne principalement l'année 2012, voire 2013, ainsi que des données rétrospectives le cas échéant.

Ce rapport est un recueil systématique de données autour de quatre chapitres constitués de tableaux de même format, parfois illustrés par des graphiques et précédés d'une analyse des tendances sur la période étudiée et d'une note méthodologique.

Bien que les statistiques utiles à une bonne compréhension du marché du travail ne soient pas encore toutes présentées selon le genre (certaines statistiques continuent à ne pas être systématiquement collectées ou publiées selon le genre), il en existe déjà un certain nombre. Il s'agit donc ici de sélectionner, parmi les données disponibles, les plus pertinentes et de créer les indicateurs permettant un balisage de l'évolution de l'emploi féminin. Les critères de sélection des données et de construction des indicateurs sont les suivants :

- les données doivent pouvoir être fournies régulièrement, idéalement chaque année ;
- dans la mesure du possible, ce sont les données exhaustives qui sont choisies ; à défaut, on recourt aux enquêtes par sondage ;
- les indicateurs créés répondent aux définitions utilisées dans les comparaisons internationales, notamment aux recommandations du Bureau International du Travail.

Le rapport comporte quatre parties :

- l'évolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin,
- la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail,
- les déterminants de l'activité féminine,
- les politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Sommaire synoptique des chapitres

A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FÉMININ ET MASCULIN
A.01. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN AU LUXEMBOURG ET DANS L'UNION EUROPÉENNE
A.02. EVOLUTION DE L'EMPLOI FÉMININ ET MASCULIN AU LUXEMBOURG
A.03. EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ AU LUXEMBOURG

B. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
B.01. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES AYANT UN EMPLOI

B.01.01. **Les salarié-e-s**
B.01.01.01. L'emploi salarié par secteur économique
B.01.01.02. Le secteur financier
B.01.01.03. L'artisanat
B.01.01.04. La Fonction publique
B.01.01.05. Les professions exercées
B.01.01.06. Le type de contrat de travail
B.01.01.07. La durée du temps de travail et le travail à temps partiel
B.01.01.08. Les conditions de travail
B.01.01.09. Les salaires et pensions

B.01.02. **Les non-salarié-e-s**
B.01.02.01. Les non-salarié-e-s selon les données de l'IGSS
B.01.02.02. Les non-salarié-e-s selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC
B.01.02.03. La création d'entreprise

B.01.03. **La participation des femmes au sein des instances de décision dans l'entreprise**

B.02. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES EN RECHERCHE D'EMPLOI

B.02.01. **La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi selon les données de l'ADEM**
B.02.02. **Le chômage selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC**

C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

C.01. REVENUS DES MÉNAGES

C.02. NIVEAU DE FORMATION

C.02.01. **La formation initiale**
C.02.02. **La formation continue**
C.02.03. **L'apprentissage**

C.03. PARTAGE DES CHARGES FAMILIALES

C.03.01. **La situation familiale**
C.03.01.01. La situation matrimoniale et familiale
C.03.01.02. Les familles monoparentales

C.03.02. **La garde des enfants**

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES

D.01. CADRE LÉGAL

D.01.01. **Le congé parental**
D.01.02. **Le congé pour raisons familiales**
D.01.03. **La formation professionnelle continue**
D.01.04. **Les actions positives**

D.02. MESURES D'INSERTION ET DE FORMATION

D.02.01. **Les mesures initiées dans le cadre des programmes européens**

D.02.02. **Les mesures réalisées au niveau national et communal**
D.02.02.01. Le Revenu Minimum Garanti
D.02.02.02. Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM
D.02.02.03. Les services à l'égalité des chances
D.02.02.04. Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue

TABLE DES MATIÈRES DES TABLEAUX

***Commentaires des tendances* :**

Chapitre A. : Evolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin 17
Chapitre B. : Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail 22
Chapitre C. : Déterminants de l'activité féminine 29
Chapitre D. : Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 33

A. **EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN**

Notes méthodologiques 38

A.01. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN AU LUXEMBOURG ET DANS L'UNION EUROPEENNE

A.1-100 Taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012 44
A.1-110 Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012 45
A.1-120 Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012 46
A.1-121 Ecart de taux d'emploi entre femmes et hommes de 15-64 ans dans l'Union Européenne entre 1992 et 2012 47
A.1-130 Evolution du taux d'emploi des 15-64 ans par sexe au Luxembourg et dans l'Union européenne entre 1990 et 2012 48
A.1-140 Part des hommes actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne entre 1995 et 2012 49
A.1-141 Part des hommes ayant un emploi à temps partiel involontaire dans l'ensemble des emplois à temps partiel des hommes dans l'Union européenne entre 1990 et 2012 50
A.1-150 Part des femmes actives de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne entre 1992 et 2012 51
A.1-151 Part des femmes ayant un emploi à temps partiel involontaire dans l'ensemble des emplois à temps partiel des femmes dans l'Union européenne entre 1990 et 2012 52
A.1-160 Taux de chômage des hommes dans l'Union européenne entre 1992 et 2012 53
A.1-170 Taux de chômage des femmes dans l'Union européenne entre 1992 et 2012 54
A.1-180 Part des femmes inactives de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012 55
A.1-190 Part des individus de 25-64 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur par sexe dans l'Union européenne en 2012 56
A.1-200 Part des individus de 20-24 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur par sexe dans l'Union européenne en 2012 57
A.1-210 Evolution de la part des enfants de moins de 3 ans gardés selon le type de structure d'accueil dans l'Union européenne de 2008 à 2011 58
A.1-220 Evolution de la part des enfants gardés ayant entre 3 ans et l'âge de scolarité obligatoire selon le type de structure d'accueil dans l'Union européenne de 2008 à 2011 59
A.1-230 Evolution de l'écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté dans l'Union européenne de 2007 à 2011 60

A.02. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ ET MASCULIN AU LUXEMBOURG

A.2-100 Population active par sexe entre 1907 et 2011 62
A.2-110 Répartition de la population active par statut professionnel et par sexe entre 1907 et 1947 63
A.2-120 Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 1960 et 2012 64
A.2-130 Evolution du taux d'activité des 15-64 ans par sexe entre 1983 et 2012 65
A.2-140 Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012 66
A.2-150 Evolution du taux d'emploi des 15-19 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012 67
A.2-151 Evolution du taux d'emploi des 15-24 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012 68
A.2-152 Evolution du taux d'emploi des 25-49 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012 69
A.2-153 Evolution du taux d'emploi des 50-64 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012 70
A.2-160 Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2012 71
A.2-161 Evolution du taux d'activité des hommes de 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 2000 et 2012 72
A.2-162 Evolution du taux d'activité des femmes de 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 2000 et 2012 73

A.03. EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE AU LUXEMBOURG

A.3-100 Evolution du nombre de salarié-e-s par sexe entre 1988 et 2012 76
A.3-110 Répartition par âge des hommes salariés entre 1988 et 2012 77
A.3-120 Répartition par âge des femmes salariées entre 1988 et 2012 78
A.3-130 Répartition des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe en 1988 et 2012 79
A.3-131 Evolution des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2012 80
A.3-140 Evolution du nombre de salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2012 81
A.3-150 Répartition des salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 1988 et 2012 81
A.3-160 Evolution du nombre de salarié-e-s par statut professionnel et par sexe entre 1988 et 2012 81

B. **SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL**

Notes méthodologiques 84

B.01. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES AYANT UN EMPLOI

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.01. L'emploi salarié par secteur économique

B.1.1.1-100 Répartition des salarié-e-s par branche d'activité économique et par sexe au 31 mars 2012 92
B.1.1.1-110 Répartition des hommes salariés par branche d'activité économique et par lieu de résidence au 31 mars 2012 93
B.1.1.1-120 Répartition des femmes salariées par branche d'activité économique et par lieu de résidence au 31 mars 2012 94
B.1.1.1-130 Répartition des hommes étrangers résidents salariés par branche d'activité économique et par nationalité en 2012 95
B.1.1.1-140 Répartition des femmes étrangères résidentes salariées par branche d'activité économique et par nationalité en 2012 96
B.1.1.1-150 Répartition des salarié-e-s frontaliers et frontalières par lieu de résidence et par sexe en 2012 97
B.1.1.1-160 Répartition des frontaliers et frontalières français-es par branche d'activité économique et par sexe en 2012 98
B.1.1.1-170 Répartition des frontaliers et frontalières belges par branche d'activité économique et par sexe en 2012 99
B.1.1.1-180 Répartition des frontaliers et frontalières allemand-e-s par branche d'activité économique et par sexe en 2012 100

B.01.01.02. Le secteur financier

B.1.1.2-100 Répartition des actifs et actives du secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 102-103
B.1.1.2-110 Part des étrangers et étrangères travaillant dans le secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 104
B.1.1.2-111 Répartition des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 105
B.1.1.2-120 Evolution des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 106
B.1.1.2-130 Répartition des actifs et actives du secteur financier par nationalité et par sexe en 2003 et 2012 107

B.01.01.03. L'artisanat

B.1.1.3-100 Evolution du nombre d'employé-e-s et d'ouvriers-ères dans l'artisanat par sexe entre 1980 et 2012 110
B.1.1.3-110 Evolution du nombre de salarié-e-s dans l'artisanat selon le groupe de métiers par sexe entre 1980 et 2012 111
B.1.1.3-111 Taux de croissance de l'emploi dans l'artisanat par statut professionnel et par sexe de 1980 à 2012 112
B.1.1.3-130 Répartition des salarié-e-s de l'artisanat en fonction des groupes de métiers et du sexe en 2012 112

B.01.01.04. La Fonction publique

B.1.1.4-100 Répartition des actifs et actives de la Fonction publique par statut professionnel et par sexe entre 1995 et 2013 114
B.1.1.4-110 Répartition des actifs et actives de la Fonction publique par statut professionnel et par sexe en 2013 115
B.1.1.4-111 Répartition des actifs et actives de la Fonction publique par statut professionnel, par nationalité et par sexe en 2013 116
B.1.1.4-120 Répartition des fonctionnaires par type d'administration selon temps plein ou partiel et par sexe en 2013 117
B.1.1.4-130 Répartition des fonctionnaires à plein temps par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2013 118
B.1.1.4-140 Part des fonctionnaires à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2013 119
B.1.1.4-151 Répartition des employé-e-s de la Fonction publique par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2013 120
B.1.1.4-161 Part des employé-e-s de la Fonction publique à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2013 120
B.1.1.4-170 Répartition des ouvriers et ouvrières de la Fonction publique par type de carrière et par sexe en 2013 ... 121
B.1.1.4-180 Part des ouvriers et ouvrières de la Fonction publique à temps partiel par type de carrière et par sexe en 2013 121

B.01.01.05. Les professions exercées

B.1.1.5-100 Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession et par sexe en 2012 124

B.1.1.5-110 Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession, par nationalité et par sexe en 2012..... 125
B.1.1.5-120 Part des salarié-e-s de 15-64 ans exerçant une responsabilité d'encadrement ou de supervision par âge et par sexe entre 2003 et 2012 125

B.01.01.06. Le type de contrat de travail

B.1.1.6-100 Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le type de contrat de travail et par sexe en 2012 128
B.1.1.6-101 Evolution de la part des salarié-e-s de 15-64 ans ayant un contrat à durée déterminée par sexe entre 1983 et 2012 129
B.1.1.6-110 Répartition des salarié-e-s intérimaires par sexe entre mars 1996 et mars 2012 130
B.1.1.6-120 Répartition des salarié-e-s intérimaires par âge et par sexe en mars 2012 131
B.1.1.6-130 Répartition des salarié-e-s intérimaires en fonction du lieu de résidence et du sexe en mars 2012 132
B.1.1.6-140 Répartition des salarié-e-s intérimaires en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2012 133
B.1.1.6-160 Répartition des missions en fonction du sexe de l'intérimaire entre mars 1996 et mars 2012 134
B.1.1.6-170 Répartition des missions en fonction de l'âge et du sexe de l'intérimaire en mars 2012 135
B.1.1.6-180 Répartition des missions effectuées par des salarié-e-s en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2012 136

B.01.01.07. La durée du temps de travail et le travail à temps partiel

B.1.1.7-100 Evolution de la répartition des salarié-e-s selon le temps de travail et par sexe entre 1988 et 2012 138
B.1.1.7-110 Répartition des salarié-e-s en fonction du temps de travail mensuel, du statut professionnel et du sexe en 1999 et 2012 138
B.1.1.7-120 Evolution du nombre de salarié-e-s travaillant moins de 120 heures par mois par sexe entre 1988 et 2012 139
B.1.1.7-130 Part des salarié-e-s à temps partiel par branche d'activité économique et par sexe en 2012 140
B.1.1.7-140 Part des salarié-e-s à temps partiel par lieu de résidence et par sexe en 2012 140
B.1.1.7-150 Evolution de la part des actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012 (tous statuts : y compris non-salarié-e-s) 141
B.1.1.7-160 Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le temps de travail et par sexe en 2012 142
B.1.1.7-170 Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en fonction du type de profession en 2012 142
B.1.1.7-180 Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel par branche d'activité économique en 2012 143
B.1.1.7-190 Répartition des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en fonction du nombre d'heures hebdomadaires effectuées en 2012 143

B.01.01.08. Les conditions de travail

B.1.1.8-100 Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon l'exercice d'un travail atypique et par sexe en 2012 146
B.1.1.8-110 Répartition des actifs et actives de 15-64 ans selon l'exercice d'un télétravail par sexe en 2009 (tous statuts : y compris non-salarié-e-s) 147
B.1.1.8-120 Part des salarié-e-s de 15-64 ans travaillant habituellement moins de 40 heures ou à temps partiel désirant travailler un nombre d'heures plus élevé par sexe en 2012 147
B.1.1.8-130 Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon leur désir de travailler plus, autant ou moins d'heures que le nombre d'heures habituellement prestées par sexe en 2012 147

B.01.01.09. Les salaires et pensions

B.1.1.9-100 Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par statut professionnel entre 2001 et 2012 150
B.1.1.9-110 Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par lieu de résidence entre 2001 et 2012 151
B.1.1.9-120 Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par secteur d'activité en 2001 et 2012 152
B.1.1.9-130 Evolution du nombre de salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par sexe entre 1993 et 2012 153
B.1.1.9-140 Part des salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par branche d'activité économique et par sexe en 2012 154
B.1.1.9-150 Répartition des salarié-e-s par tranche de salaire horaire et par sexe en 2012 155
B.1.1.9-170 Répartition des salarié-e-s par tranche de salaire horaire et par tranche d'heures ouvrées par mois et par sexe en 2012 156
B.1.1.9-190 Evolution du nombre de pensions vieillesse, d'invalidité et de survie-conjoint par sexe entre 1980 et 2011 (avances comprises à partir de 2000) 157
B.1.1.9-200 Part des bénéficiaires résidents par catégorie de pension et par sexe en décembre 2012 (sans les avances) 158
B.1.1.9-210 Montants moyens des pensions par catégorie de pension, par lieu de résidence et par sexe, en euros par mois en décembre 2012 (sans les avances) 158

B.01.02. Les non-salarié-e-s

B.01.02.01. Les non-salarié-e-s selon les données de l'IGSS

B.1.2.1-100 Evolution du nombre de non-salarié-e-s en fonction du statut professionnel et du sexe entre 1995 et 2012 160
B.1.2.1-110 Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 2012 161
B.1.2.1-111 Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel, par nationalité et par sexe en 2012 162
B.1.2.1-120 Répartition des travailleurs et travailleuses intellectuels indépendants en fonction de la profession exercée et du sexe au 31 mars 2012 163

B.01.02.02. Les non-salarié-e-s selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC

B.1.2.2-100 Répartition des non-salarié-e-s de 15-64 ans par statut professionnel et par sexe en 2012 166

B.01.02.03. La création d'entreprise

B.1.2.3-100 Evolution de la répartition des individus ayant fait une demande d'autorisation d'établissement à la Chambre de Commerce par sexe de 2006 à 2012 168
B.1.2.3-110 Evolution de la répartition des créateurs d'entreprise de la Chambre des Métiers par sexe de 2006 à 2009 168

B.01.03. La participation des femmes au sein des instances de décision dans l'entreprise

B.1.3-100 Part des femmes dans les conseils d'administration par secteur d'activité et taille en 2000 et 2011 170
B.1.3-101 Part des femmes aux différents postes de décision dans les entreprises dans lesquelles l'Etat détient des participations en 2011 170
B.1.3-110 Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de moins de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2000 et 2011 171
B.1.3-120 Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2000 et 2011 172
B.1.3-130 Part des femmes parmi les délégué-e-s du personnel dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité en 2000 et 2011 173
B.1.3-131 Part des femmes aux différents postes de la délégation du personnel des entreprises de plus de 15 salariés en 2000 et 2011 173

B.02. SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES EN RECHERCHE D'EMPLOI

B.02.01. La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi selon les données de l'ADEM

B.2.1-100 Evolution du nombre de demandes d'emploi non satisfaites par sexe (au 31 décembre de l'année) entre 1998 et 2012 176
B.2.1-110 Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par âge et par sexe au 31 mai 20103 177
B.2.1-120 Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par profession recherchée et par sexe au 31 mai 2013 178
B.2.1-130 Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par ancienneté d'inscription et par sexe au 31 mai 2013 179
B.2.1-140 Répartition des demandes d'emploi non satisfaites selon l'indemnisation et le suivi de mesures pour l'emploi par sexe au 31 mai 2013 179
B.2.1-150 Répartition des individus en mesures pour l'emploi selon le type de mesure et par sexe au 31 mai 2013 ... 180
B.2.1-151 Evolution du nombre d'individus en mesures pour l'emploi (au 31 décembre de l'année) de 2004 à 2012 ... 180

B.02.02. Le chômage selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC

B.2.2-100 Evolution du taux de chômage par sexe entre 1983 et 2012 182
B.2.2-110 Taux de chômage des 15-64 ans par âge et par sexe en 2012 183
B.2.2-120 Taux de chômage des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2012 184
B.2.2-130 Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation et par sexe en 2012 184
B.2.2-131 Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation, par nationalité et par sexe en 2012 185
B.2.2-140 Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans par sexe en 20012 185
B.2.2-141 Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2012 186

C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

Notes méthodologiques 188

C.01. REVENUS DES MENAGES

C.1-100 Salaire moyen brut d'un homme vivant en couple en fonction de son âge et de l'activité de sa conjointe (en euros par mois) en 2011 192
Encadré Les prestations sociales et familiales au 01.01.2013 193-194

C.02. NIVEAU DE FORMATION

C.02.01. La formation initiale

C.2.1-100 Répartition des élèves dans le système éducatif luxembourgeois par ordre d'enseignement et par sexe en 2011/2012 196
C.2.1-101 Evolution de la part des filles dans l'enseignement post-primaire par ordre d'enseignement de 1995 à 2011 196
C.2.1-102 Evolution du taux de réussite à l'examen de fin d'études secondaires, à l'examen de fin d'études secondaires techniques et au diplôme de technicien par sexe de 1996 à 2011 197
C.2.1-103 Part des élèves ayant un retard scolaire au primaire (une, deux ou trois années de retard) par cycle d'études et par sexe en 2011/2012 197
C.2.1-104 Evolution du nombre d'étudiant-e-s de l'Université du Luxembourg par faculté et par sexe de 2005 à 2012 (semestre Hiver) 198
C.2.1-110 Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé et du sexe en 2011 199
C.2.1-120 Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé, de l'âge et du sexe en 2011 200
C.2.1-130 Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé, de la nationalité et du sexe en 2011 201
C.2.1-140 Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé par sexe en 2012 202
C.2.1-150 Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé par sexe et par âge en 2012 203
C.2.1-160 Taux d'activité des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé et du sexe en 2012 204
C.2.1-170 Taux d'activité des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé, de la nationalité et du sexe en 2012 204

C.02.02. La formation continue

C.2.2-100 Répartition des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre des Salariés par type de cours et par sexe en 2012 206
C.2.2-110 Répartition des participants aux formations continues organisées par la Chambre des Métiers, l'OLAP et la LSC par type de cours et par sexe en 2012 206
C.2.2-120 Répartition des participants aux cours de formation continue organisés par les Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de cours et par sexe entre 2000 et 2012 207
C.2.2-130 Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par carrière et par sexe en 2012 207
C.2.2-140 Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par type d'administration et par sexe en 2012 208
C.2.2-150 Evolution du nombre moyen de participations aux formations professionnelles continues (dans le cadre du cofinancement public) par salarié et par sexe de 2007 à 2011 208
C.2.2-160 Evolution du nombre de participants aux formations de l'OLAP par type de formation et par sexe de 2006 à 2012 209

C.02.03. L'apprentissage

C.2.3-100 Répartition des apprenti-e-s de la Chambre de Commerce au cours de l'année 2006/2007 212
C.2.3-110 Répartition des apprenti-e-s inscrits à la Chambre des Métiers par filières de formation et par sexe au cours de l'année 2011/2012 213

C.03. PARTAGE DES CHARGES FAMILIALES

C.03.01. La situation familiale

C.03.01.01. La situation matrimoniale et familiale

C.3.1.1-100 Taux d'activité des 15-64 ans en fonction de l'âge, de la situation matrimoniale et du sexe en 2012 216
C.3.1.1-110 Taux d'activité des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge et du sexe en 2012 217
C.3.1.1-120 Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge et par sexe en 2012 218

C.03.01.02. Les familles monoparentales

C.3.1.2-100 Répartition des ménages privés selon le type de ménage en 2001 et 2011 220
C.3.1.2-110 Répartition des mères seules et des mères en couple selon le niveau de formation et l'âge en 2012 221
C.3.1.2-120 Nombre moyen d'enfants à charge des mères seules, des pères seuls et des mères en couple en 2012 ... 221
C.3.1.2-130 Répartition des mères seules et des mères en couple de 20 à 55 ans selon le type d'activité principale en 2012 222

C.3.1.2-140 Répartition des mères seules et des mères en couple selon le type d'activité principale et l'âge du plus jeune des enfants en 2012 223

C.03.02. La garde des enfants

C.3.2-100 Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde en 2008 et 2011 226
C.3.2-101 Répartition des enfants de moins de 13 ans selon leur mode de garde (y compris la garde par les parents) en 2008 et 2011 226
C.3.2-110 Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde par nationalité en 2008 et 2011 227
C.3.2-111 Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde par quintile de niveau de vie en 2008 et 2011 227
C.3.2-112 Durée hebdomadaire de garde des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde en 2008 et 2011 228
C.3.2-121 Evolution du nombre de structures et de places de garde d'enfants (au sein des services d'éducation et d'accueil pour enfants et assistants parentaux) de 2009 à 2012 (au 31 décembre de l'année) 228
C.3.2-131 Evolution du nombre de places de garde d'enfants (au sein des services d'éducation et d'accueil pour enfants et assistants parentaux) de 1992 à 2012 229
C.3.2-170 Evolution du nombre de places en Maison Relais pour Enfants selon que les enfants sont ou non scolarisés entre 2005 et 2012 230
C.3.2-171 Evolution du nombre de structures, d'antennes et de places dans les Maisons relais selon l'âge des enfants de 2005 à 2012 230
C.3.2-200 Evolution du nombre d'assistants parentaux agréés et du nombre d'enfants pouvant être accueillis entre 2003 et 2012 231

D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Notes méthodologiques 234

D.01. CADRE LEGAL

D.01.01. Le congé parental
Encadré Le congé parental 236-237
D.1.1-100 Evolution du nombre de congés parentaux en cours au 31 décembre de l'année en fonction du type de congé et par sexe entre 2002 et 2012 238-239
D.1.1-110 Répartition des indemnités pour congé parental par type de congé et par sexe au 31 déc. 2012 240
D.1.1-120 Répartition des bénéficiaires du congé parental selon le type de congé et le lieu de résidence au 31 décembre 2012 240

D.01.02. Le congé pour raisons familiales
Encadré Le congé pour raisons familiales 242

D.01.03. La formation professionnelle continue
Encadré La formation professionnelle continue 244-245

D.01.04. Les actions positives
Encadré Les actions positives 248-249

D.02. MESURES D'INSERTION ET DE FORMATION

D.02.01. Les mesures initiées dans le cadre des programmes européens
Encadré Les mesures initiées dans le cadre des programmes européens 252-253

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

D.02.02.01. Le Revenu Minimum Garanti

D.2.2.1-100 Evolution du nombre de membres de ménages bénéficiant du RMG par sexe entre 1996 et 2012 256-257
D.2.2.1-110 Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe au 31 décembre 2012 258
D.2.2.1-120 Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG par âge et par sexe au 31 décembre 2012 ... 258
D.2.2.1-130 Répartition des ménages bénéficiant du RMG selon la composition familiale du ménage et par sexe de l'attributaire au 31 décembre 2012 259
D.2.2.1-140 Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour l'inscription auprès de l'ADEM par sexe au 31 décembre 2012 259
D.2.2.1-150 Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées

pour les activités d'insertion professionnelle par sexe au 31 décembre 2012 260
D.2.2.1-160 Répartition des participants aux mesures d'insertion organisées par les SNAS selon le type de mesure par sexe au 31 décembre 2012 261

D.02.02.02. Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM
Encadré Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM 264-266

D.02.02.03. Les services à l'égalité des chances
Encadré Les services à l'égalité des chances 268-269

D.02.02.04. Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue
Encadré Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue 272-273

D.2.2.4-100 Répartition des demandeurs et demandeuses d'emploi participant aux mesures des Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de mesure et par sexe entre 2000 et 2012 274

LISTE DES SIGLES 275

BIBLIOGRAPHIE 276

Commentaires des tendances

A. Evolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin

L'écart de genre en matière d'emploi continue à se réduire même si certains indicateurs évoluent plus lentement que d'autres.

Le Luxembourg au dessus de la moyenne européenne en matière de taux d'emploi féminin

En 2012, le Luxembourg, avec un taux d'emploi féminin de 59%, se classe pour la première fois, juste au-dessus de la moyenne européenne des vingt-sept qui est de 58,6%. En seizième position en 2011, il est aujourd'hui en quatorzième position. Concernant les hommes, le Luxembourg est en neuvième position avec 72,5%. Ce taux positionne également le Luxembourg au dessus de la moyenne européenne des vingt-sept (69,8%). Les écarts de taux d'emploi au sein des vingt-sept de l'Union européenne sont nettement plus marqués pour les femmes que pour les hommes : 30 points séparent le taux d'emploi féminin le plus élevé (Suède, 71,8%) du plus faible (Grèce, 41,9%) et 20 points pour les hommes (respectivement, les Pays-Bas (79,7%) et l'Espagne (60,2%)).

Avec un taux d'emploi total de 71,4% pour les 20-64 ans (hommes et femmes confondus[1]), le Luxembourg se dirige vers la réalisation de l'objectif national fixé dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 qui est de 73% (l'objectif européen étant de 75%).

Au niveau de l'Union européenne : une détérioration des taux d'emploi des hommes mais pas toujours des femmes qui a conduit à une réduction des écarts de genre

En 2012, l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes est le plus élevé pour Malte (29 points) et le plus faible pour la Lituanie (écart de 0,6 points). Il est en moyenne de 11,2 points. Sur cette échelle, le Luxembourg est vingt et unième avec 13,5 points d'écart. Six pays affichent des disparités plus importantes. Depuis 2008, il a baissé dans 14 pays, stagné dans 11 pays et augmenté dans 2 pays. Globalement, on assiste donc à une réduction des écarts. Au Luxembourg, la crise financière et économique n'a pas entamé le taux d'emploi des hommes comme cela a pu être le cas dans de nombreux pays (71,5% en 2008 et 72,5% en 2012 pour le Luxembourg contre 72,8% et 69,8% pour l'Union des vingt-sept). Aussi, avec l'Autriche, l'Allemagne et Malte, le Luxembourg est un des pays à ne pas avoir vu son taux d'emploi féminin diminuer depuis 2008 ; 11 pays ont déjà connu une reprise après une baisse, 8 pays continuent à connaître une baisse et 4 pays sont en période de stagnation. Ainsi la baisse de l'emploi féminin a concerné moins de pays que la baisse de l'emploi masculin dont les prémices de reprise sont également moins nombreuses. Cet indicateur de taux d'emploi ainsi que ceux développés plus loin sur le chômage montrent que la crise a moins touché l'emploi féminin tout en réduisant l'écart de genre.

Un temps partiel toujours très féminin qui, en raison de la crise, a toutefois concerné un peu plus les hommes qu'auparavant

Concernant la place du temps partiel dans l'économie nationale, les femmes du Luxembourg se positionnent au septième rang de l'Europe des vingt-sept et les hommes, à la vingt-deuxième position : 36,1% des emplois féminins s'effectuent à temps partiel contre 32,1% des emplois féminins de l'Union ; et 4,7% des emplois masculins au Luxembourg contre 8,4% dans l'Union. Au Luxembourg, l'écart de genre en matière de temps partiel est le plus élevé de l'Union européenne : la part des emplois à temps partiel féminins représente 7,7 fois la part des emplois à temps partiel masculins (3,8 fois en moyenne dans l'Union européenne). Largement en tête du peloton du travail à temps partiel, les Pays-Bas affichent une part de temps

[1] *Taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans en 2012 = 64,1%. Taux d'emploi des hommes de 20 à 64 ans en 2012 = 78,5%.*

partiel masculin de 24,9% et de 76,9% pour les femmes (encore en augmentation par rapport aux années précédentes). La Bulgarie, avec 2,5% des emplois féminins à temps partiel, est en queue de peloton. Dans la plupart des pays, la proportion des emplois à temps partiel a fortement augmenté au cours de ces dix dernières années. Cette augmentation du travail à temps partiel relativise l'augmentation des taux d'emploi car, en 2011, en équivalent temps plein, le taux d'emploi féminin des 20-64 ans n'est que d'environ 54% (contre 62% quel que soit le temps de travail). Avec ce calcul, le Luxembourg se situe en position relative moins favorable puisque le taux d'emploi en équivalent temps plein est d'environ 53% (contre 62% quel que soit le temps de travail)[2], faisant ainsi passer, en 2011, le Luxembourg de la quinzième position sur les 20-64 ans, quel que soit le temps de travail, à la vingtième position en équivalent temps plein.

Depuis quelques années, l'augmentation de l'emploi à temps partiel féminin semble marquer une pause dans la moitié des pays alors qu'une autre moitié continue à afficher une légère tendance à la hausse. En moyenne, le travail à temps partiel féminin est ainsi passé de 30,6% en 2008 à 32,1% en 2012. En revanche, le phénomène d'augmentation du travail à temps partiel masculin observé pendant les débuts de la crise semble se stabiliser (en 2009, tous les pays avaient connu une augmentation du taux d'emploi à temps partiel masculin). En moyenne, le travail à temps partiel masculin est ainsi passé de 7% en 2008 à 8,4% en 2012. D'après la Note de conjoncture du STATEC de Mai 2013, ce recours au temps partiel mais aussi à la réduction des heures supplémentaires, aux horaires mobiles, à l'intérim, au prêt de main-d'œuvre, au chômage partiel et à la modération salariale a permis au Grand-Duché de mieux résisté à la crise que les autres pays européens de la zone euro[3].

Au Luxembourg, le travail à temps partiel reste un temps partiel « désiré » puisque « seulement » 13% des hommes et 14% des femmes travaillant à temps partiel l'exercent à défaut d'avoir trouvé un emploi à temps plein ; ces pourcentages sont plus élevés dans le reste de l'Union : en moyenne, 39% pour les hommes et 24% des femmes avec une légère augmentation chez les hommes depuis 2010.

Une augmentation lente mais constante de l'emploi national féminin au Luxembourg porté par le temps partiel et les tranches d'âges intermédiaires

En 1907, date du premier Recensement de la population au Luxembourg, les femmes représentaient 30% de la population active résidante et plus de 60 ans plus tard, en 1970, leur part n'avait pas bougé ; elle était même légèrement inférieure (26%). Il faut attendre la fin des années 70 pour voir le **taux d'activité**[4] des femmes résidentes augmenter. De 40,6% en 1983, ce taux est passé à 62,8% en 2012 (+ 22 points) alors que, sur la même période, le taux d'activité des hommes est passé de 80,6% à 75,9% (- 5 points).

Structurellement, l'augmentation du taux d'emploi des femmes a été portée par les tranches d'âge intermédiaire et par le biais des emplois à temps partiel. Le taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans affiche une tendance globale à la baisse, illustrant le fait que les jeunes, et plus encore les jeunes femmes, poursuivent des études de plus en plus longues, ce qui devrait réduire les écarts de genre sur le marché du travail. En 1983, le taux d'emploi des jeunes femmes de moins de 25 ans était de 53% (59% pour les jeunes hommes), en 2012, il n'est plus que de 20% (23% pour les jeunes hommes)[5]. Pour les plus de 50 ans, malgré un faible niveau, le taux d'emploi ne cesse d'augmenter : il est de 47,2% en 2012 pour les femmes et de 63,5% pour les hommes ;

[2] *Cf.* Progress on equality between women and men in 2012, A Europe 2020 initiative, *European Commission, Directorate General for Justice, 2013, 60 p.*
[3] *Cf. Note de conjoncture n°1/13, Mai 2013, STATEC.*
[4] *A la différence du taux d'emploi qui ne prend en compte que les personnes en emploi, le taux d'activité prend en compte l'ensemble des forces de travail, c'est-à-dire également les personnes à la recherche d'un emploi.*
[5] *Ces taux sont respectivement de 5% et 9% pour les moins de 20 ans en 2012.*

en 5 ans, ces taux ont respectivement augmenté de 6,6 et 7 points. C'est donc aux âges intermédiaires que l'augmentation a été la plus importante et, en 2012, le taux d'emploi des femmes de 25 à 50 ans au Luxembourg est bien supérieur au taux moyen européen (76,5% versus 71,4%). En 10 ans, ce taux d'emploi a augmenté de 10 points (66,9% en 2002) !

En 2012, le taux d'activité des résidentes étrangères (67,6%) est toujours supérieur à celui des femmes luxembourgeoises (58,4%) : plus précisément, il est de 71% pour les Portugaises, 70% pour les Françaises, 67% pour les Italiennes et 61% pour les Belges. L'augmentation du taux d'activité féminin de ces dernières années concerne toutefois toutes les nationalités.

Depuis 2009, le taux de chômage moyen européen des femmes est équivalent à celui des hommes

La crise a touché tous les pays de l'Union européenne et relativement plus les hommes que les femmes : tous ont connu une augmentation du taux de chômage masculin entre 2008 et 2009. Il est passé en moyenne de 6,7% à 9,1% pour les hommes (+ 2,4 points) et de 7,6% à 8,9% pour les femmes (+ 1,3 points). En 2009, pour la première fois depuis la disponibilité des données harmonisées des Enquêtes Forces de Travail sur le chômage, c'est-à-dire depuis 1987, le taux de chômage féminin moyen dans l'Union européenne est devenu équivalent à celui des hommes. D'après les données recueillies par trimestre, ce phénomène est apparu au deuxième trimestre 2009 et perdure jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, le taux de chômage moyen féminin, de 10,6% en 2012, est tout proche de celui des hommes (10,5%). Dix pays connaissent des taux de chômage féminins inférieurs à ceux des hommes ; pour 10 autres pays, c'est l'inverse et pour 7 pays, il est équivalent.

Un écart de genre en matière de chômage qui ne se réduit pas au Luxembourg

La réduction de l'écart de genre en matière de chômage se maintient au niveau de l'Union européenne mais, au Luxembourg, cet écart demeure avec des niveaux de chômage féminin et masculin relativement faibles qui positionnent toutefois favorablement les femmes du Luxembourg par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Au niveau de l'Union européenne, durant la crise, la segmentation des emplois féminins sur le marché du travail a moins pénalisé les femmes car ce sont les emplois du secteur de la construction, de l'industrie manufacturière et des transports, plus traditionnellement masculins, qui ont été particulièrement touchés. Le secteur financier a évidemment été largement ébranlé. Au Luxembourg, tous les secteurs ont été concernés par un recul de l'emploi sur l'année 2009[6] hormis l'administration publique (incluant l'éducation, la santé et l'action sociale) qui a créé plus de 10 000 emplois de 2008 à 2012 et les « autres » services ; mais, d'un autre côté, l'industrie a été particulièrement touchée.

En termes de niveau de chômage, par rapport au reste de l'Union européenne, le Luxembourg a une position globalement favorable pour les hommes (taux de chômage de 4,6% en 2012, le plus faible de l'Union européenne (10,5%) avec l'Autriche (4,4%)) et pour les femmes également (5,9% en 2012, quatrième taux de chômage le plus faible de l'Union européenne (10,6%)). L'écart de genre y est donc de 1,3 points.

Au Luxembourg, l'impact de la crise sur l'emploi national est limité pour plusieurs raisons. D'abord, le recours au travail à temps partiel et la diminution des heures travaillées (notamment par une réduction des heures supplémentaires) ont limité les licenciements. Ensuite, le recours au chômage partiel et aux mesures pour l'emploi ont permis de limiter le stock des chômeurs. Par ailleurs, les destructions d'emploi ont plus touché les frontaliers, notamment en raison de leur surreprésentation dans l'emploi intérimaire, phénomène qui ne se traduit pas dans les statistiques du chômage puisque les frontaliers n'y figurent pas. Bien que la croissance de l'emploi des résidents et des frontaliers ait baissé en 2009, cette croissance est globalement

[6] *Cf. Note de conjoncture n°1/13, Mai 2013, STATEC.*

restée positive mais négative sur quelques mois en raison de la croissance négative de l'emploi frontalier. Après les premiers mois de 2009, l'emploi salarié intérieur a continué à croître mais de façon nettement plus prononcée pour l'emploi résident[7]. Enfin, une croissance quasi ininterrompue de l'emploi dans les services du secteur protégé a permis de soutenir l'emploi résidentet luxembourgeois.

D'après Brosius[8], la crise a plus touché les hommes que les femmes par le biais de taux d'embauche plus faibles pour les hommes : la baisse initiale des recrutements au quatrième trimestre 2008 a été plus importante pour les hommes que pour les femmes. Cette différence s'est maintenue tout au long de 2009. C'est l'ébranlement du secteur de l'intérim qui explique cette détérioration des recrutements alors que les taux de séparation ont évolué de la même manière pour les hommes et les femmes.

Tous ces éléments qui ont contribué à limiter les effets de la crise au Luxembourg ont finalement été favorables au développement de l'emploi féminin qui structurellement était mieux positionné que l'emploi masculin pour faire face à ces changements. Que ce soient l'augmentation des postes à temps partiel qui concerne plus les femmes, la destruction d'emplois dans des secteurs plutôt masculins, l'augmentation des emplois dans le secteur dit protégé (plus souvent lié aux soins et à l'éducation), la baisse de la croissance de l'emploi frontalier et de l'intérim (très largement masculin), tous ces éléments de l'offre de travail en conjugaison avec la disponibilité d'un réservoir de main-d'œuvre féminine ont favorisé le développement de l'emploi féminin.

Une incertitude sur l'évolution de l'écart de genre

Au niveau de l'Union européenne, alors que pour l'année 2012, le taux de chômage global s'établissait à 10,6%, les derniers chiffres d'Eurostat de juin 2013[9] l'estiment relativement stable à 10,9% pour les premiers mois de 2013. Au Luxembourg, les résultats du premier semestre laissent augurer une hausse du chômage en 2013 à près de 7%[10].

Un autre clignotant à surveiller de près en période de crise est le taux d'inactivité car une baisse de cet indicateur peut indiquer un certain découragement de la main-d'œuvre qui préfère alors se retirer du marché du travail plutôt que de rester inscrite à la recherche d'un emploi qu'elle peine à trouver. C'est un phénomène particulièrement féminin. Or, le taux d'inactivité des femmes a baissé au niveau européen de 2 points entre 2008 et 2012 et quasiment dans tous les pays. En revanche, du côté des hommes, les hausses, bien que faibles, ont été plus fréquentes attestant ainsi peut-être d'un certain découragement. Au final, le taux d'inactivité des femmes reste toujours supérieur à celui des hommes : respectivement 34,4% et 22% (37,2% au Luxembourg).

Une augmentation de l'emploi salarié intérieur féminin qui n'est plus seulement le fait des frontalières

Les indicateurs présentés ci-dessus se rapportent à l'emploi national (voir les Notes méthodologiques du premier chapitre pour plus de détails sur ce concept), c'est-à-dire à l'emploi des résidents sur le territoire luxembourgeois, et ceci en raison de la nécessité d'estimer des ratios en fonction d'une population géographiquement bien définie. L'intérêt comparatif international nécessite ce type d'approche mais elle ne rend pas bien compte de la réalité du monde du travail au Luxembourg. En effet, en 2012, l'emploi salarié national (environ 202 000 actifs) représente 56% de l'emploi salarié intérieur (environ 359 000 actifs). Près de 44% de l'emploi salarié intérieur est donc occupé par des frontaliers (environ 157 000 actifs). Et sur les 56% d'emplois occupés par des résidents, près de 29% des emplois sont occupés par des Luxembourgeois et 27% par des étrangers.

[7] *Cf. Note de conjoncture n°1/13, Mai 2013, STATEC, pp58.*
[8] *Cf. Brosius, Jacques, L'impact de la crise économique sur l'emploi au Luxembourg, Les Cahiers du CEPS/INSTEAD n°2011-08, 2011, CEPS/INSTEAD, 20 p.*
[9] *Cf. Communiqué de presse, euroindicateurs, 118/2013, Le taux de chômage à 12,1% dans la zone euro – à 10,9% dans l'UE27, juin 2013, Eurostat.*
[10] *Cf. Conjoncture Flash, juillet 2013, STATEC et Conjoncture Flash, août 2013, STATEC.*

Avec une croissance de l'emploi salarié intérieur de 4,1% entre 2011 et 2012, les femmes ont fait encore une fois mieux que les hommes pour lesquels cette augmentation n'a été que de 1,9%. Cette augmentation est, comme les années précédentes, davantage le fait des frontalières (+4,4%) mais les résidentes (+3,9%) affichent également un taux de croissance supérieur à celui des hommes. Représentant 13% de l'emploi salarié intérieur féminin en 1988, les frontalières en représentent 38% en 2012. En plus de vingt ans, le nombre de frontalières a presque été multiplié par 8 ; celui des résidentes étrangères a presque triplé et celui des résidentes luxembourgeoises a été multiplié par 1,5. En 2012, le nombre de frontalières est supérieur de 6 200 unités à celui des femmes actives de nationalité luxembourgeoise. Chez les hommes, l'effectif frontalier n'est pas loin du double de l'effectif des salariés résidents luxembourgeois (1,8 fois).

La part des femmes dans l'ensemble des salariés est donc près de 40%, taux toujours en progression. La part des femmes dans l'ensemble des frontaliers est également en progression (34% de femmes pour l'ensemble des frontaliers en 2012 ; 30% chez les Belges, 32% chez les Allemands et 37% chez les Français).

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

La collecte, la publication et l'analyse des statistiques de l'emploi selon le genre restent pertinentes : rares sont les indicateurs qui fournissent un profil féminin similaire au profil masculin.

Des secteurs d'activité spécifiques aux femmes

La forte tertiarisation des activités se poursuit et profite aux femmes qui continuent à être absentes des emplois du milieu industriel. Plus des trois-quarts de l'emploi intérieur proviennent du secteur tertiaire : 70% des hommes sont actifs dans le tertiaire et 93% des femmes.

A la spécialisation sectorielle liée au genre s'ajoute la spécialisation liée à l'origine résidentielle. Plus du tiers des Luxembourgeoises travaille dans l'Administration publique (contre moins de 6% des étrangères et moins de 2% des frontalières). Presqu'un quart des frontalières et étrangères travaille dans le commerce ou l'Horeca (contre 12% des Luxembourgeoises) ; 19% des frontalières travaillent dans les activités financières (contre 9% des Luxembourgeoises et 12% des étrangères) et notamment les frontalières belges et allemandes (21%).

Les femmes ne représentent que 26% des dirigeants du secteur financier

La présence massive des frontaliers, et notamment leur part croissante, est confirmée par les données de la BCL qui recensent les salariés du secteur financier. Représentant 48% du secteur financier en 1991 (48% des hommes et 48% des femmes), les résidents étrangers et les frontaliers étaient 71% en 2003 et 81% en 2012, chez les hommes comme chez les femmes. Avant la crise, le rythme de croissance de l'emploi non luxembourgeois au sein du secteur financier était encore plus soutenu que dans le reste de l'économie (+6,2% entre 2007 et 2008 pour les employés étrangers, hommes et femmes confondus, pour 2,7% chez les employés luxembourgeois). Dans ce secteur, les hommes continuent d'occuper les postes les plus élevés de la hiérarchie : seulement 26% des postes de dirigeants sont occupés par des femmes. Toutefois, une évolution se fait sentir : dix ans auparavant, elles n'en représentaient que 22%. Côté employés, les femmes, relativement bien représentées, le sont toutefois un peu moins au cours du temps : de 52% des employés en 2003, elles ne sont plus que 45% en 2012.

Entre 2008 et 2009, la croissance de l'emploi dans le secteur financier a été négative dans l'ensemble mais depuis elle est repartie à la hausse. Il faut dire que le secteur financier ne comprend pas seulement les établissements bancaires mais aussi les Professionnels du Secteur Financier (PSF) et les sociétés de gestion. Or, c'est dans les banques que la baisse des effectifs a vraiment eu lieu[11] et notamment pour le personnel luxembourgeois qui continue de voir ses effectifs baisser. En revanche, au sein des Professionnels du Secteur Financier et des sociétés de gestion, l'emploi a continué à augmenter après une pause jusqu'en 2010.

Un secteur artisanal qui n'attire toujours pas plus les femmes

Dans l'artisanat, les effectifs salariés ne cessent d'augmenter : ils ont triplé depuis les années 80 pour atteindre 72 335 salariés en 2012. Ces dernières années, la croissance est toujours au rendez-vous : +55% entre 2000 et 2012 ; +0,9% entre 2011 et 2012. Même si cette croissance a plus bénéficié aux femmes qu'aux hommes en raison de la faiblesse des effectifs féminins dans les années 80 (ils ont quadruplé), entre 2011 et 2012, les effectifs féminins ont légèrement chuté de 0,4% alors que les effectifs masculins ont continué à croître (+1,3%). Aussi, la part des femmes dans l'artisanat reste très faible : 17,6% en 1980 et 23,5% en 2012, taux déjà atteint en 1985.

[11] *En décembre 2012, le niveau de l'emploi qui avait été atteint en décembre 2008 n'avait toujours pas été réatteint.*

Dans la Fonction publique : une augmentation des effectifs surtout pour les femmes fonctionnaires

En presque 20 ans, la part des effectifs féminins dans la Fonction publique est passée de 42% à 52%. Alors que tous les salariés, hommes et femmes, employés, ouvriers ou fonctionnaires, ont connu une augmentation de leurs effectifs, les fonctionnaires femmes ont connu une progression particulièrement remarquable : +133% entre 1995 et 2013 ; et l'augmentation s'est maintenue également pendant la crise : +22% entre 2008 et 2013 pour les femmes pour « seulement » +10% pour les hommes.

La part des femmes dans l'ensemble des fonctionnaires est donc passée de 31% en 1995 à 46% en 2013. Les femmes fonctionnaires exercent essentiellement dans l'Enseignement et dans l'Administration générale. En 2013, les postes à temps partiel dans la Fonction publique ne représentent que 12% des postes occupés par des fonctionnaires avec des disparités importantes selon les administrations. Ils sont rares dans la Magistrature (secteur où les femmes représentent pourtant 59% des effectifs), les Fonctions spéciales et les Douanes (secteurs particulièrement masculins avec seulement 11% de femmes). Ils sont en revanche un peu plus fréquents dans l'Administration générale (33% des femmes fonctionnaires exercent à temps partiel) et dans l'Enseignement (respectivement 19%). Chez les hommes fonctionnaires, seulement 2,5% des postes sont à temps partiel.

Dans l'ensemble des employés de la Fonction publique, les femmes sont largement majoritaires (68% des employés) et 42% d'entre elles travaillent à temps partiel. Les hommes employés de la Fonction publique et notamment les enseignants affichent également des taux de temps partiel plus élevés que dans le reste de la population salariée masculine (12% pour l'ensemble des employés de la Fonction publique et 20% dans l'Enseignement).

Chez les ouvriers, les femmes représentent 46% des effectifs avec une très large prédominance des postes à temps partiel pour les femmes : 76% des ouvrières de la Fonction publique travaillent à temps partiel (et seulement 3,8% des hommes).

Des professions typées et des positions hiérarchiques toujours inférieures[12]

La concentration de l'emploi féminin telle qu'elle a pu être constatée dans les secteurs d'activité se retrouve également dans la classification des professions : les femmes sont moins présentes que les hommes dans les professions d'encadrement du public ou du privé (seulement 17% des cadres supérieurs sont des femmes) et le sont davantage dans les professions peu qualifiées (69% des manœuvres et agents non qualifiés). Cette concentration rejoint celle observée dans les secteurs d'activité puisqu'il y a, comparativement aux hommes, très peu d'ouvrières, mais davantage d'employées de type administratif (53%) et de personnels de services (57%). Leur implication dans les professions intellectuelles et scientifiques est à la hauteur de leur participation dans l'économie nationale (45%).

Le défaut de prise de responsabilité chez les femmes continue à se maintenir de manière importante puisque la part des femmes déclarant exercer une responsabilité d'encadrement ou de supervision n'est que de 23% parmi les femmes âgées de 15 à 64 ans en 2012 alors qu'elle est de 41% pour les hommes. L'écart est encore plus important pour les plus âgés : respectivement 24,5% des femmes de plus de 41 ans et 49% des hommes du même âge.

Assez peu d'emplois résidents sont dits «précaires», c'est-à-dire avec des contrats à durée déterminée (7,6% en 2012). Leur part est toutefois en légère augmentation par rapport aux années précédentes. Les femmes sont un peu plus concernées par ce type de contrat que les hommes (8,1% contre 7,2% pour les hommes).

Le temps partiel conjugué au féminin

Suivant la source de données, la définition utilisée et le champ de population concernée, le taux de travail à temps partiel varie entre 26% et 36% pour les femmes et de 5% à 6% pour les hommes. Le travail à temps partiel des femmes a connu une

[12] *Les informations qui suivent concernent l'emploi national (emplois des résidents) car ce type de données fait défaut dans les statistiques portant sur l'emploi intérieur.*

forte augmentation qui s'est stabilisée depuis quelques années : d'après les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC (ne concernant que les résidents), en 2000, seulement un quart des femmes salariées travaillaient à temps partiel contre 36% en 2012. C'est parmi les manœuvres et employées non qualifiées que le travail à temps partiel est le plus répandu (56% des emplois de ce type) ; ces postes à temps partiel restent peu fréquents chez les dirigeantes ou cadres supérieures (environ 12%). On soulignera l'augmentation récente du travail à temps partiel masculin passant, d'après les données de l'Enquête Forces de Travail, de 2,4% en 2005 à 4,7% en 2012 ; cette augmentation illustre l'utilisation des emplois à temps partiel comme un instrument de régulation de la crise.

Le travail à mi-temps est la forme la plus répandue de travail à temps partiel chez les femmes (38% des temps partiels féminins) et presque un tiers travaille entre 21 et 30 heures.

Les frontalières travaillent moins fréquemment à temps partiel que les résidentes : selon la définition de l'IGSS (moins de 120 heures par mois), cela concerne 22% des frontalières françaises, 27% des frontalières belges, 30% des frontalières allemandes et 33% des Luxembourgeoises (30% pour l'ensemble des femmes).

Le degré de satisfaction quant au nombre d'heures effectuées reste élevé pour les résidents puisque 80% des salarié-e-s à temps partiel ne voudraient pas travailler plus d'heures ; ceci se vérifie autant chez les hommes que chez les femmes. Et parmi l'ensemble des salarié-e-s résidents, les deux tiers ne voudraient pas travailler un nombre d'heures différent, 23% souhaiteraient travailler moins, et 13% souhaiteraient travailler plus avec peu de différences entre hommes et femmes.

Un travail intérimaire en hausse surtout pour les hommes[13]

Alors que le nombre d'intérimaires avait plus que doublé entre mars 1996 et mars 2006 passant de 3 386 à 8 683 individus, la crise a plus que stoppé cette progression. Le nombre d'hommes intérimaires a baissé de 32% entre 2006 et 2009 et de 35% chez les femmes. Ce sont surtout les frontaliers qui ont été touchés par la crise et plus les femmes que les hommes : une baisse de 35% et 37% pour les frontaliers et frontalières entre 2006 et 2009 et de 21% et 30% pour les résidents et résidentes. Cette plus forte baisse chez les femmes n'a toutefois pas eu beaucoup d'impact en matière de genre car la part des femmes parmi les intérimaires était déjà peu élevée (23% en 2006) ; elle a donc un peu baissé (22% en 2009). En 2012, la part des femmes dans l'ensemble de l'intérim, qui a repris son cours d'évolution à la hausse, est remontée à 23% (avec 26% parmi les moins de 30 ans). Le nombre de missions a augmenté plus vite que le nombre d'intérimaires (au cours d'un mois, un intérimaire peut effectuer plusieurs missions) : entre 1996 et 2012, le nombre de missions a été multiplié par 6,3 pour 1,9 fois plus d'intérimaires. Le nombre moyen de missions par intérimaire a donc connu une importante progression (1,1 missions par mois et par intérimaire en 1996 et 3,6 missions en 2012) avec, en 2012, un nombre moyen équivalent pour les femmes (3,7) et pour les hommes (3,6).

Des salaires et pensions encore globalement inférieurs pour les femmes

En 2012, selon les données de l'IGSS, le salaire horaire brut moyen féminin des salariées représente 91,4% du salaire horaire brut moyen masculin. Il y a donc, en moyenne, un écart de 8,6%. Ce rapport défavorable pour les femmes salariées (89,5%) y est toutefois favorable chez les fonctionnaires (107%). L'écart s'est régulièrement réduit entre 2001 et 2012 puisque cet écart est passé de 15,6% à 8,6%. Depuis l'introduction du statut unique en janvier 2009, l'absence de distinction entre employés et ouvriers dans les statistiques de l'IGSS ne permet plus de montrer les écarts plus importants chez les employés (24% en 2006) que chez les ouvriers (18% en 2006).

Au niveau des frontaliers, l'écart de salaire entre hommes et femmes (6%) est bien moins prononcé que pour les résidents (12,5%).

[13] *Les informations qui suivent concernent à nouveau l'ensemble des emplois sur le territoire qu'ils soient occupés par des résidents ou des frontaliers.*

Dans le secteur de la construction et de l'agriculture où les femmes sont peu représentées et dans le secteur des activités extraterritoriales où elles sont fortement représentées, les femmes ont, en moyenne, des salaires légèrement supérieurs à ceux des hommes. Dans tous les autres secteurs, le rapport des salaires horaires bruts moyens est en défaveur des femmes. Les secteurs des services aux entreprises, des services collectifs et personnels, et de l'intermédiation financière enregistrent les scores les plus défavorables. Dans ce dernier, l'écart moyen est de 24% malgré le fait que les femmes y soient les femmes les mieux rémunérées de tous les secteurs.

Moins bien rémunérées que les hommes en raison essentiellement de leur positionnement sur le marché du travail (niveaux de formation encore globalement inférieurs à ceux des hommes, ancienneté dans l'entreprise moins longue, expérience professionnelle totale plus courte à cause des interruptions de carrière, secteurs d'activité occupés différents et moins rémunérateurs que ceux choisis par les hommes, positions hiérarchiques et responsabilités d'encadrement au sein des entreprises inférieures à celles des hommes, emplois dans des entreprises de plus petite taille), elles sont 19% à être rémunérées au salaire social minimum contre 13% des hommes. C'est surtout le cas des salariées du secteur de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture, du commerce et des « autres » services : respectivement, 63%, 51%, 39% et 38% des femmes salariées de ces secteurs. Ces pourcentages de salariés rémunérés autour du SSM ont connu une augmentation importante ces quelques dernières années. Chez les hommes, les rémunérations autour du SSM sont aussi les plus fréquentes dans l'agriculture (45%) et dans l'hôtellerie-restauration (38%).

Le Luxembourg se situe plutôt bien en matière de *gender pay gap* dans l'Union européenne des vingt-sept puisqu'il est de 8,7%[14] contre 16,2%. Ainsi en 2011 le Luxembourg présente le quatrième plus faible écart de rémunération de l'Union européenne. Une récente étude du CEPS/INSTEAD[15] montre, de façon novatrice au niveau des données, que l'écart de salaire à l'embauche – une fois neutralisé le nombre d'heures travaillées, l'expérience professionnelle, l'ancienneté dans l'entreprise et le métier – est faible et qu'il est même parfois en faveur des femmes : il varie, selon les métiers, entre 7,4% en faveur des femmes et 8,5% en faveur des hommes.

Reflet du marché du travail d'hier, le nombre de pensionnées est nettement inférieur à celui des pensionnés. Les femmes représentent 39% des bénéficiaires d'une pension d'invalidité et 30% des bénéficiaires d'une pension de vieillesse. En revanche, elles sont quasiment les seules bénéficiaires des pensions de survie en représentant 95% de l'ensemble. La part des résidents parmi les bénéficiaires de pensions est aussi le reflet du marché du travail d'hier. Près de 60% des pensions d'invalidité sont perçues par des résidents, 55% des pensions de vieillesse et 54% des pensions de survie. Chez les femmes, cette part parmi les résidents est encore plus importante que chez les hommes, reflétant ainsi le déficit passé de frontalières et d'étrangères par rapport aux frontaliers et étrangers (hormis pour la pension de survie).

Les montants des pensions de vieillesse et d'invalidité des femmes sont aussi largement inférieurs à ceux des hommes (respectivement 64% et 88% du montant des hommes). Et la situation est encore plus marquée pour les seuls résidents (respectivement 52% et 78%). En revanche, les montants de pensions de survie des hommes sont très faibles en raison également du faible taux d'activité de leurs conjointes décédées. Mais les écarts de pension se réduisent de la même manière que les écarts de salaire. Ainsi on est passé d'un ratio de 56% en 2002 à 64% en 2012 pour les pensions de vieillesse et de 72% à 88% pour les pensions d'invalidité.

[14] *Source : Enquête Structure des Salaires. Cf. Ries, Jean, Regards n°6/2011 sur l'écart salarial hommes/femmes, 2011, STATEC, 4p.*
[15] *Cf. Leduc Kristel, Ecart salarial à l'embauche selon le genre : une analyse par métier, Les Cahiers du CEPS/INSTEAD, Population et Emploi, n°2013_05, 2013, 20p.*

L'emploi non salarié toujours en augmentation et moins attractif pour les femmes

Globalement, l'emploi non salarié continue d'augmenter et ceci de façon plus favorable pour les femmes que pour les hommes : en 2012, c'est +26% pour les hommes et +44% pour les femmes par rapport à 1995. Mais ceci est essentiellement le fait des travailleurs intellectuels indépendants. En effet, sur la même période, on observe une baisse des effectifs parmi les agriculteurs (–25% pour les hommes et –44% pour les femmes) et une hausse modérée des artisans, commerçants et industriels (+17% pour les hommes et +7% pour les femmes). En comparaison, les travailleurs intellectuels indépendants ont vu leurs effectifs augmenter de 167% (+98% pour les hommes et +375% pour les femmes). Toutefois, l'emploi non salarié demeure peu attractif ou accessible aux femmes puisqu'elles ne représentent que 37% de l'emploi non salarié en 2012. Depuis les changements dans le statut des dirigeants de société et des conjoints aidants de la loi du 25 juillet 2005, le nombre de femmes artisanes/commerçantes ou industrielles stagne. Du côté des travailleurs intellectuels indépendants, à court terme, les effectifs continuent d'augmenter chez les hommes comme chez les femmes. En revanche, du côté des agriculteurs, les effectifs continuent de baisser légèrement mais sans changement de tendance par rapport aux années précédentes.

La création d'entreprise toujours délaissée par les femmes

Très peu de données genrées sont disponibles sur la création d'entreprise[16]. Les données de demandes d'autorisation d'établissement déposées via l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce indiquent que la part des femmes impliquées était de 32% en 2012 avec une augmentation lente puisqu'en 2006, elles étaient 27%.

Du côté des statistiques de la Chambre des Métiers, la part des femmes dans la création d'entreprises artisanales reste inférieure à celle des hommes, puisqu'elles ne représentaient que 30% des créateurs en 2009. Cependant, comme pour les dossiers accompagnés par la Chambre de Commerce, une augmentation non négligeable se profile : leur part est ainsi passée de 22% en 2006 à 30% en 2009.

Une sous-représentation des femmes dans les instances de décision au sein des entreprises

Une enquête réalisée en 2000 et en 2003 pour le Ministère de l'Egalité des chances auprès des entreprises installées sur le territoire luxembourgeois a été renouvelée en 2011[17]. Elle montre que les femmes sont sous-représentées au sein des conseils d'administration, à la tête des entreprises et au sein des délégations du personnel. Elles sont sous-représentées dans les conseils d'administration où elles occupent 20% des postes alors qu'elles représentent 37% des effectifs des entreprises ayant un conseil d'administration. Cette statistique a toutefois progressé puisqu'elle n'était que de 16% en 2000. Les femmes sont sous-représentées à la direction des entreprises. Elles ne sont que 27% à la tête des entreprises de moins de 15 salarié-e-s (pour 44% des effectifs) contre 16% en 2000. Dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s, elles ne sont que 18% à leur tête (pour 34% des effectifs) avec une tendance également à la hausse par rapport à 2000 (11%). Dans l'ensemble des postes de décision, les femmes font aussi défaut puisque 33% des femmes occupent des postes de décision dans les entreprises de moins de 15 salarié-e-s (pour 44% des effectifs) sans évolution depuis 2000 ; et dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s, elles ne sont que 22% (pour 34% des effectifs) et sans évolution non plus depuis 2000. Enfin, les femmes sont sous-représentées au sein des délégations du personnel (26% des délégués effectifs et 27% des délégués suppléants pour 34% des effectifs). Aucune augmentation significative n'est constatée entre 2000 et 2011. En termes de structure, au sein des délégations du personnel, les postes de président (22% de femmes), de vice-président (28%) ou de délégué à

[16] *Cf. Lejealle, Blandine, Acket, Sylvain, Blond-Hanten, Carole, Martin, Ludivine, Segura, Jordane, L'entrepreneuriat féminin et masculin au Luxembourg, Ministère de l'Égalité des chances, CEPS/INSTEAD, 2011.*

[17] *Cf. Lejealle, Blandine, Les femmes et les hommes dans la prise de décision en 2011, Ministère de l'Égalité des chances, CEPS/INSTEAD, 2012, 53 p.*

la sécurité (14%) sont nettement moins souvent occupés par des femmes que les postes de secrétaire (38%) ou de délégué à l'égalité (40%).

L'étude de 2011 a permis d'intégrer dans le champ d'enquête les entreprises dans lesquelles l'Etat détient des participations. Elles arborent des statistiques encore moins favorables en matière de genre : 23% de femmes salariées y travaillent, 10% siègent dans les conseils d'administration, 9% sont à la tête de ces entreprises, 15% occupent des postes de décision et 13% sont élues en tant que déléguées au sein des délégations du personnel.

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a élaboré un indice d'égalité de genre pour l'ensemble de l'Union européenne et pour chacun des pays la constituant[18]. Cet indice (le Gender Equality Index) a été construit sur la base de six domaines : le travail, les finances, les connaissances, le partage du temps, la prise de décision et la santé. Il rend compte de l'écart entre hommes et femmes et du chemin à parcourir pour atteindre une égalité (celle-ci serait atteinte si cet indice était de 100). En moyenne, cet indice est de 54 pour l'ensemble de l'Union européenne attestant donc de la moitié du chemin encore à parcourir pour atteindre cette égalité. Le Luxembourg affiche un indice inférieur à cette moyenne avec 50,7. La décomposition par domaines et sous-domaines montre que le domaine de la prise de décision et notamment de la prise de décision économique est le plus éloigné d'une égalité hommes-femmes (score de 38 au niveau des vingt-sept). Et c'est dans ce domaine que le Luxembourg est encore plus éloigné des autres pays en raison de la faible part de femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse et de la faible part des femmes parmi les membres ayant un pouvoir de décision dans la Banque Centrale du Luxembourg : le score du Luxembourg est de 14,7. Seule Chypre a un score plus faible. Dans les autres domaines, le Luxembourg n'est pas loin, voire au-dessus, de la moyenne européenne. La prise de décision limitée aux sociétés cotées en bourse donne donc une image particulièrement négative de la prise de décision économique des femmes au Luxembourg alors que la prise en compte de l'ensemble des entreprises donne une image beaucoup plus nuancée.

Une forte croissance des demandes d'emploi non satisfaites

En 2012, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail était de 4,6% pour les hommes contre 5,9% pour les femmes (5,2% pour l'ensemble) avec une prédominance particulière chez les jeunes, les moins qualifiés et les résidents étrangers (notamment les étrangers d'un pays hors Union européenne des vingt-sept).

Ce taux est calculé à partir des Enquêtes Forces de Travail et sert de base aux comparaisons européennes mais sa définition y est différente de celle utilisée par le STATEC sur la base des données de l'ADEM (cf. Notes méthodologiques). En fait, seulement 65% des personnes sans emploi déclarant être inscrites à l'ADEM sont considérées comme chômeurs dans la définition du BIT[19] ; le taux de chômage officiel de l'ADEM est donc supérieur au taux de chômage d'Eurostat. D'après les données ADEM/STATEC, le taux de chômage a donc atteint 6,9% en juin 2013 après 6,1% en 2012 et 5,6% en 2011[20].

Au sein de l'Union européenne, les jeunes ont été les plus concernés par la hausse du chômage illustrant les défauts d'absorption de main-d'œuvre du marché du travail. En 2012, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans a été de 23% dans l'Union des vingt-sept, nettement supérieur au taux de chômage total de 10,6% (10,9% en juin 2013). L'augmentation a été plus forte pour les jeunes et encore plus pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Au Luxembourg, le taux de chômage des jeunes est également élevé (19% pour les jeunes filles et les jeunes hommes mais sans différence de genre). S'il demeure en-deçà de la moyenne européenne, c'est au

[18] *Cf. European Institute for Gender Equality, Gender Equality Index Report, 2013 et European Institute for Gender Equality, Gender Equality Index – Country Profiles, 2013.*
[19] *Cf. Note de conjoncture n°1/13, Mai 2013, STATEC.*
[20] *Cf. Bulletin luxembourgeois de l'emploi, juin 2013, ADEM.*

Luxembourg que le rapport entre le taux de chômage des jeunes et le taux de chômage total est le plus élevé de l'Union européenne (3,5 fois en juin 2013)[21].

En 2012, 7 313 demandes d'emploi non satisfaites enregistrées à l'ADEM émanaient de femmes alors que 9 650 provenaient d'hommes (soit un total de 16 963). Depuis 2008, la surreprésentation des femmes dans les statistiques du chômage a baissé : de 48% en 2007, elles sont 43% en 2012 parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi non satisfaits.

Les femmes ne recherchent pas le même type d'emploi que les hommes. En fait, les trois quarts des demandes d'emploi féminines non satisfaites se situent dans le domaine des services, des emplois de bureau, de l'hôtellerie-restauration ou de la vente. Par contre, la moitié des demandes d'emploi masculines non satisfaites cible des emplois d'ouvriers ou d'artisans. Cette segmentation de genre parmi les demandeurs d'emploi non satisfaits est la même depuis de nombreuses années et reflète la spécialisation professionnelle des genres sur le marché de l'emploi.

Globalement, la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois a augmenté : de 23% en 2003 (23% pour les hommes et 22% pour les femmes), 10 ans plus tard, elle a presque doublé en passant à 41% pour l'ensemble (43% pour les hommes et 38% pour les femmes) avec une aggravation sur les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus de 2 ans.

Enfin, la participation des femmes à des mesures pour l'emploi reste inférieure à celle des hommes : elles représentent seulement 37% des bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi en 2012. Une des raisons de cet écart est à nouveau à chercher dans la spécialisation professionnelle des hommes et des femmes puisque les entreprises qui offrent le plus de stages en entreprises ont plus souvent une main-d'œuvre masculine. Cette part est relativement stable depuis 2005 et même durant la crise. Depuis 2005, le nombre de mesures pour l'emploi a augmenté de 41% (44% pour les hommes et 36% pour les femmes).

[21] *Cf. Communiqué de presse, euroindicateurs, 118/2013, Le taux de chômage à 12,1% dans la zone euro – à 10,9% dans l'UE27, juin 2013, Eurostat.*

C. Déterminants de l'activité féminine

Les objectifs européens d'augmentation des taux d'activité pour les femmes, dans un objectif d'égalité des chances, conduisent chaque pays à rechercher les facteurs désincitatifs et incitatifs à l'activité féminine. Les statistiques présentées dans cette troisième partie donnent des éléments de réponse à cette question.

Un niveau de formation initial encore légèrement inférieur dans l'ensemble de la main-d'œuvre féminine

Un élément désincitatif à l'activité est le niveau de formation. En effet, plus le niveau de formation est élevé, plus le taux d'activité est élevé[22]. Or, les femmes ont encore globalement un léger déficit de formation par rapport aux hommes. Certes, les jeunes femmes sortent aujourd'hui de l'école avec des niveaux de formation au moins équivalents à ceux des hommes. En témoigne la part des individus de 20 à 24 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur qui est de 86% pour les jeunes femmes et de 80% pour les jeunes hommes[23]. En témoignent également les statistiques sur les années de retard au primaire, sur les taux de réussite aux examens et sur les taux de décrochage scolaire qui attestent toutes d'une meilleure performance des jeunes filles par rapport aux garçons. En revanche, les femmes plus âgées ont encore un déficit de formation par rapport aux hommes : la part des femmes ayant achevé au moins le secondaire supérieur parmi les 25-64 ans est de 76% contre 80% pour les hommes. La moitié des pays de l'Union européenne a inversé cette tendance mais le pourcentage moyen au niveau de l'Union reste pour l'instant en faveur des hommes.

Outre les différences de niveaux, les choix des domaines de formation restent très stéréotypés. Il s'agit sans doute des statistiques les plus différenciées entre filles et garçons. Aussi réduire les différences dans ce domaine est sans doute la priorité la mieux à même pour répondre à la réduction des différences fondamentales entre hommes et femmes sur le marché du travail[24]. En effet, ces choix sont à la fois à la source des inégalités tout en en étant également la conséquence. D'un côté, les stéréotypes de genre qui jouent dans les choix scolaires conduisent les femmes à éviter les métiers qui ne leur permettront pas d'assumer une famille en parallèle de leur vie professionnelle ; et par la suite, les évincent des postes à responsabilité et les conduisent à des métiers moins bien rémunérés que ceux des hommes. D'un autre côté, la sous-représentation des femmes dans les postes de décision, leur implication plus importante dans les tâches familiales et domestiques et leur écart de rémunération avec les hommes contribuent à forger une image du travail féminin moins valorisé que celui des hommes et à instiller ces contraintes dans les projections professionnelles des jeunes filles.

Des stéréotypes dans les choix des domaines de formation très ancrés

Comme dans de nombreux pays européens, les filles étudient plus souvent que les garçons dans les filières générales (et technique pour le Luxembourg) que dans les filières à vocation professionnelle (diplôme de technicien et régime professionnel). Elles sont quasi absentes des filières scientifiques dans le secondaire mais aussi dans les sections de l'apprentissage et dans l'enseignement supérieur. Les étudiantes représentent la moitié des effectifs de l'Université du Luxembourg mais leur répartition selon les types d'enseignement corrobore le déséquilibre constaté dans le secondaire : 66% des étudiants inscrits en Lettres, Sciences humaines, Arts et Sciences de l'Education sont des jeunes femmes, 48% en Droit, Economie et Finance

[22] *Le taux d'activité des femmes est en fait le plus faible non pas pour les individus n'ayant pas dépassé le niveau primaire (49%) mais pour les individus dont le niveau de formation est situé entre le primaire et le secondaire 1er cycle (40%). Avec des études au moins équivalentes à un master, le taux d'activité des femmes plafonne à 80%.*

[23] *L'objectif de l'indicateur Europe 2020 sur l'achèvement d'études supérieures qui est de 40% pour les 30 à 34 ans est déjà atteint pour le Luxembourg : il est, en 2012, de 50% pour les hommes et de 49% pour les femmes.*

[24] *Cf. Lejealle, Blandine, (2012), Le choix d'un domaine de formation : pourquoi les jeunes filles choisissent-elles moins souvent un domaine scientifique que les garçons ?, Rapport réalisé pour les partenaires sociaux (LCGB, OGBL, UEL), CEPS/INSTEAD, 85p.*

et seulement 30% en Sciences, Technologie et Communication, filière dans laquelle on observe une toute petite évolution de 2 points depuis 2005. Aussi les différences observées dans l'ensemble de la population sortie du système scolaire sont à l'image de la situation actuelle des élèves et étudiants. Les femmes sorties du système scolaire restent très concentrées sur les matières des sciences sociales, économiques et commerce (38% des femmes de moins de 64 ans sorties du système scolaire), de la santé et de l'action sociale (12%) et de l'enseignement (8%). Chez les hommes, si les formations économiques et commerciales (29%) occupent également une part non négligeable d'entre eux, les formations d'ingénieurs ou les formations spécialisées dans la construction (25%) sont fréquentes alors qu'elles sont beaucoup plus rares chez les femmes (3%). Même parmi les jeunes femmes et jeunes hommes de moins de 40 ans, la spécialisation dans des filières de formation reste très forte.

D'après une étude sur les stéréotypes dans le choix de leur domaine de formation[25], les filles sont plus souvent motivées par l'intérêt des matières et les garçons plus souvent soucieux d'un choix économique. Les filles recherchent plus souvent que les garçons la dimension relationnelle dans l'exercice d'une activité professionnelle. Alors que les filles estiment que travailler en équipe est la valeur la plus importante, pour les garçons, il s'agit d'abord d'avoir un bon salaire. Aussi, les attentes parentales ont un rôle dans le choix de ce domaine. En effet, lorsqu'ils se sont exprimés, les pères et les mères affichent clairement plus souvent des attentes scientifiques pour leurs garçons que pour leurs filles. Le goût pour les mathématiques est plus ancré chez les garçons que chez les filles : 55% déclarent « préférer apprendre les mathématiques plutôt que les matières littéraires » contre seulement 36% des filles. Mais les filles scientifiques révèlent des goûts proches de ceux des garçons scientifiques (53%).

Un niveau de participation à la formation professionnelle continue inférieur et stéréotypé

D'une manière générale, la participation des femmes à la formation professionnelle continue demeure inférieure à ce qu'elle devrait être compte tenu de leur participation au marché du travail. D'après l'Observatoire de la formation de l'INFPC, une analyse[26] de l'évolution des pratiques de formation des entreprises sollicitant un cofinancement étatique en matière de formation professionnelle continue montre que les hommes suivent, en moyenne, plus de formations que les femmes (4,2 et 3,2 en 2011).

Les femmes représentent 40% des participants aux cours de formation continue de la Chambre des Métiers (en collaboration avec l'OLAP et la LSC) mais au sein de ces formations elles ne sont que 20% dans les cours techniques et 61% dans les cours de management et d'intérêt général. Elles constituent 31% des participants aux cours organisés par les Centres de Formation Professionnelle Continue (contre 25% en 2009) et 37% des participants aux cours organisés par l'Institut National d'Administration Publique. Elles représentent toutefois 57% des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre des Salariés qui sont plus orientés vers des métiers à dominante féminine. Aussi, ce sont majoritairement les femmes qui assistent aux formations proposées par l'OLAP et ses partenaires : 57% dans les formations économiques et sociales, 70% dans les workshops en bureautique et 56% dans les cours de langue, soit 58% de femmes au total en 2012. Leur part est croissante au fil du temps (48% de femmes en 2006) et cela en dépit d'une baisse générale de participation par rapport à 2011 (-19% entre 2011 et 2012).

Concernant les apprentis, on constate toujours une nette désaffection des

[25] *Cf. Lejealle, Blandine, (2012), Le choix d'un domaine de formation : pourquoi les jeunes filles choisissent-elles moins souvent un domaine scientifique que les garçons ?, Rapport réalisé pour les partenaires sociaux (LCGB, OGBL, UEL), CEPS/INSTEAD, 85p.*

[26] *Cf. FORMASTAT EVOLUTION, Pratiques de formation – Analyse de l'activité de formation des entreprises – 2007-2011, Observatoire de la formation, INFPC, 2013.*

formations techniques chez les filles : moins de 4% des apprenties inscrites à la Chambre des Métiers ont choisi les métiers des services et biens mécaniques (contre 37% des apprentis) et moins de 5% ont choisi la section Bâtiment et parachèvement (contre 53% des apprentis). Les domaines d'apprentissage axés sur le secteur industriel de la Chambre de Commerce font toujours aussi peu recette auprès des jeunes femmes : ces secteurs sont quasi exclusivement masculins. Même parmi les nouvelles sections répondant sans doute à des métiers d'avenir, comme informaticien qualité ou mécatronicien, les jeunes femmes sont absentes.

Des charges familiales et domestiques pas assez partagées entre femmes et hommes et des conséquences sur les carrières professionnelles des femmes

Les charges familiales et domestiques restent essentiellement assumées par les femmes, qu'elles exercent ou non une activité professionnelle. Les interruptions temporaires de carrière se transforment encore en interruptions définitives lorsque la garde des enfants est difficilement conciliable avec deux activités professionnelles à plein temps. Le nombre d'enfants, le coût et la disponibilité d'un mode de garde, les gains professionnels des parents, l'intérêt pour son travail sont autant de facteurs à prendre en compte dans la décision de maintenir une occupation professionnelle. Le travail à temps partiel peut répondre aux besoins de conciliation des temps familial et professionnel des familles. L'augmentation du taux d'emploi des femmes de ces dernières années n'a d'ailleurs pu se faire que par la création de postes à temps partiel.

Le taux d'activité des femmes mariées a longtemps été plus faible que celui des femmes célibataires. Or, depuis 2009, ce n'est plus le cas et, en 2012, le taux d'activité des femmes mariées (66%) est supérieur à celui des célibataires (54%). Il est en constante augmentation : 50% en 2000, 56% en 2006, 61% en 2009 et 66% en 2012. Mais c'est uniquement avant 25 ans que les femmes mariées ont un taux d'activité plus élevé que les femmes célibataires, l'activité professionnelle et l'indépendance économique ayant certainement favorisé le mariage. Au-delà de 25 ans, les femmes célibataires sont toujours plus actives que les femmes mariées.

La présence des enfants, et le temps qu'il est nécessaire de leur consacrer, sont les éléments clefs des interruptions de carrière chez les femmes. Après deux enfants, plus le nombre d'enfants est élevé, plus le taux d'activité est faible. On note cependant une nette augmentation au cours du temps des taux d'activité des femmes avec enfants : avec un enfant à charge, le taux d'activité est passé de 62% en 2000 à 79% en 2012 ; avec deux enfants, de 58% à 80% ; avec trois enfants, de 41% à 62% et avec quatre enfants et plus, de 38% à 55%. L'impact de la parentalité est nettement différent chez les hommes : de 89% avec un enfant à charge, leur taux d'activité passe à 96% avec deux enfants et 98% avec trois enfants.

Pour celles qui restent actives, le phénomène de baisse en fonction du nombre d'enfants observé pour le taux d'activité, reste vrai pour le nombre d'heures travaillées : sans enfant, les femmes travaillent en moyenne 35 heures, avec un enfant, 33 heures, avec deux enfants, 31 heures et demi et avec trois enfants, c'est environ 30 heures. Chez les hommes, le phénomène est également le même que pour le taux d'activité puisque plus le nombre d'enfants est élevé, plus le nombre d'heures travaillées l'est également. Les femmes divorcées ou séparées sont toujours les plus actives : elles affichent des taux similaires à ceux des hommes (presque 80%).

Une très forte augmentation des places de garde dans les structures d'accueil pour enfants

Coût et disponibilité sont les mots-clefs de la garde des enfants et de la possibilité pour les mères d'exercer une activité professionnelle. En très peu d'années, les grands-parents longtemps le mode de garde le plus usité en raison notamment de sa gratuité a beaucoup perdu de son poids face à l'augmentation de l'offre en matière de structures collectives de garde. En 2011, seulement 20% des enfants (de moins de 13 ans ayant besoin d'être gardés et dont la mère exerce une activité professionnelle) étaient gardés par leurs grands-parents, d'autres membres de la famille ou des amis/voisins ; ils étaient encore 36% en 2008

et 40% en 2005. Les structures d'accueil collectives sont aujourd'hui nettement plus sollicitées (63% en 2011 contre 36% en 2008).

L'offre de places dans les services d'éducation et d'accueil (crèches, foyers de jour, garderies et maisons-relais) et auprès des assistants parentaux a plus que doublé de 2008 à 2012 : le nombre de places est passé de 20 198 en 2008 à 42 584 en 2012 avec une progression d'encore 13% entre 2011 et 2012. Cette impressionnante évolution a été le fait de la mise en place des maisons relais en 2005 et du chèque-service accueil en 2008. Outre la quantité, la qualité de l'offre est aussi un des axes prioritaires du Ministère de la Famille et de l'Intégration avec le dépôt de projets de loi, de règlements grand-ducaux en faveur de la jeunesse et la mise en place de mesures favorisant la qualité des services d'accueil.

Le nombre de maisons-relais, créées seulement depuis 2005, s'élève à 112 fin 2012 dont 40 pour les enfants non scolarisés et 72 pour les enfants scolarisés. Elles sont organisées autour de 329 antennes ou unités et disposent de 30 007 places.

En 2012, 620 assistants parentaux ont été dénombrés pour 2 855 enfants gardés. Parmi eux, 572 ont signé un accord de collaboration afin d'être reconnus comme prestataires du chèque-service accueil (mais seulement 439 d'entre eux ont effectivement facturé leurs prestations en passant par ce dispositif), soit 92% de l'ensemble des assistants parentaux. Près de 79% de l'ensemble des enfants gardés par ce mode de garde en ont donc bénéficié. Depuis la mise en place de ce dispositif, le nombre d'assistants parentaux et d'enfants gardés par leurs soins a plus que doublé.

En 2008, le chèque-service accueil a été institué. Il s'agit d'un dispositif de gratuité partielle et de participation financière parentale réduite favorisant l'accès des bénéficiaires à des prestations éducatives professionnelles. Il s'adresse à tous les enfants de moins de 13 ans ou n'ayant jamais quitté l'enseignement primaire et qui résident sur le territoire luxembourgeois. En 2009, il a été étendu aux institutions d'enseignement musical dans le secteur communal et aux associations sportives. Le dispositif a été adapté au cours de l'année 2012 pour les ménages disposant d'un revenu supérieur à 3,5 fois le salaire social minimum (hausse du prix). Au 1er janvier 2013, selon les estimations de population du STATEC, 67% des enfants de 0 à 12 ans vivant au Luxembourg ont adhéré au chèque-service accueil. Ce taux est en augmentation : 56% en 2009, 62% en 2010 et 65% en 2011[27].

Au total, en 2012, près de 42 584 places pour enfants sont donc disponibles dans les structures d'accueil collectives ou individuelles.

Tous les parents ne disposent pas de la même palette de choix en matière de mode de garde. En effet, le recours aux grands-parents n'est pas toujours possible, notamment pour les ménages immigrants. Les choix des modes de garde sont donc différents selon la nationalité des parents. Le recours aux grands-parents/amis/voisins pour un enfant non scolarisé est, en effet, plus fréquent pour les Luxembourgeois (24%) que pour les Portugais et les étrangers d'une autre nationalité (respectivement 18% et 4%) qui optent davantage pour les modes de garde individuels (respectivement 14% et 23% contre 9% pour les Luxembourgeois) et les structures d'accueil collectives (respectivement 68% et 73% contre 67% pour les Luxembourgeois).

D'après Eurostat, le Luxembourg a partiellement atteint les objectifs de Barcelone quant à la mise en place de structures d'accueil pour enfants. Ces objectifs étaient, pour 2010, de 33% pour l'accueil d'enfants âgés de moins de 3 ans et de 90% pour les enfants ayant entre 3 ans et l'âge de scolarité obligatoire. En 2011, le Luxembourg affiche des taux respectifs de 44% et 73% ; la moyenne européenne se situant à 30% et 84%. La Stratégie Europe 2020 pour le Luxembourg prévoit de poursuivre ces efforts en matière de garde d'enfants dans le cadre de l'inclusion sociale.

[27] *Cf. Rapport d'activité 2012 du Ministère de la Famille et de l'Intégration.*

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité des hommes et des femmes

Ce chapitre présente l'éventail des principales mesures en faveur de l'emploi féminin, que ce soit des mesures en faveur de l'insertion, de la réinsertion professionnelle ou de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Des actions positives au sein des entreprises du secteur privé

Dans le cadre de la loi du 12 février 1999, des mesures ont été inscrites afin d'améliorer l'égalité des chances entre hommes et femmes au sein des entreprises[28]. Puis les actions positives ont été inscrites dans le Code du Travail de 2007. Elles concernent l'organisation du travail, le recrutement, les actions de formation spéciales, les mesures relatives à des changements de métiers, les actions de promotion, les actions favorisant l'accès du sexe sous-représenté aux postes de responsabilité et de décision, et les mesures tendant à une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle. La contribution de l'Etat se fait alors sous forme de subvention. Depuis 2011, ces actions sont étendues au secteur public.

Depuis 2009, avec le support du STATEC, le Ministère de l'Egalité des chances a mis à disposition des entreprises un instrument d'évaluation de l'égalité salariale qui permet d'analyser si une entreprise garantit l'égalité de salaire entre femmes et hommes, c'est-à-dire si pour un travail égal ou de même valeur, les employés perçoivent les mêmes niveaux de salaire.

Depuis 2011, sur initiative du Ministère de l'Egalité des chances, un réseau regroupant une série d'acteurs ayant tous une fonction-clef dans le monde du travail a été créé pour promouvoir la diversité en termes de genre à tous les postes de responsabilité au sein des entreprises commerciales et industrielles (DivBiz, Diversity in Business).

Le congé parental toujours conjugué au féminin

La loi du 12 février 1999 concernant le Plan d'Action National pour l'emploi a prévu, entre autres, un congé parental. Celui-ci permet à tout parent, soit d'interrompre sa carrière professionnelle durant 6 mois avec la garantie de retrouver son emploi à son retour, soit de travailler 12 mois à mi-temps, toujours avec cette même garantie. La loi de décembre 2006 a apporté quelques modifications en introduisant, entre autres, un congé parental non rémunéré d'une durée comprise entre 3 et 6 mois. Le congé pour raisons familiales, introduit également dans la loi du 12 février 1999, permet la prise en charge d'un enfant malade[29] pendant une durée maximale de deux jours.

Depuis sa création, le nombre de congés parentaux est en constante augmentation. Exactement 4 025 indemnités de congé parental ont été versées au 31 décembre 2012 contre 2 571 en 2002. Trois congés parentaux sur quatre sont pris par les femmes. Chacun des parents peut prendre un congé parental ; un premier congé parental peut donc être suivi d'un deuxième. Les premiers congés parentaux sont pris à 96% par les femmes et les seconds congés parentaux à 80% par les hommes. Depuis sa création, le nombre de premiers congés parentaux masculins à temps plein n'a absolument pas décollé : une trop légère augmentation en effectifs n'a pas permis de marquer une augmentation en termes de part relative par rapport aux femmes. C'est en revanche sur les seconds congés parentaux que les pères montrent une plus forte implication : 75% des deuxièmes congés parentaux à temps partiel ont été pris par des hommes en 2002, ils sont 81% en 2012 (ces chiffres sont respectivement de 78% et 79% pour les deuxièmes congés parentaux à temps plein). Cette augmentation ne permet toutefois pas de parler d'une franche évolution

[28] *Subvention aux employeurs qui recrutent des personnes du sexe sous-représenté dans certaines professions, subvention aux entreprises qui organisent des actions positives, etc.*
[29] *Cf. Code du Travail www.legilux.public.lu*

puisque la part des pères dans l'ensemble des parents ayant pris un congé parental n'est passée que de 19% en 2002 à 23% en 2012. Que ce soit en premier ou en deuxième congé parental, les hommes choisissent plus fréquemment que les femmes le congé à temps partiel : 64% des congés parentaux masculins sont pris à temps partiel. En revanche, les femmes ne sont que 37% à prendre le congé parental à temps partiel lors du premier congé et 62% lorsqu'il s'agit du second congé. Globalement, c'est 44% de l'ensemble des congés parentaux qui sont pris à temps partiel. La répartition des congés parentaux selon le pays de résidence des salarié-e-s est quasi-conforme à la répartition de l'ensemble des salarié-e-s selon le pays de résidence : représentant 56% des salarié-e-s, les résidant-e-s bénéficient pour 58% de l'ensemble des congés parentaux.

La création des maisons-relais et la mise en place du chèque-service accueil augmentent les capacités d'accueil des enfants

Comme évoqué au chapitre précédent, la création des maisons relais pour enfants en 2005 a permis d'augmenter considérablement l'offre d'accueil des enfants, notamment lors des périodes périscolaires. Une étude du CEPS/INSTEAD[30] commanditée par le Ministère de la Famille et de l'Intégration confirme que l'impact d'une offre de modes de garde collectifs adaptée aux besoins de garde des enfants joue un rôle positif sur l'offre d'emploi des mères : la part des femmes en emploi est relativement plus importante parmi les femmes ayant les chances d'obtenir une place dans une structure collective les plus élevées. Une autre étude[31], antérieure à la mise en place du chèque-service accueil, montrait, d'un côté, qu'avec ce système, le montant des frais de garde d'enfants restant à charge des parents serait relativement faible et, d'un autre côté, que la réduction des dépenses des frais de garde d'enfants serait importante pour tout le monde et tout particulièrement pour les familles les plus modestes.

La formation professionnelle continue comme seconde chance de compenser les déficits en formation initiale

La loi du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue est entrée en vigueur le 1er janvier 2000 et a donné une base légale à une meilleure formation professionnelle profitant aux femmes et aux hommes. Elle a été complétée par la loi du 10 juin 2002 et par la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un code du travail. La loi du 24 octobre 2007 a permis la création d'un congé individuel de formation, celle du 17 février 2009 a introduit un congé linguistique. Ainsi, il existe toute une série de congés permettant aux salarié-e-s mais aussi aux indépendant-e-s de se former : le congé individuel de formation de 80 jours, le congé linguistique pour apprendre le luxembourgeois, le congé sans solde pour formation et l'aménagement personnel du temps de travail dans le cadre d'un règlement d'horaire mobile.

Des mesures de formation adaptées aux femmes à la recherche d'un emploi

Dans un objectif de lutte contre le chômage, de multiples mesures de formation sont proposées par l'ADEM, par les Centres de Formation Professionnelle Continue ou par des associations œuvrant dans l'intérêt des femmes. Les mesures proposées par l'ADEM accueillent proportionnellement moins de femmes (37%) que ce qu'elles représentent parmi les chômeurs indemnisés (43%). Les Mesures spéciales et les Occupations Temporaires Indemnisées leur échappent : moins de 30% des participants sont des femmes. Elles ne participent aussi qu'à hauteur de 34% des contrats appui-emploi. Par ailleurs, les Centres de Formation Professionnelle Continue proposent différentes formations à destination des demandeurs d'emploi dans lesquelles les demandeuses d'emploi représentent 47% des participants ; soit une participation féminine plus élevée que la part des femmes dans l'ensemble du marché du travail.

[30] *Cf. Bousselin, A., Disponibilité locale des structures collectives d'accueil de jeunes enfants. Etat des lieux et lien avec l'emploi des mères de jeunes enfants. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en juillet 2008, Mai 2010, CEPS/INSTEAD.*

[31] *Cf. Bousselin, A., L'impact du chèque-service accueil sur les dépenses de garde d'enfants : Estimation par méthode de simulation. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en janvier 2009, Juin 2010, CEPS/INSTEAD.*

Un nombre de RMGistes fortement en hausse

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, un Revenu Minimum Garanti (RMG) a été institué qui confère, dans les conditions fixées par la loi, des moyens d'existence suffisants ainsi que des mesures d'insertion professionnelle et sociale. Cette aide sociale n'est pas exclusivement destinée aux femmes.

En 10 ans, le nombre d'individus bénéficiant du RMG a pratiquement doublé avec une augmentation particulièrement forte entre 2008 et 2009 (+16% contre +3% par exemple pour l'année qui précède). Cette forte augmentation n'a toutefois pas touché davantage les femmes que les hommes : le nombre de femmes a été multiplié par 1,87 contre 1,91 pour les hommes. Depuis 1996, la part des femmes parmi les bénéficiaires du RMG est constante : elles représentent 53% des bénéficiaires. La part des ménages avec enfants n'a cessé d'augmenter passant de 22% en 2003 à 34% en 2012 et notamment la part des couples avec enfants (de 9% à 16%). Les personnes seules restent toutefois les plus concernées (56%) ainsi que les familles monoparentales et notamment les mères seules : 30% des ménages bénéficiaires dont l'attributaire est une femme sont des familles monoparentales. Très peu d'hommes bénéficiaires du RMG résident seuls avec un ou plusieurs enfants à charge (2,5%).

Le nombre de bénéficiaires occupés dans des mesures d'insertion organisées par le SNAS a également augmenté suite à l'augmentation du nombre de RMGistes. La participation des femmes à ces mesures s'est intensifiée : représentant 41% des Affectations Temporaires Indemnisées en 2006, elles en représentent 44% en 2012 ; de même, leur part passe de 45% à 51% parmi ceux qui effectuent des stages en entreprises. Globalement, leur participation à des mesures passe de 44% à 47%.

A. Evolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin

NOTES METHODOLOGIQUES

Emploi national et emploi intérieur

L'emploi intérieur comprend les personnes salariées et non-salariées travaillant sur le territoire du Grand-Duché qu'elles y aient leur résidence ou non. Il englobe donc les frontaliers et frontalières qui travaillent au Luxembourg, mais ne comprend ni les résidant-e-s qui travaillent en dehors du territoire luxembourgeois, ni les fonctionnaires, ni les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

L'emploi national comprend l'emploi des personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il inclut les fonctionnaires et les agents des institutions internationales ainsi que les résidant-e-s allant travailler chaque jour dans un pays limitrophe.

Dans ce rapport, plusieurs sources statistiques ont été utilisées. Les enquêtes auprès des ménages comme le Recensement général de la Population (STATEC), l'Enquête Forces de Travail (STATEC) et l'EU-SILC (CEPS/INSTEAD, STATEC) concernent l'emploi national. Les enquêtes du STATEC auprès des entreprises ainsi que les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale se réfèrent au concept d'emploi intérieur (intégrant les frontaliers-ières) qui est également utilisé dans les comptes nationaux. Dans la mesure du possible, ce sont les données sur l'emploi intérieur qui sont utilisées car elles illustrent de manière exhaustive la situation des actifs au Luxembourg. A défaut, ce sont les données sur l'emploi national qui sont utilisées.

Taux d'emploi et taux d'activité

La **population active** comprend les salarié-e-s, les non-salarié-e-s et les chômeurs et chômeuses déduction faite des frontaliers et frontalières nets.

Par **salarié-e-s**, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, moyennant un contrat, pour un employeur résidant, en échange d'un salaire ou d'une rétribution en espèces ou en nature.

Suivant la définition du Bureau International du Travail est considéré comme **chômeur et chômeuse** toute personne ne travaillant pas, recherchant un emploi en tant qu'indépendant-e ou en tant que salarié-e, étant disponible dans les 15 jours et effectuant une recherche active.

Les **inactifs et inactives** sont ceux qui ne sont classés ni comme personnes ayant un emploi, ni comme chômeurs et chômeuses.

Le **taux d'activité** représente la proportion de la population active résidante dans la population totale vivant dans des ménages privés.

Le **taux d'emploi** représente la proportion de la population résidante ayant un emploi dans la population totale vivant dans des ménages privés.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et chômeuses et la population active.

On estime habituellement ces indicateurs à partir de la population des 15-64 ans afin de minimiser, notamment dans les comparaisons internationales, l'impact des effets de structure de l'âge des différentes populations mais depuis la Stratégie Europe 2020, la tranche d'âge 25-64 ans est également retenue.

Au Luxembourg, le taux d'emploi est quasi similaire au taux d'activité en raison du faible taux de chômage mais cela n'étant pas le cas de la majorité des pays européens, c'est le taux d'emploi qui est le plus fréquemment utilisé dans les comparaisons internationales pour mesurer l'intensité des forces de travail ayant effectivement un emploi.

La Classification Internationale Type des Professions (CITP) du Bureau International du Travail (BIT)

La CITP est un instrument de classification international des emplois en fonction des tâches effectuées. La première version de la CITP a été adoptée en 1957 par la 9ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Cette version a été remplacée par la CITP-68, puis la CITP-88. Elle a été récemment mise à jour en raison des évolutions survenues dans le monde du travail depuis 1988 (CITP-08). La mise à jour n'a pas affectée les principes de base ni la structure de la classification de 1988, mais effectue des améliorations considérables dans certains domaines.

La CITP classe les professions suivant une structure pyramidale. Au niveau le plus bas de cette hiérarchie se trouve l'unité statistique de classification - l'emploi - qui est définie comme un ensemble de tâches et de devoirs devant être exécutés par une même personne. Un ensemble d'emplois dont les tâches présentent une grande similitude constitue une profession. Dans le but d'agréger les professions en catégories quasiment similaires à différents niveaux de la hiérarchie, la CITP-88 utilise quatre niveaux de compétences pour définir sa structure de classification au niveau le plus agrégé. La définition pratique de ces quatre niveaux de compétences est empruntée en partie à la Classification Internationale Type de l'Education (CITE) et en partie à la formation professionnelle qui peut permettre d'acquérir le niveau de compétence nécessaire. Le premier degré de compétence correspond à l'enseignement du premier degré, lequel commence en général à l'âge de 5, 6 ou 7 ans et s'étend sur cinq années ; le deuxième niveau correspond au premier et au deuxième cycles de l'enseignement du second degré (de 11 ou 12 ans jusqu' à 16 ou 17 ans) ; le troisième niveau correspond à un enseignement commencé à l'âge de 17 ou 18 ans s'étendant sur quatre années environ et s'achève sur un diplôme qui n'équivaut pas à un premier grade universitaire. Enfin, le quatrième niveau correspond à un enseignement commencé à l'âge de 17 ou 18 ans, qui s'étend sur trois ou quatre années, voire davantage et ouvre accès à un grade universitaire ou à un grade universitaire supérieur, ou à un diplôme équivalent.

La CITP se compose ainsi de 10 grands groupes, 28 sous-grands groupes, 118 sous-groupes et 390 groupes de base.

Les grands groupes sont les suivants :

1. Directeurs, cadres de direction et gérants
2. Professions intellectuelles et scientifiques
3. Professions intermédiaires
4. Employés de type administratif
5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
9. Professions élémentaires, ouvriers et employés non qualifiés
10. Professions militaires

Les données de l'Enquête communautaire sur les Forces de Travail (EFT-UE) d'Eurostat

L'Enquête communautaire sur les Forces de Travail (EFT-UE) est une grande enquête trimestrielle par sondage couvrant la population vivant dans les ménages privés de

l'Union européenne, de l'AELE (à l'exception du Liechtenstein) et des pays candidats. L'enquête fournit des résultats annuels et trimestriels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus ainsi que sur les personnes hors des forces de travail.

En fournissant des données sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, l'EFT-UE est une importante source d'information sur la situation et les tendances du marché du travail dans l'Union européenne. Les données sont ventilées par âge, par sexe, par niveau de scolarité, entre emploi temporaire et permanent, entre emploi à temps plein et à temps partiel, et selon bien d'autres critères encore.

L'EFT-UE trimestrielle constitue également la base pour le calcul par Eurostat des chiffres mensuels du chômage, complétée soit par les estimations mensuelles des taux de chômage de l'EFT ou par d'autres sources telles que les registres du chômage. Le taux de chômage harmonisé mensuel qui en résulte – l'un des indicateurs à court terme clef d'Eurostat – est publié dans un communiqué de presse et dans la base de données en ligne.

La taille de l'échantillon de population de l'EFT-UE est d'environ 1,5 million de personnes à chaque trimestre. Les taux d'échantillonnage trimestriels varient entre 0,2 % et 3,3 % dans chaque pays. Eurostat a commencé à recueillir des micro-données en 1983 avec un trimestre de référence par an (habituellement au printemps). Entre 1998 et 2005, l'enquête est progressivement devenue une enquête trimestrielle continue. Maintenant, tous les États membres de l'UE communiquent des résultats trimestriels.

Il n'y a que depuis 2007 que le Luxembourg a mis en place un protocole d'enquête lui permettant de produire des informations trimestrielles comme les autres pays.

Au Luxembourg, c'est le STATEC qui réalise cette enquête. Elle permet de construire l'essentiel des indicateurs structurels de l'emploi **national**. De 1992 à 2003, le protocole d'enquête est resté le même. En 2003, une partie du protocole d'enquête a changé (enquêtes téléphoniques et non plus en vis-à-vis, saisie immédiate des informations collectées, répartition paritaire des enquêtes sur l'ensemble des semaines de l'année de référence), une rupture de série est donc possible. A partir de 2007, le STATEC a mis en place un protocole permettant de fournir, à l'instar des autres pays européens, des informations trimestrielles. Une rupture de série est également possible en 2009 en raison du changement de sous-traitant dans la collecte des données.

Un emploi est dit à **temps partiel** si l'enquêté le déclare comme tel à partir de la nature de son contrat de travail.

Les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Toutes les données de l'IGSS contenues dans ce rapport sont fournies au 31 mars de l'année concernée. Elles relèvent du concept d'emploi **intérieur** et sont exhaustives.

La loi du 13 mai 2008 a introduit un statut unique pour les salarié-e-s du secteur privé. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette loi vise principalement à supprimer les différences de statut entre ouvriers et employés privés et introduit le statut unique de salarié. Suite à ce changement, les différentes caisses de maladie et caisses de pension du secteur privé n'ont plus de raison d'être. Elles sont donc fusionnées en une Caisse Nationale de Santé (CNS) et une Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP). Ouvriers et employés privés deviennent des salariés ayant les mêmes droits et obligations.

Pour les personnes ayant une (ou plusieurs) occupation salariale et une occupation non salariale, la méthode de détermination de l'occupation principale a changé :

• Avant l'introduction du statut unique, l'occupation principale était déterminée par un indicateur ayant la valeur "P" pour le régime principal et la valeur "A" pour le régime accessoire.
• A partir de janvier 2009, cette notion disparaît. L'occupation principale est désormais déterminée par l'affiliation renseignant le plus grand nombre d'heures de travail.

Les enregistrements des occupations non salariales ne contenant pas d'heures ouvrées, la règle suivante est appliquée à partir de janvier 2009 : si le nombre d'heures ouvrées est inférieur à 80 heures par mois, l'occupation non salariale devient l'occupation principale. En appliquant cette règle en décembre 2008, environ 200 personnes comptées parmi les non-salarié-e-s auraient été considérées comme des salarié-e-s.

A cause des différences entre les séries de données avant et après l'introduction du statut unique, une comparaison entre les salaires médians ou moyens entre 2008 et 2009 s'avère impossible.

Les données de l'EU-Statistics on Income and Living Conditions d'Eurostat (EU-SILC)

Cette enquête est la source de référence européenne pour estimer les indicateurs monétaires et non monétaires des conditions de vie et de l'inclusion sociale des ménages et des individus les composant. Il s'agit d'une enquête communautaire permettant de collecter des micro-données comparables sur les thèmes suivants : revenus, pauvreté, exclusion sociale, logement, emploi, éducation et santé. En plus de fournir des données annuelles, cette enquête produit également des données longitudinales.

La population de référence englobe les ménages privés résidant sur le territoire national et chacun de ses membres. Les personnes vivant dans des ménages collectifs ou dans des institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

Au Luxembourg, la collecte des données est assurée par le CEPS/INSTEAD.

A. Evolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin

A.01. Evolution de l'emploi féminin et masculin au Luxembourg et dans l'Union européenne

A.1-100

Taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012

** rupture de série*

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

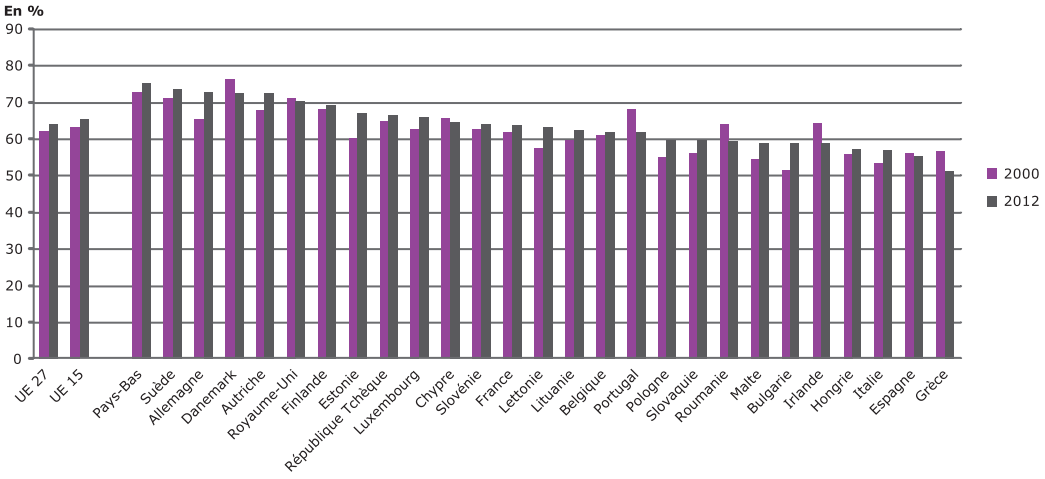

Pays	1992	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Pays-Bas	63,7	64,2	72,9	73,2	74,7	74,9	75,1
Suède	nd	70,7	71,1	72,5*	72,1	73,6	73,8
Allemagne	66,6	64,7	65,3	65,5	71,1	72,5	72,8
Danemark	74,5	73,9	76,4	75,9	73,3	73,1	72,6
Autriche	nd	68,4	67,9	68,6	71,7	72,1	72,5
Royaume-Uni	68,1	68,1	71,0	71,7	69,5	69,5	70,1
Finlande	nd	59,7	68,1	68,4	68,1	69,0	69,4
Estonie	nd	nd	60,3	64,4	61,0	65,1	67,1
République tchèque	nd	nd	64,9	64,8	65,0	65,7	66,5
Luxembourg	61,5	58,5	62,7	63,6	65,2	64,6	65,8
Chypre	nd	nd	65,4	68,5	68,9	67,6	64,6
Slovénie	nd	nd	62,7	66,0	66,2	64,4	64,1
France	60,2	59,6	61,7	63,7	63,9	63,9	63,9
Lettonie	nd	nd	57,4	63,3	59,3	60,8	63,1
Lituanie	nd	nd	59,6	62,6	57,8	60,3	62,2
Belgique	56,5	56,3	60,9	61,1	62,0	61,9	61,8
Portugal	65,9	62,5	68,2	67,5	65,6	64,2	61,8
Pologne	nd	nd	55,1	52,8	59,3	59,7	59,7
Slovaquie	nd	nd	56,3	57,7	58,8	59,5	59,7
Roumanie	nd	nd	64,2	57,6	58,8	58,5	59,5
Malte	nd	nd	54,5	53,9	56,1	57,6	59,0
Bulgarie	nd	nd	51,5	55,8	59,7	58,4	58,8
Irlande	50,8	54,1	64,5	67,6	59,6	58,9	58,8
Hongrie	nd	nd	55,9	56,9	55,4	55,8	57,2
Italie	53,1	50,8	53,4	57,6	56,9	56,9	56,8
Espagne	49,1	46,8	56,1	63,3*	58,6	57,7	55,4
Grèce	53,6	54,5	56,6	60,1	59,6	55,6	51,3
UE 27	**nd**	**nd**	**62,1**	**63,4**	**64,1**	**64,3**	**64,2**
UE 15	**nd**	**59,9**	**63,2**	**65,3**	**65,4**	**65,5**	**65,2**

Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012

A.1-110

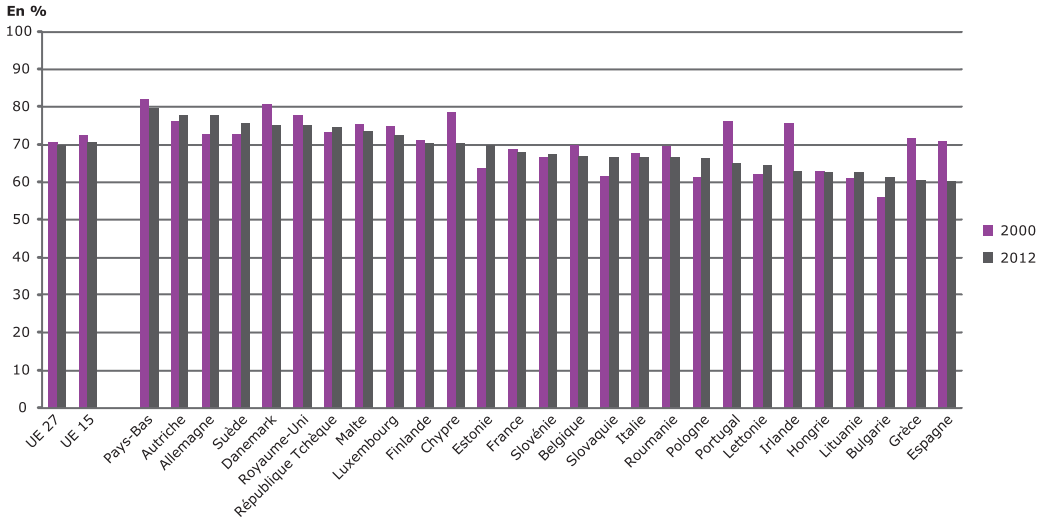

** rupture de série*

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

Pays	1992	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Pays-Bas	76,1	75,0	82,1	79,9	80,0	79,8	79,7
Autriche	nd	77,6	76,2	75,4	77,1	77,8	77,8
Allemagne	76,9	73,9	72,7	71,3	76,0	77,3	77,6
Suède	nd	71,6	72,6	74,4*	74,6	75,8	75,6
Danemark	78,5	80,7	80,7	79,8	75,6	75,9	75,2
Royaume-Uni	75,3	74,8	77,7	77,7	74,5	74,5	75,2
République tchèque	nd	nd	73,1	73,3	73,5	74,0	74,6
Malte	nd	nd	75,3	73,8	72,4	73,6	73,3
Luxembourg	76,4	74,3	75,0	73,3	73,1	72,1	72,5
Finlande	nd	61,4	71,1	70,3	69,4	70,6	70,5
Chypre	nd	nd	78,6	79,2	75,3	73,7	70,4
Estonie	nd	nd	63,7	67,0	61,5	67,7	69,7
France	69,4	67,4	68,8	69,2	68,2	68,2	68,0
Slovénie	nd	nd	66,7	70,4	69,6	67,7	67,4
Belgique	68,4	66,9	69,8	68,3	67,4	67,1	66,9
Slovaquie	nd	nd	61,6	64,6	65,2	66,3	66,7
Italie	70,1	66,4	67,6	69,9	67,7	67,5	66,5
Roumanie	nd	nd	69,5	63,7	65,7	65,0	66,5
Pologne	nd	nd	61,2	58,9	65,6	66,3	66,3
Portugal	77,2	71,2	76,2	73,4	70,1	68,1	64,9
Lettonie	nd	nd	61,9	67,6	59,2	61,5	64,6
Irlande	64,7	66,7	75,7	76,9	63,5	62,6	62,7
Hongrie	nd	nd	62,7	63,1	60,4	61,2	62,5
Lituanie	nd	nd	61,1	66,1	56,8	60,4	62,5
Bulgarie	nd	nd	56,1	60,0	63,0	61,2	61,3
Grèce	72,3	72,2	71,7	74,2	70,9	65,9	60,6
Espagne	66,7	62,0	71,0	75,2*	64,7	63,2	60,2
UE 27	**nd**	**nd**	**70,7**	**70,8**	**70,1**	**70,1**	**69,8**
UE 15	**nd**	**70,3**	**72,5**	**73,0**	**71,3**	**71,2**	**70,6**

A.1-120

Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012

** rupture de série*

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

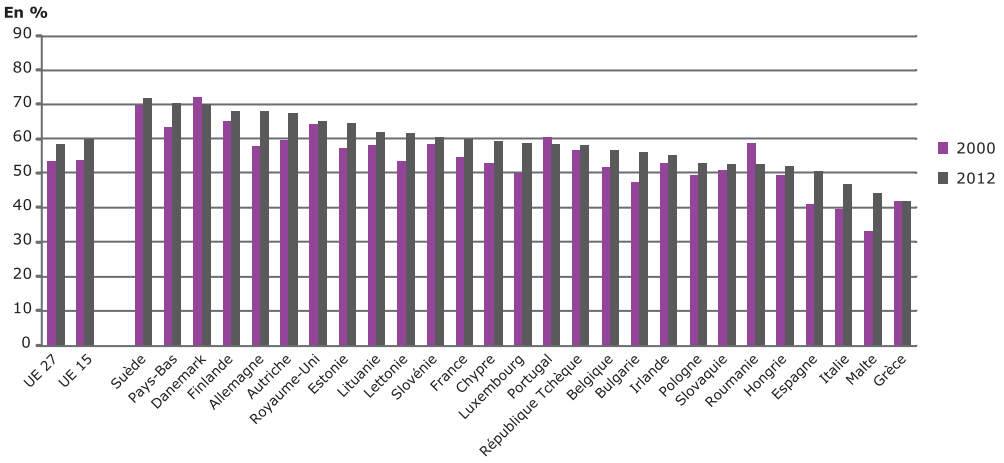

Pays	1992	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Suède	nd	69,8	69,7	70,4*	69,6	71,3	71,8
Pays-Bas	50,9	53,2	63,4	66,4	69,3	69,9	70,4
Danemark	70,4	67,0	72,1	71,9	71,1	70,4	70,0
Finlande	nd	58,1	65,2	66,5	66,9	67,4	68,2
Allemagne	56,0	55,3	57,8	59,6	66,1	67,7	68,0
Autriche	nd	59,2	59,7	62,0	66,4	66,5	67,3
Royaume-Uni	61,0	61,4	64,5	65,8	64,6	64,5	65,1
Estonie	nd	nd	57,2	62,1	60,6	62,8	64,7
Lituanie	nd	nd	58,2	59,4	58,7	60,2	61,9
Lettonie	nd	nd	53,3	59,3	59,4	60,2	61,7
Slovénie	nd	nd	58,5	61,3	62,6	60,9	60,5
France	51,4	52,1	54,8	58,4	59,7	59,7	60,0
Chypre	nd	nd	53,0	58,4	63,0	62,1	59,4
Luxembourg	46,2	42,2	50,0	53,7	57,2	56,9	59,0
Portugal	55,7	54,3	60,5	61,7	61,1	60,4	58,7
République tchèque	nd	nd	56,8	56,3	56,3	57,2	58,2
Belgique	44,6	45,4	51,9	53,8	56,5	56,7	56,8
Bulgarie	nd	nd	47,2	51,7	56,4	55,6	56,3
Irlande	36,8	41,3	53,2	58,3	55,8	55,1	55,1
Pologne	nd	nd	49,3	46,8	53,0	53,1	53,1
Slovaquie	nd	nd	51,1	50,9	52,3	52,7	52,7
Roumanie	nd	nd	59,0	51,5	52,0	52,0	52,6
Hongrie	nd	nd	49,4	51,0	50,6	50,6	52,1
Espagne	31,7	31,7	41,2	51,2*	52,3	52,0	50,6
Italie	36,5	35,5	39,3	45,3	46,1	46,5	47,1
Malte	nd	nd	33,4	33,7	39,3	40,9	44,2
Grèce	36,2	38,0	41,8	46,1	48,1	45,1	41,9
UE 27	**nd**	**nd**	**53,6**	**56,1**	**58,2**	**58,5**	**58,6**
UE 15	**nd**	**49,6**	**53,9**	**57,8**	**59,4**	**59,7**	**59,8**

Ecart de taux d'emploi entre femmes et hommes de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012*

A.1-121

Pays	1992	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Lituanie	Nd	nd	2,9	6,7	1,9	0,2	0,6
Finlande	Nd	3,3	5,9	3,8	2,5	3,2	2,3
Lettonie	nd	nd	8,6	8,3	0,2	1,3	2,9
Suède	nd	1,8	2,9	nd	5,0	4,5	3,8
Bulgarie	nd	nd	8,9	8,3	6,6	5,6	5,0
Estonie	nd	nd	6,5	4,9	0,9	4,9	5,0
Danemark	8,1	13,7	8,6	7,9	4,5	5,5	5,2
Portugal	21,5	16,9	15,7	11,7	9,0	7,7	6,2
Slovénie	nd	nd	8,2	9,1	7,0	6,8	6,9
Irlande	27,9	25,4	22,5	18,6	7,7	7,5	7,6
France	18,0	15,3	14,0	10,8	8,5	8,5	8,0
Pays-Bas	25,2	21,8	18,7	13,5	10,7	9,9	9,3
Allemagne	20,9	18,6	14,9	11,7	9,9	9,6	9,6
Espagne	35,0	30,3	29,8	nd	12,4	11,2	9,6
Belgique	23,8	21,5	17,9	14,5	10,9	10,4	10,1
Royaume-Uni	14,3	13,4	13,2	11,9	9,9	10,0	10,1
Hongrie	nd	nd	13,3	12,1	9,8	10,6	10,4
Autriche	nd	18,4	16,5	13,4	10,7	11,3	10,5
Chypre	nd	nd	25,6	20,8	12,3	11,6	11,0
Pologne	nd	nd	11,9	12,1	12,6	13,2	13,2
Luxembourg	30,2	32,1	25,0	19,6	15,9	15,2	13,5
Roumanie	nd	nd	10,5	12,2	13,7	13,0	13,9
Slovaquie	nd	nd	10,5	13,7	12,9	13,6	14,0
République tchèque	nd	nd	16,3	17,0	17,2	16,8	16,4
Grèce	36,1	34,2	29,9	28,1	22,8	20,8	18,7
Italie	33,6	30,9	28,3	24,6	21,6	21,0	19,4
Malte	nd	nd	41,9	40,1	33,1	32,7	29,1
UE 27	**nd**	**nd**	**17,1**	**14,7**	**11,9**	**11,6**	**11,2**
UE 15	**nd**	**20,7**	**18,6**	**15,2**	**11,9**	**11,5**	**10,8**

** Ecart en points de pourcentage.*

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

A.1-130

Evolution du taux d'emploi des 15-64 ans par sexe au Luxembourg et dans l'Union européenne entre 1990 et 2012

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

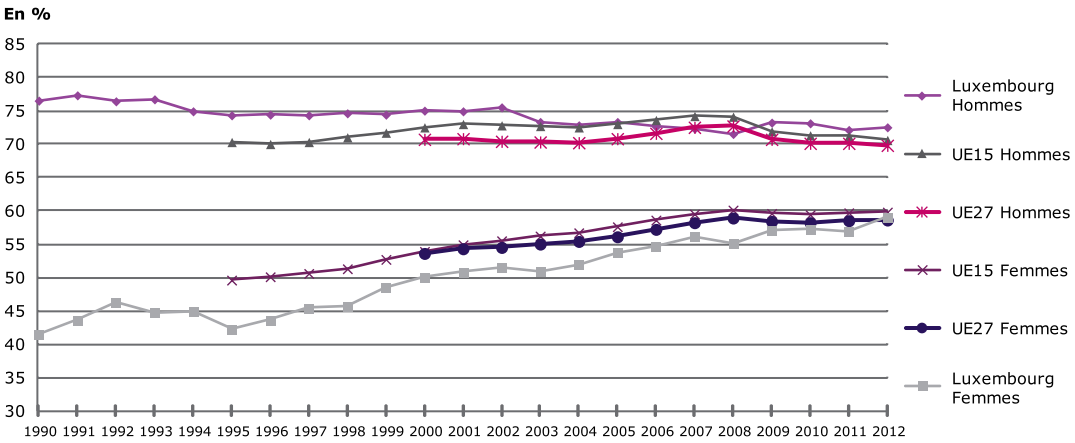

Année	Résidents au Luxembourg		Résidents dans l'Union européenne des 15		Résidents dans l'Union européenne des 27	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1990	76,5	41,4	nd	nd	nd	nd
1991	77,3	43,6	nd	nd	nd	nd
1992	76,4	46,2	nd	nd	nd	nd
1993	76,7	44,7	nd	nd	nd	nd
1994	74,9	44,9	nd	nd	nd	nd
1995	74,3	42,2	70,3	49,6	nd	nd
1996	74,4	43,6	70,0	50,1	nd	nd
1997	74,3	45,4	70,3	50,6	nd	nd
1998	74,6	45,6	71,0	51,3	nd	nd
1999	74,4	48,5	71,7	52,7	nd	nd
2000	75,0	50,0	72,5	53,9	70,7	53,6
2001	74,9	50,8	73,0	54,9	70,8	54,3
2002	75,5	51,5	72,8	55,5	70,4	54,5
2003	73,3	50,9	72,7	56,2	70,3	55,0
2004	72,8	51,9	72,5	56,7	70,2	55,4
2005	73,3	53,7	73,0	57,6	70,8	56,1
2006	72,6	54,6	73,6	58,6	71,6	57,2
2007	72,3	56,1	74,2	59,5	72,5	58,2
2008	71,5	55,1	74,1	60,1	72,7	58,9
2009	73,2	56,8	71,9	59,6	70,7	58,4
2010	73,1	57,2	71,3	59,4	70,1	58,2
2011	72,1	56,9	71,2	59,7	70,1	58,5
2012	72,5	59,0	70,6	59,8	69,8	58,6

Part des hommes actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne entre 1995 et 2012

A.1-140

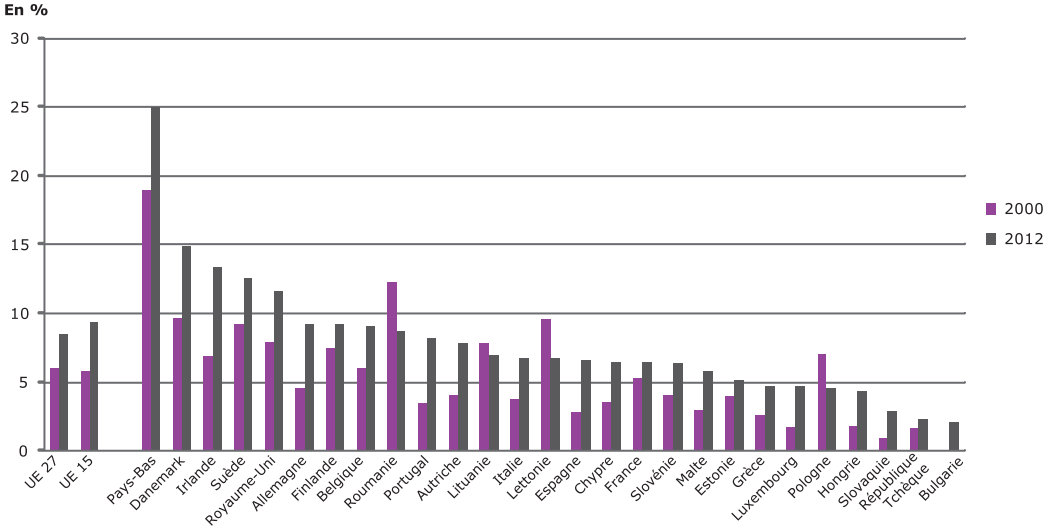

** rupture de série*

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

Pays	1995	2000	2002	2005	2010	2011	2012
Pays-Bas	16,1	18,9	20,6	21,8	24,2	24,3	24,9
Danemark	10,0	9,6	10,1	11,7	14,0	14,2	14,8
Irlande	5,2	6,8	6,0	5,9	11,4	12,5	13,3
Suède	9,3	9,1	9,7	10,3*	12,7	12,3	12,5
Royaume-Uni	6,5	7,9	8,4	9,1	11,0	11,0	11,5
Allemagne	3,2	4,5	5,2	6,9	8,7	9,0	9,1
Finlande	7,5	7,4	7,5	8,6	8,9	9,4	9,1
Belgique	2,7	5,9	5,6	7,1	8,4	9,2	9,0
Roumanie	nd	12,2	8,9*	9,1	9,6	8,7	8,6
Portugal	2,9	3,4	4,2	3,8	4,9	7,0	8,2
Autriche	3,3	4,0	4,6	5,6	7,8	7,8	7,8
Lituanie	nd	7,8	8,4	4,9	6,3	6,6	6,9
Italie	2,7	3,7	3,5	4,3	5,1	5,5	6,7
Lettonie	nd	9,5	6,7	5,6	7,5	7,0	6,7
Espagne	2,5	2,7	2,6	4,3*	5,2	5,9	6,5
Chypre	nd	3,5	2,7	3,2	5,1	6,1	6,4
France	4,8	5,2	4,9	5,6	6,4	6,5	6,4
Slovénie	nd	4,0	4,3	6,1	7,4	7,1	6,3
Malte	nd	2,9	3,7	4,1	5,0	5,3	5,7
Estonie	nd	3,9	3,7	4,2	6,2	5,0	5,1
Grèce	2,4	2,5	2,1	2,1	3,4	4,2	4,7
Luxembourg	1,0	1,7	1,7	2,4	3,4	4,3	4,7
Pologne	nd	7,0	7,3	7,0	5,0	4,7	4,5
Hongrie	nd	1,8	2,1	2,4	3,6	4,4	4,3
Slovaquie	nd	0,9	1,1	1,2	2,6	2,6	2,8
République Tchèque	nd	1,6	1,6	1,6	2,2	1,8	2,2
Bulgarie	nd	nd	2,1	1,5	2,0	2,0	2,0
UE 27	**nd**	**5,9**	**5,9**	**6,7**	**7,9**	**8,1**	**8,4**
UE 15	**nd**	**5,7**	**6,0**	**7,0**	**8,5**	**8,8**	**9,3**

A.1-141

Part des hommes ayant un emploi à temps partiel involontaire* dans l'ensemble des emplois à temps partiel des hommes dans l'Union européenne entre 1990 et 2012

** Emploi à temps partiel involontaire : Emploi presté à temps partiel à défaut d'un emploi à temps plein*

nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ : Résidents

Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Slovénie	nd	nd	8,6	5,2	6,7	6,7	7,5
Pays-Bas	24,9	11,8	5,4	6,4	7,5	9,4	12,9
Luxembourg	nd	nd	nd	nd	nd	16,1	13,0
Danemark	8,3	14,5	10,7	15,0	15,4	13,7	13,8
Autriche	nd	11,6	21,1	17,3	17,5	15,1	13,8
Belgique	41,5	38,3	28,9	20,8	15,1	16,4	14,4
République tchèque	nd	nd	4,9	9,8	11,4	17,3	14,6
Estonie	nd	nd	nd	22,5	18,2	22,4	18,4
Finlande	nd	41,7	32,1	26,6	27,0	26,2	24,1
Pologne	nd	nd	14,5	32,7	22,5	24,2	26,9
Allemagne	8,2	14,4	20,6	37,3	37,8	28,4	28,3
Malte	nd	nd	nd	28,3	33,1	25,3	29,5
Suède	nd	34,1	26,7	28,0	29,3	28,3	30,2
Lituanie	nd	nd	47,5	50,2	38,1	40,8	32,7
Slovaquie	nd	nd	nd	19,2	34,8	28,0	35,4
Royaume-Uni	18,0	31,9	22,4	17,0	31,9	35,5	37,5
France	nd	56,0	43,6	33,8	35,7	36,3	38,3
Portugal	27,0	25,5	26,8	27,4	39,5	40,0	41,7
Hongrie	nd	nd	26,2	24,0	39,2	43,9	45,2
Lettonie	nd	nd	56,5	45,7	48,0	43,4	45,4
Irlande	62,1	64,4	33,8	nd	51,9	56,7	59,9
Chypre	nd	nd	36,7	36,3	44,0	60,3	65,2
Bulgarie	nd	nd	nd	73,3	59,9	61,4	66,8
Roumanie	nd	nd	63,6	68,0	65,7	64,5	67,1
Espagne	25,2	21,0	24,3	32,6	54,7	65,8	69,3
Grèce	48,2	56,6	57,3	58,5	65,7	68,8	69,9
Italie	51,1	49,4	53,1	56,4	64,8	69,1	73,0
UE27	**nd**	**nd**	**nd**	**nd**	**36,1**	**36,5**	**38,9**
UE15	**nd**	**30,2**	**26,1**	**nd**	**35,1**	**35,7**	**38,1**

Part des femmes actives de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne entre 1992 et 2012

A.1-150

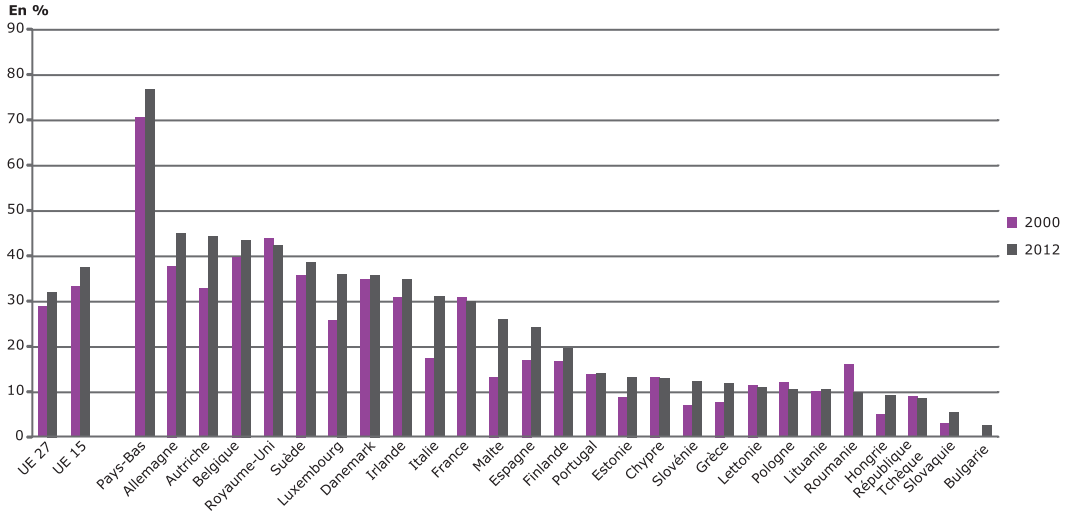

** rupture de série*

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

Pays	1992	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Pays-Bas	67,2	70,5	72,7	75,0	76,2	76,5	76,9
Allemagne	33,5	37,7	39,2	43,4	45,0	45,1	45,0
Autriche	26,4	32,9	35,7	39,1	43,3	43,4	44,4
Belgique	29,8	39,8	37,7	40,4	42,1	43,3	43,5
Royaume-Uni	43,7	43,8	43,3	41,9	42,4	42,2	42,3
Suède	43,0	35,7	32,3	39,2*	40,3	39,3	38,6
Luxembourg	20,3	25,8	26,4	38,2	35,8	35,9	36,1
Danemark	35,3	34,9	31,1	32,6	38,1	37,0	35,8
Irlande	23,0	30,7	30,4	31,5	34,4	35,2	34,9
Italie	13,1	17,3	16,7	25,6	29,0	29,3	31,0
France	28,8	30,9	29,6	30,3	30,0	29,9	30,0
Malte	nd	13,3	18,8	20,9	24,6	25,6	26,0
Espagne	16,3	17,0	17,0	24,0*	23,1	23,4	24,4
Finlande	15,5	16,7	16,9	18,2	19,0	19,0	19,4
Portugal	10,5	13,7	13,5	13,2	12,3	13,7	14,1
Estonie	nd	8,8	8,4	9,1	13,1	13,5	13,2
Chypre	nd	13,3	10,8	13,2	11,8	12,1	13,1
Slovénie	nd	6,9	7,6	9,8	13,6	12,2	12,2
Grèce	7,9	7,7	7,8	9,0	10,2	10,0	11,8
Lettonie	nd	11,6	10,5	9,7	11,0	10,4	11,1
Pologne	nd	12,1	12,2	13,3	10,8	10,4	10,6
Lituanie	nd	10,1	10,7	8,8	8,9	9,9	10,6
Roumanie	nd	16,0	10,7	9,2	9,9	10,1	9,7
Hongrie	nd	5,0	4,9	5,6	7,6	8,8	9,3
République Tchèque	nd	8,9	7,7	8,0	9,1	8,5	8,6
Slovaquie	nd	2,9	2,7	3,9	5,2	5,6	5,5
Bulgarie	nd	nd	nd	2,3	2,4	2,4	2,5
UE 27	**nd**	**28,7**	**28,2**	**30,5**	**31,4**	**31,6**	**32,1**
UE 15	**31,1**	**33,3**	**33,1**	**35,8**	**36,9**	**37,1**	**37,6**

A.1-151

Part des femmes ayant un emploi à temps partiel involontaire* dans l'ensemble des emplois à temps partiel des femmes dans l'Union européenne entre 1990 et 2012

Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Pays-Bas	26,3	5,8	3,3	3,6	5,1	6,5	7,8
Slovénie	nd	nd	14,1	8,7	8,1	8,9	9,2
Autriche	nd	7,0	9,3	10,7	10,3	9,1	9,3
Belgique	30,1	27,9	21,0	15,5	10,5	8,9	9,7
Malte	nd	nd	nd	19,2	14,0	12,7	11,5
Luxembourg	7,4	7,8	7,4	10,9	7,9	8,9	13,9
Royaume-Uni	5,2	10,8	7,4	6,3	11,5	13,8	13,9
Allemagne	4,3	9,5	11,7	18,4	18,7	14,7	14,5
Danemark	13,1	18,2	14,5	17,6	15,7	17,1	19,2
Estonie	nd	nd	nd	19,5	24,0	21,9	20,8
République tchèque	nd	nd	10,8	20,1	17,2	18,9	22,0
Finlande	nd	48,0	37,8	30,5	28,3	30,1	26,5
Pologne	nd	nd	14,8	31,3	21,5	25,2	27,9
Suède	nd	27,7	24,3	24,7	27,7	27,6	28,3
France	nd	36,5	23,5	29,3	30,9	29,6	29,9
Slovaquie	nd	nd	14,0	20,8	23,4	22,3	30,0
Irlande	21,1	22,9	11,6	nd	25,7	30,6	33,6
Lituanie	nd	nd	52,9	48,9	40,0	35,2	33,9
Hongrie	nd	nd	24,6	22,1	33,0	36,8	38,9
Roumanie	nd	nd	29,2	41,2	40,7	40,6	41,7
Lettonie	nd	nd	34,6	34,1	40,2	41,2	42,3
Chypre	nd	nd	19,7	31,1	30,3	43,5	46,8
Portugal	29,9	29,6	33,1	34,8	44,6	49,1	51,9
Italie	33,9	33,2	32,8	35,6	46,8	50,6	54,5
Espagne	27,1	22,6	23,5	32,1	47,8	52,2	58,2
Bulgarie	nd	nd	nd	72,8	49,0	53,7	66,2
Grèce	25,2	33,7	43,6	48,9	49,2	55,5	62,2
UE27	**nd**	**nd**	**nd**	**nd**	**24,0**	**23,1**	**24,4**
UE15	**nd**	**17,1**	**14,6**	**nd**	**23,8**	**22,6**	**23,9**

** Emploi à temps partiel involontaire : emploi presté à temps partiel à défaut d'un emploi à temps plein.*

nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ : Résidents

Taux de chômage des hommes dans l'Union européenne entre 1992 et 2012

A.1-160

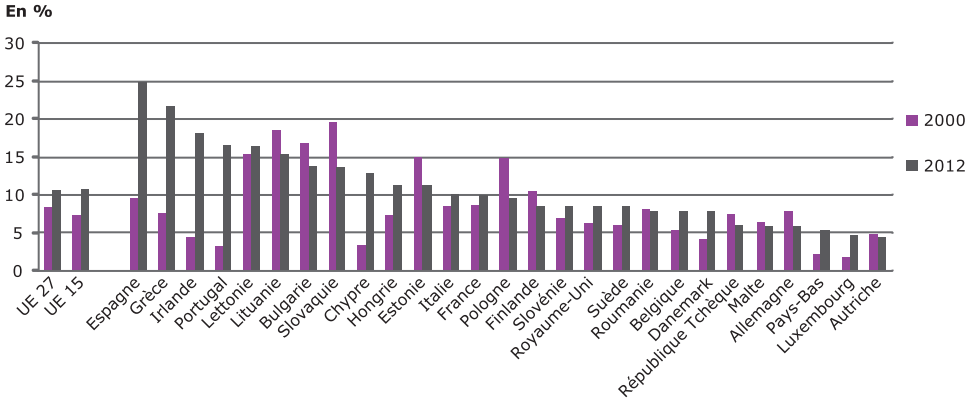

** rupture de série*

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

Pays	1992	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Espagne	13,6	18,0	9,5	7,1	19,8	21,3	24,9
Grèce	5,0	6,4	7,6	6,2	10,1	15,2	21,6
Irlande	15,3	12,3	4,5	4,7	17,5	18,2	18,1
Portugal	3,5	6,8	3,2	7,1	10,4	13,2	16,6
Lettonie	nd	nd	15,3	9,2	21,9	18,9	16,3
Lituanie	nd	nd	18,5	8,3	21,5	18,0	15,4
Bulgarie	nd	nd	16,8	10,4	11,0	12,4	13,7
Slovaquie	nd	nd	19,5	15,5	14,3	13,6	13,6
Chypre	nd	nd	3,3	4,5	6,4	8,4	12,8
Hongrie	nd	nd	7,2	7,0	11,6	11,0	11,3
Estonie	nd	nd	14,9	9,0	19,9	13,4	11,2
Italie	6,8	9,2	8,4	6,3	7,7	7,7	10,0
France	8,1	10,0	8,6	8,1	9,0	8,8	9,8
Pologne	nd	nd	14,8	16,8	9,4	9,1	9,5
Finlande	nd	18,0	10,4	8,3	9,3	8,6	8,5
Slovénie	nd	nd	6,9	6,2	7,6	8,3	8,5
Royaume-Uni	11,7	10,2	6,2	5,2	8,8	8,8	8,5
Suède	nd	10,1	6,0	8,0	8,9	8,0	8,5
Roumanie	nd	nd	8,2	8,1	8,2	8,2	7,8
Belgique	4,8	7,4	5,3	7,7	8,2	7,2	7,7
Danemark	8,5	5,7	4,0	4,5	8,5	7,9	7,7
République Tchèque	nd	nd	7,4	6,5	6,5	5,9	6,1
Malte	nd	nd	6,3	6,6	6,9	6,2	5,9
Allemagne	4,9	7,1	7,7	11,6	7,6	6,3	5,8
Pays-Bas	4,1	6,2	2,2	4,5	4,5	4,5	5,3
Luxembourg	1,6	2,1	1,8	3,5	3,8	3,9	4,6
Autriche	nd	4,0	4,8	4,9	4,6	4,1	4,4
UE 27	**nd**	**nd**	**8,3**	**8,4**	**9,8**	**9,7**	**10,5**
UE 15	**nd**	**9,6**	**7,3**	**7,6**	**9,7**	**9,7**	**10,7**

A.1-170

** rupture de série*

nd :
non disponible

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

Taux de chômage des femmes dans l'Union européenne entre 1992 et 2012

En %

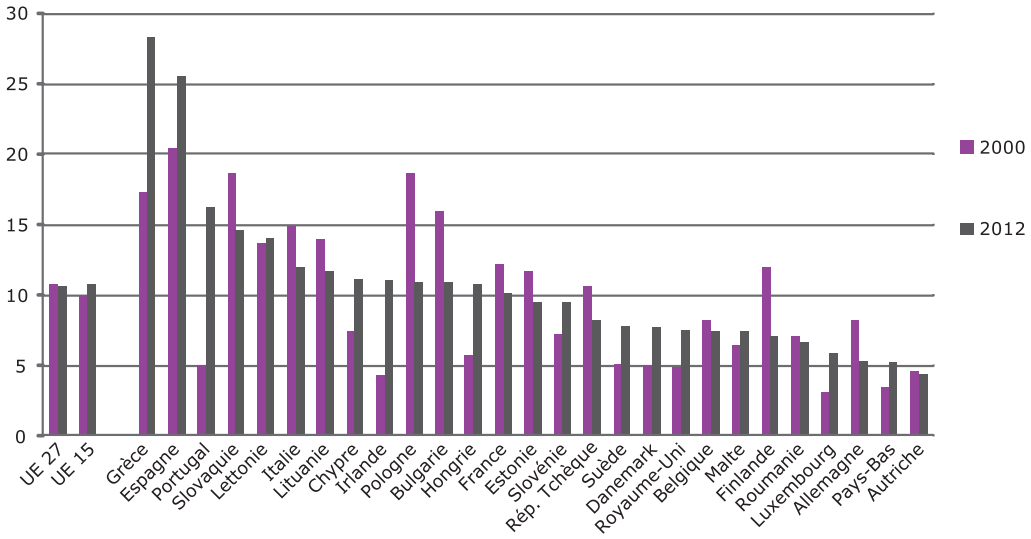

Pays	1992	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Grèce	13,2	14,1	17,3	15,4	16,4	21,6	28,3
Espagne	25,4	30,8	20,4	12,2	20,6	22,3	25,5
Portugal	4,9	8,1	5,0	9,2	12,5	13,5	16,2
Slovaquie	nd	nd	18,6	17,2	14,6	13,6	14,6
Lettonie	nd	nd	13,6	8,8	16,0	14,1	14,1
Italie	14	16,2	14,9	10,1	9,7	9,7	12,0
Lituanie	nd	nd	14,0	8,4	14,6	13,1	11,7
Chypre	nd	nd	7,4	6,6	6,5	7,8	11,2
Irlande	15,4	12,1	4,3	4,0	9,9	10,9	11,1
Pologne	nd	nd	18,6	19,4	10,1	10,5	11,0
Bulgarie	nd	nd	15,9	9,9	9,5	10,1	10,9
Hongrie	nd	nd	5,8	7,4	10,8	11,0	10,7
France	12,9	14,1	12,2	9,9	9,7	9,7	10,1
Estonie	nd	nd	11,7	7,2	14,7	12,1	9,5
Slovénie	nd	nd	7,2	7,2	7,2	8,3	9,5
République tchèque	nd	nd	10,6	9,9	8,5	8,0	8,3
Suède	nd	7,9	5,1	7,8	8,6	7,9	7,8
Danemark	10	8,6	5,0	5,3	6,5	7,6	7,7
Royaume-Uni	7,5	7,0	4,9	4,3	7,0	7,4	7,5
Belgique	9,5	12,3	8,3	9,5	8,6	7,2	7,4
Malte	nd	nd	6,5	8,9	7,1	7,1	7,4
Finlande		16,3	12	8,7	7,7	7,2	7,1
Roumanie	nd	nd	7,1	6,8	6,9	7,1	6,7
Luxembourg	2,8	4,4	3,2	5,8	5,1	6,3	5,9
Allemagne	8,3	9,7	8,3	11,0	6,6	5,7	5,3
Pays-Bas	7,8	8,7	3,5	5,1	4,5	4,4	5,2
Autriche	nd	4,9	4,6	5,5	4,3	4,4	4,4
UE 27	**nd**	**nd**	**10,7**	**9,8**	**9,7**	**9,8**	**10,6**
UE 15	**nd**	**12,5**	**10,0**	**9,0**	**9,6**	**9,8**	**10,7**

Part des femmes inactives* de 15-64 ans dans l'Union européenne entre 1992 et 2012

A.1-180

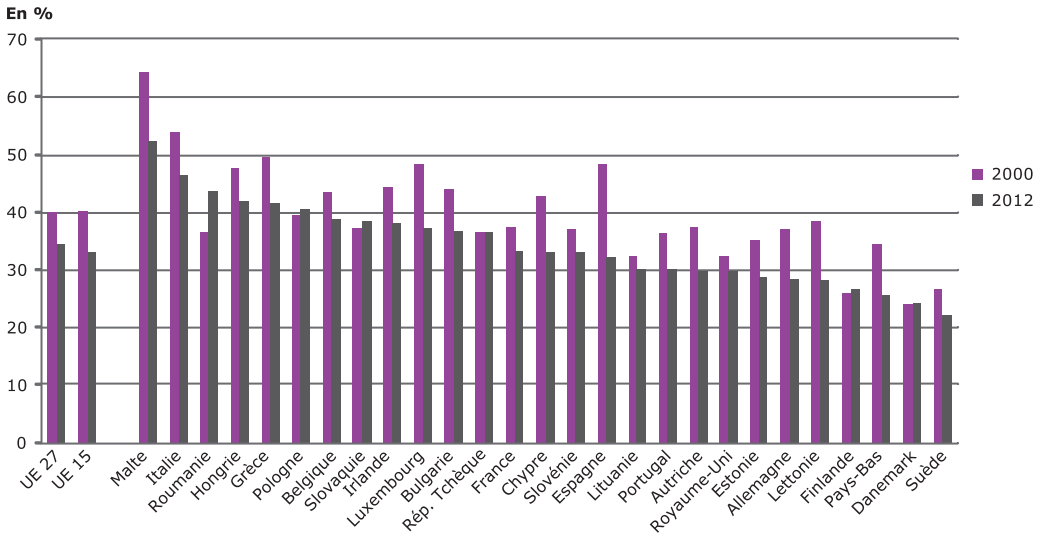

** Les chômeurs ne sont pas considérés comme des personnes inactives.*

nd : non disponible

Source : Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ : Résidents

Pays	1992	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Malte	nd	nd	64,2	63,1	57,7	55,9	52,2
Italie	57,5	57,6	53,8	49,6	48,9	48,5	46,5
Roumanie	nd	nd	36,4	44,7	44,2	44,0	43,6
Hongrie	nd	nd	47,5	44,9	43,3	43,2	41,7
Grèce	58,3	55,7	49,4	45,5	42,4	42,5	41,6
Pologne	nd	nd	39,5	41,9	41,0	40,6	40,3
Belgique	50,7	48,3	43,4	40,5	38,2	38,9	38,7
Slovaquie	nd	nd	37,2	38,5	38,7	39,2	38,3
Irlande	56,6	52,9	44,4	39,2	38,1	38,1	38,0
Luxembourg	52,5	55,9	48,3	43,0	39,7	39,3	37,2
Bulgarie	nd	nd	43,9	42,7	37,7	38,1	36,8
République Tchèque	nd	nd	36,5	37,6	38,5	37,8	36,5
France	41,0	39,4	37,5	35,2	33,9	33,8	33,3
Chypre	nd	nd	42,7	37,5	32,6	32,6	33,1
Slovénie	nd	nd	36,9	33,9	32,6	33,5	33,1
Espagne	57,4	54,2	48,2	41,7	34,1	33,0	32,1
Lituanie	nd	nd	32,3	35,1	31,2	30,7	29,9
Portugal	41,4	40,9	36,3	32,1	30,1	30,2	29,9
Autriche	nd	37,7	37,5	34,4	30,7	30,5	29,7
Royaume-Uni	34,1	34,0	32,2	31,2	30,6	30,3	29,7
Estonie	nd	nd	35,2	33,1	29,0	28,5	28,5
Allemagne	38,9	38,7	37,0	33,1	29,2	28,2	28,3
Lettonie	nd	nd	38,3	34,9	29,3	29,9	28,1
Finlande	nd	30,6	25,9	27,2	27,5	27,3	26,6
Pays-Bas	44,7	41,7	34,3	30,0	27,4	26,9	25,7
Danemark	21,8	26,7	24,1	24,1	24,0	23,9	24,2
Suède	nd	24,1	26,6	23,7	23,8	22,7	22,1
UE 27	**nd**	**nd**	**39,9**	**37,8**	**35,6**	**35,2**	**34,4**
UE 15	**nd**	**43,2**	**40,1**	**36,7**	**34,2**	**33,8**	**33,0**

A.1-190

Part des individus de 25-64 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur* par sexe dans l'Union européenne en 2012

** CITE>=3 ou 4*

*** Différence en points de pourcentage.*

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

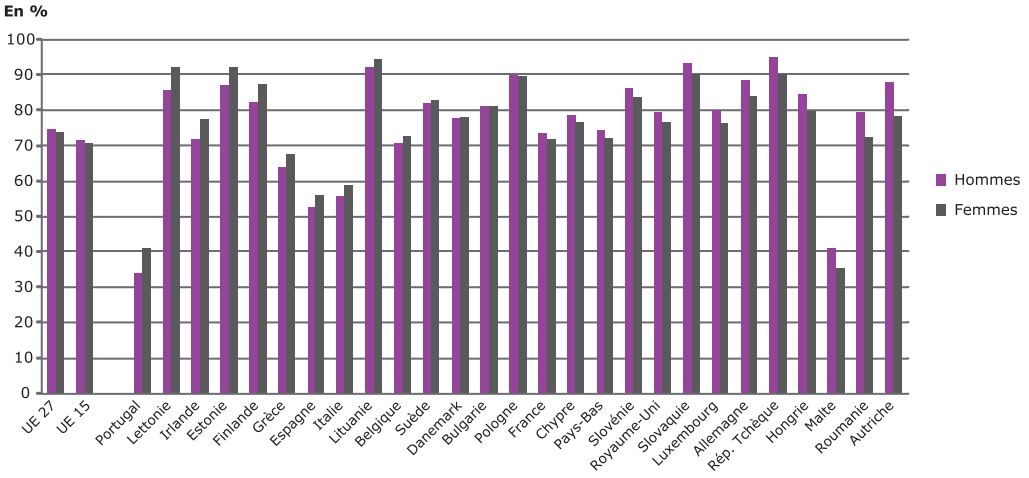

Pays	Hommes	Femmes	Ensemble	Différence Hommes-Femmes**
Portugal	34,1	41	37,6	-6,9
Lettonie	85,6	92,2	89,1	-6,6
Irlande	71,8	77,4	74,6	-5,6
Estonie	87,1	92,3	89,8	-5,2
Finlande	82,3	87,4	84,8	-5,1
Grèce	64,0	67,5	65,7	-3,5
Espagne	52,7	56,0	54,4	-3,3
Italie	55,7	58,8	57,2	-3,1
Lituanie	92,3	94,4	93,4	-2,1
Belgique	70,7	72,6	71,6	-1,9
Suède	81,9	82,9	82,4	-1,0
Danemark	77,7	78,1	77,9	-0,4
Bulgarie	81,0	81,0	81,0	0,0
Pologne	89,7	89,5	89,6	0,2
France	73,4	71,7	72,5	1,7
Chypre	78,5	76,4	77,4	2,1
Pays-Bas	74,4	71,9	73,2	2,5
Slovénie	86,2	83,7	85,0	2,5
Royaume-Uni	79,4	76,4	77,9	3,0
Slovaquie	93,5	90	91,7	3,5
Luxembourg	80,2	76,3	78,3	3,9
Allemagne	88,5	84,1	86,3	4,4
République tchèque	94,8	90,0	92,5	4,8
Hongrie	84,7	79,7	82,1	5,0
Malte	41,0	35,2	38,1	5,8
Roumanie	79,5	72,4	75,9	7,1
Autriche	88	78,4	83,1	9,6
UE 27	**74,7**	**73,7**	**74,2**	**1,0**
UE 15	**71,5**	**70,9**	**71,2**	**0,6**

Part des individus de 20-24 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur* par sexe dans l'Union européenne en 2012

A.1-200

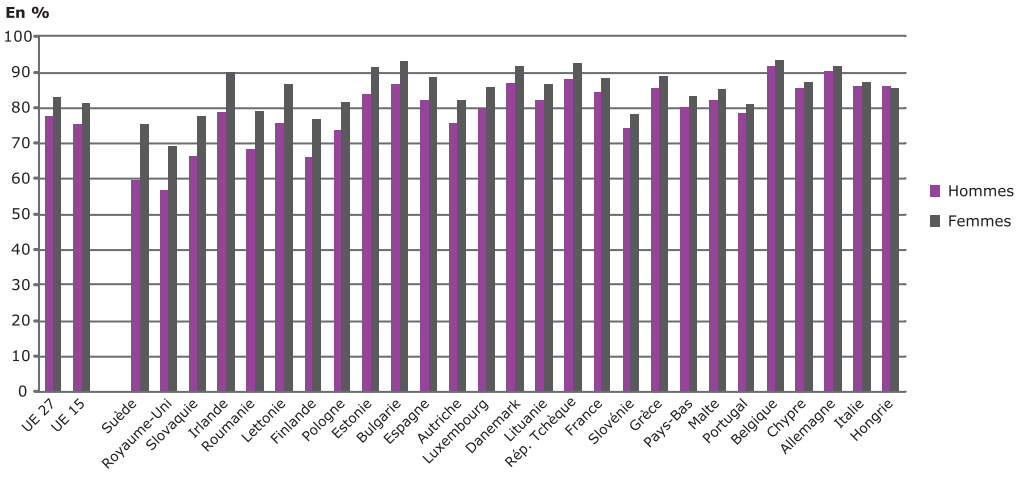

** CITE>=3 ou 4*

*** Différence en points de pourcentage.*

Source :
Eurostat (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents

Pays	Hommes	Femmes	Ensemble	Différence Hommes-Femmes**
Suède	59,6	75,6	86,4	-16,0
Royaume-Uni	56,7	69,1	81,8	-12,4
Slovaquie	66,5	77,7	92,7	-11,2
Irlande	78,9	89,9	87,2	-11,0
Roumanie	68,3	79,2	79,6	-10,9
Lettonie	75,9	86,7	84,3	-10,8
Finlande	66,3	76,8	86,3	-10,5
Pologne	73,7	81,6	89,8	-7,9
Estonie	84,0	91,3	81,3	-7,3
Bulgarie	86,6	93,2	85,8	-6,6
Espagne	82,2	88,6	62,8	-6,4
Autriche	75,9	82,1	86,6	-6,2
Luxembourg	79,9	85,8	71,5	-5,9
Danemark	86,8	91,8	72,0	-5,0
Lituanie	82,1	86,7	89,3	-4,6
République tchèque	88,1	92,5	90,9	-4,4
France	84,4	88,4	84,4	-4,0
Slovénie	74,3	78,2	90,1	-3,9
Grèce	85,3	89,0	85,4	-3,7
Pays-Bas	80,2	83,4	78,9	-3,2
Malte	82,1	85,1	73,6	-3,0
Portugal	78,4	80,8	67,5	-2,4
Belgique	91,8	93,6	82,8	-1,8
Chypre	85,5	87,1	87,8	-1,6
Allemagne	90,2	91,7	76,2	-1,5
Italie	85,9	87,3	77,6	-1,4
Hongrie	86,0	85,5	83,5	0,5
UE 27	**77,5**	**83,0**	**80,2**	**-5,5**
UE 15	**75,4**	**81,3**	**78,3**	**-5,9**

A.1-210

Evolution de la part des enfants de moins de 3 ans gardés selon le type de structure d'accueil dans l'Union européenne de 2008 à 2011

** Les structures formelles de garde d'enfants incluent les centres d'accueil de jour et les systèmes d'éducation préscolaire. Les nourrices/ assistants parentaux ayant des arrangements directs avec les parents n'y sont pas comptés.*

*** Les structures informelles de garde d'enfants incluent tout autre mode de garde que les structures formelles définies ci-dessus.*

nd :
non disponible

Source : Eurostat – EU SILC

Champ :
Résidents

Pays	Garde formelle *				Garde informelle **			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Danemark	73	73	78	74	0	nd	nd	0
Pays-Bas	47	49	50	52	60	61	59	54
Suède	49	63	51	51	4	4	3	3
France	40	41	43	44	24	24	21	25
Luxembourg	26	34	36	44	41	33	36	37
Espagne	38	36	38	39	23	21	20	17
Belgique	43	33	36	39	24	16	18	15
Slovénie	31	31	37	37	44	40	50	40
Portugal	33	36	37	35	45	49	57	42
Royaume-Uni	35	35	35	35	37	40	36	36
Finlande	26	27	28	26	2	4	5	2
Italie	28	25	22	26	33	29	29	44
Allemagne	19	19	20	24	19	15	15	14
Chypre	26	22	24	23	54	57	52	54
Irlande	24	20	29	21	28	29	28	21
Estonie	17	25	21	19	36	40	33	27
Grèce	12	11	8	19	55	60	59	51
Lettonie	14	15	16	15	18	16	12	15
Autriche	6	9	9	14	28	34	37	33
Malte	15	8	11	11	21	21	28	39
Hongrie	7	7	9	8	31	18	21	23
Lituanie	9	10	13	7	17	15	9	19
Bulgarie	11	8	7	7	24	21	0	33
République tchèque	1	3	2	5	36	40	40	39
Slovaquie	2	3	3	4	13	25	30	30
Pologne	3	2	2	3	33	34	35	34
Roumanie	8	5	7	2	50	55	53	60
UE 27	**28**	**27**	**28**	**30**	**30**	**29**	**28**	**29**
UE 15	**33**	**33**	**33**	**35**	**28**	**28**	**27**	**27**

Evolution de la part des enfants gardés ayant entre 3 ans et l'âge de scolarité obligatoire selon le type de structure d'accueil dans l'Union européenne de 2008 à 2011

A.1-220

	Garde formelle *				Garde informelle **			
Pays	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Belgique	99	99	99	98	29	27	31	28
Danemark	96	84	90	98	0	nd	nd	nd
Suède	95	94	94	95	4	4	4	5
France	96	95	94	95	24	22	23	25
Italie	91	93	87	95	38	36	37	42
Royaume-Uni	87	91	89	93	46	46	42	43
Estonie	88	93	92	92	28	36	34	31
Slovénie	85	89	91	92	52	53	57	44
Allemagne	90	88	92	90	21	19	16	13
Pays-Bas	89	87	91	89	58	62	54	55
Espagne	95	94	95	86	12	11	14	11
Autriche	71	79	84	85	33	41	40	31
Irlande	85	87	90	82	27	21	23	22
Portugal	78	81	79	81	40	38	38	32
Finlande	78	77	77	77	5	4	3	2
Hongrie	75	74	79	75	40	28	21	33
Slovaquie	60	76	72	75	25	33	35	38
Grèce	55	58	69	75	42	42	46	36
République tchèque	69	64	71	74	35	43	44	46
Chypre	78	81	81	73	46	48	40	47
Luxembourg	77	72	79	73	36	43	40	38
Malte	75	77	74	73	15	23	29	21
Lettonie	70	74	64	73	10	5	8	6
Lituanie	62	55	67	65	15	15	19	29
Bulgarie	67	55	54	60	30	23	0	30
Pologne	35	39	42	43	31	35	31	30
Roumanie	54	63	66	41	52	53	57	55
UE 27	**83**	**84**	**84**	**84**	**29**	**29**	**28**	**28**
UE 15	**91**	**91**	**90**	**92**	**28**	**26**	**26**	**26**

** Les structures formelles de garde d'enfants incluent les centres d'accueil de jour et les systèmes d'éducation préscolaire. Les nourrices/ assistants parentaux ayant des arrangements directs avec les parents n'y sont pas comptés.*

*** Les structures informelles de garde d'enfants incluent tout autre mode de garde que les structures formelles définies ci-dessus.*

nd :
non disponible

Source : Eurostat – EU SILC

Champ :
Résidents

A.1-230

Evolution de l'écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté dans l'Union européenne de 2007 à 2011

nd :
non disponible

Source :
Eurostat – Enquêtes Structure des Salaires (dernière mise à jour le 26/06/2013)

Champ :
Résidents et frontaliers – Entreprises de plus de 10 salariés des secteurs d'activité suivants :

Industrie, construction et services (sauf l'administration publique, la défense et la sécurité sociale obligatoire)

Pays	2007	2008	2009	2010	2011
Slovénie	5,0	4,1	-0,9	0,9	2,3
Pologne	14,9	11,4	8,0	4,5	4,5
Italie	5,1	4,9	5,5	5,3	5,8
Luxembourg	10,2	9,7	9,2	8,7	8,7
Belgique	10,1	10,2	10,1	10,2	10,2
Lituanie	22,6	21,6	15,3	14,6	11,9
Roumanie	12,5	8,5	7,4	8,8	12,1
Portugal	8,5	9,2	10,0	12,8	12,5
Malte	7,8	9,2	13,8	13,4	12,9
Bulgarie	12,1	12,3	13,3	13,0	13,0
Lettonie	13,6	11,8	13,1	15,5	13,6
France	17,3	16,9	15,2	15,6	14,7
Suède	17,8	16,9	15,7	15,4	15,8
Espagne	18,1	16,1	16,7	16,2	16,2
Danemark	17,7	17,1	16,8	16,0	16,4
Chypre	22,0	19,5	17,8	16,8	16,4
Pays-Bas	19,3	18,9	18,5	17,8	17,9
Hongrie	16,3	17,5	17,1	17,6	18,0
Finlande	20,2	20,5	20,8	20,3	18,2
Royaume-Uni	20,8	21,4	20,6	19,5	20,1
Slovaquie	23,6	20,9	21,9	19,6	20,5
République tchèque	23,6	26,2	25,9	21,6	21,0
Allemagne	22,8	22,8	22,6	22,3	22,2
Autriche	25,5	25,1	24,3	24,0	23,7
Estonie	30,9	27,6	26,6	27,7	27,3
Irlande	17,3	12,6	12,6	13,9	Nd
Grèce	nd	22	nd	nd	nd
UE 27	**nd**	**17,3**	**16,6**	**16,1**	**16,2**

A. Evolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin

A.02. Evolution de l'emploi féminin et masculin au Luxembourg

A.2-100

Population active par sexe entre 1907 et 2011

Source : Recensements de la Population - STATEC

Champ : Résidents

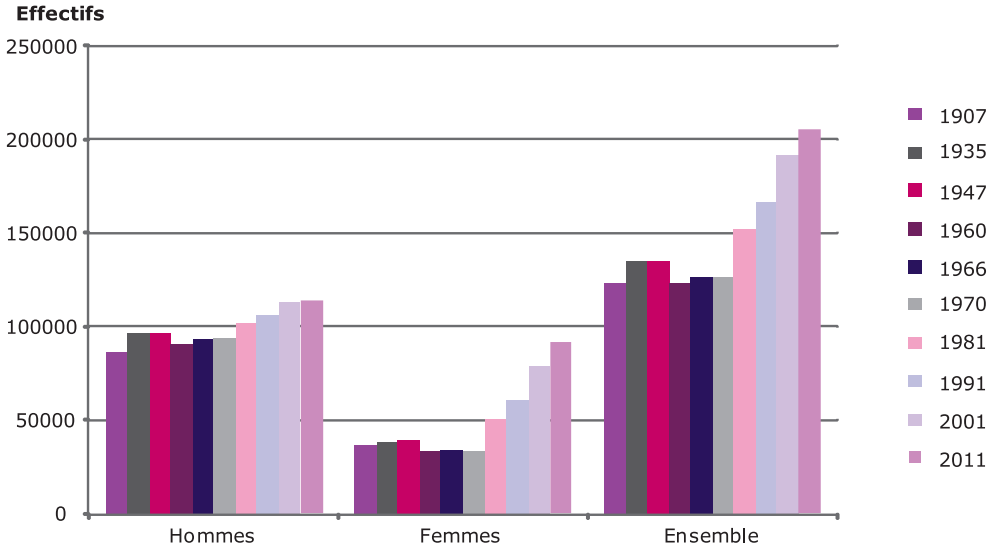

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1907	86447	36699	123146	70,2	29,8	100,0
1935	96321	38526	134847	71,4	28,6	100,0
1947	96414	38725	135139	71,3	28,7	100,0
1960	90377	32648	123025	73,5	26,5	100,0
1966	92562	33942	126504	73,2	26,8	100,0
1970	93638	32823	126461	74,0	26,0	100,0
1981	101347	50382	151729	66,8	33,2	100,0
1991	105864	60742	166606	63,5	36,5	100,0
2001	112732	78449	191181	59,0	41,0	100,0
2011	113581	91980	205561	55,3	44,7	100,0

Répartition de la population active par statut professionnel et par sexe entre 1907 et 1947

A.2-110

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Exploitants agricoles et assimilés						
1907	13264	3626	16890	78,5	21,5	100,0
1935	11407	1151	12558	90,8	9,2	100,0
1947	9515	1250	10765	88,4	11,6	100,0
Autres indépendants						
1907	12056	4809	16865	71,5	28,5	100,0
1935	13891	3807	17698	78,5	21,5	100,0
1947	11956	3327	15283	78,2	21,8	100,0
Aidants familiaux agricoles et assimilés						
1907	10852	14681	25533	42,5	57,5	100,0
1935	8148	14046	22194	36,7	63,3	100,0
1947	7162	12193	19355	37,0	63,0	100,0
Autres aidants						
1907	469	1492	1961	23,9	76,1	100,0
1935	466	4548	5014	9,3	90,7	100,0
1947	308	3982	4290	7,2	92,8	100,0
Ouvriers agricoles et assimilés						
1907	6668	3897	10565	63,1	36,9	100,0
1935	4942	879	5821	84,9	15,1	100,0
1947	4127	683	4810	85,8	14,2	100,0
Autres ouvriers et apprentis						
1907	38087	7740	45827	83,1	16,9	100,0
1935	44183	8997	53180	83,1	16,9	100,0
1947	46870	10800	57670	81,3	18,7	100,0
Employés et fonctionnaires						
1907	5051	454	5505	91,8	8,2	100,0
1935	13750	4632	18382	74,8	25,2	100,0
1947	16513	5602	22115	74,7	25,3	100,0
Ensemble						
1907	86447	36699	123146	70,2	29,8	100,0
1935	96321	38526	134847	71,4	28,6	100,0
1947	96414	38725	135139	71,3	28,7	100,0

Source :
Recensements de la Population de 1907, 1935 et 1947 - STATEC

Champ :
Résidents

A.2-120

Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 1960 et 2012

Source : Recensements de la Population pour 1960 à 1991 et Enquêtes Forces de Travail pour 2001 à 2012 - STATEC

Champ : Résidents

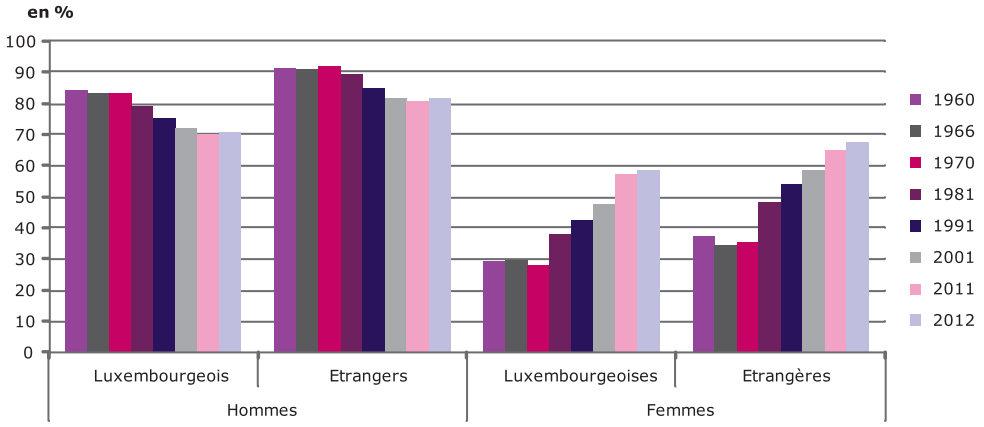

Année	Luxembourgeois		Etrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1960	84,0	29,4	91,5	37,5
1966	83,2	29,9	91,1	34,4
1970	83,2	28,1	91,8	35,3
1981	79,0	38,0	89,4	48,2
1991	75,3	42,4	84,9	54,1
2001	72,2	47,6	81,6	58,5
2011	69,9	57,3	80,7	64,7
2012	70,9	58,4	81,4	67,6

Evolution du taux d'activité des 15-64 ans par sexe entre 1983 et 2012

A.2-130

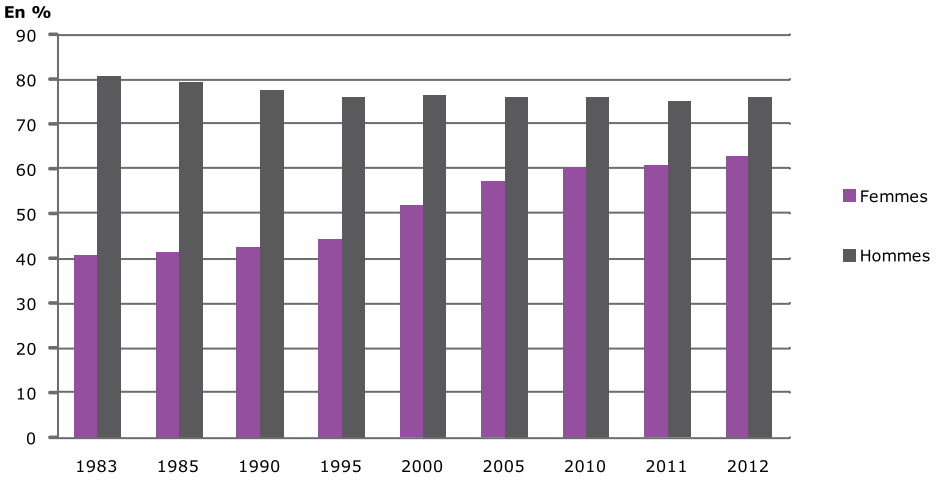

Source : Eurostat

Champ : Résidents

Année	Hommes	Femmes	Ensemble
1983	80,6	40,6	60,6
1984	80,5	40,6	60,6
1985	79,2	41,5	60,3
1986	79,9	42,4	61,1
1987	79,9	43,5	61,6
1988	78,3	41,7	60,0
1989	77,9	42,4	60,2
1990	77,4	42,4	60,1
1991	78,2	44,6	61,7
1992	77,6	47,5	62,8
1993	78,2	46,1	62,4
1994	77,3	47,0	62,3
1995	75,9	44,1	60,3
1996	76,3	45,7	61,1
1997	75,7	47,1	61,5
1998	76,0	47,6	61,9
1999	75,7	50,2	63,1
2000	76,4	51,7	64,2
2001	76,1	52,0	64,1
2002	77,0	53,5	65,3
2003	75,5	53,5	64,6
2004	75,6	55,8	65,8
2005	76,0	57,0	66,6
2006	75,3	58,2	66,7
2007	75,0	58,9	66,9
2008	74,7	58,7	66,8
2009	76,6	60,7	68,7
2010	76,0	60,3	68,2
2011	75,0	60,7	67,9
2012	75,9	62,8	69,4

A.2-140

nd :
non disponible

Source :
Eurostat
Champ :
Résidents

Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012

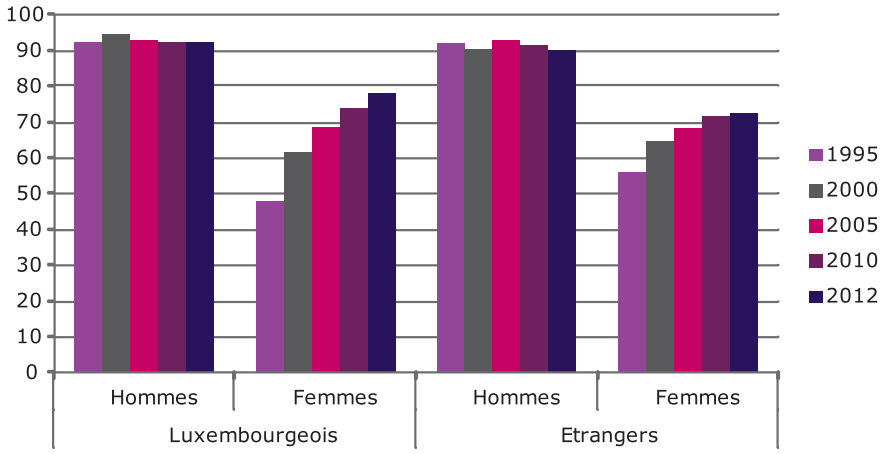

Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	nd	nd	nd	nd	93,8	39,3
1984	nd	nd	nd	nd	94,0	40,6
1985	nd	nd	nd	nd	93,5	41,6
1986	nd	nd	nd	nd	94,7	43,9
1987	nd	nd	nd	nd	94,9	46,4
1988	nd	nd	nd	nd	95,1	45,5
1989	nd	nd	nd	nd	94,0	47,0
1990	nd	nd	nd	nd	94,0	48,7
1991	nd	nd	nd	nd	94,4	50,3
1992	nd	nd	nd	nd	93,8	53,4
1993	nd	nd	nd	nd	93,3	52,5
1994	nd	nd	nd	nd	92,6	53,5
1995	92,3	47,7	92,1	55,7	92,2	50,6
1996	92,0	51,8	92,2	56,4	92,1	53,6
1997	92,2	53,3	91,7	61,0	92,0	56,3
1998	93,1	55,0	92,3	57,9	92,8	56,2
1999	93,0	57,9	92,7	63,4	92,9	60,2
2000	94,4	61,7	90,2	64,6	92,8	63,0
2001	93,1	62,0	93,2	66,2	93,2	63,8
2002	93,9	62,7	92,5	66,9	93,3	64,5
2003	91,8	62,3	91,4	65,5	91,6	63,8
2004	93,1	65,9	91,1	66,5	92,2	66,2
2005	92,9	68,5	92,7	68,2	92,8	68,4
2006	93,3	70,1	92,0	68,7	92,7	69,5
2007	92,7	70,0	91,7	73,6	92,2	71,7
2008	92,8	69,7	87,4	69,4	90,2	69,5
2009	92,2	71,8	89,4	71,0	90,8	71,4
2010	92,4	73,9	91,5	71,3	92,0	72,6
2011	90,8	75,4	90,8	70,5	90,8	72,9
2012	92,2	77,8	90,0	72,4	91,0	75,0

Evolution du taux d'emploi des 15-19 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012

A.2-150

nd : non disponible

**données extrêmement peu fiables*

Source : Eurostat

Champ : Résidents

Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	nd	nd	nd	nd	39,7	39,1
1984	nd	nd	nd	nd	37,7	33,4
1985	nd	nd	nd	nd	33,6	34,3
1986	nd	nd	nd	nd	31,5	31,4
1987	nd	nd	nd	nd	31,0	28,0
1988	nd	nd	nd	nd	25,0	25,2
1989	nd	nd	nd	nd	27,3	21,7
1990	nd	nd	nd	nd	17,4	11,8*
1991	nd	nd	nd	nd	30,8	22,6
1992	nd	nd	nd	nd	22,9	22,2
1993	nd	nd	nd	nd	19,2	16,2
1994	nd	nd	nd	nd	16,0	16,4
1995	11,3*	11,2*	21,0*	15,7*	15,2	13,0*
1996	9,0*	7,7*	20,3*	16,0*	13,3*	10,9*
1997	nd	nd	13,5*	nd	9,7*	6,4*
1998	10,6*	nd	nd	nd	10,1*	7,1*
1999	10,8*	nd	14,7*	12,1*	12,3*	8,6*
2000	9,2*	8,1*	14,7*	nd	11,3*	7,9*
2001	11,5*	nd	16,1*	18,7*	13,4	10,9*
2002	11,0*	nd	16,8*	nd	13,0	9,0*
2003	7,7*	nd	11,5*	nd	9,2*	5,2*
2004	6,6*	nd	nd	nd	6,9*	4,9*
2005	8,8*	nd	nd	nd	8,7*	nd
2006	7,4*	nd	nd	nd	7,3*	4,1*
2007	10,4*	nd	nd	nd	8,6*	4,6*
2008	9,8*	nd	13,9*	nd	11,4*	nd
2009	12,2	10,0*	11,2*	nd	11,8*	8,9*
2010	8,3*	nd	10,9*	nd	9,3	5,5*
2011	8,3*	nd	nd	nd	8,3	4,4*
2012	9,8*	nd	nd	nd	9,0	5,2*

A.2-151

Evolution du taux d'emploi des 15-24 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012

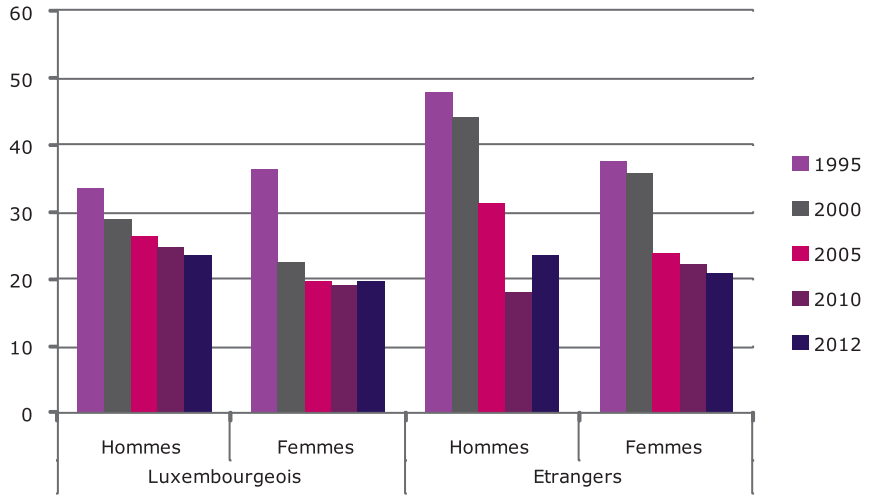

nd :
non disponible

*****données peu fiables*

Source :
Eurostat

Champ :
Résidents

Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	nd	nd	nd	nd	59,5	53,1
1984	nd	nd	nd	nd	58,2	52,3
1985	nd	nd	nd	nd	55,3	54,3
1986	nd	nd	nd	nd	56,4	52,6
1987	nd	nd	nd	nd	56,0	50,6
1988	nd	nd	nd	nd	51,1	48,9
1989	nd	nd	nd	nd	52,9	48,6
1990	nd	nd	nd	nd	44,8	41,8
1991	nd	nd	nd	nd	54,7	48,7
1992	nd	nd	nd	nd	50,0	48,8
1993	nd	nd	nd	nd	47,8	43,6
1994	nd	nd	nd	nd	43,8	41,8
1995	33,6	36,3	47,9	37,6	39,6	36,8
1996	32,0	30,2	47,9	42,3	38,5	35,3
1997	32,5	28,0	43,6	37,3	37,2	32,1
1998	31,2	24,8	40,0	38,6	35,1	31,0
1999	30,3	24,2	38,0	35,8	33,7	29,5
2000	28,8	22,5	44,2	35,7	35,3	28,3
2001	29,6	25,8	40,6	36,8	34,2	30,3
2002	32,3	23,7	43,1	35,4	36,1	28,4
2003	25,1	23,8	32,7	29,6	28,0	26,1
2004	24,2	21,3	28,9	19,1	26,0	20,5
2005	26,4	19,7	31,4	23,9	28,4	21,3
2006	25,5	18,9	25,4	24,8	25,4	21,2
2007	24,7	18,9	29,1	17,7*	26,5	18,4
2008	23,8	18,0*	31,9	24,6*	27,0	20,6
2009	27,9	25,4	30,8	22,5*	29,1	24,2
2010	24,6	19,2	18,0	22,1	22,1	20,3
2011	21,5	19,0	24,9	17,6	22,8	18,5
2012	23,4	19,6	23,4	20,7	23,4	20,1

Evolution du taux d'emploi des 25-49 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012

A.2-152

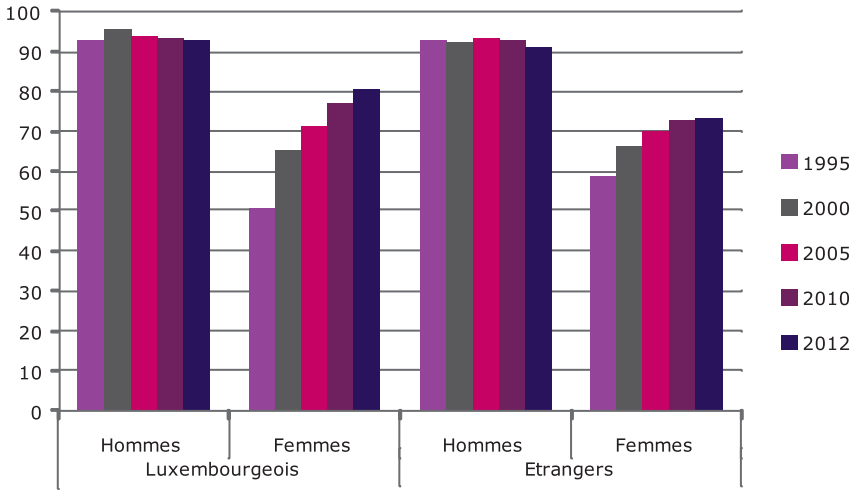

nd : non disponible

Source : Eurostat

Champ : Résidents

Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	nd	nd	nd	nd	95,7	42,9
1984	nd	nd	nd	nd	95,5	44,0
1985	nd	nd	nd	nd	94,9	44,2
1986	nd	nd	nd	nd	96,0	47,3
1987	nd	nd	nd	nd	95,7	49,3
1988	nd	nd	nd	nd	96,3	49,0
1989	nd	nd	nd	nd	95,2	50,4
1990	nd	nd	nd	nd	94,7	51,3
1991	nd	nd	nd	nd	95,6	53,8
1992	nd	nd	nd	nd	94,8	56,8
1993	nd	nd	nd	nd	94,6	55,6
1994	nd	nd	nd	nd	93,4	56,3
1995	92,8	50,8	92,8	58,4	92,8	53,6
1996	93,4	54,6	93,1	58,8	93,3	56,3
1997	93,7	56,6	92,9	63,2	93,4	59,2
1998	94,6	57,8	93,1	58,4	94,0	58,0
1999	94,0	60,9	93,4	64,9	93,8	62,6
2000	95,4	65,1	92,0	66,2	94,0	65,6
2001	94,1	65,9	94,4	68,1	94,2	66,9
2002	94,6	65,5	93,5	68,6	94,1	66,9
2003	92,9	65,3	92,0	67,2	92,5	66,2
2004	93,9	68,8	91,2	68,3	92,6	68,6
2005	93,6	71,3	93,1	69,9	93,4	70,6
2006	93,8	73,5	92,3	70,5	93,1	72,1
2007	93,4	73,5	92,5	74,5	92,9	74,0
2008	93,1	73,1	87,1	69,8	90,1	71,4
2009	92,9	75,6	89,9	71,0	91,3	73,2
2010	93,2	76,8	92,7	72,7	92,9	74,6
2011	91,5	78,5	91,1	71,5	91,3	74,8
2012	92,6	80,7	90,8	72,9	91,6	76,5

A.2-153

nd :
non disponible

Source :
Eurostat

Champ :
Résidents

Evolution du taux d'emploi des 50-64 ans par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012

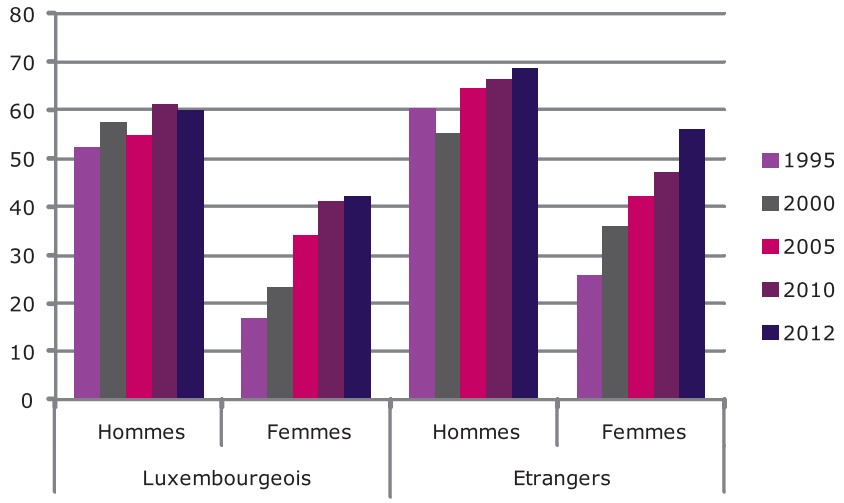

Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	nd	nd	nd	nd	58,2	16,7
1984	nd	nd	nd	nd	59,9	17,4
1985	nd	nd	nd	nd	58,6	18,5
1986	nd	nd	nd	nd	59,2	17,7
1987	nd	nd	nd	nd	59,1	19,5
1988	nd	nd	nd	nd	57,1	16,3
1989	nd	nd	nd	nd	55,1	16,7
1990	nd	nd	nd	nd	56,4	17,5
1991	nd	nd	nd	nd	52,4	18,1
1992	nd	nd	nd	nd	52,8	20,5
1993	nd	nd	nd	nd	54,8	20,5
1994	nd	nd	nd	nd	52,6	20,7
1995	52,2	16,7	60,4	25,7	54,3	18,9
1996	49,8	17,4	60,9	22,0	52,7	18,6
1997	49,8	17,5	58,6	28,3	52,2	20,5
1998	51,1	21,2	56,7	33,8	52,7	24,8
1999	52,4	24,5	56,8	31,6	53,7	26,6
2000	57,3	23,1	55,2	35,9	56,6	27,7
2001	49,9	22,4	68,2	33,9	56,0	25,8
2002	55,6	27,8	62,6	34,7	57,9	30,0
2003	54,4	28,5	65,7	37,7	58,2	31,4
2004	54,8	30,8	65,4	39,6	58,5	33,6
2005	54,9	33,9	64,4	42,0	58,2	36,6
2006	56,0	35,1	65,2	46,1	59,1	39,0
2007	53,3	35,9	62,8	48,7	56,5	40,6
2008	56,0	37,2	64,5	49,0	59,2	41,1
2009	59,6	38,5	68,1	48,8	62,9	42,1
2010	61,0	41,0	66,5	46,9	63,1	43,1
2011	59,8	40,5	69,0	49,3	63,3	43,7
2012	60,2	42,2	68,6	56,0	63,5	47,2

Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2012

A.2-160

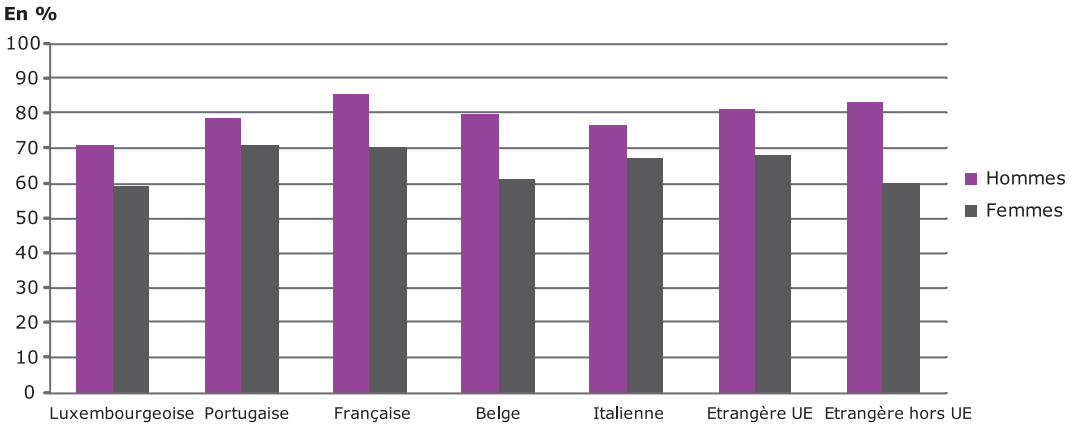

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Nationalité	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeoise	70,9	58,4	64,9
Etrangère UE 25	81,2	67,7	74,7
Dont : - Portugaise	78,5	71,0	74,8
- Française	85,4	70,0	78,1
- Belge	79,8	61,0	71,1
- Italienne	76,5	67,2	72,6
Etrangère hors UE 25	83,1	59,9	69,8
Ensemble	**75,9**	**62,8**	**69,4**

A.2-161

Evolution du taux d'activité des hommes de 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 2000 et 2012

nd :
non disponible

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

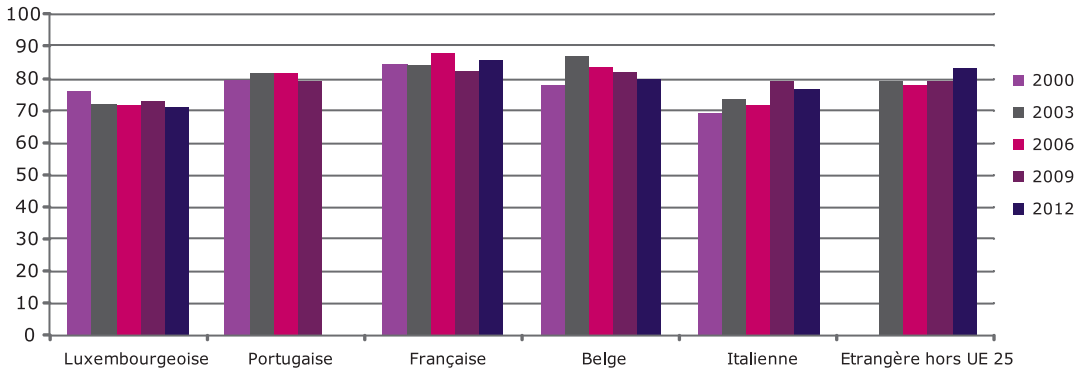

Nationalité	2000	2003	2006	2009	2012
Luxembourgeoise	75,9	72,0	71,4	72,8	70,9
Etrangère UE 25	nd	78,2	77,4	82,9	81,2
Dont : - Portugaise	79,5	81,3	81,5	79,1	78,5
- Française	84,3	83,9	87,5	82,5	85,4
- Belge	77,6	87,0	83,4	81,9	79,8
- Italienne	68,9	73,7	71,7	78,9	76,5
Etrangère hors UE 25	nd	78,9	77,8	79,1	83,1
Ensemble	**76,4**	**75,6**	**75,3**	**76,6**	**75,9**

Evolution du taux d'activité des femmes de 15-64 ans par nationalité et par sexe entre 2000 et 2012

A.2-162

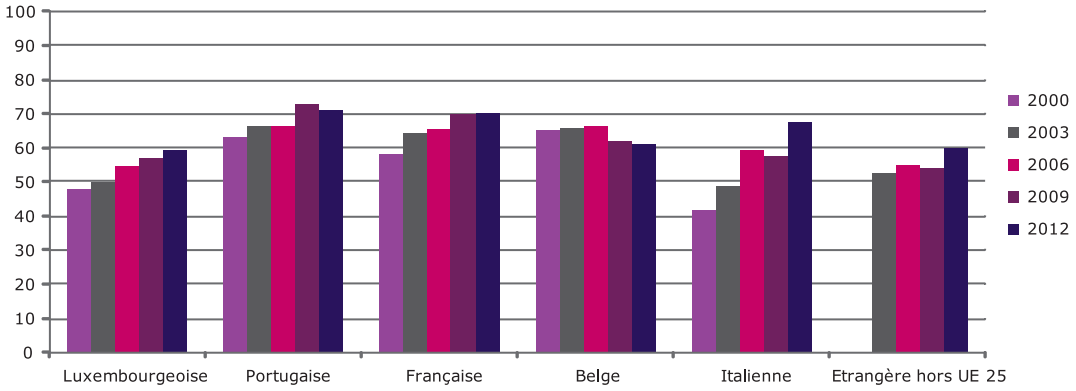

nd :
non disponible

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Nationalité	2000	2003	2006	2009	2012
Luxembourgeoise	47,9	49,9	54,4	56,8	58,4
Etrangère UE 25	nd	55,9	63,7	62,5	67,7
Dont : - Portugaise	63,1	66,0	66,2	72,6	71,0
- Française	58,1	64,2	65,2	69,8	70,0
- Belge	65,0	65,8	66,2	61,8	61,0
- Italienne	41,4	48,6	59,1	57,6	67,2
Etrangère hors UE 25	nd	52,5	54,8	53,9	59,9
Ensemble	**51,7**	**54,5**	**58,2**	**60,7**	**62,8**

A. Evolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin et masculin

A.03. Evolution de l'emploi salarié au Luxembourg

A.3-100

** Il s'agit de la variation en % au 31 mars de chaque année*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontliers

Evolution du nombre de salarié-e-s par sexe entre 1988 et 2012

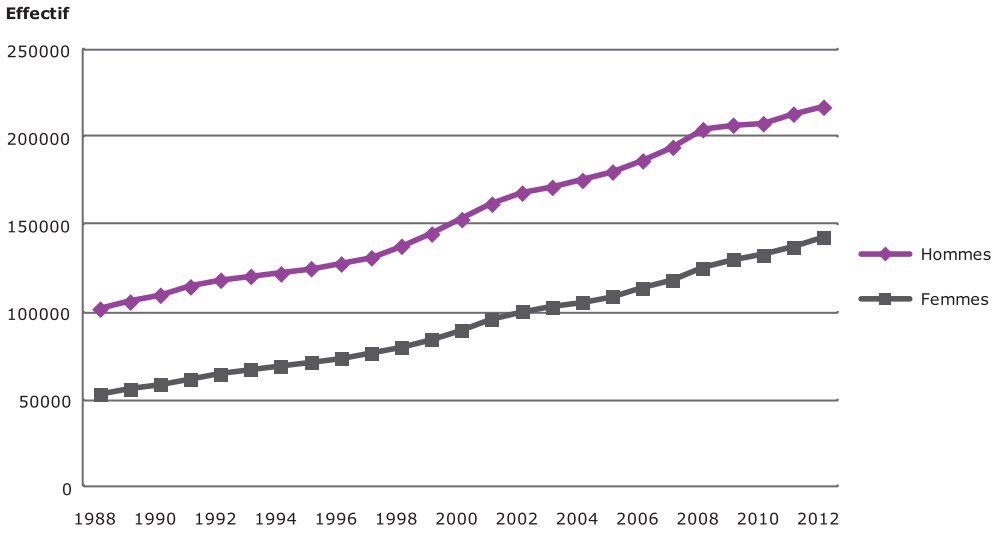

Année	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Variation en % *	Effectifs	Variation en % *
1988	101446		52650	
1989	105504	4,0	55439	5,3
1990	109370	3,7	58506	5,5
1991	114203	4,4	61542	5,2
1992	117972	3,3	64445	4,7
1993	120150	1,8	66812	3,7
1994	121574	1,2	68985	3,3
1995	124586	2,5	71014	2,9
1996	127250	2,1	73152	3,0
1997	130748	2,7	76072	4,0
1998	137382	5,1	79455	4,4
1999	144366	5,1	84050	5,8
2000	152606	5,7	89342	6,3
2001	161422	5,8	95452	6,8
2002	167728	3,9	99913	4,7
2003	170977	1,9	102450	2,5
2004	174998	2,4	105208	2,7
2005	179766	2,7	108519	3,1
2006	186131	3,5	113371	4,5
2007	193809	4,1	117872	4,0
2008	203969	5,2	124807	5,9
2009	206515	1,2	129549	3,8
2010	207333	0,4	132224	2,1
2011	212804	2,6	136714	3,4
2012	216748	1,9	142302	4,1
Variation moyenne entre 1988 et 2012		**+ 3,2%**		**+ 4,2%**

Répartition par âge des hommes salariés entre 1988 et 2012

A.3-110

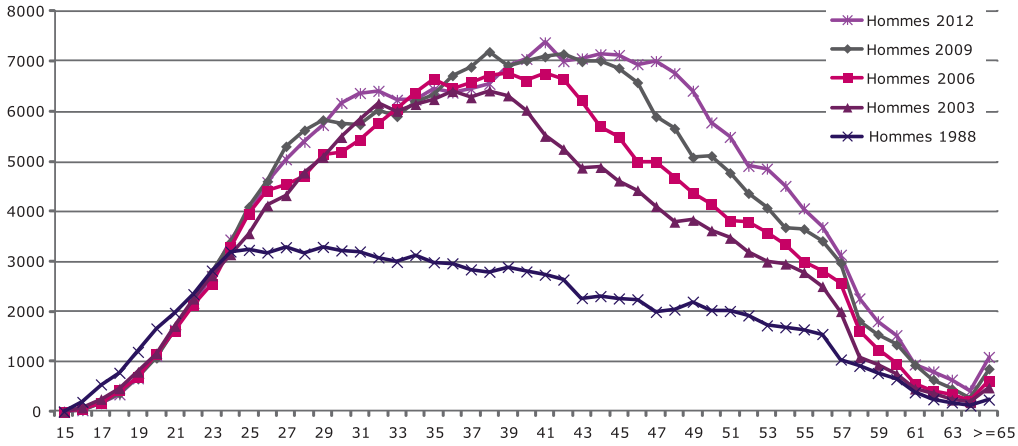

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Age	1988	2003	2006	2009	2012	Age	1988	2003	2006	2009	2012
15	0	1	0	0	0	41	2733	5504	6750	7089	7374
16	191	81	51	39	28	42	2636	5245	6645	7143	7000
17	542	251	175	164	167	43	2266	4871	6217	6992	7054
18	773	464	423	365	344	44	2306	4883	5695	7008	7136
19	1192	794	684	674	665	45	2259	4611	5494	6863	7121
20	1659	1166	1148	1071	1115	46	2242	4423	4993	6574	6939
21	1971	1708	1614	1645	1633	47	1991	4101	4980	5890	7001
22	2345	2255	2127	2224	2169	48	2037	3790	4674	5656	6759
23	2815	2721	2546	2782	2709	49	2194	3827	4366	5077	6409
24	3197	3140	3293	3384	3435	50	2027	3619	4142	5108	5775
25	3229	3561	3953	4090	3948	51	2008	3467	3806	4767	5486
26	3178	4119	4406	4599	4582	52	1920	3190	3785	4360	4906
27	3283	4321	4540	5297	5040	53	1721	2993	3572	4068	4851
28	3156	4772	4699	5619	5386	54	1685	2952	3345	3679	4507
29	3288	5083	5143	5824	5723	55	1641	2785	2998	3647	4059
30	3218	5482	5189	5746	6163	56	1549	2505	2797	3409	3684
31	3197	5831	5426	5734	6362	57	1039	2004	2577	2967	3131
32	3079	6165	5762	6014	6405	58	912	1080	1613	1807	2259
33	2989	6005	6042	5895	6226	59	769	931	1240	1541	1805
34	3128	6141	6370	6197	6232	60	647	752	957	1337	1526
35	2982	6239	6642	6322	6440	61	384	457	546	930	940
36	2961	6399	6459	6711	6372	62	245	361	409	637	802
37	2839	6275	6574	6883	6443	63	183	236	349	452	638
38	2792	6411	6704	7186	6546	64	118	186	218	266	421
39	2888	6313	6763	6917	6897	65 et +	239	480	619	854	1091
40	2797	6026	6611	7012	7044	**Ensemble**	**1101440**	**170977**	**186131**	**206515**	**216748**

A.3-120

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Répartition par âge des femmes salariées entre 1988 et 2012

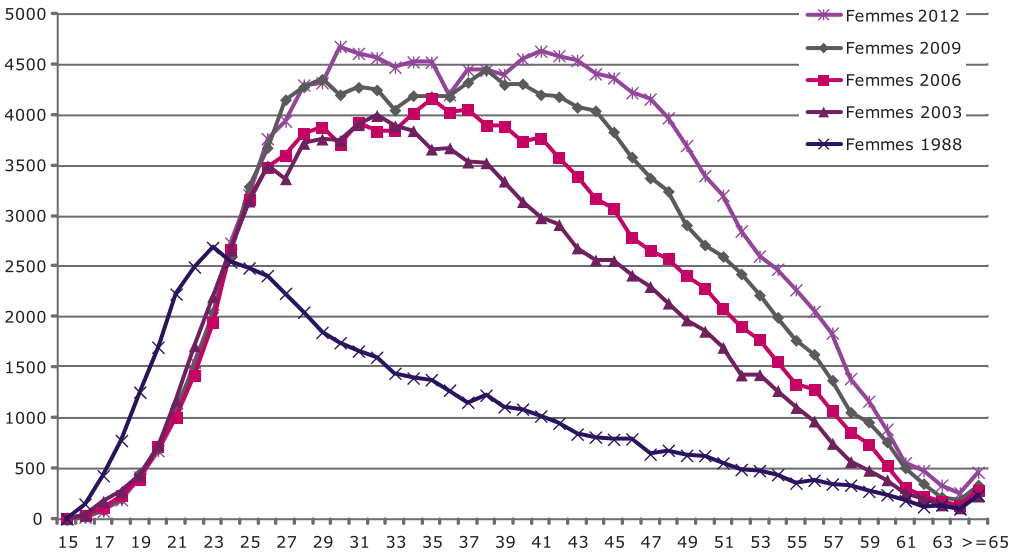

Age	1988	2003	2006	2009	2012	Age	1988	2003	2006	2009	2012
15	0	0	0	0	0	41	1016	2980	3768	4197	4628
16	144	37	35	17	14	42	943	2913	3574	4177	4584
17	425	173	108	83	74	43	837	2682	3391	4072	4537
18	773	270	227	199	187	44	807	2561	3167	4039	4404
19	1252	432	392	444	413	45	784	2556	3072	3829	4364
20	1697	731	718	690	673	46	790	2412	2788	3581	4217
21	2223	1173	998	1094	1005	47	639	2299	2651	3372	4155
22	2492	1712	1422	1503	1550	48	677	2135	2577	3241	3969
23	2685	2198	1941	2043	2015	49	626	1968	2407	2908	3694
24	2541	2662	2667	2609	2728	50	624	1856	2277	2710	3396
25	2482	3145	3165	3290	3206	51	552	1697	2079	2596	3202
26	2406	3494	3482	3673	3763	52	487	1423	1901	2423	2847
27	2231	3366	3597	4148	3935	53	475	1426	1773	2213	2600
28	2044	3717	3816	4276	4294	54	436	1269	1552	1994	2470
29	1844	3759	3873	4350	4316	55	352	1101	1326	1766	2266
30	1742	3746	3702	4197	4676	56	380	967	1277	1627	2052
31	1659	3902	3923	4271	4607	57	343	746	1069	1371	1838
32	1598	3992	3833	4245	4564	58	331	566	856	1053	1387
33	1439	3889	3841	4045	4470	59	270	479	733	955	1164
34	1392	3842	4011	4188	4522	60	236	385	525	759	886
35	1376	3660	4161	4179	4520	61	178	252	306	503	553
36	1272	3672	4022	4177	4199	62	117	198	224	346	477
37	1153	3531	4052	4319	4443	63	136	137	166	214	333
38	1222	3525	3891	4443	4440	64	95	107	128	184	256
39	1108	3343	3886	4298	4398	65 et +	232	224	284	333	459
40	1084	3140	3737	4305	4552	**Ensemble**	**52647**	**102450**	**113371**	**129549**	**142302**

Répartition des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe en 1988 et 2012

A.3-130

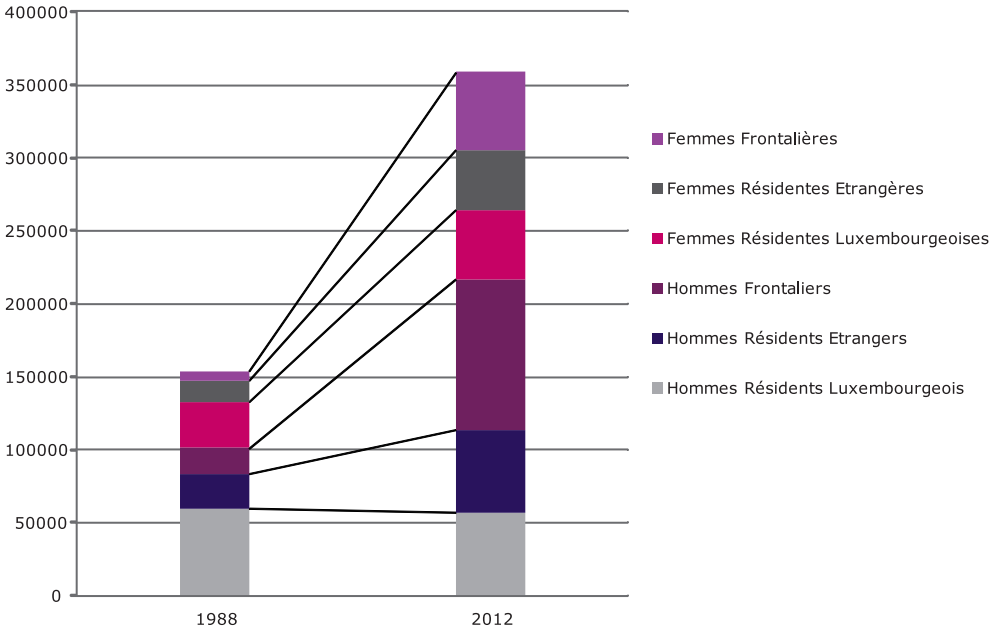

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988									
Résidents	83692	45837	129529	64,6	35,4	100,0	82,5	87,1	84,1
Dont : - Luxembourgeois	59725	31139	90864	65,7	34,3	100,0	58,9	59,1	59,0
- Etrangers	23967	14698	38665	62,0	38,0	100,0	23,6	27,9	25,1
Frontaliers	17754	6813	24567	72,3	27,7	100,0	17,5	12,9	15,9
Total	**101446**	**52650**	**154096**	**65,8**	**34,2**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
2012									
Résidents	113510	88730	202240	56,1	43,9	100,0	52,4	62,4	56,3
Dont : - Luxembourgeois	56982	47394	104376	54,6	45,4	100,0	26,3	33,3	29,1
- Etrangers	56528	41336	97864	57,8	42,2	100,0	26,1	29,0	27,3
Frontaliers	103238	53572	156810	65,8	34,2	100,0	47,6	37,6	43,7
Total	**216748**	**142302**	**359050**	**60,4**	**39,6**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

A.3-131

Evolution des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2012

nd :
non disponible

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

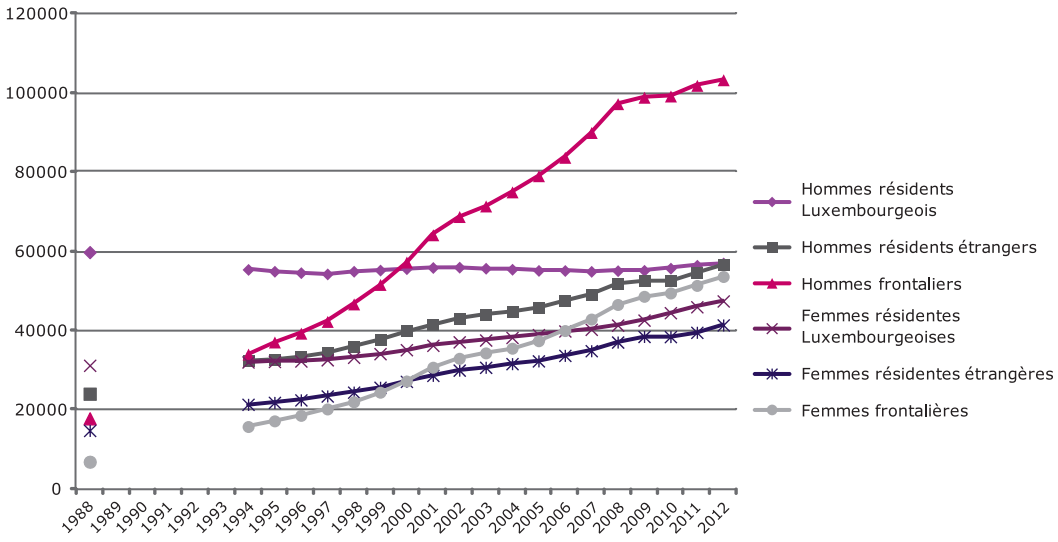

Année	Hommes			Femmes		
	Résidents luxemb.	Résidents étrangers	Frontaliers	Résidentes luxemb.	Résidentes étrangères	Frontalières
1988	59725	23967	17754	31139	14698	6813
1994	55355	32239	33980	31993	21292	15700
1995	54901	32653	37032	32112	21778	17124
1996	54531	33444	39275	32229	22416	18507
1997	54213	34302	42233	32535	23400	20137
1998	54899	35836	46647	33157	24369	21929
1999	55185	37610	51571	34093	25599	24358
2000	55547	39843	57224	35307	27168	27178
2001	55840	41483	64099	36191	28599	30662
2002	55932	43083	68713	37074	29931	32908
2003	55644	43945	71388	37538	30638	34274
2004	55393	44670	74935	38168	31571	35469
2005	55110	45631	79025	38897	32266	37356
2006	55083	47392	83656	39817	33642	39912
2007	54863	49020	89926	40220	34834	42818
2008	55045	51710	97214	41288	37017	46502
2009	55115	52569	98831	42555	38425	48569
2010	55669	52518	99146	44435	38394	49395
2011	56403	54567	101834	45918	39473	51323
2012	56982	56528	103238	47394	41336	53572

Evolution du nombre de salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2012

A.3-140

Evolution 1988/2012	Hommes	Femmes	Ensemble
Résidents	+35,6%	+93,6%	+56,1%
dont : - Luxembourgeois	-4,6%	+52,2%	+14,9%
- Etrangers	+135,9%	+181,2%	+153,1%
Frontaliers	+481,5%	+686,3%	+538,3%
Total	**+113,7%**	**+170,3%**	**+133,0%**

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Répartition des salarié-e-s statut professionnel et par sexe en 1988 et 2012

A.3-150

Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988									
Salariés (SU)*	86795	49178	135973	63,8	36,2	100,0	85,6	93,4	88,2
Dont :									
- Ouvriers	57873	22098	79971	72,4	27,6	100,0	57,1	42,0	51,9
- Employés	28922	27080	56002	51,6	48,4	100,0	28,5	51,4	36,3
Fonctionnaires	14645	3470	18115	80,8	19,2	100,0	14,4	6,6	11,8
Total	**101440**	**52648**	**154088**	**65,8**	**34,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
2012									
Salariés (SU)*	199645	131709	331354	60,3	39,7	100,0	92,1	92,6	92,3
Fonctionnaires	17103	10593	27696	61,8	38,2	100,0	7,9	7,4	7,7
Total	**216748**	**142302**	**359050**	**60,4**	**39,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

** Statut Unique, les ouvriers et employés sont désormais considérés comme des salariés*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Evolution du nombre de salairé-e-s par statut professionnel et par sexe entre 1988 et 2012

A.3-160

Evolution 1988/2012	Hommes	Femmes	Total
Salariés (SU) *	+130,0%	+167,9%	+143,7%
Fonctionnaires	+16,8%	+205,3%	+52,9%
Total	+113,7%	+170,3%	+133,0%

** Statut Unique, les ouvriers et employés sont désormais considérés comme des salariés*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

NOTES METHODOLOGIQUES

Emploi national et emploi intérieur

L'emploi intérieur comprend les personnes salariées et non-salariées travaillant sur le territoire du Grand-duché qu'elles y aient leur résidence ou non. Il englobe donc les frontaliers et frontalières étrangers et étrangères qui travaillent au Luxembourg, mais ne comprend ni les résidant-e-s qui travaillent en dehors du territoire luxembourgeois, ni les fonctionnaires, ni les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

L'emploi national comprend l'emploi des personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il inclut les fonctionnaires et les agents des institutions internationales ainsi que les résidant-e-s allant travailler chaque jour dans un pays limitrophe.

Dans ce rapport, plusieurs sources statistiques ont été utilisées. Les enquêtes auprès des ménages comme le Recensement général de la Population (STATEC), l'Enquête Forces de Travail (STATEC) et l'EU-SILC (CEPS/INSTEAD, STATEC) concernent l'emploi national. Les enquêtes du STATEC auprès des entreprises ainsi que les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale se réfèrent au concept d'emploi intérieur (intégrant les frontaliers-ières) qui est également utilisé dans les comptes nationaux. Dans la mesure du possible, ce sont les données sur l'emploi intérieur qui sont utilisées car elles illustrent de manière exhaustive la situation des actifs au Luxembourg. A défaut, ce sont les données sur l'emploi national qui sont utilisées.

La Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE) d'Eurostat

Il s'agit d'un système de classification des activités économiques créé en 1986 lors de la mise sur pied d'Eurostat. Cette nomenclature a été mise à jour en 1989, en 1993 (révision 1.1) et en 2008 (révision 2). Les quatre premières positions de son code ont la même signification dans tous les pays européens, la cinquième peut varier d'un pays à l'autre.

Cette nomenclature constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Europe. En raison de ses liens avec la Classification Internationale Type par Industrie (CITI), la NACE est un outil important pour la comparaison des données statistiques sur les activités économiques au niveau mondial.

La NACE Rév. 2, qui est la nouvelle version révisée de la NACE Rév. 1 et de sa mise à jour mineure, la NACE Rév. 1.1, est le résultat d'une importante révision du système international intégré de nomenclatures économiques qui s'est déroulée entre 2000 et 2007. La NACE Rév. 2 reflète les évolutions technologiques et les changements structurels intervenus dans l'économie.

La version luxembourgeoise de la NACE Rév. 2, la NACELUX Rév. 2, a été élaborée par le STATEC et approuvée par la Commission Européenne en date du 6 juin 2008. La seule différence avec la version européenne est un niveau supplémentaire de détail.

Bien que certaines règles concernant l'application de la NACE aient été modifiées et que les critères d'élaboration de la classification ainsi que le libellé des notes explicatives aient été revus, les caractéristiques essentielles de la NACE demeurent inchangées. De nouveaux concepts ont été introduits au niveau le plus élevé de la nomenclature et des subdivisions nouvelles ont été créées afin de refléter les différentes formes de production et les branches d'activité émergentes.

Les sections de la NACE Rév. 2 sont les suivantes :
A Agriculture, sylviculture et pêche
B Industries extractives
C Industrie manufacturière
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F Construction
G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
I Hébergement et restauration
H Transports et entreposage
J Information et communication
K Activités financières et d'assurance
L Activités immobilières
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N Activités de services administratifs et de soutien
O Administration publique
P Enseignement
Q Santé humaine et action sociale
R Arts, spectacles et activités récréatives
S Autres activités de services
T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U Activités extraterritoriales

Pour plus de détails : voir : *NACELUX Rév. 2 – Version luxembourgeoise de la NACE Rév. 2, nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne* – Introduction, structure et notes explicatives, STATEC

La Classification Internationale Type des Professions (CITP) du Bureau International du Travail (BIT)

La CITP est un instrument de classification international des emplois en fonction des tâches effectuées. La première version de la CITP a été adoptée en 1957 par la 9ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Cette version a été remplacée par la CITP-68, puis la CITP-88. Elle a été récemment mise à jour en raison des évolutions survenues dans le monde du travail depuis 1988 (CITP-08). La mise à jour n'a pas affectée les principes de base ni la structure de la classification de 1988, mais effectue des améliorations considérables dans certains domaines.

La CITP classe les professions suivant une structure pyramidale. Au niveau le plus bas de cette hiérarchie se trouve l'unité statistique de classification - l'emploi - qui est définie comme un ensemble de tâches et de devoirs devant être exécutés par une même personne. Un ensemble d'emplois dont les tâches présentent une grande similitude constitue une profession. Dans le but d'agréger les professions en catégories quasiment similaires à différents niveaux de la hiérarchie, la CITP-88 utilise quatre niveaux de compétences pour définir sa structure de classification au niveau le plus agrégé. La définition pratique de ces quatre niveaux de compétences est empruntée en partie à la Classification Internationale Type de l'Education (CITE) et en partie à la formation professionnelle qui peut permettre d'acquérir le niveau de compétence nécessaire. Le premier degré de compétence correspond à l'enseignement du premier degré, lequel commence en général à l'âge de 5, 6 ou 7 ans et s'étend sur cinq années ; le deuxième niveau correspond au premier et au deuxième cycles de l'enseignement du second degré (de 11 ou 12 ans jusqu' à 16 ou 17 ans) ; le troisième niveau correspond à un enseignement commencé à l'âge de 17 ou 18 ans s'étendant sur quatre années environ et s'achève sur un diplôme qui n'équivaut pas à un premier grade universitaire. Enfin, le quatrième niveau correspond à un enseignement commencé à l'âge de 17 ou 18 ans, qui s'étend sur

trois ou quatre années, voire davantage et ouvre accès à un grade universitaire ou à un grade universitaire supérieur, ou à un diplôme équivalent.

La CITP se compose ainsi de 10 grands groupes, 28 sous-grands groupes, 118 sous-groupes et 390 groupes de base.

Les grands groupes sont les suivants :
1. Directeurs, cadres de direction et gérants
2. Professions intellectuelles et scientifiques
3. Professions intermédiaires
4. Employés de type administratif
5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
9. Professions élémentaires, ouvriers et employés non qualifiés
10. Professions militaires

Les données sur le secteur financier de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL)

D'après la Commission de surveillance du secteur financier, le secteur financier est composé d'établissements de crédit (les banques), d'autres Professionnels du Secteur Financier ou PSF (le secteur financier de support, les autres professionnels du secteur financier, les entreprises d'investissement) et des sociétés de gestion. La loi du 21 septembre 1990, entrée en vigueur le 21 janvier 1991, a entraîné la transformation de certains établissements financiers bancaires en "d'autres professionnels du secteur financier" qui, jusqu'en septembre 1991, n'étaient pas encore comptabilisés dans les statistiques de la BCL.

Les données ne nous permettent pas de prendre en compte les fonctionnaires de la BCL. Elles sont établies au 31 décembre de l'année concernée.
Le statut de dirigeant ou cadre comprend les membres de la direction jusqu'au rang de fondé de pouvoir inclus.
La catégorie des « étrangers » concerne aussi bien les étrangers résidents que les frontaliers.

Les données sur l'artisanat de la Chambre des Métiers

Selon la Chambre des Métiers à laquelle les entreprises du secteur artisanal sont affiliées, le secteur artisanal au Luxembourg se compose de cinq groupes de métiers :
- métiers de l'alimentation
- métiers de la mode, de la santé, de l'hygiène
- métiers de la mécanique
- métiers de la construction et de l'habitat
- métiers divers

Avant le statut unique, la Chambre des Métiers utilisait les définitions suivantes pour les différents statuts de travailleurs et travailleuses dans l'artisanat :
- les **salarié-e-s** : ouvriers, ouvrières et employé-e-s ;
- les **ouvriers et ouvrières** : personnes cotisant aux organismes de sécurité sociale réservés aux ouvriers et ouvrières et travaillant dans les entreprises affiliées à la Chambre des Métiers ; sont également compris dans ce groupe les apprenti-e-s ;
- les **employé-e-s** : personnes affiliées auprès de la Caisse de Pension des Employés Privés et occupées par une entreprise artisanale, c'est-à-dire les employé-e-s de bureau, les employé-e-s techniques, les cadres, les contremaîtres, les gérant-e-s de société ;

- les **apprenti-e-s** : cette catégorie de salarié-e-s est comprise dans celle des ouvriers et ouvrières en ce qui concerne les statistiques générales. Toutefois, des statistiques relatives à cette catégorie de salarié-e-s proviennent des données des contrats d'apprentissage tenues à jour par la Chambre des Métiers.

Les données sur les salarié-e-s de la Fonction publique du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Les données de la Fonction publique de 2013 se rapportent à la mi-avril. Pour les autres années, les données ont été établies au 1er janvier.
Elles n'englobent pas les ministres du Culte.
Les données sur les fonctionnaires comprennent les stagiaires.
Le personnel militaire est inclus dans les données de la Force Publique.

Les données sur les intérimaires de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

L'IGSS fournit deux types d'informations sur les intérimaires : le nombre d'intérimaires et le nombre de missions. Le nombre d'intérimaires et le nombre de missions ne sont pas équivalents car un intérimaire peut avoir effectué plusieurs missions.

Dans les données de l'IGSS, un emploi est dit à **temps partiel** s'il s'agit d'un emploi de moins de 120 heures par mois.

Les données de l'Enquête Forces de Travail du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC)

Il s'agit d'une enquête européenne réalisée par le STATEC à la demande d'Eurostat sur le thème de l'emploi et du chômage. Elle permet de construire l'essentiel des indicateurs structurels de l'emploi **national**. De 1992 à 2003, le protocole d'enquête est resté le même. En 2003, une partie du protocole d'enquête a changé (enquêtes téléphoniques et non plus en vis-à-vis, saisie immédiate des informations collectées, répartition paritaire des enquêtes sur l'ensemble des semaines de l'année de référence), une rupture de série est donc possible. A partir de 2007, le STATEC a mis en place un protocole permettant de fournir, à l'instar des autres pays européens, des informations trimestrielles. Une rupture de série est également possible en 2009 en raison du changement de sous-traitant dans la collecte des données.

Un emploi est dit à **temps partiel** si l'enquêté le déclare comme tel à partir de la nature de son contrat de travail.

Les données sur le Salaire Social Minimum (SSM) de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Toutes les données de l'IGSS contenues dans ce rapport sont fournies au 31 mars de l'année concernée. Elles relèvent du concept d'emploi **intérieur** et sont exhaustives.

Les montants du salaire social minimum (SSM) au 1er janvier 2012 sont les suivants :
- 1351,11 euros pour les individus âgés entre 15 et 17 ans,
- 1441,19 euros pour les individus âgés entre 17 et 18 ans,
- 1801,49 euros pour les individus âgés de plus de 18 ans non qualifiés,
- 2161,78 euros pour les individus âgés de plus de 18 ans qualifiés,

Le salaire social minimum horaire (HSSM) s'élève à environ 10,41 euros par heure (1801,49 euros par mois pour 173 heures par mois).

Les données sur la rémunération de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Les employeurs sont obligés de déclarer tous les mois les salaires bruts. Le salaire mensuel à déclarer doit être ventilé en rémunération de base et en compléments et accessoires payables mensuellement en espèces. La rémunération de base est celle qui est fixe et qui doit, selon le droit du travail, être définie comme telle dans le contrat de travail. Sont inclus dans la rémunération de base :

- les suppléments dont l'attribution même dépend de la réalisation de certains aléas ou de certaines conditions mais dont le montant reste fixe d'un mois à l'autre (par exemple, allocations de famille en cas de mariage, prime de formation payée au profit des salarié-e-s ayant suivi certains cours de formation professionnelle, prime de responsabilité, …) ;
- les augmentations de droit s'opérant en vertu des dispositions d'ordre public concernant le salaire social minimum et l'adaptation automatique de la rémunération à l'évolution du coût de la vie ainsi que les majorations régulières prévues par le contrat de travail ou des conventions collectives de travail.

L'employeur doit déclarer le nombre exact des heures de travail qui correspondent effectivement à la rémunération de base (et non pas d'office la moyenne mensuelle de 173 heures). Sont visées les heures de travail effectivement prestées par le ou la salarié-e, à l'exclusion des heures supplémentaires.

Les données sur les salarié-e-s de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

La loi du 13 mai 2008 a introduit un statut unique pour les salarié-e-s du secteur privé. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette loi vise principalement à supprimer les différences de statut entre ouvriers et employés privés et introduit le statut unique de salarié. Suite à ce changement, les différentes caisses de maladie et caisses de pension du secteur privé n'ont plus de raison d'être. Elles sont donc fusionnées en une Caisse Nationale de Santé (CNS) et une Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP). Ouvriers et employés privés deviennent des salariés ayant les mêmes droits et obligations.

Pour les personnes ayant une (ou plusieurs) occupation salariale et une occupation non salariale, la méthode de détermination de l'occupation principale a changé :
• Avant l'introduction du statut unique, l'occupation principale était déterminée par un indicateur ayant la valeur "P" pour le régime principal et la valeur "A" pour le régime accessoire.
• A partir de janvier 2009, cette notion disparaît. L'occupation principale est désormais déterminée par l'affiliation renseignant le plus grand nombre d'heures de travail.

Les enregistrements des occupations non salariales ne contenant pas d'heures ouvrées, la règle suivante est appliquée à partir de janvier 2009 : si le nombre d'heures ouvrées est inférieur à 80 heures par mois, l'occupation non salariale devient l'occupation principale. En appliquant cette règle en décembre 2008, environ 200 personnes comptées parmi les non-salarié-e-s auraient été considérées comme des salarié-e-s.

A cause des différences entre les séries de données avant et après l'introduction du statut unique, une comparaison entre les salaires médians ou moyens entre 2008 et 2009 s'avère impossible.

Les données sur les non-salarié-e-s de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Les non-salarié-e-s regroupent :

- les travailleurs intellectuels et travailleuses intellectuelles indépendant-e-s,
- les agriculteurs et agricultrices,
- les artisans et artisanes,
- les commerçants et commerçantes,
- les industriels et industrielles.

Sont défini(e)s comme **indépendant-e-s** au sens de la législation sociale, les travailleurs et travailleuses exerçant au Luxembourg, pour leur propre compte, une activité professionnelle relevant de la Chambre des Métiers, de la Chambre de Commerce ou de la Chambre d'Agriculture.

Sont défini(e)s comme **travailleurs intellectuels et travailleuses intellectuelles indépendant-e-s** (TII), au sens de la législation sociale, les personnes exerçant au Luxembourg, pour leur propre compte, une activité professionnelle ayant un caractère principalement intellectuel et non commercial.

A partir du 1er janvier 2001, toute activité professionnelle non salariée accessoire, même à revenu insignifiant dispensée du paiement de cotisations en matière d'assurance maladie et d'assurance pension, est déclarée au Centre Commun de la Sécurité Sociale.
Les répercussions de la loi du 25 juillet 2005 sur le statut des dirigeants de sociétés et des conjoints-aidants sont à observer en 2006. Les principales modifications sont les suivantes :
- L'autorisation d'établissement sur laquelle figure le nom de la personne qui assure la gérance de la société est retenue comme principal critère pour affilier celle-ci à la sécurité sociale en qualité d'indépendant, quelle que soit la forme de la société. Néanmoins, pour les sociétés de personnes ainsi que pour les Sàrl, il faut en outre que la personne en question détienne plus de 25 % des parts sociales.
- L'affiliation comme indépendant par le simple fait de détenir seul ou ensemble avec son conjoint plus de la moitié des parts sociales est abandonnée.
- Le statut de conjoint-aidant est désormais réservé à la seule personne qui apporte son aide à son conjoint en dehors d'un lien sociétaire (ex : le conjoint d'un médecin, d'un avocat, etc.). Par contre, ce statut ne sera plus retenu pour le conjoint d'un indépendant œuvrant dans le cadre d'une société. Ledit conjoint pourra dès lors être affilié comme salarié de la société, à condition de ne pas remplir lui-même les conditions pour être qualifié d'indépendant.

Les données de l'enquête Femmes dans la prise de décision du CEPS/INSTEAD

En 2000, 2003 et 2011, le CEPS/INSTEAD a réalisé, en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, une enquête sur les femmes et la prise de décision au sein des entreprises résidant sur le territoire luxembourgeois. Ces enquêtes ont été commanditées par le Ministère de l'Egalité des chances. Elles ont permis de mesurer la présence des femmes dans les conseils d'administration, à la tête des entreprises, parmi les cadres de l'entreprise et parmi les délégués du personnel.

Les données sur le chômage de l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM) et de l'Enquête Forces de Travail du STATEC

Le **taux de chômage** défini officiellement par le Bureau International du Travail (BIT) dans les comparaisons internationales pour le Luxembourg est issu de l'Enquête Forces de Travail du STATEC.

Il est mesuré par le rapport entre le nombre de chômeurs et chômeuses et la population active. Habituellement, il est estimé sur la population des 15-64 ans.

Suivant la définition du BIT, est considéré comme **chômeur et chômeuse** toute personne ne travaillant pas, recherchant un emploi en tant qu'indépendant-e ou en tant que salarié-e, étant disponible dans les 15 jours et effectuant une recherche active.

La **population active** comprend les salarié-e-s, les non-salarié-e-s et les chômeurs et chômeuses déduction faite des frontaliers et frontalières nets.

L'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM) estime le taux de chômage comme le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles et la population active.
Les **demandeurs d'emploi résidants disponibles** sont les personnes sans emploi (à la recherche d'un emploi approprié, non affectées à une mesure pour l'emploi, indemnisées ou non indemnisées et qui ont respecté les obligations de suivi de l'ADEM) résidant sur le territoire national qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité, ni affectées à une mesure pour l'emploi.
La **population active** est composée des personnes résidentes sur le territoire national qui sont en emploi ou à la recherche d'un emploi.
La majorité des données fournies par l'ADEM dans ce rapport sont établies au 31 mai 2013.

Les données sur les mesures pour l'emploi de l'ADEM

Ces mesures pour l'emploi sont proposées par l'Agence pour le Développement de l'emploi. On y distingue : les aides financières, les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, les mesures en faveur des personnes âgées de plus de 30 ans et d'autres mesures non réservées à un groupe spécifique de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, l'ADEM dispose d'un service de l'emploi féminin spécifique pour les femmes.

Pour plus de détails sur les mesures pour l'emploi proposées par l'ADEM : voir l'encadré D.02.02.02.

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.01. L'emploi salarié par secteur économique

B.1.1.1-100

Répartition des salarié-e-s par branche d'activité économique et par sexe au 31 mars 2012

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

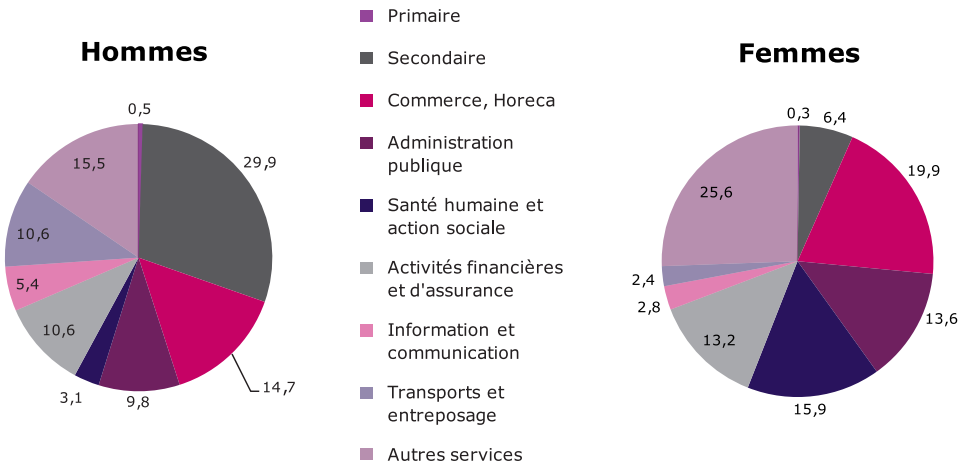

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	1038	361	1399	74,2	25,8	100,0	0,5	0,3	0,4
Industries extractives	252	31	283	89,0	11,0	100,0	0,1	0,0	0,1
Industries manufacturières	26681	5436	32117	83,1	16,9	100,0	12,3	3,8	8,9
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1028	166	1194	86,1	13,9	100,0	0,5	0,1	0,3
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	1255	215	1470	85,4	14,6	100,0	0,6	0,2	0,4
Construction	35571	3225	38796	91,7	8,3	100,0	16,4	2,3	10,8
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	24315	19793	44108	55,1	44,9	100,0	11,2	13,9	12,3
Transports et entreposage	22952	3378	26330	87,2	12,8	100,0	10,6	2,4	7,3
Hébergement et restauration	7457	8478	15935	46,8	53,2	100,0	3,4	6,0	4,4
Information et communication	11704	4048	15752	74,3	25,7	100,0	5,4	2,8	4,4
Activités financières et d'assurance	23016	18838	41854	55,0	45,0	100,0	10,6	13,2	11,7
Activités immobilières	1100	964	2064	53,3	46,7	100,0	0,5	0,7	0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15548	12061	27609	56,3	43,7	100,0	7,2	8,5	7,7
Activités de services administratifs et de soutien	11727	10876	22603	51,9	48,1	100,0	5,4	7,6	6,3
Administration publique	21247	19356	40603	52,3	47,7	100,0	9,8	13,6	11,3
Enseignement	1359	1769	3128	43,4	56,6	100,0	0,6	1,2	0,9
Santé humaine et action sociale	6662	22591	29253	22,8	77,2	100,0	3,1	15,9	8,1
Arts, spectacles et activités récréatives	983	733	1716	57,3	42,7	100,0	0,5	0,5	0,5
Autres activités de services	1432	4018	5450	26,3	73,7	100,0	0,7	2,8	1,5
Activités des ménages en tant qu'employeurs	151	5102	5253	2,9	97,1	100,0	0,1	3,6	1,5
Activités extra territoriales	197	342	539	36,5	63,5	100,0	0,1	0,2	0,2
Non déterminés	1073	521	1594	67,3	32,7	100,0	0,5	0,4	0,4
Total	**216748**	**142302**	**359050**	**60,4**	**39,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des hommes salariés par branche d'activité économique et par lieu de résidence au 31 mars 2012

B.1.1.1-110

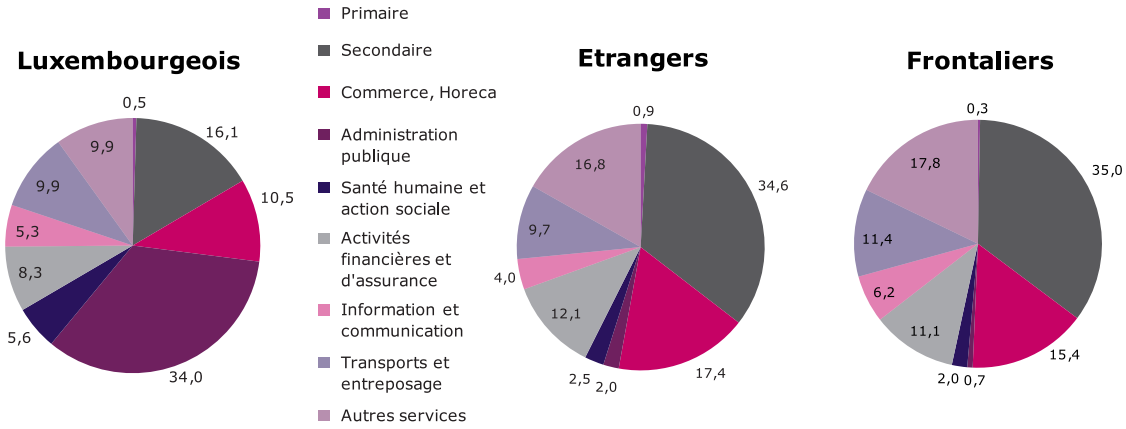

Source : IGSS

Champ : Résidents et frontaliers

Branche d'activité économique	Effectifs				Pourcentages en lignes				Pourcentages en colonnes			
	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	266	488	284	1038	25,6	47,0	27,4	100,0	0,5	0,9	0,3	0,5
Industries extractives	50	70	132	252	19,8	27,8	52,4	100,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Industries manufacturières	5009	4600	17072	26681	18,8	17,2	64,0	100,0	8,8	8,1	16,5	12,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	785	62	181	1028	76,4	6,0	17,6	100,0	1,4	0,1	0,2	0,5
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	455	179	621	1255	36,3	14,3	49,5	100,0	0,8	0,3	0,6	0,6
Construction	2847	14639	18085	35571	8,0	41,2	50,8	100,0	5,0	25,9	17,5	16,4
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	5161	5855	13299	24315	21,2	24,1	54,7	100,0	9,1	10,4	12,9	11,2
Transports et entreposage	5649	5497	11806	22952	24,6	23,9	51,4	100,0	9,9	9,7	11,4	10,6
Hébergement et restauration	817	3990	2650	7457	11,0	53,5	35,5	100,0	1,4	7,1	2,6	3,4
Information et communication	3017	2254	6433	11704	25,8	19,3	55,0	100,0	5,3	4,0	6,2	5,4
Activités financières et d'assurance	4722	6819	11475	23016	20,5	29,6	49,9	100,0	8,3	12,1	11,1	10,6
Activités immobilières	319	368	413	1100	29,0	33,5	37,5	100,0	0,6	0,7	0,4	0,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2684	4379	8485	15548	17,3	28,2	54,6	100,0	4,7	7,7	8,2	7,2
Activités de services administratifs et de soutien	1068	3130	7529	11727	9,1	26,7	64,2	100,0	1,9	5,5	7,3	5,4
Administration publique	19375	1150	722	21247	91,2	5,4	3,4	100,0	34,0	2,0	0,7	9,8
Enseignement	441	502	416	1359	32,5	36,9	30,6	100,0	0,8	0,9	0,4	0,6
Santé humaine et action sociale	3173	1419	2070	6662	47,6	21,3	31,1	100,0	5,6	2,5	2,0	3,1
Arts, spectacles et activités récréatives	323	299	361	983	32,9	30,4	36,7	100,0	0,6	0,5	0,3	0,5
Autres activités de services	616	350	466	1432	43,0	24,4	32,5	100,0	1,1	0,6	0,5	0,7
Activités des ménages en tant qu'employeurs	57	68	26	151	37,7	45,0	17,2	100,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Activités extra territoriales	26	87	84	197	13,2	44,2	42,6	100,0	0,0	0,2	0,1	0,1
Non déterminés	122	323	628	1073	11,4	30,1	58,5	100,0	0,2	0,6	0,6	0,5
Total	**56982**	**56528**	**103238**	**216748**	**26,3**	**26,1**	**47,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0	100,0

B.1.1.1-120

Répartition des femmes salariées par branche d'activité économique et par lieu de résidence au 31 mars 2012

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

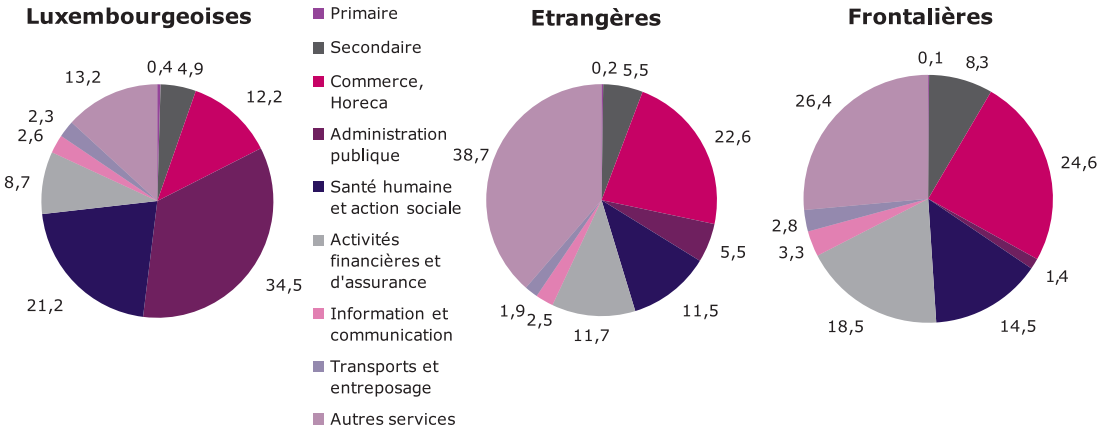

Branche d'activité économique	Effectifs				Pourcentages en lignes				Pourcentages en colonnes			
	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	208	94	59	361	57,6	26,0	16,3	100,0	0,4	0,2	0,1	0,3
Industries extractives	18	5	8	31	58,1	16,1	25,8	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	1109	1506	2821	5436	20,4	27,7	51,9	100,0	2,3	3,6	5,3	3,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	128	22	16	166	77,1	13,3	9,6	100,0	0,3	0,1	0,0	0,1
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	82	25	108	215	38,1	11,6	50,2	100,0	0,2	0,1	0,2	0,2
Construction	989	728	1508	3225	30,7	22,6	46,8	100,0	2,1	1,8	2,8	2,3
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	4854	4850	10089	19793	24,5	24,5	51,0	100,0	10,2	11,7	18,8	13,9
Transports et entreposage	1111	771	1496	3378	32,9	22,8	44,3	100,0	2,3	1,9	2,8	2,4
Hébergement et restauration	905	4479	3094	8478	10,7	52,8	36,5	100,0	1,9	10,8	5,8	6,0
Information et communication	1224	1040	1784	4048	30,2	25,7	44,1	100,0	2,6	2,5	3,3	2,8
Activités financières et d'assurance	4114	4821	9903	18838	21,8	25,6	52,6	100,0	8,7	11,7	18,5	13,2
Activités immobilières	310	367	287	964	32,2	38,1	29,8	100,0	0,7	0,9	0,5	0,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2149	3631	6281	12061	17,8	30,1	52,1	100,0	4,5	8,8	11,7	8,5
Activités de services administratifs et de soutien	838	5370	4668	10876	7,7	49,4	42,9	100,0	1,8	13,0	8,7	7,6
Administration publique	16335	2266	755	19356	84,4	11,7	3,9	100,0	34,5	5,5	1,4	13,6
Enseignement	553	724	492	1769	31,3	40,9	27,8	100,0	1,2	1,8	0,9	1,2
Santé humaine et action sociale	10068	4751	7772	22591	44,6	21,0	34,4	100,0	21,2	11,5	14,5	15,9
Arts, spectacles et activités récréatives	291	211	231	733	39,7	28,8	31,5	100,0	0,6	0,5	0,4	0,5
Autres activités de services	1428	1299	1291	4018	35,5	32,3	32,1	100,0	3,0	3,1	2,4	2,8
Activités des ménages en tant qu'employeurs	526	3958	618	5102	10,3	77,6	12,1	100,0	1,1	9,6	1,2	3,6
Activités extra territoriales	47	213	82	342	13,7	62,3	24,0	100,0	0,1	0,5	0,2	0,2
Non déterminés	107	205	209	521	20,5	39,3	40,1	100,0	0,2	0,5	0,4	0,4
Total	**47394**	**41336**	**53572**	**142302**	**33,3**	**29,0**	**37,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0	100,0

Répartition des hommes étrangers résidents salariés par branche d'activité économique et par nationalité en 2012

B.1.1.1-130

Source :
IGSS

Champ :
Résidents

Branche d'activité économique	Pourcentages en colonnes									
	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Allemande	Anglaise	Néerlandaise	Espagnole	Autres UE	Autres
Agriculture, sylviculture et pêche	0,9	0,1	0,2	0,3	0,5	0,2	0,7	0,2	0,1	0,7
Industries extractives	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Industries manufacturières	8,6	6,6	7,4	6,5	8,2	3,1	4,0	7,9	3,1	9,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,0	0,2	0,3	0,0	1,2
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,5	0,2	0,3	0,2	0,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,7
Construction	49,4	4,2	9,3	5,1	8,8	0,2	1,4	7,2	1,9	6,4
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	11,2	9,4	14,5	12,2	11,8	6,9	4,6	12,4	3,9	9,0
Transports et entreposage	6,6	3,5	4,5	5,6	9,5	5,6	51,8	8,8	11,3	11,3
Hébergement et restauration	5,1	11,3	15,0	3,6	2,3	2,5	2,7	5,4	2,5	2,7
Information et communication	1,0	8,7	4,2	9,0	4,6	16,7	3,1	8,5	8,0	5,0
Activités financières et d'assurance	1,3	23,1	20,0	26,3	23,4	39,4	14,8	20,6	48,8	8,3
Activités immobilières	0,5	0,9	1,2	0,9	0,8	0,7	0,1	1,2	0,3	0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,4	19,1	11,6	18,0	13,1	13,0	9,0	12,4	12,0	4,9
Activités de services administratifs et de soutien	7,8	4,5	3,5	3,8	2,9	2,4	1,5	3,7	1,2	2,3
Administration publique	2,0	1,6	2,4	1,7	3,7	0,8	1,6	3,7	0,9	29,5
Enseignement	0,2	1,1	0,6	0,6	2,7	4,1	1,1	2,5	2,5	0,9
Santé humaine et action sociale	2,3	2,6	3,0	3,3	4,8	0,5	1,6	1,8	0,6	5,2
Arts, spectacles et activités récréatives	0,1	0,8	0,3	0,8	0,9	0,8	0,6	0,5	1,0	0,6
Autres activités de services	0,5	0,9	0,8	0,8	0,4	0,8	0,5	0,8	0,4	1,0
Activités des ménages en tant qu'employeurs	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Activités extra territoriales	0,1	0,3	0,3	0,1	0,0	0,9	0,1	0,8	0,5	0,1
Non déterminés	0,4	0,8	0,7	1,0	0,5	1,3	0,5	1,1	0,9	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

B.1.1.1-140

Répartition des femmes étrangères résidentes salariées par branche d'activité économique et par nationalité en 2012

Source :
IGSS

Champ :
Résidents

Branche d'activité économique	Pourcentages en colonnes									
	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Allemande	Néerlandaise	Espagnole	Anglaise	Autres UE	Autres
Agriculture, sylviculture et pêche	0,2	0,1	0,2	0,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4
Industries extractives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	4,3	3,4	2,5	2,9	3,3	0,9	1,8	4,2	1,7	2,5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,0	0,2	0,5	0,1	0,2
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Construction	2,2	1,5	2,0	1,7	2,0	0,2	1,6	1,2	0,4	2,0
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	12,3	11,8	15,4	13,4	12,8	8,6	7,0	12,7	5,8	10,1
Transports et entreposage	1,1	1,7	1,6	1,8	3,1	4,1	10,2	1,9	3,4	2,4
Hébergement et restauration	12,2	7,9	7,9	3,4	3,5	1,5	8,2	4,6	2,6	4,0
Information et communication	1,1	5,0	2,6	3,6	3,3	6,9	2,5	6,5	5,2	2,6
Activités financières et d'assurance	2,3	22,7	20,0	25,8	20,1	32,4	17,5	23,6	46,2	8,6
Activités immobilières	0,7	1,3	1,3	1,5	1,3	0,3	0,6	0,4	0,4	0,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,1	19,0	11,1	15,3	13,8	12,6	10,6	11,4	11,7	5,1
Activités de services administratifs et de soutien	20,1	4,5	4,4	3,7	2,6	4,1	4,3	4,6	2,9	3,2
Administration publique	5,8	4,0	8,6	4,3	7,5	1,7	7,8	7,8	2,7	31,0
Enseignement	0,5	2,4	0,9	1,6	4,4	16,8	3,1	1,4	4,4	1,3
Santé humaine et action sociale	13,1	9,3	14,0	15,1	14,0	3,5	17,0	8,3	4,4	19,6
Arts, spectacles et activités récréatives	0,3	0,6	0,1	0,7	1,2	0,5	0,0	0,7	0,4	0,7
Autres activités de services	3,9	2,5	3,5	2,2	2,6	2,3	2,3	1,9	2,0	2,9
Activités des ménages en tant qu'employeurs	16,1	1,3	2,9	1,0	2,2	0,5	2,5	4,4	1,6	2,1
Activités extra territoriales	0,2	0,4	0,4	1,1	0,5	2,3	2,0	3,5	3,3	0,1
Non déterminés	0,4	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,2	0,6	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Répartition des salarié-e-s frontaliers et frontalières par lieu de résidence et par sexe en 2012

B.1.1.1-150

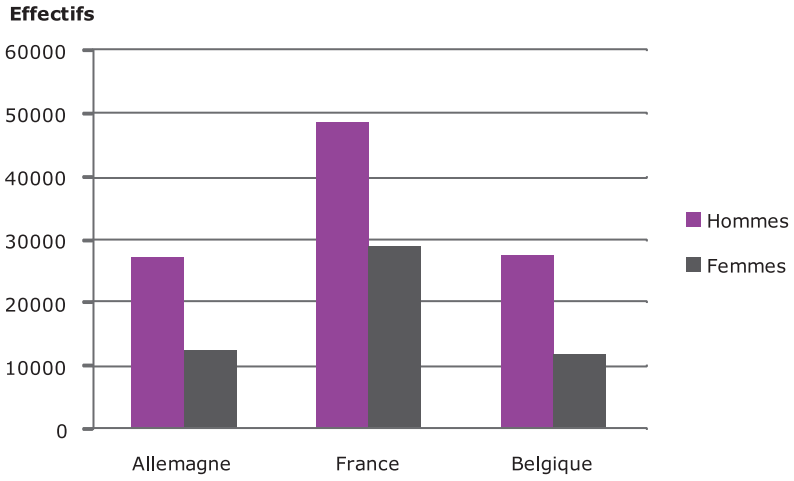

Source : IGSS

Champ : Frontaliers

Pays de résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	27072	12545	39617	68,3	31,7	100,0	26,2	23,4	25,3
France	48535	29078	77613	62,5	37,5	100,0	47,0	54,3	49,5
Belgique	27631	11949	39580	69,8	30,2	100,0	26,8	22,3	25,2
Ensemble	**103238**	**53572**	**156810**	**65,8**	**34,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.1.1.1-160

Répartition des frontaliers et frontalières français-es par branche d'activité économique et par sexe en 2012

Source :
IGSS

Champ :
Frontaliers

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	54	18	72	75,0	25,0	100,0	0,1	0,1	0,1
Industries extractives	76	5	81	93,8	6,2	100,0	0,2	0,0	0,1
Industries manufacturières	9111	1535	10646	85,6	14,4	100,0	18,8	5,3	13,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	69	7	76	90,8	9,2	100,0	0,1	0,0	0,1
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	423	75	498	84,9	15,1	100,0	0,9	0,3	0,6
Construction	7295	642	7937	91,9	8,1	100,0	15,0	2,2	10,2
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	6564	5650	12214	53,7	46,3	100,0	13,5	19,4	15,7
Transports et entreposage	3954	627	4581	86,3	13,7	100,0	8,1	2,2	5,9
Hébergement et restauration	1877	2340	4217	44,5	55,5	100,0	3,9	8,0	5,4
Information et communication	3527	1073	4600	76,7	23,3	100,0	7,3	3,7	5,9
Activités financières et d'assurance	4557	4775	9332	48,8	51,2	100,0	9,4	16,4	12,0
Activités immobilières	177	150	327	54,1	45,9	100,0	0,4	0,5	0,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3281	3137	6418	51,1	48,9	100,0	6,8	10,8	8,3
Activités de services administratifs et de soutien	5649	3760	9409	60,0	40,0	100,0	11,6	12,9	12,1
Administration publique	187	228	415	45,1	54,9	100,0	0,4	0,8	0,5
Enseignement	156	246	402	38,8	61,2	100,0	0,3	0,8	0,5
Santé humaine et action sociale	769	3474	4243	18,1	81,9	100,0	1,6	11,9	5,5
Arts, spectacles et activités récréatives	197	131	328	60,1	39,9	100,0	0,4	0,5	0,4
Autres activités de services	256	751	1007	25,4	74,6	100,0	0,5	2,6	1,3
Activités des ménages en tant qu'employeurs	13	306	319	4,1	95,9	100,0	0,0	1,1	0,4
Activités extra territoriales	64	45	109	58,7	41,3	100,0	0,1	0,2	0,1
Non déterminés	279	103	382	73,0	27,0	100,0	0,6	0,4	0,5
Total	**48535**	**29078**	**77613**	**62,5**	**37,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des frontaliers et frontalières belges par branche d'activité économique et par sexe en 2012

B.1.1.1-170

Source :
IGSS

Champ :
Frontaliers

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	126	15	141	89,4	10,6	100,0	0,5	0,1	0,4
Industries extractives	13	0	13	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	3738	436	4174	89,6	10,4	100,0	13,5	3,6	10,5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	27	3	30	90,0	10,0	100,0	0,1	0,0	0,1
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	72	8	80	90,0	10,0	100,0	0,3	0,1	0,2
Construction	4105	344	4449	92,3	7,7	100,0	14,9	2,9	11,2
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	3860	2550	6410	60,2	39,8	100,0	14,0	21,3	16,2
Transports et entreposage	3859	347	4206	91,7	8,3	100,0	14,0	2,9	10,6
Hébergement et restauration	491	424	915	53,7	46,3	100,0	1,8	3,5	2,3
Information et communication	2124	435	2559	83,0	17,0	100,0	7,7	3,6	6,5
Activités financières et d'assurance	3629	2494	6123	59,3	40,7	100,0	13,1	20,9	15,5
Activités immobilières	125	66	191	65,4	34,6	100,0	0,5	0,6	0,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3189	1891	5080	62,8	37,2	100,0	11,5	15,8	12,8
Activités de services administratifs et de soutien	1248	593	1841	67,8	32,2	100,0	4,5	5,0	4,7
Administration publique	166	170	336	49,4	50,6	100,0	0,6	1,4	0,8
Enseignement	88	100	188	46,8	53,2	100,0	0,3	0,8	0,5
Santé humaine et action sociale	433	1593	2026	21,4	78,6	100,0	1,6	13,3	5,1
Arts, spectacles et activités récréatives	56	37	93	60,2	39,8	100,0	0,2	0,3	0,2
Autres activités de services	112	275	387	28,9	71,1	100,0	0,4	2,3	1,0
Activités des ménages en tant qu'employeurs	5	93	98	5,1	94,9	100,0	0,0	0,8	0,2
Activités extra territoriales	15	28	43	34,9	65,1	100,0	0,1	0,2	0,1
Non déterminés	150	47	197	76,1	23,9	100,0	0,5	0,4	0,5
Total	**27631**	**11949**	**39580**	**69,8**	**30,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.1.1.1-180

Répartition des frontaliers et frontalières allemand-e-s par branche d'activité économique en 2012

Source :
IGSS

Champ :
Frontaliers

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	104	26	130	80,0	20,0	100,0	0,4	0,2	0,3
Industries extractives	43	3	46	93,5	6,5	100,0	0,2	0,0	0,1
Industries manufacturières	4223	850	5073	83,2	16,8	100,0	15,6	6,8	12,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	85	6	91	93,4	6,6	100,0	0,3	0,0	0,2
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	126	25	151	83,4	16,6	100,0	0,5	0,2	0,4
Construction	6685	522	7207	92,8	7,2	100,0	24,7	4,2	18,2
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	2875	1889	4764	60,3	39,7	100,0	10,6	15,1	12,0
Transports et entreposage	3993	522	4515	88,4	11,6	100,0	14,7	4,2	11,4
Hébergement et restauration	282	330	612	46,1	53,9	100,0	1,0	2,6	1,5
Information et communication	782	276	1058	73,9	26,1	100,0	2,9	2,2	2,7
Activités financières et d'assurance	3289	2634	5923	55,5	44,5	100,0	12,1	21,0	15,0
Activités immobilières	111	71	182	61,0	39,0	100,0	0,4	0,6	0,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2015	1253	3268	61,7	38,3	100,0	7,4	10,0	8,2
Activités de services administratifs et de soutien	632	315	947	66,7	33,3	100,0	2,3	2,5	2,4
Administration publique	369	357	726	50,8	49,2	100,0	1,4	2,8	1,8
Enseignement	172	146	318	54,1	45,9	100,0	0,6	1,2	0,8
Santé humaine et action sociale	868	2705	3573	24,3	75,7	100,0	3,2	21,6	9,0
Arts, spectacles et activités récréatives	108	63	171	63,2	36,8	100,0	0,4	0,5	0,4
Autres activités de services	98	265	363	27,0	73,0	100,0	0,4	2,1	0,9
Activités des ménages en tant qu'employeurs	8	219	227	3,5	96,5	100,0	0,0	1,7	0,6
Activités extra territoriales	5	9	14	35,7	64,3	100,0	0,0	0,1	0,0
Non déterminés	199	59	258	77,1	22,9	100,0	0,7	0,5	0,7
Total	**27072**	**12545**	**39617**	**68,3**	**31,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.02. Le secteur financier

B.1.1.2-100

Répartition des actifs et actives du secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 au 31 décembre de l'année

Source :
Banque Centrale du Luxembourg

Champ :
Résidents et frontaliers

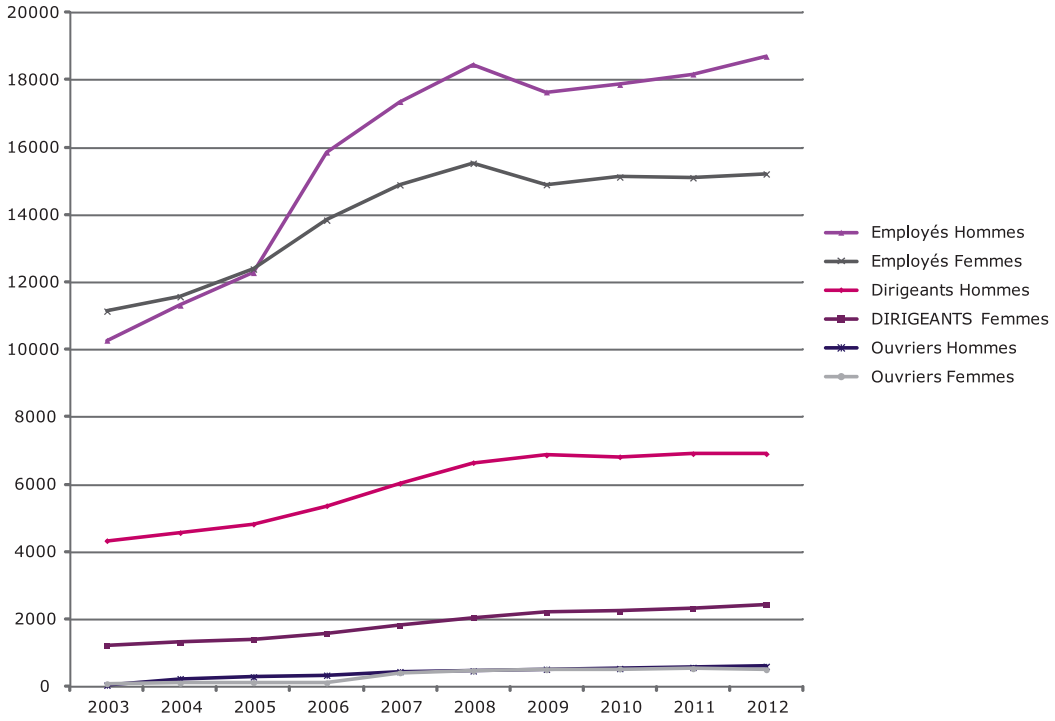

Répartition des actifs et actives du secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 au 31 décembre de l'année

B.1.1.2-100

Année et statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants*						
2003	4324	1201	5525	78,3	21,7	100,0
2004	4562	1307	5869	77,7	22,3	100,0
2005	4816	1405	6221	77,4	22,6	100,0
2006	5361	1563	6924	77,4	22,6	100,0
2007	6025	1807	7832	76,9	23,1	100,0
2008	6640	2049	8689	76,4	23,6	100,0
2009	6864	2201	9065	75,7	24,3	100,0
2010	6812	2231	9043	75,3	24,7	100,0
2011	6904	2317	9221	74,9	25,1	100,0
2012	6902	2426	9328	74,0	26,0	100,0
Employés						
2003	10273	11135	21408	48,0	52,0	100,0
2004	11313	11565	22878	49,4	50,6	100,0
2005	12281	12386	24667	49,8	50,2	100,0
2006	15856	13835	29691	53,4	46,6	100,0
2007	17357	14883	32240	53,8	46,2	100,0
2008	18462	15524	33986	54,3	45,7	100,0
2009	17642	14891	32533	54,2	45,8	100,0
2010	17864	15116	32980	54,2	45,8	100,0
2011	18172	15094	33266	54,6	45,4	100,0
2012	18698	15207	33905	55,1	44,9	100,0
Ouvriers						
2003	36	78	114	31,6	68,4	100,0
2004	227	93	320	70,9	29,1	100,0
2005	282	109	391	72,1	27,9	100,0
2006	331	102	433	76,4	23,6	100,0
2007	437	402	839	52,1	47,9	100,0
2008	459	461	920	49,9	50,1	100,0
2009	508	493	1001	50,7	49,3	100,0
2010	530	518	1048	50,6	49,4	100,0
2011	561	523	1084	51,8	48,2	100,0
2012	592	493	1085	54,6	45,4	100,0

** Les dirigeants comprennent les membres de la direction jusqu'au rang de fondé de pouvoir inclus*

Source :
Banque Centrale du Luxembourg

Champ :
Résidents et frontaliers

B.1.1.2-110

Part des étrangers et étrangères* travaillant dans le secteur financier par statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 au 31 décembre de l'année

** Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers*

*** Les dirigeants comprennent les membres de la direction jusqu'au rang de fondé de pouvoir inclus*

Source :
Banque Centrale du Luxembourg

Champ :
Résidents et frontaliers

Année et statut professionnel	Dirigeants**		Employés		Ouvriers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2003	74,4	78,2	69,5	71,0	55,6	87,2
2004	74,3	79,5	71,7	71,8	58,6	77,4
2005	74,8	79,9	74,7	73,8	63,5	76,1
2006	76,4	80,1	76,3	76,0	64,4	75,5
2007	78,0	82,2	77,1	77,2	67,0	90,3
2008	78,7	83,1	77,6	77,9	73,4	93,7
2010	79,5	83,6	80,1	78,4	77,8	94,1
2011	79,2	83,1	80,7	78,8	77,7	96,5
2012	79,7	84,2	81,5	79,3	79,5	95,2

Répartition des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 au 31 décembre de l'année

B.1.1.2-111

Année et statut professionnel	Luxembourgeois			Etrangers*		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants**						
2003	1105	262	1367	3 219	939	4 158
2004	1172	268	1440	3 390	1 039	4 429
2005	1212	282	1494	3 604	1 123	4 727
2006	1264	311	1575	4 097	1 252	5 349
2007	1325	322	1647	4 700	1 485	6 185
2008	1414	347	1761	5 226	1 702	6 928
2009	1410	362	1772	5 454	1 839	7 293
2010	1420	378	1798	5 392	1 853	7 245
2011	1404	367	1771	5 500	1 950	7 450
2012	1401	360	1761	5 501	2 066	7 567
Employés						
2003	3 135	3 229	6364	7 138	7 906	15 044
2004	3 200	3 263	6463	8 113	8 302	16 415
2005	3 104	3 242	6346	9 177	9 144	18 321
2006	3 752	3 320	7072	12 104	10 515	22 619
2007	3 977	3 392	7369	13 380	11 491	24 871
2008	4 134	3 436	7570	14 328	12 088	26 416
2009	3 518	3 221	6739	14 124	11 670	25 794
2010	3 442	3 203	6645	14 422	11 913	26 335
2011	3 370	3 126	6496	14 802	11 968	26 770
2012	3 335	3 101	6436	15 363	12 106	27 469
Ouvriers						
2003	16	10	26	20	68	88
2004	94	21	115	133	72	205
2005	103	26	129	179	83	262
2006	118	25	143	213	77	290
2007	144	39	183	293	363	656
2008	122	29	151	337	432	769
2009	113	29	142	395	464	859
2010	118	18	136	412	500	912
2011	115	25	140	446	498	944
2012	116	20	136	476	473	949

** Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers*

*** Les dirigeants comprennent les membres de la direction jusqu'au rang de fondé de pouvoir inclus*

Source :
Banque Centrale du Luxembourg

Champ :
Résidents et frontaliers

B.1.1.2-120

Evolution des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe entre 2003 et 2012 au 31 décembre de l'année

** Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers*

*** Les dirigeants comprennent les membres de la direction jusqu'au rang de fondé de pouvoir inclus*

Source :
Banque Centrale du Luxembourg

Champ :
Résidents et frontaliers

Taux de variation annuelle en %	Luxembourgeois			Etrangers*		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants**						
2003/2004	+6,1	+2,3	+5,3	+5,3	+10,6	+6,5
2004/2005	+3,4	+5,2	+3,8	+6,3	+8,1	+6,7
2005/2006	+4,3	+10,3	+5,4	+13,7	+11,5	+13,2
2006/2007	+4,8	+3,5	+4,6	+14,7	+18,6	+15,6
2007/2008	+6,7	+7,8	+6,9	+11,2	+14,6	+12,0
2008/2009	-0,3	+4,3	+0,6	+4,4	+8,0	+5,3
2009/2010	+0,7	+4,4	+1,5	-1,1	+0,8	-0,7
2010/2011	-1,1	-2,9	-1,5	+2,0	+5,2	+2,8
2011/2012	-0,2	-1,9	-0,6	+0,0	+5,9	+1,6
Employés						
2003/2004	+2,1	+1,1	+1,6	+13,7	+5,0	+9,1
2004/2005	-3,0	-0,6	-1,8	+13,1	+10,1	+11,6
2005/2006	+20,9	+2,4	+11,4	+31,9	+15,0	+23,5
2006/2007	+6,0	+2,2	+4,2	+10,5	+9,3	+10,0
2007/2008	+3,9	+1,3	+2,7	+7,1	+5,2	+6,2
2008/2009	-14,9	-6,3	-11,0	-1,4	-3,5	-2,4
2009/2010	-2,2	-0,6	-1,4	+2,1	+2,1	+2,1
2010/2011	-2,1	-2,4	-2,2	+2,6	+0,5	+1,7
2011/2012	-1,0	-0,8	-0,9	+3,8	+1,2	+2,6
Ouvriers						
2003/2004	+487,5	+110,0	+342,3	+565,0	+5,9	+133,0
2004/2005	+9,6	+23,8	+12,2	+34,6	+15,3	+27,8
2005/2006	+14,6	-3,8	+10,9	+19,0	-7,2	+10,7
2006/2007	+22,0	+56,0	+28,0	+37,6	+371,4	+126,2
2007/2008	-15,3	-25,6	-17,5	+15,0	+19,0	+17,2
2008/2009	-7,4	+0,0	-6,0	+17,2	+7,4	+11,7
2009/2010	+4,4	-37,9	-4,2	+4,3	+7,8	+6,2
2010/2011	-2,5	+38,9	+2,9	+8,3	-0,4	+3,5
2011/2012	+0,9	-20,0	-2,9	+6,7	-5,0	+0,5

Répartition des actifs et actives du secteur financier par nationalité et par sexe en 2003 et 2012 au 31 décembre de l'année

B.1.1.2-130

Nationalité	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2003									
Luxembourgeois	4256	3501	7757	54,9	45,1	100,0	29,1	28,2	28,7
Etrangers*	10377	8913	19290	53,8	46,2	100,0	70,9	71,8	71,3
Ensemble 2003	**14633**	**12414**	**27047**	**54,1**	**45,9**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
2012									
Luxembourgeois	4852	3481	8333	58,2	41,8	100,0	18,5	19,2	18,8
Etrangers*	21340	14645	35985	59,3	40,7	100,0	81,5	80,8	81,2
Ensemble 2012	**26192**	**18126**	**44318**	**59,1**	**40,9**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

** Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers*

Source :
Banque Centrale du Luxembourg

Champ :
Résidents et frontaliers

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.03. L'artisanat

B.1.1.3-100

Depuis 2010 et le statut unique, la disctinction entre ouvrier et employé n'est plus posssible.

Source :
Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers

Evolution du nombre d'employé-e-s et d'ouvriers-ères dans l'artisanat par sexe entre 1980 et 2012

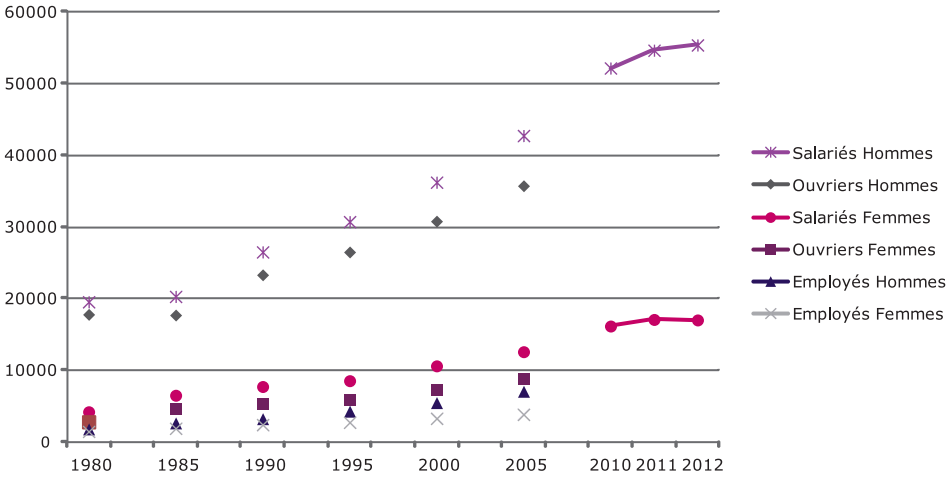

Année et statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers						
1980	17753	2751	20504	86,6	13,4	100,0
1985	17651	4617	22268	79,3	20,7	100,0
1990	23277	5316	28593	81,4	18,6	100,0
1995	26465	5823	32288	82,0	18,0	100,0
2000	30764	7332	38096	80,8	19,2	100,0
2005	35710	8754	44464	80,3	19,7	100,0
2006	36850	9017	45867	80,3	19,7	100,0
2007	38562	9216	47778	80,7	19,3	100,0
2008	41206	10402	51608	79,8	20,2	100,0
2009	41887	10750	52637	79,6	20,4	100,0
Employés						
1980	1751	1405	3156	55,5	44,5	100,0
1985	2593	1836	4429	58,5	41,5	100,0
1990	3190	2363	5553	57,4	42,6	100,0
1995	4229	2667	6896	61,3	38,7	100,0
2000	5436	3224	8660	62,8	37,2	100,0
2005	7011	3780	10791	65,0	35,0	100,0
2006	7297	4105	11402	64,0	36,0	100,0
2007	7671	4286	11957	64,2	35,8	100,0
2008	8590	4772	13362	64,3	35,7	100,0
2009	9185	5164	14349	64,0	36,0	100,0
Salariés						
1980	19504	4156	23660	82,4	17,6	100,0
1985	20244	6453	26697	75,8	24,2	100,0
1990	26467	7679	34146	77,5	22,5	100,0
1995	30694	8490	39184	78,3	21,7	100,0
2000	36200	10556	46756	77,4	22,6	100,0
2005	42721	12534	55255	77,3	22,7	100,0
2006	44147	13122	57269	77,1	22,9	100,0
2007	46233	13502	59735	77,4	22,6	100,0
2008	49796	15174	64970	76,6	23,4	100,0
2009	51072	15914	66986	76,2	23,8	100,0
2010	52144	16117	68261	76,3	23,7	100,0
2011	54627	17037	71664	76,2	23,8	101,0
2012	55362	16973	72335	76,5	23,5	100,0

Evolution du nombre de salarié-e-s dans l'artisanat selon le groupe de métiers par sexe entre 1980 et 2012

B.1.1.3-110

Source :
Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers

Groupe de métiers et année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Alimentation						
1980	1269	1203	2472	51,3	48,7	100,0
2000	2138	1974	4112	52,0	48,0	100,0
2003	2410	2012	4422	54,5	45,5	100,0
2006	2581	1857	4438	58,2	41,8	100,0
2009	3150	2155	5305	59,4	40,6	100,0
2012	3632	1940	5572	65,2	34,8	100,0
Mode, santé, hygiène						
1980	422	1464	1886	22,4	77,6	100,0
2000	528	2029	2557	20,6	79,4	100,0
2003	665	2370	3035	21,9	78,1	100,0
2006	653	2587	3240	20,2	79,8	100,0
2009	776	2953	3729	20,8	79,2	100,0
2012	851	3123	3974	21,4	78,6	100,0
Mécanique						
1980	3222	383	3605	89,4	10,6	100,0
2000	5052	850	5902	85,6	14,4	100,0
2003	5951	1045	6996	85,1	14,9	100,0
2006	6111	1011	7122	85,8	14,2	100,0
2009	7161	1197	8358	85,7	14,3	100,0
2012	8009	1447	9456	84,7	15,3	100,0
Construction et habitat						
1980	13720	935	14655	93,6	6,4	100,0
2000	26908	5210	32118	83,8	16,2	100,0
2003	31359	6499	37858	82,8	17,2	100,0
2006	32884	7210	40094	82,0	18,0	100,0
2009	38076	9059	47135	80,8	19,2	100,0
2012	40682	9844	50526	80,5	19,5	100,0
Communication						
2006	1881	436	2317	81,2	18,8	100,0
2009	1850	502	2352	78,7	21,3	100,0
2012	2101	554	2655	79,1	20,9	100,0
Métiers divers						
1980	871	171	1042	83,6	16,4	100,0
2000	1574	493	2067	76,1	23,9	100,0
2003	1720	501	2221	77,4	22,6	100,0
2006	37	21	58	63,8	36,2	100,0
2009	59	48	107	55,1	44,9	100,0
2012	87	65	152	57,2	42,8	100,0

B.1.1.3-111

Taux de croissance de l'emploi dans l'artisanat par statut professionnel et par sexe de 1980 à 2012

Source :
Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers

Statut professionnel et année	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers			
1980/1985	-0,6%	+67,8%	+8,6%
1985/1990	+31,9%	+15,1%	+28,4%
1990/1995	+13,7%	+9,5%	+12,9%
1995/2000	+16,2%	+25,9%	+18,0%
2000/2005	+16,1%	+19,4%	+16,7%
2005/2009	+17,3%	+22,8%	+18,4%
Employés			
1980/1985	+48,1%	+30,7%	+40,3%
1985/1990	+23,0%	+28,7%	+25,4%
1990/1995	+32,6%	+12,9%	+24,2%
1995/2000	+28,5%	+20,9%	+25,6%
2000/2005	+29,0%	+17,2%	+24,6%
2005/2009	+31,0%	+36,6%	+33,0%
Salariés			
1980/1985	+3,8%	+55,3%	+12,8%
1985/1990	+30,7%	+19,0%	+27,9%
1990/1995	+16,0%	+10,6%	+14,8%
1995/2000	+17,9%	+24,3%	+19,3%
2000/2005	+18,0%	+18,7%	+18,2%
2005/2010	+22,1%	+28,6%	+23,5%

B.1.1.3-130

Répartition des salarié-e-s de l'artisanat en fonction des groupes de métiers et du sexe en 2012

Source :
Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers

Groupe de métiers	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Alimentation	3632	1940	5572	65,2	34,8	100,00	6,6	11,4	7,7
Mode, santé, hygiène	851	3123	3974	21,4	78,6	100,0	1,5	18,4	5,5
Mécanique	8009	1447	9456	84,7	15,3	100,0	14,5	8,5	13,1
Construction et habitat	40682	9844	50526	80,5	19,5	100,0	73,5	58,0	69,9
Communication	2101	554	2655	79,1	20,9	100,0	3,8	3,3	3,7
Métiers divers	87	65	152	57,2	42,8	100,0	0,2	0,4	0,2
Total Salariés	**55362**	**16973**	**72335**	**76,5**	**23,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.04. La Fonction publique

B.1.1.4-100

Répartition des actifs et actives de la Fonction publique* par statut professionnel et par sexe entre 1995 et 2013

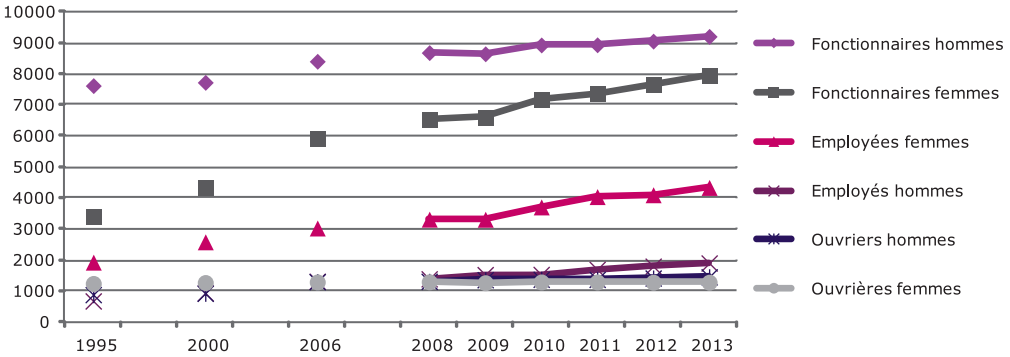

** Y compris les stagiaires mais pas les ministres du Culte*

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Statut professionnel et année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Fonctionnaires						
1995	7614	3407	11021	69,1	30,9	100,0
2000	7719	4321	12040	64,1	35,9	100,0
2004	8175	5224	13399	61,0	39,0	100,0
2006	8398	5908	14306	58,7	41,3	100,0
2008	8676	6538	15214	57,0	43,0	100,0
2009	8639	6598	15237	56,1	43,9	100,0
2010	8925	7172	16097	55,4	44,6	100,0
2011	8929	7351	16280	54,8	45,2	100,0
2012	9047	7650	16697	54,2	45,8	100,0
2013	9200	7952	17152	53,6	46,4	100,0
Employés						
1995	674	1925	2599	25,9	74,1	100,0
2000	933	2579	3512	26,6	73,4	100,0
2004	1151	2419	3570	32,2	67,8	100,0
2006	1307	3027	4334	30,2	69,8	100,0
2008	1386	3310	4696	29,5	70,5	100,0
2009	1522	3309	4831	30,2	69,8	100,0
2010	1527	3704	5231	29,2	70,8	100,0
2011	1692	4037	5729	29,5	70,5	100,0
2012	1795	4097	5892	30,5	69,5	100,0
2013	1896	4333	6229	30,4	69,6	100,0
Ouvriers						
1995	879	1238	2117	41,5	58,5	100,0
2000	920	1266	2186	42,1	57,9	100,0
2004	1257	1250	2507	50,1	49,9	100,0
2006	1296	1286	2582	50,2	49,8	100,0
2008	1305	1291	2596	50,3	49,7	100,0
2009	1359	1261	2620	50,5	49,5	100,0
2010	1371	1287	2658	51,6	48,4	100,0
2011	1368	1285	2653	51,6	48,4	100,0
2012	1412	1277	2689	52,5	47,5	100,0
2013	1452	1279	2731	53,2	46,8	100,0

Répartition des actifs et actives de la Fonction publique* par statut professionnel et par sexe en 2013

B.1.1.4-110

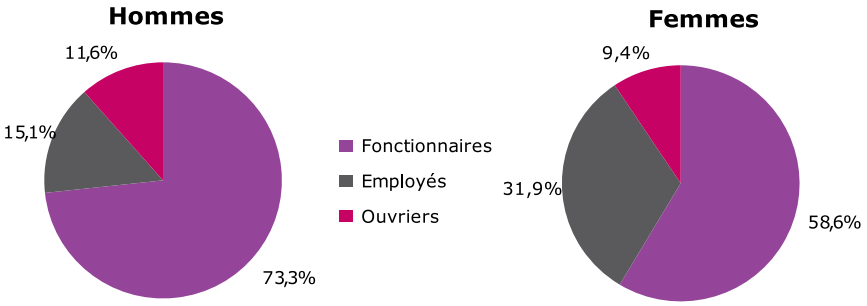

** Y compris les stagiaires mais pas les ministres du Culte*

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires	9 200	7 952	17 152	53,6	46,4	100,0	73,3	58,6	65,7
Employés	1 896	4 333	6 229	30,4	69,6	100,0	15,1	31,9	23,9
Ouvriers	1 452	1 279	2 731	53,2	46,8	100,0	11,6	9,4	10,5
Total	**12 548**	**13 564**	**26 112**	**48,1**	**51,9**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.1.1.4-111

Répartition des actifs et actives de la Fonction publique* par statut professionnel, par nationalité et par sexe en 2013

** Y compris les stagiaires mais pas les ministres du Culte*

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Statut professionnel et nationalité	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeois						
Fonctionnaires	57,0	43,0	100,0	77,4	65,5	71,8
Employés	32,0	68,0	100,0	12,1	28,9	20,0
Ouvriers	67,6	32,4	100,0	10,5	5,6	8,2
Total Luxembourgeois	**52,8**	**47,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Portugais						
Fonctionnaires	24,1	75,9	100,0	4,8	4,0	4,1
Employés	26,6	73,4	100,0	11,7	8,5	9,1
Ouvriers	19,9	80,1	100,0	83,4	87,6	86,7
Total Portugais	**20,7**	**79,3**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Français						
Fonctionnaires	45,0	55,0	100,0	11,1	6,3	7,8
Employés	31,7	68,3	100,0	63,0	62,5	62,6
Ouvriers	27,6	72,4	100,0	25,9	31,3	29,6
Total Français	**31,5**	**68,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Allemands						
Fonctionnaires	41,2	58,8	100,0	19,2	10,7	13,1
Employés	23,2	76,8	100,0	57,5	74,3	69,6
Ouvriers	37,8	62,2	100,0	23,3	15,0	17,3
Total Allemands	**28,1**	**71,9**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Belges						
Fonctionnaires	33,3	66,7	100,0	13,3	17,2	15,7
Employés	34,8	65,2	100,0	61,3	74,1	69,1
Ouvriers	65,5	34,5	100,0	25,3	8,6	15,2
Total Belges	**39,3**	**60,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Autres Etrangers UE 25						
Fonctionnaires	27,6	72,4	100,0	19,0	12,8	14,1
Employés	22,0	78,0	100,0	42,9	39,0	39,8
Ouvriers	16,8	83,2	100,0	38,1	48,2	46,1
Total Autres Etrangers UE 25	**20,4**	**79,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Etrangers hors UE 25						
Fonctionnaires	34,0	66,0	100,0	68,0	39,3	45,9
Employés	33,3	66,7	100,0	12,0	7,1	8,3
Ouvriers	10,0	90,0	100,0	20,0	53,6	45,9
Total Etrangers hors UE 25	**22,9**	**77,1**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des fonctionnaires par type d'administration selon temps plein ou temps partiel et par sexe en 2013

B.1.1.4-120

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Type d'administration	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Temps plein et partiel									
Administration Générale	3843	2151	5994	64,1	35,9	100,0	43,9	29,5	37,4
Magistrature	91	138	229	39,7	60,3	100,0	1,0	1,9	1,4
Force Publique	1842	198	2040	90,3	9,7	100,0	21,0	2,7	12,7
Enseignement	2570	4743	7313	35,1	64,9	100,0	29,3	65,1	45,6
Fonctions spéciales	12	4	16	75,0	25,0	100,0	0,1	0,1	0,1
Douanes	405	47	452	89,6	10,4	100,0	4,6	0,6	2,8
Total temps plein et partiel	**8763**	**7281**	**16044**	**54,6**	**45,4**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Temps plein									
Administration Générale	3724	1440	5164	72,1	27,9	100,0	43,6	25,8	36,6
Magistrature	90	129	219	41,4	58,6	100,0	1,1	2,3	1,6
Force Publique	1824	147	1971	92,5	7,5	100,0	21,4	2,6	14,0
Enseignement	2494	3824	6318	39,5	60,5	100,0	29,2	68,5	44,7
Fonctions spéciales	12	4	16	75,0	25,0	100,0	0,1	0,1	0,1
Douanes	398	37	435	91,5	8,5	100,0	4,7	0,7	3,1
Total temps plein	**8543**	**5581**	**14123**	**60,5**	**39,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Temps partiel									
Administration Générale	119	711	830	14,3	85,7	100,0	54,1	41,8	43,2
Magistrature	0	9	9	0,0	100,0	100,0	0,0	0,5	0,5
Force Publique	18	51	69	26,1	73,9	100,0	8,2	3,0	3,6
Enseignement	76	919	995	7,6	92,4	100,0	34,5	54,1	51,8
Fonctions spéciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Douanes	7	10	17	41,2	58,8	100,0	3,2	0,6	0,9
Total temps partiel	**220**	**1700**	**1920**	**11,5**	**88,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.1.1.4-130

Répartition des fonctionnaires à plein temps par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2013

** Y compris personnel militaire*

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Type d'administration et carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration générale									
Carrière inférieure	1647	423	2070	79,6	20,4	100,0	44,2	29,4	40,1
Carrière moyenne	1301	726	2027	64,2	35,8	100,0	34,9	50,4	39,3
Carrière supérieure	776	291	1067	72,7	27,3	100,0	20,8	20,2	20,7
Total Administration générale	**3724**	**1440**	**5164**	**72,1**	**27,9**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Magistrature									
Magistrat Cour administrative	6	1	7	85,7	14,3	100,0	6,7	0,8	3,2
Magistrat Cour supérieure de justice	12	23	35	34,3	65,7	100,0	13,3	17,8	16,0
Juge de paix	9	24	33	27,3	72,7	100,0	10,0	18,6	15,1
Magistrat Tribunal administratif	3	8	11	27,3	72,7	100,0	3,3	6,2	5,0
Magistrat du parquet	7	5	12	58,3	41,7	100,0	7,8	3,9	5,5
Magistrat Tribunal d'arrondissement	51	68	119	42,9	57,1	100,0	56,7	52,7	54,3
Procureur général d'Etat	1	-	1	100,0	-	100,0	1,1	-	0,5
Président de la cours supérieure de justice	1	-	1	100,0	-	100,0	1,1	-	0,5
Total Magistrature	**90**	**129**	**219**	**41,1**	**58,9**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Force publique									
Carrière inférieure	1472	124	1596	92,2	7,8	100,0	80,7	84,4	81,0
Sous-officier de la Force Publique	232	13	245	94,7	5,3	100,0	12,7	8,8	12,4
Officier de la Force Publique	120	10	130	92,3	7,7	100,0	6,6	6,8	6,6
Total Force publique*	**1824**	**147**	**1971**	**92,5**	**7,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Enseignement									
Carrière inférieure	17	1	18	94,4	5,6	100,0	0,7	0,0	0,3
Carrière moyenne	174	52	226	77,0	23,0	100,0	7,0	1,4	3,6
Carrière supérieure	2303	3771	6074	37,9	62,1	100,0	92,3	98,6	96,1
Total Enseignement	**2494**	**3824**	**6318**	**39,5**	**60,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Fonctions spéciales									
Président Cour des comptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Membres du gouvernement	12	4	16	75,0	25,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total Fonctions spéciales	**12**	**4**	**16**	**75,0**	**25,0**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Douanes									
Carrière inférieure	321	22	343	93,6	6,4	100,0	80,7	59,5	78,9
Carrière moyenne	77	15	92	83,7	16,3	100,0	19,3	40,5	21,1
Total Douanes	**398**	**37**	**435**	**91,5**	**8,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Part des fonctionnaires à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2013

B.1.1.4-140

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Type d'administration et carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
Administration générale			
Carrière inférieure	2,0	35,5	10,3
Carrière moyenne	4,3	34,1	17,6
Carrière supérieure	2,3	29,2	11,5
Total Administration générale	**3,1**	**33,1**	**13,8**
Total Magistrature	**0,0**	**6,5**	**3,9**
Total Force publique	**1,0**	**25,8**	**3,4**
Enseignement			
Carrière inférieure	0,0	0,0	0,0
Carrière moyenne	0,6	23,5	7,0
Carrière supérieure	3,2	19,3	13,9
Total Enseignement	**3,0**	**19,4**	**13,6**
Total Fonctions spéciales	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Total Douanes	**1,7**	**21,3**	**3,8**
Total	**2,5**	**23,3**	**12,0**

B.1.1.4-151

Répartition des employé-e-s de la Fonction publique par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2013

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Type d'administration et carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Enseignement									
Carrière inférieure	11	93	104	10,6	89,4	100,0	1,6	6,4	4,8
Carrière moyenne	623	1285	1908	32,7	67,3	100,0	90,3	88,3	89,0
Carrière supérieure	56	77	133	42,1	57,9	100,0	8,1	5,3	6,2
Total Enseignement	**690**	**1455**	**2145**	**32,2**	**67,8**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Administration générale									
Carrière inférieure	564	1416	1980	28,5	71,5	100,0	48,3	58,0	54,9
Carrière moyenne	365	729	1094	33,4	66,6	100,0	31,3	29,9	30,3
Carrière supérieure	**238**	**296**	**534**	**44,6**	**55,4**	**100,0**	20,4	12,1	14,8
Total Administration générale	**1167**	**2441**	**3608**	**32,3**	**67,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Total	**1857**	**3896**	**5753**	**32,3**	**67,7**	**100,0**			

B.1.1.4-161

Part des employé-e-s de la Fonction publique à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2013

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Type d'administration et carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
Enseignement			
Carrière inférieure	36,4	65,6	62,5
Carrière moyenne	19,6	34,1	29,4
Carrière supérieure	21,4	49,4	37,6
Total Enseignement	**20,0**	**37,0**	**31,6**
Administration générale			
Carrière inférieure	5,2	43,8	32,8
Carrière moyenne	10,7	47,5	35,2
Carrière supérieure	10,5	44,9	29,6
Total Administration générale	**8,0**	**45,1**	**33,1**
Total	**12,3**	**42,1**	**32,5**

Répartition des ouvriers et ouvrières de la Fonction publique par type de carrière et par sexe en 2013

B.1.1.4-170

Carrière*	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	9	994	1003	0,9	99,1	100,0	0,6	79,9	37,4
B	633	150	783	80,8	19,2	100,0	44,1	12,1	29,2
C	207	53	260	79,6	20,4	100,0	14,4	4,3	9,7
D	407	25	432	94,2	5,8	100,0	28,3	2,0	16,1
E	180	22	202	89,1	10,9	100,0	12,5	1,8	7,5
Total	**1436**	**1244**	**2680**	**53,6**	**46,4**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

* Définition des carrières :
A : Aides ménagers, aides ouvriers, porteurs de journaux
B : Aides cuisiniers, ménagers, ouvriers, ouvriers de tri postal
C : Chefs ménagers, cuisiniers sans CATP, ouvriers à tâche artisanale
D : Chauffeur professionnel
E : Artisans avec CATP, magasinier avec CATP

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

Part des ouvriers et ouvrières de la Fonction publique à temps partiel par type de carrière et par sexe en 2013

B.1.1.4-180

Carrière*	Hommes	Femmes	Ensemble
A	22,2	87,7	87,1
B	4,1	24,0	7,9
C	3,4	41,5	11,1
D	2,0	24,0	3,2
E	6,1	31,8	8,9
Total	3,8	75,8	37,2

** cf. définitions ci-dessus*

Source :
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Champ :
Résidents et frontaliers

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.05. Les professions exercées

B.1.1.5-100

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession et par sexe en 2012

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

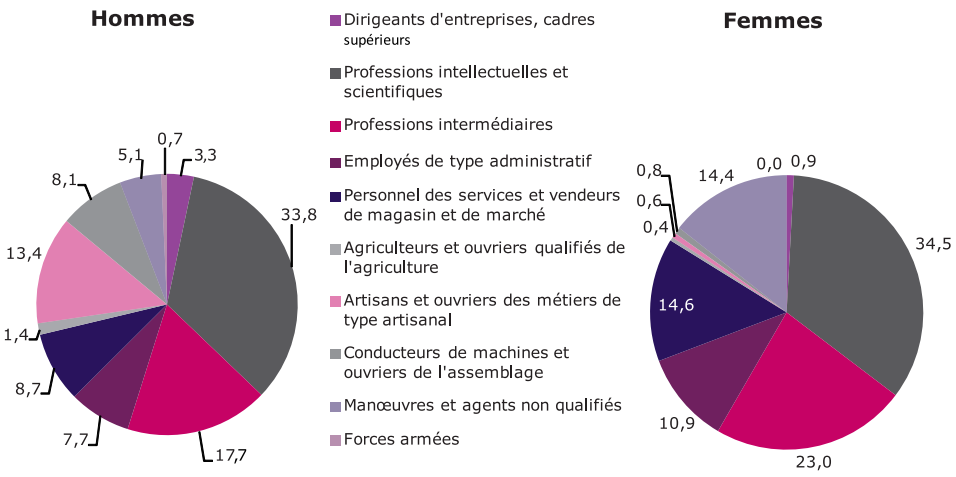

Professions exercées selon la Classification Internationale Type des Professions du BIT	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs	82,9	17,1	100,0	3,3	0,9	2,2
Professions intellectuelles et scientifiques	54,9	45,1	100,0	33,8	34,5	34,1
Professions intermédiaires	48,9	51,1	100,0	17,7	23,0	20,1
Employés de type administratif	46,7	53,3	100,0	7,7	10,9	9,1
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	42,6	57,4	100,0	8,7	14,6	11,4
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	81,1	18,9	100,0	1,4	0,4	1,0
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	96,5	3,5	100,0	13,4	0,6	7,7
Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	92,9	7,1	100,0	8,1	0,8	4,8
Manœuvres et agents non qualifiés	30,7	69,3	100,0	5,1	14,4	9,3
Forces armées	100,0	0,0	100,0	0,7	0,0	0,4
ENSEMBLE	**55,4**	**44,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession, par nationalité et par sexe en 2012

B.1.1.5-110

Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ : Résidents

Professions exercées selon la Classification Internationale Type des Professions du BIT	Luxembourgeoise	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Etrangers UE 25	Etrangers hors UE 25	Ensemble
Hommes								
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs,	2,9	0,5	6,3	6,6	4,5	4,0	2,9	3,3
Professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires	50,0	11,0	60,2	67,0	80,3	79,3	57,6	51,6
Employés de type administratif	11,3	3,9	7,4	4,3	4,9	2,9	4,7	7,7
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	9,6	6,2	8,0	14,1	4,0	5,4	8,2	8,7
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	20,8	63,4	15,2	6,3	5,9	6,6	17,9	22,9
Manœuvres et agents non qualifiés	4,2	14,9	2,9	1,5	0,5	1,2	8,0	5,1
Forces armées	1,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,6	0,8	0,7
Ensemble Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes								
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs,	0,6	0,4	1,1	2,0	1,0	0,6	2,1	0,9
Professions intellectuelles et scientifiques, Professions intermédiaires	62,3	13,3	49,0	73,7	80,1	83,2	48,3	57,5
Employés de type administratif	14,8	7,3	17,4	5,9	8,4	5,3	3,3	10,9
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	15,4	18,4	18,7	13,5	8,4	7,4	14,2	14,6
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	1,8	2,6	1,5	0,8	1,1	1,8	1,4	1,8
Manœuvres et agents non qualifiés	5,1	57,9	12,4	4,0	1,1	1,6	30,9	14,4
Forces armées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Part des salarié-e-s de 15-64 ans exerçant une responsabilité d'encadrement ou de supervision par âge et par sexe entre 2003 et 2012

B.1.1.5-120

Source : Enquêtes Forces de Travail – STATEC

Champ : Résidents

Age	Hommes				Femmes			
	2003	2006	2009	2012	2003	2006	2009	2012
15-30 ans	22,0	10,6	23,4	23,6	20,6	6,8	17,4	17,6
31-40 ans	34,8	28,3	43,2	38,4	25,5	15,9	25,8	24,8
41-64 ans	40,9	37,7	51,1	49,0	25,5	16,9	24,5	24,5
Ensemble	**34,7**	**29,0**	**42,8**	**40,7**	**24,2**	**14,2**	**23,2**	**23,0**

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.06. Le type de contrat de travail

B.1.1.6-100

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le type de contrat de travail et par sexe en 2012

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

Type de contrat	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Contrat à Durée Indéterminée	55,7	44,3	100,0	92,7	91,9	92,4
Contrat à Durée Déterminée	52,7	47,3	100,0	7,2	8,1	7,6
Ensemble	**55,5**	**44,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Evolution de la part des salarié-e-s de 15-64 ans ayant un contrat à durée déterminée par sexe entre 1983 et 2012

B.1.1.6-101

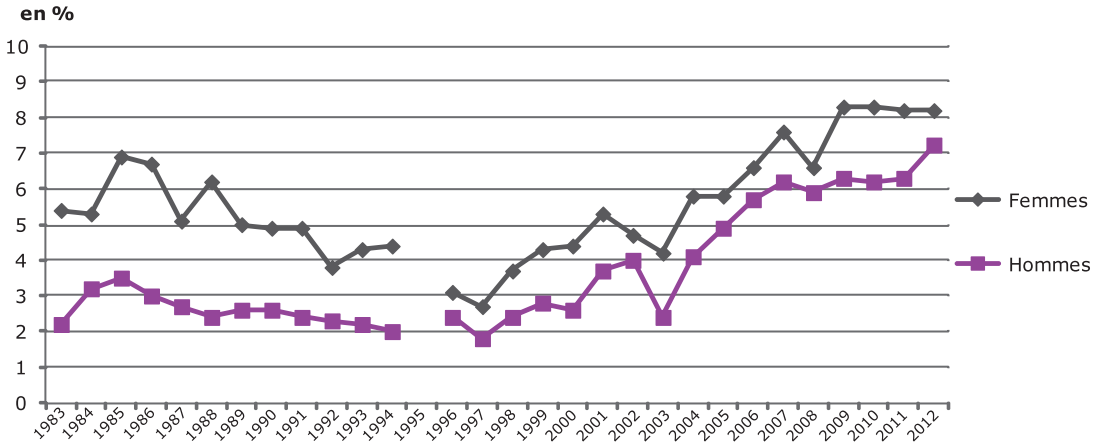

nd : non disponible

Source : Enquêtes Forces de Travail - STATEC

Champ : Résidents

Année	Hommes	Femmes	Ensemble
1983	2,2	5,4	3,2
1984	3,2	5,3	3,9
1985	3,5	6,9	4,7
1986	3,0	6,7	4,2
1987	2,7	5,1	3,5
1988	2,4	6,2	3,7
1989	2,6	5,0	3,4
1990	2,6	4,9	3,4
1991	2,4	4,9	3,3
1992	2,3	3,8	2,9
1993	2,2	4,3	3,0
1994	2,0	4,4	2,9
1995	nd	nd	nd
1996	2,4	3,1	2,6
1997	1,8	2,7	2,1
1998	2,4	3,7	2,9
1999	2,8	4,3	3,4
2000	2,6	4,4	3,4
2001	3,7	5,3	4,3
2002	4,0	4,7	4,3
2003	2,4	4,2	3,1
2004	4,1	5,8	4,8
2005	4,9	5,8	5,3
2006	5,7	6,6	6,1
2007	6,2	7,6	6,8
2008	5,9	6,6	6,2
2009	6,3	8,3	7,2
2010	6,2	8,3	7,1
2011	6,3	8,2	7,1
2012	7,2	8,2	7,6

B.1.1.6-110

Répartition des salarié-e-s intérimaires par sexe entre mars 1996 et mars 2012

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

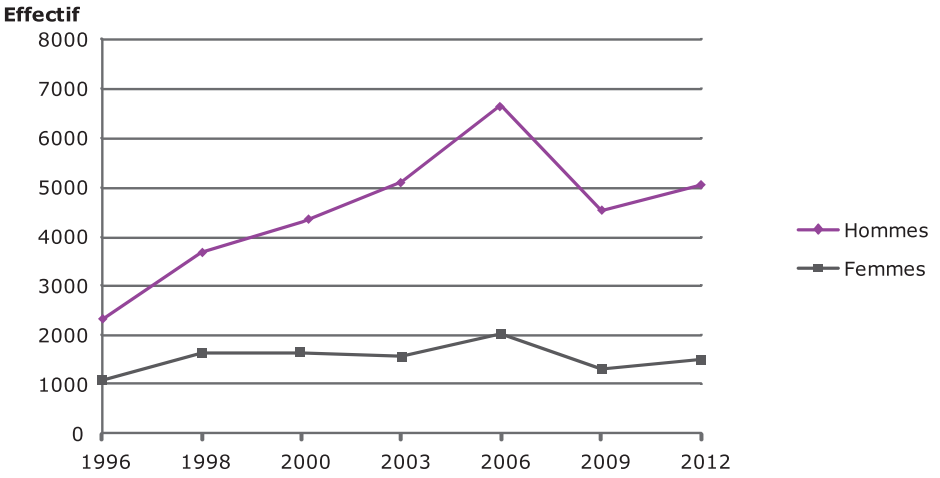

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1996	2310	1076	3386	68,2	31,8	100,0
1998	3669	1637	5306	69,1	30,9	100,0
2000	4303	1639	5942	72,4	27,6	100,0
2003	5099	1564	6663	76,5	23,5	100,0
2006	6668	2015	8683	76,8	23,2	100,0
2009	4519	1303	5822	77,6	22,4	100,0
2012	5030	1501	6531	77,0	23,0	100,0

Répartition des salarié-e-s intérimaires par âge et par sexe en mars 2012

B.1.1.6-120

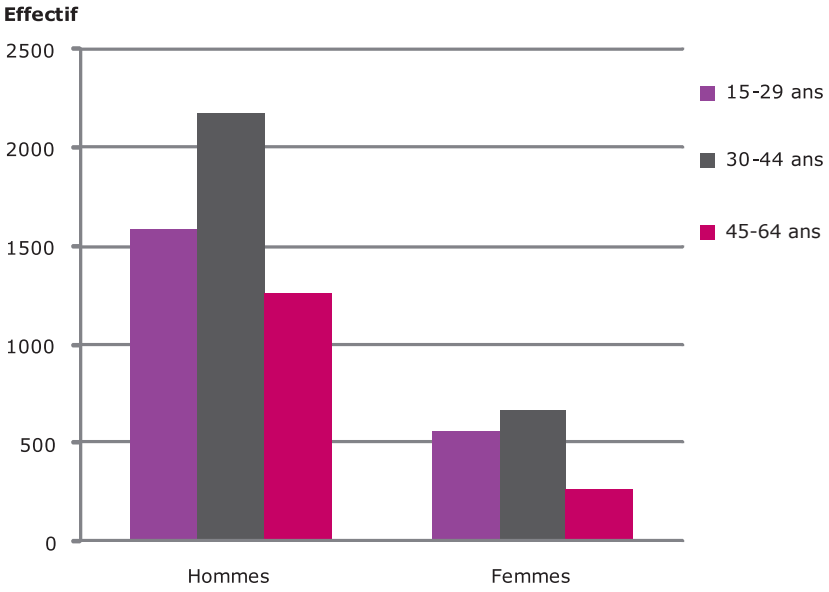

** Les 17 personnes manquantes sont âgées de plus de 64 ans*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Age	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
15-29 ans	1579	562	2141	73,8	26,2	100,0	31,5	37,5	32,9
30-44 ans	2173	670	2843	76,4	23,6	100,0	43,3	44,7	43,6
45-64 ans	1263	267	1530	82,5	17,5	100,0	25,2	17,8	23,5
Total	**5015**	**1499**	**6514***	**77,0**	**23,0**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.1.1.6-130

Répartition des salarié-e-s intérimaires en fonction du lieu de résidence et du sexe en mars 2012

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

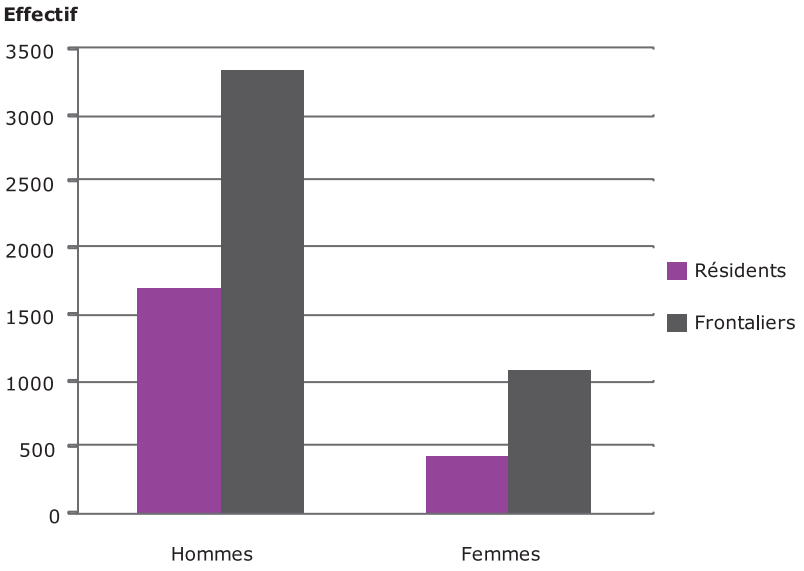

Lieu de résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Résidents	1701	421	2122	80,2	19,8	100,0	33,8	28,0	32,5
Frontaliers	3329	1080	4409	75,5	24,5	100,0	66,2	72,0	67,5
Total	**5030**	**1501**	**6531**	**77,0**	**23,0**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des salarié-e-s intérimaires en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2012

B.1.1.6-140

Résidence et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Résidents									
15-29 ans	506	149	655	77,3	22,7	100,0	29,8	35,5	30,9
30-44 ans	743	189	932	79,7	20,3	100,0	43,7	45,0	44,0
45-64 ans	450	82	532	84,6	15,4	100,0	26,5	19,5	25,1
Total Résidents	**1699**	**420**	**2119***	**80,2**	**19,8**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Frontaliers									
15-29 ans	1073	413	1486	72,2	27,8	100,0	32,4	38,3	33,8
30-44 ans	1430	481	1911	74,8	25,2	100,0	43,1	44,6	43,5
45-64 ans	813	185	998	81,5	18,5	100,0	24,5	17,1	22,7
Total Frontaliers	**3316**	**1079**	**4395***	**75,4**	**24,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

** Les 3 résidents et 14 frontaliers manquants sont âgés de plus de 64 ans*

Source : IGSS

Champ : Résidents et frontaliers

B.1.1.6-160

Répartition des missions en fonction du sexe de l'intérimaire entre mars 1996 et mars 2012

Source :
IGSS

Champ :
Missions des résidents et frontaliers

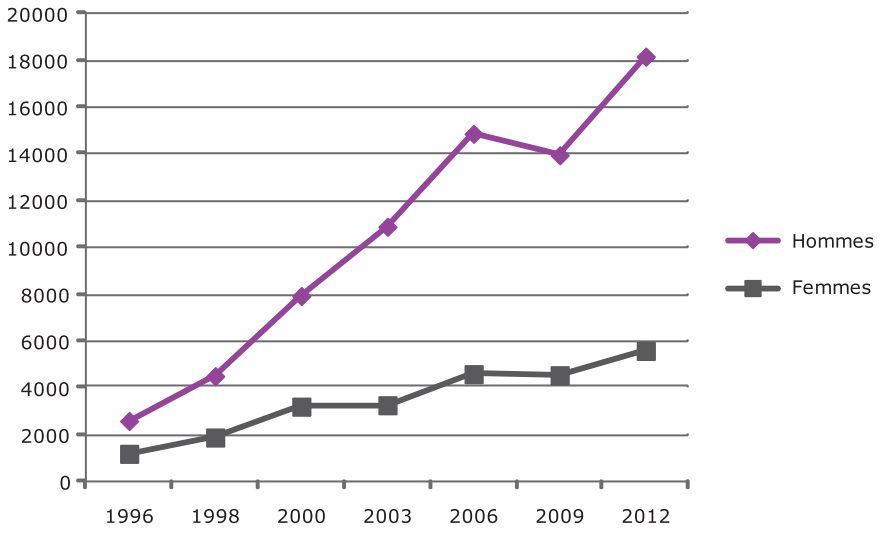

Année	Salariés			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1996	2573	1168	3741	68,8	31,2	100,0
1998	4486	1866	6352	70,6	29,4	100,0
2000	7914	3186	11100	71,3	28,7	100,0
2003	10872	3244	14116	77,0	23,0	100,0
2006	14846	4573	19419	76,5	23,5	100,0
2009	13930	4525	18455	75,5	24,5	100,0
2012	18146	5570	23716	76,5	23,5	100,0

Répartition des missions en fonction de l'âge et du sexe de l'intérimaire en mars 2012

B.1.1.6-170

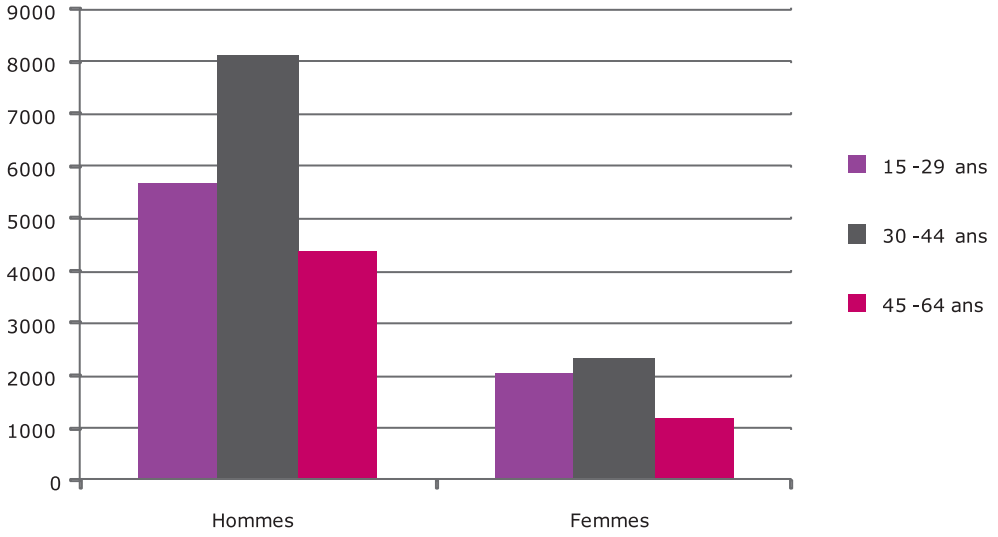

** Les 40 missions manquantes concernent les 17 personnes âgées de plus de 64 ans*

Source :
IGSS

Champ :
Missions des résidents et frontaliers

Age	Salariés			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15-29 ans	5654	2043	7697	73,5	26,5	100,0	31,2	36,7	32,5
30-44 ans	8101	2332	10433	77,6	22,4	100,0	44,7	41,9	44,1
45-64 ans	4354	1192	5546	78,5	21,5	100,0	24,0	21,4	23,4
Total	**18109**	**5567**	**23676***	**76,5**	**23,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.1.1.6-180

Répartition des missions effectuées par des salarié-e-s en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2012

Résidence et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Résidents									
15-29 ans	1943	574	2517	77,2	22,8	100,0	30,2	35,9	31,3
30-44 ans	2844	703	3547	80,2	19,8	100,0	44,2	43,9	44,2
45-64 ans	1641	324	1965	83,5	16,5	100,0	25,5	20,2	24,5
Total Résidents	**6428**	**1601**	**8029***	**80,1**	**19,9**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Frontaliers									
15-29 ans	3711	1469	5180	71,6	28,4	100,0	31,8	37,0	33,1
30-44 ans	5257	1629	6886	76,3	23,7	100,0	45,0	41,1	44,0
45-64 ans	2713	868	3581	75,8	24,2	100,0	23,2	21,9	22,9
Total Frontaliers	**11681**	**3966**	**15647***	**74,7**	**25,3**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

** Les 40 missions manquantes concernent les 17 personnes âgées de plus de 64 ans.*

Guide de lecture :
574 missions salariées ont été effectuées par des femmes résidentes de 15 à 29 ans alors que 149 femmes résidentes de 15 à 29 ans travaillaient en tant qu'intérimaires avec le statut de salarié durant le mois de mars 2012. Parmi ces 149 femmes, certaines ont donc effectué plus d'une mission intérimaire.

Source :
IGSS

Champ :
Missions des résidents et frontaliers

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.07. La durée du temps de travail et le travail à temps partiel

B.1.1.7-100

Evolution de la répartition des salarié-e-s selon le temps de travail et par sexe entre 1988 et 2012

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Année	Hommes			Femmes		
	<=120 heures/ mois	>120 heures/ mois	Ensemble	<=120 heures/ mois	>120 heures/ mois	Ensemble
1988	5,7	94,3	100,0	21,2	78,8	100,0
1995	4,9	95,1	100,0	24,4	75,6	100,0
1996	4,8	95,2	100,0	24,7	75,3	100,0
1997	4,5	95,5	100,0	24,9	75,1	100,0
1998	5,0	95,0	100,0	25,3	74,7	100,0
1999	5,4	94,6	100,0	25,1	74,9	100,0
2000	5,0	95,0	100,0	25,0	75,0	100,0
2001	5,8	94,2	100,0	24,4	75,6	100,0
2002	4,5	95,5	100,0	26,3	73,7	100,0
2003	4,7	95,3	100,0	26,5	73,5	100,0
2004	4,8	95,2	100,0	26,3	73,7	100,0
2005	5,7	94,3	100,0	26,6	73,4	100,0
2006	6,9	93,1	100,0	26,6	73,4	100,0
2007	5,5	94,5	100,0	26,6	73,4	100,0
2008	6,3	93,7	100,0	26,5	73,5	100,0
2009	6,8	93,2	100,0	26,1	73,9	100,0
2010	6,2	93,8	100,0	26,2	73,8	100,0
2011	5,8	94,2	100,0	26,2	73,8	100,0
2012	6,2	93,8	100,0	26,5	73,5	100,0

B.1.1.7-110

Répartition des salarié-e-s en fonction du temps de travail mensuel, du statut professionnel et du sexe en 2002 et 2012

** Les ouvriers et employés privés sont désormais regroupés en salariés*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Nombre d'heures mensuel	Salariés*		Fonctionnaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2002				
< 64 heures	2,2	6,9	0,2	0,2
64 – 92	1,7	14,4	0,6	16,9
93 – 120	1,1	5,7	0,0	0,3
> 120	95,0	73,0	99,1	82,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
2012				
< 64 heures	2,7	6,4	0,0	0,5
64 – 92	2,5	14	1,5	17,9
93 – 120	1,2	6,5	0,1	0,9
> 120	93,6	73,0	98,4	80,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Evolution du nombre de salarié-e-s travaillant moins de 120 heures par mois par sexe entre 1988 et 2012

B.1.1.7-120

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988	5744	11186	16929	33,9	66,1	100,0
1994	5414	17680	23095	23,4	76,6	100,0
1995	6156	17309	23465	26,2	73,8	100,0
1996	6140	18062	24203	25,4	74,6	100,0
1997	5878	18906	24784	23,7	76,3	100,0
1998	6920	20128	27049	25,6	74,4	100,0
1999	7820	21123	28943	27,0	73,0	100,0
2000	7650	22409	30060	25,5	74,5	100,0
2001	9382	17040	26422	28,7	71,3	100,0
2002	7546	26278	33824	22,3	77,7	100,0
2003	8071	27116	35187	22,9	77,1	100,0
2004	8452	27642	36094	23,4	76,6	100,0
2005	10243	28876	39119	26,2	73,8	100,0
2006	12855	30204	43059	29,9	70,1	100,0
2007	10634	31344	41978	25,3	74,7	100,0
2008	12784	33067	45851	27,9	72,1	100,0
2009	14038	33837	47875	29,3	70,7	100,0
2010	13684	30147	43831	31,2	68,8	100,0
2011	13194	31171	44365	29,7	70,3	100,0
2012	13479	37822	51301	26,3	73,7	100,0

B.1.1.7-130

Part des salarié-e-s à temps partiel* par branche d'activité économique et par sexe en 2012

** Ici, un emploi à temps partiel est défini comme un emploi de moins de 120 heures/mois.*
Ne sont pas inclus les stagiaires et apprentis.

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Branche d'activité économique	Hommes	Femmes
Agriculture, sylviculture et pêche	9,4	34,7
Industries extractives	0,4	35,5
Industries manufacturières	2,8	15,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,1	20,9
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	3,1	30,5
Construction	3,7	30,6
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	5,7	23,0
Transports et entreposage	5,1	21,8
Hébergement et restauration	11,2	28,0
Information et communication	4,2	21,6
Activités financières et d'assurance	3,3	18,2
Activités immobilières	12,4	29,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,1	18,2
Activités de services administratifs et de soutien	35,1	46,5
Administration publique	4,0	30,6
Enseignement	13,1	26,4
Santé humaine et action sociale	9,2	37,3
Arts, spectacles et activités récréatives	15,3	31,9
Autres activités de services	12,1	32,1
Activités des ménages en tant qu'employeurs	60,0	86,9
Activités extra territoriales	13,7	43,9
Non déterminés	14,2	29,7
Total	**6,5**	**30,0**

B.1.1.7-140

Part des salarié-e-s à temps partiel* par lieu de résidence et par sexe en 2012

** Ici, un emploi à temps partiel est défini comme un emploi de moins de 120 heures/mois.*
Ne sont pas inclus les stagiaires et apprentis.

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Pays de résidence	Hommes	Femmes
Belgique	5,9	27,2
Allemagne	4,9	30,2
France	7,5	21,9
Luxembourg	6,7	33,0
Ensemble	**6,5**	**30,0**

Evolution de la part des actifs de 15-64 travaillant à temps partiel* par nationalité et par sexe entre 1983 et 2012 (tous statuts : y compris non salarié-e-s)

B.1.1.7-150

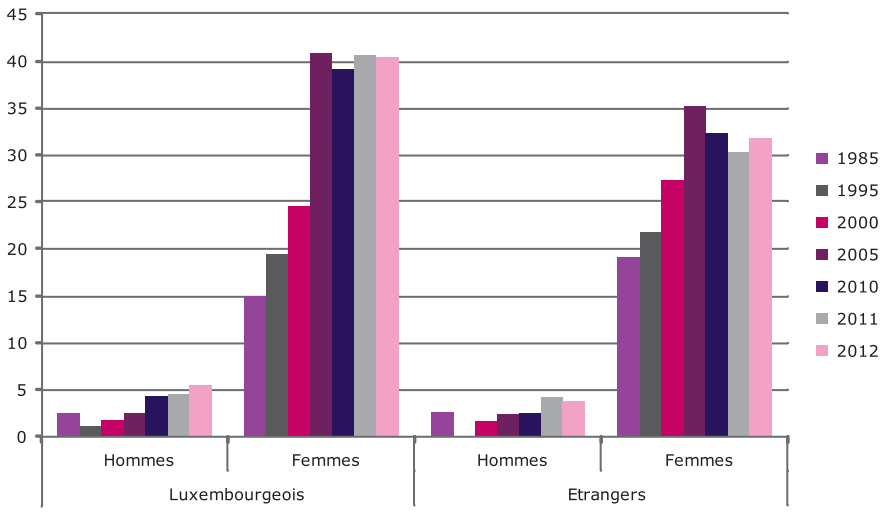

** Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.*

Source :
Enquêtes Forces de Travail - STATEC

Champ :
Résidents

Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	1,5	16,3	0,7	20,9	1,1	17,9
1985	2,5	15,0	2,6	19,0	2,3	16,2
1995	1,1	19,3	nd	21,7	1,0	20,3
2000	1,7	24,5	1,6	27,3	1,7	25,8
2005	2,5	40,8	2,3	35,1	2,4	38,2
2010	4,3	39,1	2,4	32,3	3,4	35,8
2011	4,5	40,6	4,1	30,3	4,3	35,9
2012	5,5	40,3	3,8	31,7	4,7	36,1

B.1.1.7-160

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le temps de travail et par sexe en 2012

** Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Type d'emploi	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Emploi à temps complet	65,0	35,0	100,0	95,3	63,9	81,5
Emploi à temps partiel*	12,9	87,1	100,0	4,7	36,1	18,5
Ensemble	**55,5**	**44,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.1.1.7-170

Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel* en fonction du type de profession en 2012

** Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Profession selon la Classification Internationale Type des Professions du BIT	Temps partiel en %
Dirigeantes d'entreprises, cadres supérieurs	11,7
Professions intellectuelles et scientifiques	24,4
Professions intermédiaires	36,8
Employées de type administratif	42,3
Personnels des services et vendeuses de magasin et de marché	37,9
Ouvrières sur machines, ouvrières artisanales et ouvrières agricoles	24,4
Manœuvres et agents non qualifiés	56,0
Ensemble	**36,1**

Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel* par branche d'activité économique en 2012

B.1.1.7-180

Branche d'activité économique	Temps partiel en %
Industrie manufacturière	14,6
Construction	38,7
Commerce de gros et de détail	35,3
Hôtels et restaurants	30,0
Transports, entreposage et communications	26,9
Intermédiation financière	29,7
Immobilier, locations, services aux entreprises	54,6
Administration publique	40,6
Education	29,8
Santé	47,4
Autres services aux entreprises	36,3
Ménages employant du personnel domestique	71,5
Organismes internationaux	14,1
Ensemble	**36,1**

** Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Répartition des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel* en fonction du nombre d'heures hebdomadaires effectuées en 2012

B.1.1.7-190

Horaire hebdomadaire habituel	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Moins de 20 heures	16,8	16,8
20 heures	38,5	55,3
De 21 heures à 30 heures	30,4	85,7
Plus de 30 heures	14,3	100,0
Ensemble	**100,0**	

** Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.08. Les conditions de travail

B.1.1.8-100

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon l'exercice d'un travail atypique et par sexe en 2012

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

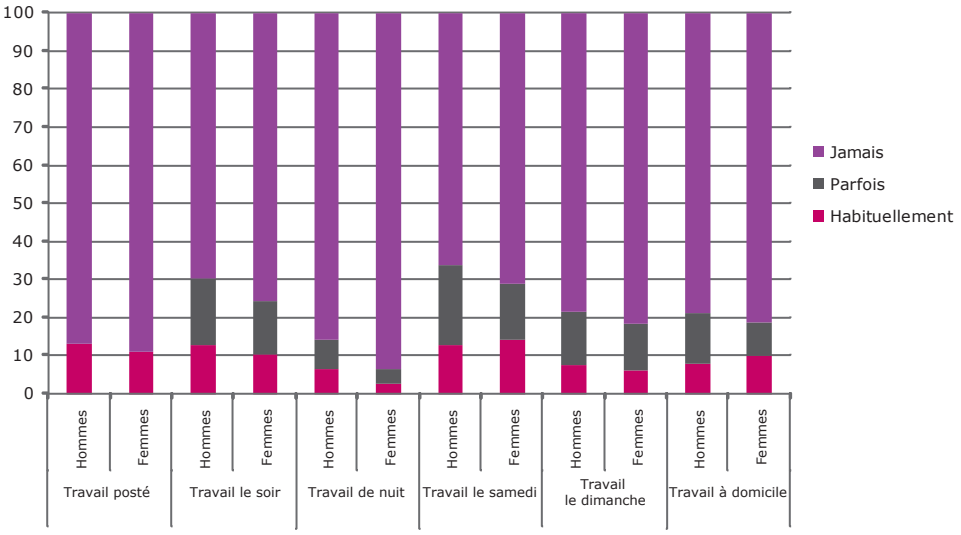

Type de travail et sexe	Pourcentages en lignes			
	Habituellement	Parfois	Jamais	Ensemble
Hommes				
Travail posté	12,9	-	87,0	100,0
Travail le soir	12,5	17,7	69,7	100,0
Travail de nuit	6,4	7,8	85,6	100,0
Travail le samedi	12,7	20,9	66,3	100,0
Travail le dimanche	7,5	14,1	78,4	100,0
Travail à domicile	7,7	13,4	78,7	100,0
Femmes				
Travail posté	11,0	-	88,8	100,0
Travail le soir	10,2	14,0	75,6	100,0
Travail de nuit	2,6	3,9	93,4	100,0
Travail le samedi	13,9	15,0	71,0	100,0
Travail le dimanche	6,1	12,1	81,6	100,0
Travail à domicile	9,9	8,7	81,4	100,0

Répartition des actifs et actives de 15-64 ans selon l'xercice d'un télétravail par sexe en 2012 (tous statuts : y compris non salarié-e-s)

B.1.1.8-110

Exercice d'un télétravail	Hommes	Femmes	Ensemble
Pas de télétravail	89,2	91,5	90,2
Télétravail dont :	10,8	8,5	9,8
- moins de 4 heures	4,4	3,1	3,8
- entre 4 et 7 heures	2,6	1,9	2,3
- entre 8 et 15 heures	1,9	1,7	1,9
- entre 16 et 31 heures	1,3	1,1	1,2
- plus de 32 heures	0,6	0,7	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Part des salarié-e-s de 15-64 ans travaillant habituellement moins de 40 heures ou à temps partiel désirant travailler un nombre d'heures plus élevé par sexe en 2012

B.1.1.8-120

Souhait de travailler plus d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Ne voudrait pas travailler un nombre d'heures plus élevé	81,2	79,8	80,1
Voudrait travailler un nombre d'heures plus élevé avec :	18,3	19,7	19,3
- un autre emploi	5,3	4,9	5,0
- l'emploi actuel	7,9	8,9	8,6
- d'une autre manière	5,0	5,4	5,3
- ne répond pas	0,6	0,6	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon leur désir de travailler plus, autant ou moins d'heures que le nombre d'heures habituellement prestées par sexe en 2012

B.1.1.8-130

Nombre d'heures presté et désiré	Hommes	Femmes	Ensemble
Voudrait travailler moins d'heures que le nombre d'heures effectivement presté	22,7	23,9	23,2
Voudrait travailler le même nombre d'heures	66,6	61,2	64,2
Voudrait travailler plus d'heures que le nombre d'heures effectivement presté	10,8	14,8	12,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.01. Les salarié-e-s

B.01.01.09. Les salaires et pensions

B.1.1.9-100

Rapport de salaire horaire brut moyen (en %) entre femmes et hommes par statut professionnel entre 2001 et 2012

** Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin)*100*
*** Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin)*100*
**** Les ouvriers et employés privés sont désormais regroupés en salariés.*

Source : IGSS

Champ : Résidents et frontaliers

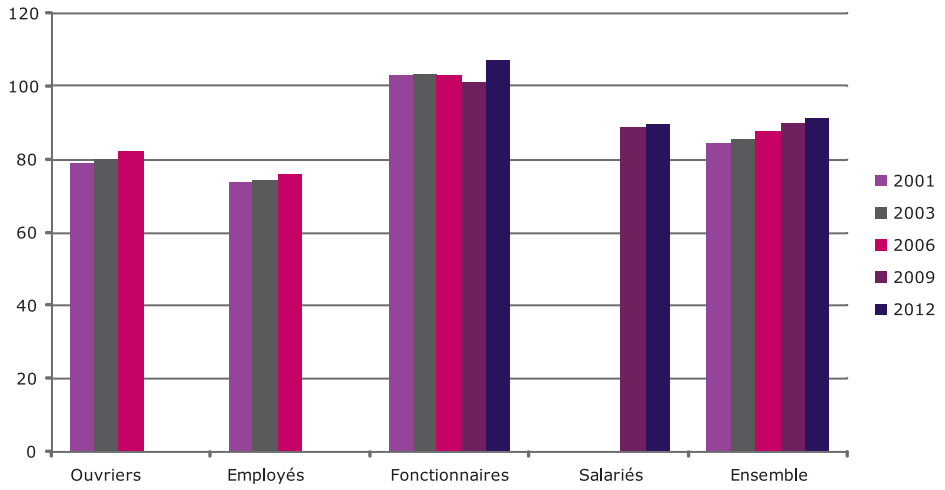

Statut Professionnel	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport médian**
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
2001						
Ouvriers	11,65	9,18	78,8	11,16	8,34	74,8
Employés	21,44	15,84	73,9	18,87	14,47	76,7
Fonctionnaires	25,46	26,24	103,1	23,64	24,76	104,7
Ensemble 2001	**16,98**	**14,33**	**84,4**	**13,85**	**12,20**	**88,1**
2003						
Ouvriers	12,59	10,04	79,8	12,00	9,17	76,5
Employés	23,43	17,37	74,2	20,39	15,96	78,3
Fonctionnaires	27,35	28,29	103,5	25,56	26,56	103,9
Ensemble 2003	**18,43**	**15,71**	**85,3**	**14,89**	**13,44**	**90,3**
2006						
Ouvriers	13,50	11,11	82,3	12,80	10,06	78,6
Employés	25,45	19,33	76,0	21,75	17,46	80,3
Fonctionnaires	30,64	31,49	102,8	28,65	29,51	103,0
Ensemble 2006	**20,01**	**17,51**	**87,5**	**15,80**	**14,67**	**92,8**
2009***						
Salariés	20,45	18,19	88,9	15,70	15,15	96,5
Fonctionnaires	33,33	33,76	101,3	31,26	32,35	103,5
Ensemble 2009	**21,50**	**19,30**	**89,7**	**16,45**	**16,03**	**97,4**
2012***						
Salariés	21,51	19,26	89,5	16,48	16,05	97,4
Fonctionnaires	35,71	38,26	107,1	33,61	37,71	112,2
Ensemble 2012	**22,63**	**20,68**	**91,4**	**17,22**	**17,04**	**99,0**

Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par lieu de résidence entre 2001 et 2012

B.1.1.9-110

Lieu de résidence	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport médian**
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
2001						
Frontaliers	14,93	13,12	87,9	12,51	11,27	90,0
Résidents	18,32	14,89	81,3	15,30	12,75	83,3
Ensemble 2001	**16,98**	**14,33**	**84,4**	**13,85**	**12,20**	**88,1**
2003						
Frontaliers	16,30	14,44	88,6	13,56	12,38	91,3
Résidents	19,94	16,35	82,0	16,52	14,05	85,1
Ensemble 2003	**18,43**	**15,71**	**85,3**	**14,89**	**13,44**	**90,3**
2006						
Frontaliers	17,75	16,14	90,9	14,48	13,59	93,8
Résidents	21,85	18,26	83,6	17,66	15,41	87,3
Ensemble 2006	**20,01**	**17,51**	**87,5**	**15,80**	**14,67**	**92,8**
2009						
Frontaliers	19,24	18,31	95,1	15,31	15,29	99,9
Résidents	23,59	19,88	84,3	18,26	16,49	90,3
Ensemble 2009	**21,50**	**19,30**	**89,7**	**16,45**	**16,03**	**97,4**
2012						
Frontaliers	20,43	19,21	94,0	16,26	16,18	99,5
Résidents	24,63	21,56	87,5	18,78	17,68	94,1
Ensemble 2012	**22,63**	**20,68**	**91,4**	**17,22**	**17,04**	**99,0**

** Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin)*100*
*** Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin)*100*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

B.1.1.9-120

Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par secteur d'activité en 2001 et 2012

** Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin)*100*

*** Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin)*100*

Pour permettre une comparaison dans le temps, la nomenclature NACE, révision 1 est encore utilisée dans ce tableau.

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Secteur d'activité	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport médian**
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
2001						
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	10,23	9,40	91,8	9,24	8,90	96,3
Industries manufacturières	15,86	11,75	74,0	14,06	9,87	70,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	22,43	19,25	85,8	20,39	18,61	91,3
Construction	11,93	11,90	99,7	11,09	10,78	97,2
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	13,81	10,08	73,0	11,55	8,92	77,3
Hôtels, cafés et restaurants	10,07	8,38	83,2	8,95	7,62	85,1
Transports et communication	16,52	14,05	85,0	13,57	13,20	97,3
Intermédiation financière	25,30	18,41	72,8	22,55	17,29	76,7
Immobilier, location et services aux entreprises	17,38	12,22	70,3	14,42	10,38	72,0
Administration publique	22,40	20,08	89,6	20,63	17,94	87,0
Education	20,98	18,91	90,2	19,62	17,60	89,7
Santé et action sociale	22,25	17,02	76,5	19,76	15,50	78,4
Services collectifs, sociaux et personnels	15,80	11,62	73,5	13,36	9,32	69,8
Services domestiques	10,93	9,41	86,1	9,42	9,14	97,0
Activités extra-territoriales	16,17	16,54	102,3	13,55	14,24	105,1
Non déterminés	18,23	13,77	75,5	14,65	11,98	81,8
Ensemble 2001	**16,98**	**14,33**	**84,4**	**13,85**	**12,20**	**88,1**
2012						
Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	13,33	13,63	102,2	12,28	11,94	97,2
Industries manufacturières	19,59	17,26	88,1	16,42	13,55	82,5
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	28,66	27,30	95,3	26,05	25,21	96,8
Construction	15,77	17,75	112,6	14,49	14,80	102,2
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	17,78	14,28	80,3	14,36	12,32	85,8
Hôtels, cafés et restaurants	14,03	11,76	83,8	12,51	10,52	84,1
Transports et communication	21,29	19,77	92,9	16,48	17,64	107,0
Intermédiation financière	35,52	26,90	75,7	30,87	24,75	80,2
Immobilier, location et services aux entreprises	23,89	18,12	75,9	18,07	14,74	81,6
Administration publique	30,91	30,35	98,2	28,14	27,79	98,8
Education	29,39	26,14	88,9	26,28	23,49	89,4
Santé et action sociale	25,74	22,57	87,7	21,60	19,97	92,5
Services collectifs, sociaux et personnels	23,02	16,91	73,4	19,32	13,51	69,9
Services domestiques	14,49	13,70	94,5	12,84	13,72	106,9
Activités extra-territoriales	23,64	24,70	104,5	21,43	22,90	106,8
Non déterminés	29,64	18,04	60,8	15,55	13,80	88,7
Ensemble 2012	**22,63**	**20,68**	**91,4**	**17,22**	**17,04**	**99,0**

Evolution du nombre de salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par sexe entre 1993 et 2012

B.1.1.9-130

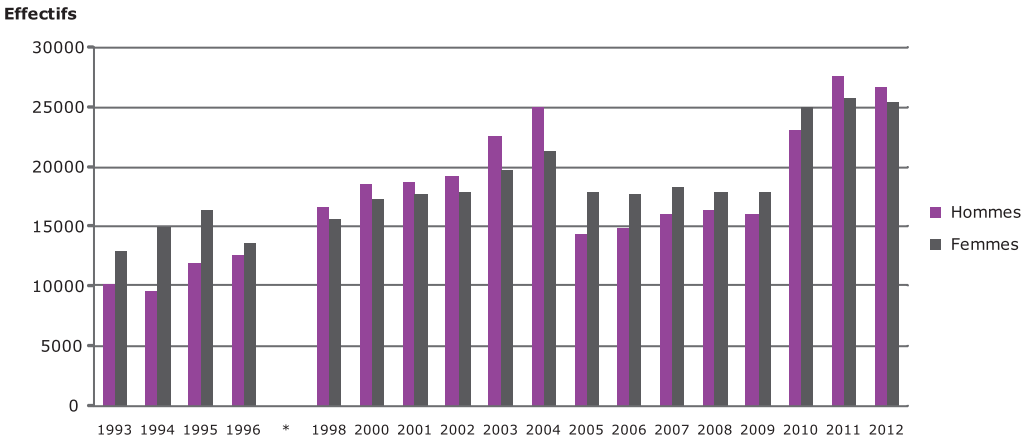

** données non connues pour l'année 1997.*
*** Rupture de série due à un changement méthodologique.*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1993	10160	12930	23090	44,0	56,0	100,0
1994	9525	14895	24420	39,0	61,0	100,0
1995	11880	16400	28280	42,0	58,0	100,0
1996	12530	13570	26100	48,0	52,0	100,0
1997*	-	-	-	-	-	-
1998	16550	15575	32125	51,5	48,5	100,0
2000	18465	17240	35705	51,7	48,3	100,0
2001	18725	17695	36420	51,4	48,6	100,0
2002	19160	17860	37020	51,8	48,2	100,0
2003	22465	19750	42215	53,2	46,8	100,0
2004	25020	21280	46300	54,0	46,0	100,0
2005	14396	17799	32195	44,7	55,3	100,0
2006	14808	17741	32549	45,5	54,5	100,0
2007	16045	18323	34368	46,7	53,3	100,0
2008	16328	17811	34139	47,8	52,2	100,0
2009	16022	17806	33828	47,4	52,6	100,0
2010**	23103	24950	48053	48,1	51,9	100,0
2011	27534	25784	53318	51,6	48,4	100,0
2012	26663	25411	52074	51,2	48,8	100,0

B.1.1.9-140

Part des salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par branche d'activité économique et par sexe en 2012

** La nomenclature NACE, révision 2 est utilisée dans ce tableau*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Branche d'activité économique*	Hommes	En % des salariés	Femmes	En % des salariées	Total
Agriculture, viticulture et sylviculture	472	45,5	185	51,2	657
Industrie	2905	10,8	1621	29,7	4526
Energie et eau	108	5,0	39	10,9	147
Construction	4666	13,2	592	18,4	5258
Commerce, réparations automobiles et de motocycles	5594	23,0	7753	39,2	13347
Transport et entreposage	2587	13,0	478	15,8	3065
Hébergement et restauration	2841	38,1	5332	62,9	8173
Information et communication	510	4,8	285	7,4	795
Activités financières et d'assurance	521	2,3	417	2,2	938
Activités immobilières	205	18,7	184	19,1	389
Activités spécialisées, scientifiques et tech.	774	5,0	914	7,6	1688
Activités de services administratifs et de soutien	2020	17,2	1376	12,7	3396
Administration publique - Enseignement	1531	15,2	1292	11,5	2823
Santé humaine et action sociale	1252	18,9	2266	10,1	3518
Arts, spectacles et activités récréatives	130	13,5	126	17,3	256
Autres activités de services	288	20,1	1541	38,4	1829
Activités des ménages en tant qu'employeur	48	31,8	831	16,3	879
Non déterminés	211	16,7	179	20,7	390
Total	**26663**	**13,4**	**25411**	**19,3**	**52074**

Répartition des salarié-e-s par tranche de salaire horaire et par sexe en 2012

B.1.1.9-150

Tranche de salaire horaire*	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<= HSSM	9713	9922	19635	49,5	50,5	100,0	4,9	7,5	5,9
HSSM – 2*HSSM	123809	78484	202293	61,2	38,8	100,0	62,1	59,6	61,1
2*HSSM - 3*HSSM	36233	28759	64992	55,7	44,3	100,0	18,2	21,8	19,6
3*HSSM - 4*HSSM	15838	10101	25939	61,1	38,9	100,0	7,9	7,7	7,8
4*HSSM - 5*HSSM	6441	2959	9400	68,5	31,5	100,0	3,2	2,2	2,8
5*HSSM - 6*HSSM	3196	792	3988	80,1	19,9	100,0	1,6	0,6	1,2
6*HSSM - 7*HSSM	2020	335	2355	85,8	14,2	100,0	1,0	0,3	0,7
>7*HSSM	2180	298	2478	88,0	12,0	100,0	1,1	0,2	0,7
Total	**199430**	**131650**	**331080**	**60,2**	**39,8**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

** HSSM : Salaire Social Minimum Horaire*

Source : IGSS

Champ : Résidents et frontaliers

B.1.1.9-170

Répartition des salarié-e-s par tranche de salaire horaire et par tranche d'heures ouvrées par mois et par sexe en 2012

** HSSM : Salaire Social Minimum Horaire*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Tranche de salaire horaire*	Effectifs					Pourcentages en colonnes				
	<64 h	64-92 h	93-120 h	>120 h	Total	<64 h	64-92 h	93-120 h	>120 h	Total
Hommes										
<=HSSM	397	515	249	8552	9713	7,3	10,4	11,5	4,6	4,9
HSSM – 2*HSSM	4536	3065	1417	114791	123809	83,2	62,0	65,2	61,4	62,1
2*HSSM - 3*HSSM	212	734	267	35020	36233	3,9	14,8	12,3	18,7	18,2
3*HSSM - 4*HSSM	116	322	109	15291	15838	2,1	6,5	5,0	8,2	7,9
4*HSSM - 5*HSSM	49	122	56	6214	6441	0,9	2,5	2,6	3,3	3,2
5*HSSM - 6*HSSM	32	66	32	3066	3196	0,6	1,3	1,5	1,6	1,6
6*HSSM - 7*HSSM	17	35	11	1957	2020	0,3	0,7	0,5	1,0	1,0
> 7*HSSM	94	84	32	1970	2180	1,7	1,7	1,5	1,1	1,1
Total Hommes	**5453**	**4943**	**2173**	**186861**	**199430**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Femmes										
<= HSSM	560	1134	533	7695	9922	6,7	6,2	6,4	8,0	7,5
HSSM - 2*HSSM	7045	10795	5493	55151	78484	83,7	59,0	66,0	57,1	59,6
2*HSSM – 3*HSSM	478	4124	1547	22610	28759	5,7	22,5	18,6	23,4	21,8
3*HSSM – 4*HSSM	228	1632	521	7720	10101	2,7	8,9	6,3	8,0	7,7
4*HSSM – 5*HSSM	46	481	165	2267	2959	0,5	2,6	2,0	2,3	2,2
5*HSSM – 6*HSSM	21	92	38	641	792	0,2	0,5	0,5	0,7	0,6
6*HSSM – 7*HSSM	7	20	15	293	335	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3
> 7*HSSM	33	32	6	227	298	0,4	0,2	0,1	0,2	0,2
Total Femmes	**8418**	**18310**	**8318**	**96604**	**131650**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Evolution du nombre de pensions vieillesse, d'invalidité et de survie-conjoint par sexe entre 1980 et 2011 (avances comprises à partir de 2000)

B.1.1.9-190

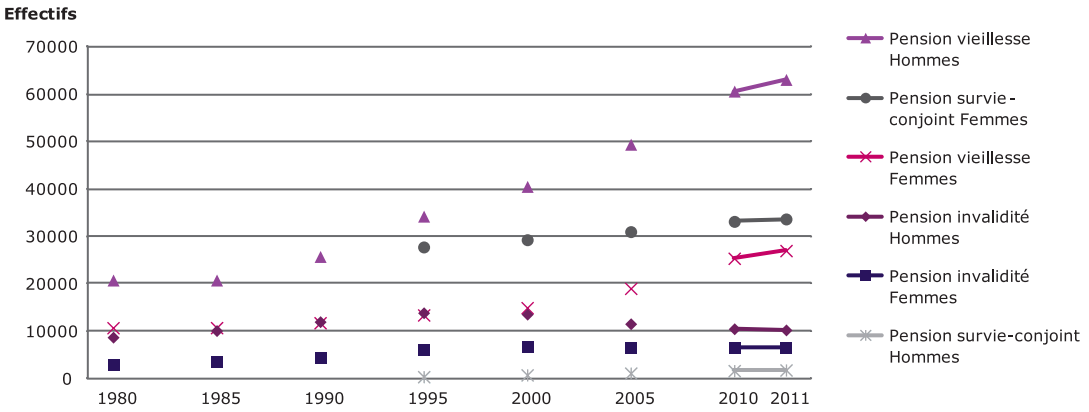

** Données ne permettant pas de distinguer les hommes des femmes*

Source : IGSS

Champ : Résidents et frontaliers

Catégorie de pension et sexe	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011	% colonne en 2011	Taux de variation 2011/2010	Variation moyenne annuelle 2000-2011
Invalidité											
Hommes	8754	10138	12010	13901	13590	11567	10 526	10 274	60,8	-2,4%	-2,5%
Femmes	3001	3584	4470	6088	6797	6461	6 666	6 618	39,2	-0,7%	-0,2%
Ensemble	**11755**	**13722**	**16480**	**19989**	**20387**	**18028**	**17192**	**16892**	**100,0**	**-1,7%**	**-1,7%**
Vieillesse											
Hommes	20800	20788	25766	34253	40534	49414	60 612	63 078	70,0	+4,1%	+4,1%
Femmes	10740	10753	11784	13430	14970	19023	25 362	27 010	30,0	+6,5%	+5,5%
Ensemble	**31540**	**31541**	**37550**	**47683**	**55504**	**68437**	**85974**	**90088**	**100,0**	**+4,8%**	**+4,5%**
Survie-conjoint											
Hommes	*	*	*	425	797	1166	1 700	1 829	5,2	+7,6%	+7,8%
Femmes	*	*	*	27756	29286	31000	33 146	33 667	94,8	+1,6%	+1,3%
Ensemble	**22081**	**24142**	**26037**	**28181**	**30083**	**32166**	**34846**	**35496**	**100,0**	**+1,9%**	**+1,5%**
Toutes catégories	**68450**	**71984**	**82263**	**98144**	**108330**	**118631**	**141001**	**145759**		**+3,4%**	**+2,7%**

B.1.1.9-200

Part des bénéficiaires résidents par catégorie de pension et par sexe en décembre 2012 (sans les avances)

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Catégorie de pension	Hommes	Femmes	Ensemble
Pension d'invalidité	54,6	69,4	60,4
Pension de vieillesse	49,4	68,5	55,2
Pension de survie-conjoint	68,8	53,3	54,1

B.1.1.9-210

Montants moyens des pensions par catégorie de pension par lieu de résidence et par sexe en euros par mois en décembre 2012 (sans les avances)

** Rapport moyen = (pension moyenne féminine / pension moyenne masculine)*100*

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Catégorie de pension	Ensemble des bénéficiaires			Bénéficiaires résidents		
	Hommes	Femmes	Rapport moyen*	Hommes	Femmes	Rapport moyen*
Pension d'invalidité	1705,4	1495,4	87,7	2202,5	1718,6	78,0
Pension de vieillesse	2167,7	1384,1	63,9	3323,7	1739,6	52,3
Pension de survie-conjoint	810,4	1470,7	181,5	921,5	2130,2	231,2

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.02. Les non-salarié-e-s

B.01.02.01. Les non-salarié-e-s selon les données de l'IGSS

B.1.2.1-100

Evolution du nombre de non-salarié-e-s en fonction du statut professionnel et du sexe entre 1995 et 2012

Note :
A partir du 01/01/2001, toute activité professionnelle non salariée accessoire, même à revenu insignifiant dispensée du paiement de cotisations en matière d'assurance maladie et d'assurance pension, est déclarée au Centre Commun de la Sécurité Sociale.
Les répercussions de la loi du 25 juillet 2005 sur le statut des dirigeants de sociétés et des conjoints-aidants sont à observer en 2006 (cf. Notes méthodologiques pour plus d'explications).

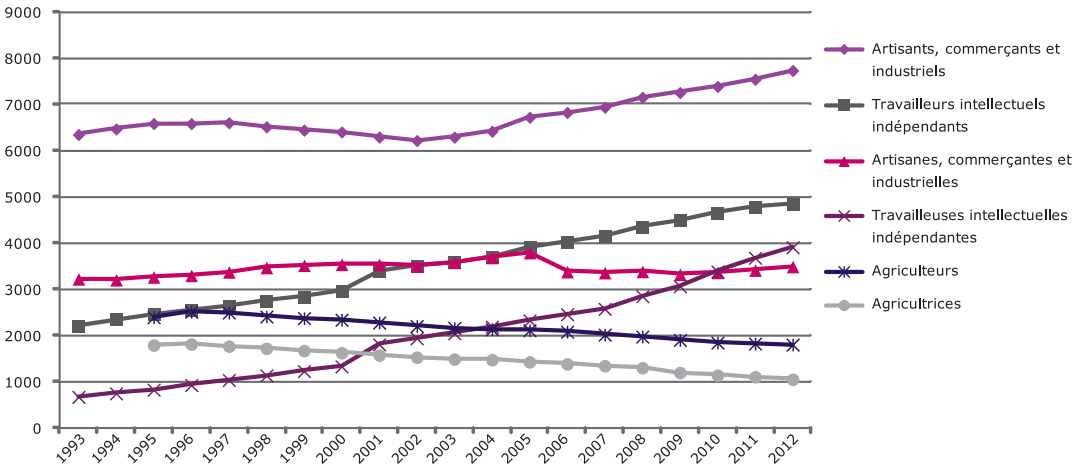

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Année et statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Artisans, commerçants et industriels						
1995	6578	3260	9838	66,9	33,1	100,0
2000	6395	3533	9928	64,4	35,6	100,0
2005	6714	3788	10502	63,9	36,1	100,0
2010	7380	3357	10737	68,7	31,3	100,0
2011	7534	3408	10942	68,9	31,1	100,0
2012	7726	3486	11212	68,9	31,1	100,0
Travailleurs intellectuels indépendants						
1995	2449	822	3271	74,9	25,1	100,0
2000	2955	1325	4280	69,0	31,0	100,0
2005	3901	2320	6221	62,7	37,3	100,0
2010	4653	3378	8031	57,9	42,1	100,0
2011	4773	3674	8447	56,5	43,5	100,0
2012	4840	3903	8743	55,4	44,6	100,0
Agriculteurs						
1995	2390	1786	4176	57,2	42,8	100,0
2000	2334	1621	3955	59,0	41,0	100,0
2005	2108	1422	3530	59,7	40,3	100,0
2010	1840	1135	2975	61,8	38,2	100,0
2011	1819	1101	2920	62,3	37,7	100,0
2012	1797	1045	2842	63,2	36,8	100,0

Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 2012

B.1.2.1-110

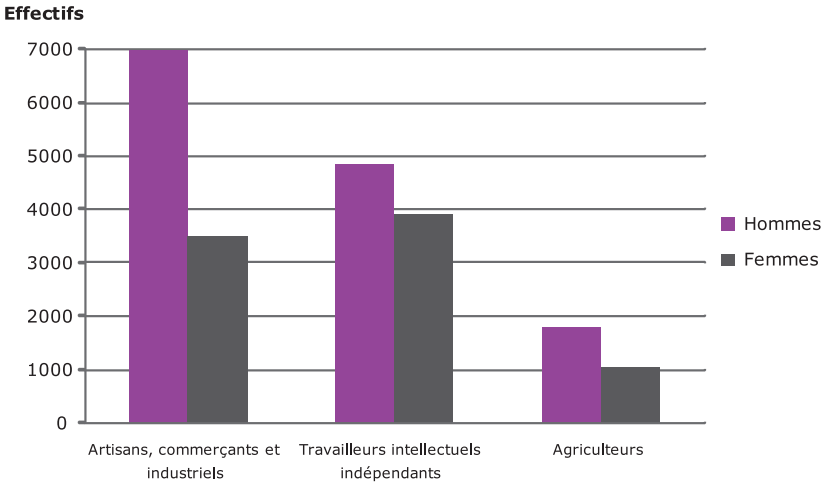

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Artisans, commerçants et industriels	7726	3486	11212	68,9	31,1	100,0	53,8	41,3	49,2
Travailleurs intellectuels indépendants	4840	3903	8743	55,4	44,6	100,0	33,7	46,3	38,4
Agriculteurs	1797	1045	2842	63,2	36,8	100,0	12,5	12,4	12,5
Total	**14363**	**8434**	**22797**	**63,0**	**37,0**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.1.2.1-111

Répartition des non-salarié-e-s par du statut professionnel, par nationalité et par sexe en 2012

Source :
IGSS

Champ :
Résidents et frontaliers

Statut professionnel et nationalité	Effectif			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Artisans, commerçants et industriels									
Luxembourgeois	3359	1791	5150	65,2	34,8	100,0	42,8	50,4	45,2
Portugais	567	398	965	58,8	41,2	100,0	7,2	11,2	8,5
Français	1170	452	1622	72,1	27,9	100,0	14,9	12,7	14,2
Belges	967	230	1197	80,8	19,2	100,0	12,3	6,5	10,5
Allemands	708	208	916	77,3	22,7	100,0	9,0	5,9	8,0
Italiens	383	152	535	71,6	28,4	100,0	4,9	4,3	4,7
Néerlandais	112	53	165	67,9	32,1	100,0	1,4	1,5	1,4
Anglais	54	22	76	71,1	28,9	100,0	0,7	0,6	0,7
Autres étrangers	521	245	766	68,0	32,0	100,0	6,6	6,9	6,7
Total	**7841**	**3551**	**11392**	**68,8**	**31,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Travailleurs intellectuels indépendants									
Luxembourgeois	2663	1755	4418	60,3	39,7	100,0	54,1	44,2	49,6
Portugais	62	293	355	17,5	82,5	100,0	1,3	7,4	4,0
Français	686	726	1412	48,6	51,4	100,0	13,9	18,3	15,9
Belges	630	434	1064	59,2	40,8	100,0	12,8	10,9	12,0
Allemands	424	317	741	57,2	42,8	100,0	8,6	8,0	8,3
Italiens	98	93	191	51,3	48,7	100,0	2,0	2,3	2,1
Néerlandais	51	32	83	61,4	38,6	100,0	1,0	0,8	0,9
Anglais	74	46	120	61,7	38,3	100,0	1,5	1,2	1,3
Autres étrangers	237	278	515	46,0	54,0	100,0	4,8	7,0	5,8
Total	**4925**	**3974**	**8899**	**55,3**	**44,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs									
Luxembourgeois	1774	953	2727	65,1	34,9	100,0	97,6	90,8	95,1
Etrangers	43	97	140	30,7	69,3	100,0	2,4	9,2	4,9
Total	**1817**	**1050**	**2867**	**63,4**	**36,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des travailleurs et travailleuses intellectuels indépendants en fonction de la profession exercée et du sexe au 31 mars 2012

B.1.2.1-120

Source : IGSS

Champ : Résidents et frontaliers

Profession	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agent général d'assurance	92	13	105	87,6	12,4	100,0	1,9	0,3	1,2
Agréé judiciaire	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Architecte	273	103	376	72,6	27,4	100,0	5,6	2,6	4,3
Artiste	44	30	74	59,5	40,5	100,0	0,9	0,8	0,8
Auxiliaire médical	135	141	276	48,9	51,1	100,0	2,8	3,6	3,2
Avocat	861	702	1563	55,1	44,9	100,0	17,8	18,0	17,9
Conjoint aidant	13	132	145	9,0	91,0	100,0	0,3	3,4	1,7
Expert	11	1	12	91,7	8,3	100,0	0,2	0,0	0,1
Expert-comptable	131	42	173	75,7	24,3	100,0	2,7	1,1	2,0
Gens de lettre	10	0	10	100,0	0,0	100,0	0,2	0,0	0,1
Huissier	9	1	10	90,0	10,0	100,0	0,2	0,0	0,1
Ingénieur-conseil	76	4	80	95,0	5,0	100,0	1,6	0,1	0,9
Mandataire général d'assurance	3	2	5	60,0	40,0	100,0	0,1	0,1	0,1
Médecin	674	284	958	70,4	29,6	100,0	13,9	7,3	11,0
Médecin-dentiste	201	111	312	64,4	35,6	100,0	4,2	2,8	3,6
Métreur	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Musicien	8	4	12	66,7	33,3	100,0	0,2	0,1	0,1
Notaire	10	3	13	76,9	23,1	100,0	0,2	0,1	0,1
Pharmacien	44	26	70	62,9	37,1	100,0	0,9	0,7	0,8
Professeur	9	21	30	30,0	70,0	100,0	0,2	0,5	0,3
Technicien	4	0	4	100,0	0,0	100,0	0,1	0,0	0,0
Vérificateur	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Vétérinaire	41	53	94	43,6	56,4	100,0	0,8	1,4	1,1
Divers	2188	2230	4418	49,5	50,5	100,0	45,2	57,1	50,5
Total	**4840**	**3903**	**8743**	**55,4**	**44,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.02. Les non-salarié-e-s

B.01.02.02. Les non-salarié-e-s selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC

B.1.2.2-100

Répartition des non-salarié-e-s de 15-64 ans par du statut professionnel et par sexe en 2012

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

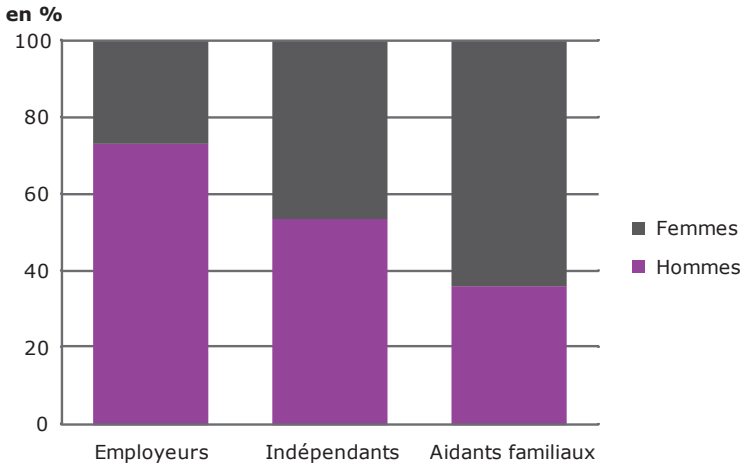

Statut professionnel	Hommes	Femmes	Ensemble
Employeurs	73,3	26,7	100,0
Indépendants	53,3	46,7	100,0
Aidants familiaux	35,8	64,2	100,0

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.02. Les non-salarié-e-s

B.01.02.03. La création d'entreprise

B.1.2.3-100

Evolution de la répartition des individus ayant fait une demande d'autorisation d'établissement à la Chambre de Commerce par sexe de 2006 à 2012

Source :
Chambre de commerce – Ministère des Classes moyennes

Champ :
Résidents et frontaliers

Année	Hommes	Femmes	Ensemble
2006	73,0	27,0	100,0
2007	72,0	28,0	100,0
2008	68,0	32,0	100,0
2009	66,6	33,4	100,0
2010	65,4	34,6	100,0
2011	68,0	32,0	100,0
2012	68,2	31,8	100,0

B.1.2.3-110

Evolution de la répartition des créateurs d'entreprise de la Chambre des Métiers par sexe de 2006 à 2009

Source :
Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers

Année	Hommes	Femmes	Ensemble
2006	78,3	21,7	100,0
2007	76,9	23,1	100,0
2008	72,0	28,0	100,0
2009	70,3	29,7	100,0

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.01. Situation des femmes et des hommes ayant un emploi

B.01.03. La participation des femmes au sein des instances de décision dans l'entreprise

B.1.3-100

Part des femmes dans les conseils d'administration par secteur d'activité et taille en 2000 et 2011 – Sélection des entreprises ayant un conseil d'administration

Source :
Enquêtes Femmes dans la prise de décision 2000 et 2011 – Ministère de l'Egalité des chances – CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers – Entreprises ayant un conseil d'administration

Secteur d'activité et taille	2000		2011	
	% femmes parmi les :		% femmes parmi les :	
	salarié-e-s	membres conseil d'administration	salarié-e-s	membres conseil d'administration
Industrie	15	18	20	15
Construction	6	15	8	27
Commerce et réparation automobile - Commerce de gros	22	16	29	24
Commerce de détail et Hôtels, restaurants, cafés	58	24	57	30
Intermédiation fin. – Assurances – Aux. de finances et assurances	45	8	47	10
Immobilier/location – R&D/Services aux entr – Act. récréat. cult. sport. gestion déchet – Education - Santé et social - Services personnels	51	23	56	24
Transports – Postes et télécommunications – Informatique	20	12	20	21
1-14 salarié-e-s	38	20	43	23
15-49 salarié-e-s	30	15	30	17
50-99 salarié-e-s	28	4	31	15
100 salarié-e-s et +	34	9	38	12
Ensemble	**33**	**16**	**36**	**20**

B.1.3-101

Part des femmes aux différents postes de décision dans les entreprises dans lesquelles l'Etat détient des participations*en 2011

** 6 entreprises sur 30 entreprises concernées n'ont pas fourni de données.*
*** Personne qui a un pouvoir de décision = personne qui engage l'entreprise par son action (hors CA). Les chefs d'entreprise sont également comptabilisés dans l'ensemble des personnes aux postes de prise de décision.*

Source :
Enquête Femmes dans la prise de décision 2011 – Ministère de l'Egalité des chances – CEPS/INSTEAD

Champ :
Résidents et frontaliers – Entreprises dans lesquelles l'Etat détient des participations

Part des femmes parmi les ...	En %
Salarié-e-s	23%
Membres du conseil d'administration	10%
Chef/fes d'entreprise	9%
Personnes ayant un pouvoir de décision**	15%
Membres effectifs de la délégation du personnel	13%

Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de moins de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2000 et 2011

B.1.3-110

** Services : Immobilier/ location - R&D/Services aux entreprises - Act. récréat. cult. sport./ gestion déchets*

Source :
Enquêtes Femmes dans la prise de décision 2000 et 2011 – Ministère de l'Egalité des chances – CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers – Entreprises de moins de 15 salarié-e-s

Secteur d'activité et taille	2000		2011	
	% femmes parmi les :		% femmes parmi les :	
	salarié-e-s	chef/fes d'entreprise	salarié-s-s	chef/fes d'entreprise
Industrie et construction	23	12	23	18
Commerce et réparation automobile – Commerce de gros	37	11	37	27
Commerce de détail	50	16	59	28
Hôtels, restaurants, cafés	43	29	49	42
Education - Santé et social - Services personnels	78	30	66	49
Finances Assurances - Immobilier/location – R&D/Serv. aux entreprises – Act. récréat. cult. sport./ gestion déchets	46	14	49	22
Transports - Postes et télécommunications - Informatique	31	9	33	26
1-5 salarié-e-s	44	16	48	29
6-14 salarié-e-s	38	16	42	25
Ensemble	**40**	**16**	**44**	**27**

B.1.3-120

Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2000 et 2011

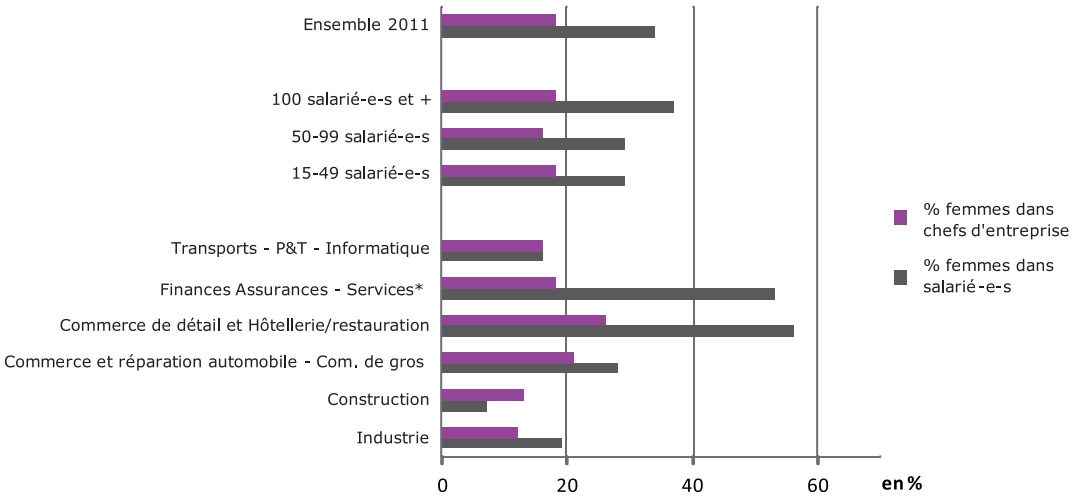

** Services : Banques et assurances - Immobilier/ location - Recherche et développement - Services aux entreprises - Activités récréatives, culturelles, sportives - Santé et social - Services personnels*

Source :
Enquêtes Femmes dans la prise de décision 2000 et 2011 – Ministère de l'Egalité des chances – CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers – Entreprises de plus de 15 salarié-e-s

Secteur d'activité et taille	2000		2011	
	% femmes parmi les :		% femmes parmi les :	
	salarié-e-s	chef/fes d'entreprise	salarié-e-s	chef/fes d'entreprise
Industrie	17	4	19	12
Construction	5	11	7	13
Commerce et réparation automobile – Com. de gros	31	7	28	21
Commerce de détail et Hôtellerie/restauration	58	26	56	26
Fin – Assurances - Immob – R&D/Serv. aux entr. – Act. récréat. cult. sport./déchets - Santé/social – Services Perso	50	11	53	18
Transports - Postes et télécommunications – Informatique	20	8	16	16
15-49 salarié-e-s	30	13	29	18
50-99 salarié-e-s	26	7	29	16
100 salarié-e-s et +	35	10	37	18
Ensemble	**33**	**11**	**34**	**18**

Part des femmes parmi les délégué-e-s du personnel dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité en 2000 et 2011

B.1.3-130

Secteur d'activité et taille	2000			2011		
	% femmes parmi les :			% femmes parmi les :		
	salarié-e-s	délégués «effectifs»	délégués suppléants	salarié-e-s	délégués «effectifs»	délégués suppléants
Industrie	17	9	14	19	12	13
Construction	5	5	6	7	10	6
Commerce et réparation automobile - Com de gros	31	28	28	27	24	22
Commerce de détail et Hôtellerie/ restauration	58	41	52	57	43	49
Finances – Assurances – Immobilier – R&D/ Serv. aux entr. – Act. récréat. cult. sport./gestion déchets - Santé et social - Services personnels	50	38	42	54	43	49
Transports - Postes et télécommunications – Informatique	20	16	17	16	20	18
15-49 salarié-e-s	30	22	27	28	26	26
50-99 salarié-e-s	26	24	18	29	27	25
100 salarié-e-s et +	35	24	27	37	26	28
Ensemble	**33**	**23**	**25**	**34**	**26**	**27**

Source :
Enquêtes Femmes dans la prise de décision 2000 et 2011 – Ministère de l'Egalité des chances – CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers – Entreprises de plus de 15 salariés ayant au moins une délégation du personnel

Part des femmes aux différents postes de la délégation du personnel des entreprises de plus de 15 salarié-e-s en 2000 et 2011

B.1.3-131

Postes de la délégation du personnel	2000	2011
Président(e)	15	22
Vice-président(e)	17	28
Secrétaire	32	38
Délégué(e) à la sécurité	10	14
Délégué(e) à l'égalité	51	40
Ensemble des délégués effectifs	23	26
Ensemble des délégués suppléants	25	27

Source :
Enquêtes Femmes dans la prise de décision 2000 et 2011 – Ministère de l'Egalité des chances – CEPS/INSTEAD – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

Champ :
Résidents et frontaliers – Entreprises de plus de 15 salariés ayant au moins une délégation du personnel

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.02. Situation des femmes et des hommes en recherche d'emploi

B.02.01. La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi selon les données de l'ADEM

B.2.1-100

Evolution du nombre de demandes d'emploi non satisfaites par sexe (au 31 décembre de l'année) entre 1998 et 2012

Source :
ADEM

Champ :
Résidents

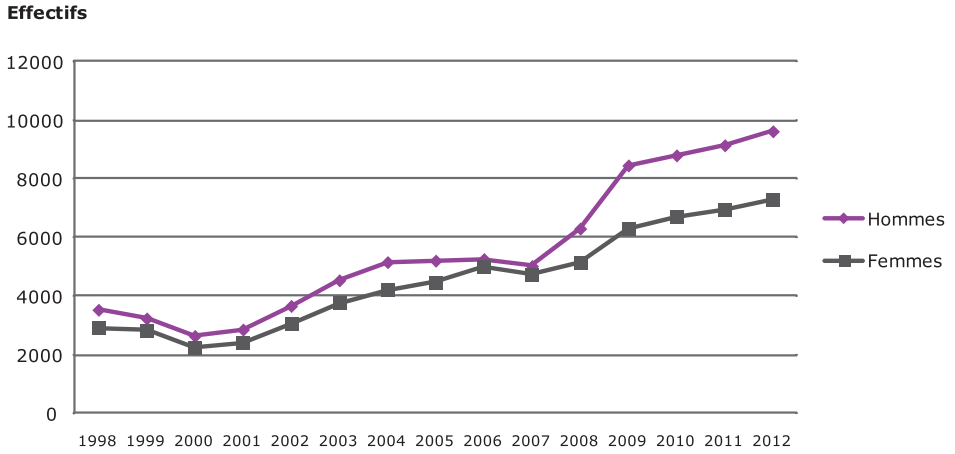

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1998	3560	2944	6504	54,7	45,3	100,0
1999	3263	2853	6116	53,4	46,6	100,0
2000	2665	2291	4956	53,8	46,2	100,0
2001	2884	2439	5323	54,2	45,8	100,0
2002	3690	3083	6773	54,5	45,5	100,0
2003	4566	3793	8359	54,6	45,4	100,0
2004	5185	4241	9426	55,0	45,0	100,0
2005	5234	4503	9737	53,8	46,2	100,0
2006	5289	5021	10310	51,3	48,7	100,0
2007	5050	4765	9815	51,5	48,5	100,0
2008	6330	5181	11511	55,0	45,0	100,0
2009	8482	6334	14816	57,2	42,8	100,0
2010	8827	6740	15567	56,7	43,3	100,0
2011	9169	6990	16159	56,7	43,3	100,0
2012	9650	7313	16963	56,9	43,1	100,0

Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par âge et par sexe au 31 mai 2013

B.2.1-110

Source : ADEM

Champ : Résidents

Age	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
moins de 26 ans	1059	844	1903	55,6	44,4	100,0	12,0	11,0	11,6
de 26 à 30 ans	923	944	1867	49,4	50,6	100,0	10,5	12,4	11,3
de 31 à 40 ans	2012	2037	4049	49,7	50,3	100,0	22,8	26,7	24,6
de 41 à 50 ans	2410	2051	4461	54,0	46,0	100,0	27,3	26,8	27,1
de 51 à 60 ans	2148	1560	3708	57,9	42,1	100,0	24,3	20,4	22,5
plus de 60 ans	279	203	482	57,9	42,1	100,0	3,2	2,7	2,9
Total	**8831**	**7639**	**16470**	**53,6**	**46,4**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.2.1-120

Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par profession recherchée et par sexe au 31 mai 2013

Source :
ADEM

Champ :
Résidents

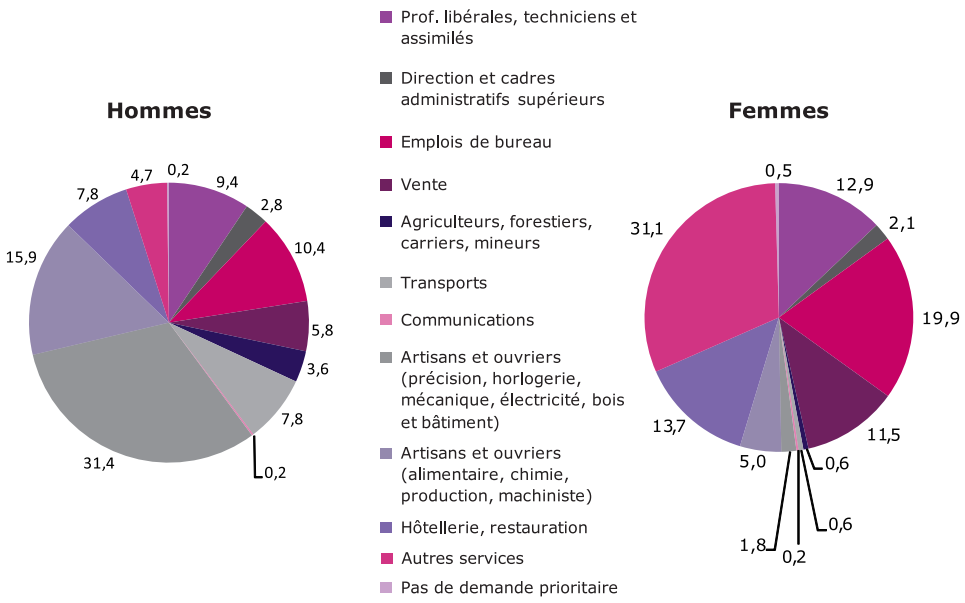

Profession recherchée	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Prof. libérales, techniciens et assimilés	829	988	1817	45,6	54,4	100,0	9,4	12,9	11,0
Direction et cadres administratifs supérieurs	243	158	401	60,6	39,4	100,0	2,8	2,1	2,4
Emplois de bureau	916	1522	2438	37,6	62,4	100,0	10,4	19,9	14,8
Vente	510	881	1391	36,7	63,3	100,0	5,8	11,5	8,4
Agriculteurs, forestiers, carriers, mineurs	320	47	367	87,2	12,8	100,0	3,6	0,6	2,2
Transports	688	45	733	93,9	6,1	100,0	7,8	0,6	4,5
Communications	17	19	36	47,2	52,8	100,0	0,2	0,2	0,2
Artisans et ouvriers (précision, horlogerie, mécanique, électricité, bois et bâtiment)	2774	138	2912	95,3	4,7	100,0	31,4	1,8	17,7
Artisans et ouvriers (alimentaire, chimie, production, machiniste)	1407	379	1786	78,8	21,2	100,0	15,9	5,0	10,8
Hôtellerie, restauration	690	1048	1738	39,7	60,3	100,0	7,8	13,7	10,6
Autres services	417	2379	2796	14,9	85,1	100,0	4,7	31,1	17,0
Pas de demande prioritaire	20	35	55,0	36,4	63,6	100,0	0,2	0,5	0,3
Total	**8831**	**7639**	**16470**	**53,6**	**46,4**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par ancienneté d'inscription et par sexe au 31 mai 2013

B.2.1-130

Ancienneté d'inscription	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
moins de 1 mois	614	602	1216	50,5	49,5	100,0	7,0	7,9	7,4
entre 1 et 3 mois	1304	1176	2480	52,6	47,4	100,0	14,8	15,4	15,1
entre 3 et 6 mois	1428	1302	2730	52,3	47,7	100,0	16,2	17,0	16,6
entre 6 et 9 mois	1034	1034	2068	50,0	50,0	100,0	11,7	13,5	12,6
entre 9 et 12 mois	645	624	1269	50,8	49,2	100,0	7,3	8,2	7,7
plus de 12 mois	3806	2901	6707	56,7	43,3	100,0	43,1	38,0	40,7
Total	**8831**	**7639**	**16470**	**53,6**	**46,4**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Source : ADEM

Champ : Résidents

Répartition des demandes d'emploi non satisfaites selon l'indemnisation et le suivi de mesures pour l'emploi par sexe au 31 mai 2013

B.2.1-140

Indemnisation et mesures pour l'emploi	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Chômeurs indemnisés	4097	3127	7224	56,7	43,3	100,0
Mesures pour l'emploi	2909	1741	4650	62,6	37,4	100,0

Source : ADEM

Champ : Résidents

B.2.1-150

Répartition des individus en mesures pour l'emploi selon le type de mesure et par sexe au 31 mai 2013

** Voir le descriptif de ces mesures dans l'encadré D.02.02.02 du rapport complet*

*** ex Mises au Travail*

**** ex Affectation Temporaire Indemnisée*

Source : ADEM

Champ : Résidents

Type de mesure pour l'emploi*	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Contrat appui-emploi	202	106	308	65,6	34,4	100,0	6,9	6,1	6,6
Contrat d'initiation-emploi	464	305	769	60,3	39,7	100,0	16,0	17,5	16,5
Stage de Réinsertion Professionnelle	244	197	441	55,3	44,7	100,0	8,4	11,3	9,5
Formation ADEM	333	265	598	55,7	44,3	100,0	11,4	15,2	12,9
Pool des Assistants	73	72	145	50,3	49,7	100,0	2,5	4,1	3,1
Mesures Spéciales	916	350	1266	72,4	27,6	100,0	31,5	20,1	27,2
Occupation Temporaire Indemnisée**	258	106	364	70,9	29,1	100,0	8,9	6,1	7,8
Activités d'insertion professionnelle***	419	340	759	55,2	44,8	100,0	14,4	19,5	16,3
Ensemble	**2909**	**1741**	**4650**	**62,6**	**37,4**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

B.2.1-151

Evolution du nombre d'individus en mesures pour l'emploi (au 31 décembre de l'année) de 2004 à 2012

** L'augmentation des participants aux mesures est due à l'introduction de l'ATI dans les statistiques.*

Source : ADEM

Champ : Résidents

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes			Taux de croissance annuel		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2004	2233	1195	3428	65,1	34,9	100,0			
2005	2089	1289	3378	61,8	38,2	100,0	-6,4%	+7,9%	-1,5%
2006*	2297	1448	3745	61,3	38,7	100,0	+10,0%	+12,3%	+10,9%
2007	2090	1284	3374	61,9	38,1	100,0	-9,0%	-11,3%	-9,9%
2008	1699	1131	2830	60,0	40,0	100,0	-18,7%	-11,9%	-16,1%
2009	1962	1235	3197	61,4	38,6	100,0	+15,5%	+9,2%	+13,0%
2010	2502	1523	4025	62,2	37,8	100,0	+27,5%	+23,3%	+25,9%
2011	2566	1547	4113	62,4	37,6	100,0	+2,6%	+1,6%	+2,2%
2012	3008	1755	4763	63,2	36,8	100,0	+17,2%	+13,4%	+15,8%

B. Situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

B.02. Situation des femmes et des hommes en recherche d'emploi

B.02.02. Le chômage selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC

B.2.2-100

Source :
Enquêtes Forces de Travail - STATEC

Champ :
Résidents

Evolution du taux de chômage par sexe entre 1983 et 2012

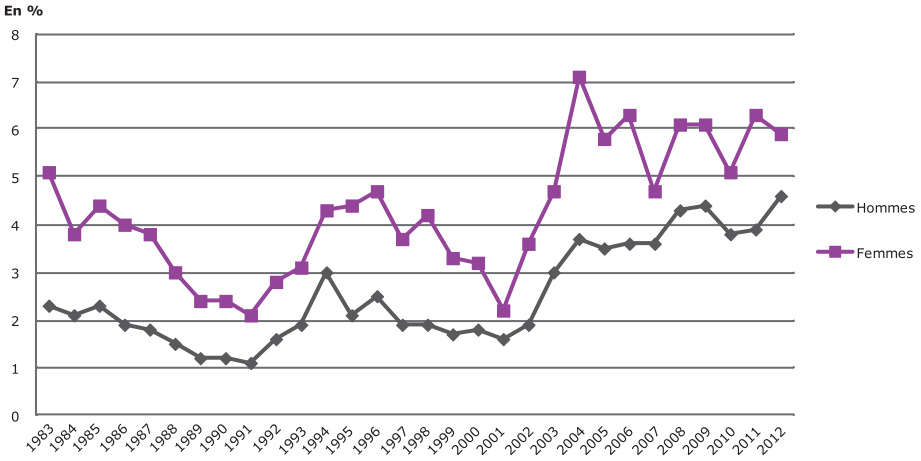

Année	Hommes	Femmes	Ensemble
1983	2,3	5,1	3,2
1984	2,1	3,8	2,7
1985	2,3	4,4	3,0
1986	1,9	4,0	2,6
1987	1,8	3,8	2,5
1988	1,5	3,0	2,0
1989	1,2	2,4	1,6
1990	1,2	2,4	1,6
1991	1,1	2,1	1,5
1992	1,6	2,8	2,0
1993	1,9	3,1	2,3
1994	3,0	4,3	3,5
1995	2,1	4,4	2,9
1996	2,5	4,7	3,3
1997	1,9	3,7	2,5
1998	1,9	4,2	2,8
1999	1,7	3,3	2,4
2000	1,8	3,2	2,4
2001	1,6	2,2	1,8
2002	1,9	3,6	2,6
2003	3,0	4,7	3,7
2004	3,7	7,1	5,1
2005	3,5	5,8	4,5
2006	3,6	6,3	4,7
2007	3,6	4,7	4,1
2008	4,3	6,1	5,1
2009	4,4	6,1	5,2
2010	3,8	5,1	4,4
2011	3,9	6,3	4,9
2012	4,6	5,9	5,2

Taux de chômage des 15-64 ans par âge et par sexe en 2012

B.2.2-110

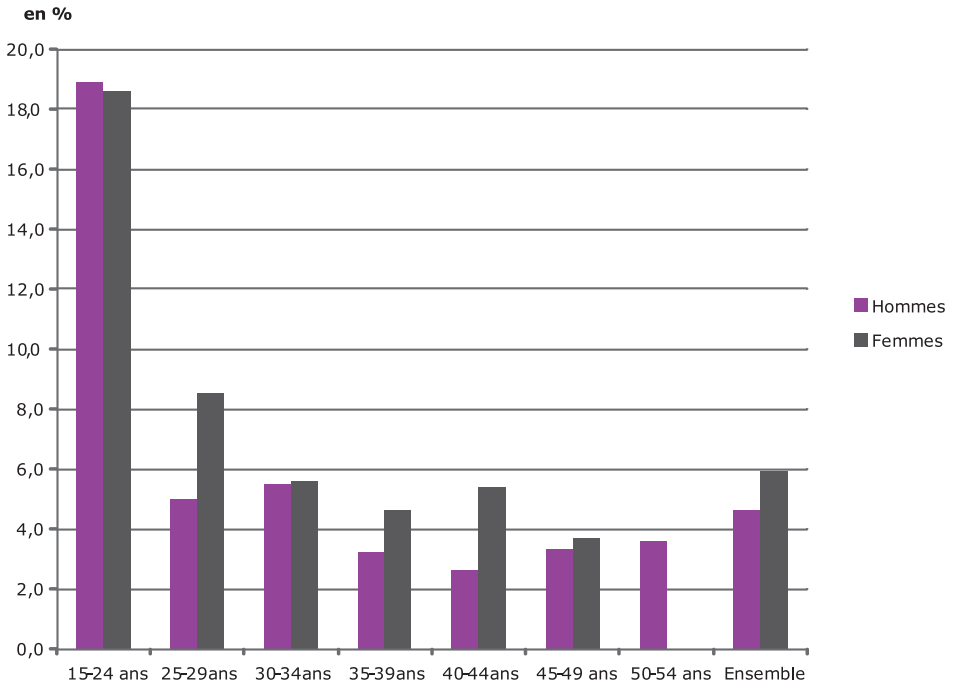

- : données peu fiables

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Classes d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble
15-24 ans	18,9	18,6	18,8
25-29 ans	5,0	8,5	6,7
30-34 ans	5,5	5,6	5,5
35-39 ans	3,2	4,6	3,8
40-44 ans	2,6	5,4	3,9
45-49 ans	3,3	3,7	3,4
50-54 ans	3,6	-	3,8
55-64 ans	-	-	2,1
Ensemble	**4,6**	**5,9**	**5,2**

B.2.2-120

Taux de chômage des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2012

** Hormis les nationalités suivantes : luxembourgeoise, portugaise, française, italienne et belge*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Nationalité	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeoise	2,8	3,3	3,0
Portugaise	6,2	7,3	6,7
Française	5,1	6,8	5,8
Italienne	6,8	3,7	5,6
Belge	2,0	7,0	4,0
Etrangère UE 25*	4,6	3,7	4,2
Etrangère hors UE 25	9,7	16,1	12,8
Ensemble	**4,6**	**5,9**	**5,2**

B.2.2-130

Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation et par sexe en 2012

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Niveau de formation général achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
Primaire ou inférieur	8,1	7,0	7,6
Secondaire 1er cycle	7,6	10,8	9,0
Secondaire 2ème cycle	4,6	6,0	5,2
Post-secondaire non supérieur	3,9	1,6	2,9
Etudes supérieures <= Master 2	2,9	3,6	3,2
Etudes supérieures >Master 2	0,9	3,7	1,6
Ensemble	**4,6**	**5,9**	**5,2**

Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation, par nationalité et par sexe en 2012

B.2.2-131

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Luxembourg	Portugal	Italie	France	Belgique	Autres Etrangers UE 25	Etrangers hors UE 25	Ensemble
Hommes								
Primaire ou inférieur	9,6	6,8	26,1	-	-	-	15,8	8,1
Secondaire 1er cycle	7,1	8,3	-	10,9	-	-	20,1	7,6
Secondaire 2ème cycle	2,7	4,7	6,3	9,4	7,1	7,8	15,1	4,6
Post-secondaire non sup.	3,2	14,0	18,5	6,1	-	-	-	3,9
Etudes supérieures <= Master 2	1,5	4,3	6,1	3,0	0,7	4,1	6,1	2,9
Etudes supérieures > Master 2	-	-	-	5,5	-	-		0,9
Ensemble Hommes	**2,8**	**6,2**	**6,8**	**5,1**	**2,0**	**4,6**	**9,7**	**4,6**
Femmes								
Primaire ou inférieur	10,9	4,9	6,9	31,3	-	-	13,9	7,0
Secondaire 1er cycle	9,8	10,7	-	9,4	-	42,3	16,7	10,8
Secondaire 2ème cycle	3,5	8,7	4,8	13,0	11,1	4,4	19,9	6,0
Post-secondaire non sup.	0,9	-	-	-	-	6,2	30,2	1,6
Etudes supérieures <= Master 2	1,2	9,2	3,3	3,0	5,9	2,8	14,1	3,6
Etudes supérieures > Master 2	4,5	-	-	12,5	-	-	-	3,7
Ensemble Femmes	**3,3**	**7,3**	**3,7**	**6,8**	**7,0**	**3,7**	**16,1**	**5,9**

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans par sexe en 2012

B.2.2-140

Type d'emploi recherché	Hommes	Femmes	Ensemble
Indépendant ou employeur	8,9	6,8	7,9
Salarié temps complet	39,6	15,0	27,3
Salarié temps complet ou partiel	36,4	43,0	39,7
Salarié temps partiel ou complet	2,5	11,0	6,8
Salarié temps partiel	5,5	17,6	11,6
Non précisé	7,0	6,7	6,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

B.2.2-141

Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2012

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 - STATEC

Champ :
Résidents

Type d'emploi recherché	Luxembourg	Portugal	Etrangers	Ensemble
Hommes				
Indépendant ou employeur	5,8	6,4	12,0	8,6
Salarié temps complet	40,7	42,6	33,0	37,8
Salarié temps complet ou partiel	36,0	40,4	41,0	39,1
Salarié temps partiel ou complet	2,3	2,1	2,0	2,1
Salarié temps partiel	8,1	2,1	4,0	5,2
Non précisé	7,0	6,4	8,0	7,3
Ensemble Hommes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Femmes				
Indépendant ou employeur	9,1	2,0	7,8	7,1
Salarié temps complet	17,0	18,4	13,0	20,7
Salarié temps complet ou partiel	31,8	40,8	45,2	39,7
Salarié temps partiel ou complet	10,2	16,3	11,3	11,9
Salarié temps partiel	23,9	20,4	14,8	19,0
Non précisé	8,0	2,0	7,8	6,7
Ensemble Femmes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

C. Déterminants de l'activité féminine

NOTES METHODOLOGIQUES

Les données de l'EU-Statistics on Income and Living Conditions d'Eurostat (EU-SILC)

Cette enquête est la source de référence européenne pour estimer les indicateurs monétaires et non monétaires des conditions de vie et de l'inclusion sociale des ménages et des individus les composant. Il s'agit d'une enquête communautaire permettant de collecter des micro-données comparables sur les thèmes suivants : revenus, pauvreté, exclusion sociale, logement, emploi, éducation et santé. En plus de fournir des données annuelles, cette enquête produit également des données longitudinales.

La population de référence englobe les ménages privés résidant sur le territoire national et chacun de ses membres. Les personnes vivant dans des ménages collectifs ou dans des institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

Au Luxembourg, cette enquête, dont le STATEC a la maîtrise d'ouvrage, est assurée par le CEPS/INSTEAD.

La Classification Internationale Type de l'Education (CITE) de l'UNESCO

La Classification Internationale Type de l'Education (CITE) a été conçue par l'UNESCO au début des années 70 pour constituer « un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international ». Elle a été approuvée par la Conférence internationale de l'éducation lors de sa trente-cinquième session (Genève, 1975), puis par la Conférence générale de l'UNESCO quand celle-ci a adopté la Recommandation révisée relative à la normalisation des statistiques de l'éducation lors de sa vingtième session (Paris, 1978).

Six niveaux sont définis :
- Niveau 1 : Ecole primaire, Primaire supérieur, Enseignement complémentaire
- Niveau 2 : Certificat d'enseignement secondaire technique inférieur, Certificat d'apprentissage professionnel, Enseignement secondaire général inférieur
- Niveau 3 : Certificat de Capacité Manuelle (CCM), Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP), Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), Diplôme de technicien (jusque 13ème du régime technique), Bac technique (jusque 13ème ou 14ème du régime technique), Diplôme de fin d'études secondaires
- Niveau 4 : Brevet de maîtrise artisanale
- Niveau 5 : Enseignement supérieur : Bac+2, Bac+3, Bac+4, Bac+5 ou plus (mais sans obtention d'un doctorat)
- Niveau 6 : DEA et Doctorat

Les données sur la formation continue de la Chambre des Métiers

Plusieurs types de formations continues sont proposés par la Chambre des Métiers :
- les **cours techniques** (CT) sont destinés à préparer les personnes à exercer leur métier dans les domaines suivants : Alimentation, Mode/Santé/Hygiène, Mécanique, Construction/Habitat, Communication, Autres métiers
- les **cours de gestion** regroupent les différentes questions auxquelles on peut être confronté dans la gestion d'une entreprise : valorisation des ressources humaines, gestion et financement des entreprises, marketing, publicité, etc.
- les **cours du brevet de maîtrise**
- **Energie fir d'Zukunft+**
- **le travailleur désigné**

Les données sur la formation continue du Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC)

Les formations proposées par le CNFPC sont de plusieurs types :
- des cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelles (COIP) ;
- des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle ;
- des cours d'apprentissage pour adultes, tels que le certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), le certificat de capacité manuelle (CCM) ;
- des formations à caractère général ou spécifique pour les besoins d'entreprises, des secteurs professionnels ou des associations sur la demande du ministre du travail ;
- des cours du soir.

Plus de détails sur ces formations sont disponibles dans l'encadré D.02.02.04.

Les données sur les apprenti-e-s de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce

Suivant la nature de la formation suivie, il y a une intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Salariés.

Les données sur la situation familiale des femmes dans l'Enquête Forces de Travail du STATEC

Un **enfant à charge** est défini selon deux critères : l'enfant doit avoir moins de 15 ans ou plus de 15 ans mais non marié et inactif (étudiant ou en incapacité).

Les familles **monoparentales** sont définies comme des familles avec au moins un enfant à charge n'ayant à leur tête qu'un seul parent. Les familles monoparentales ayant à leur tête une femme sont aussi appelées les **mères seules.** Par opposition, les **mères en couple** sont des femmes vivant avec conjoint (mariées ou non mariées) avec au moins un enfant à charge.

Les données sur la garde d'enfants dans l'enquête EU-SILC du CEPS/INSTEAD et du STATEC

Cette enquête permet de distinguer la garde d'enfant **formelle** de la garde d'enfant **informelle**. La garde est dite formelle s'il existe un arrangement indirect entre les parents et le gardien, c'est-à-dire si cet arrangement est organisé ou contrôlé par une structure publique ou privée garantissant un certain nombre de critères de qualité. La garde est dite informelle si cet arrangement est direct, c'est-à-dire sans intervention d'une structure entre le gardien et les parents.

Les **structures formelles** de garde d'enfants incluent les centres d'accueil de jour, c'est-à-dire, au Luxembourg, les garderies, crèches, foyers de jour et maisons relais pour enfants. Si les assistants parentaux/nourrices font partie d'une structure alors ils sont recensés dans les gardes formelles. Les enfants ayant entre 3 ans et l'âge de scolarité obligatoire qui fréquentent l'éducation préscolaire sont considérés comme bénéficiant d'une garde formelle.

La **garde informelle** inclue les professionnels de la garde d'enfants (qu'ils exercent au domicile des parents ou à leur propre domicile) s'ils s'arrangent directement avec les parents sans passer par une structure ainsi que tout mode de garde, souvent non rémunéré ou peu rémunéré, assuré par les grands-parents, d'autres membres du ménage, d'autres membres de la famille, des amis ou des voisins.

En 2002, lors du sommet de Barcelone, des objectifs avaient été adoptés en matière de garde d'enfants (une garde pour au moins 33% des enfants âgés de moins de trois ans et pour 90% au moins des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire). Malgré des progrès, les objectifs n'ont pas été atteints[32]. Ces objectifs continuent à faire l'objet des priorités définies dans la Stratégie pour l'égalité entre hommes et femmes de 2010 à 2015[33].

[32] *Cf. Progress on equality between women and men in 2012, A Europe 2020 initiative, European Commission, 2013.*
[33] *Cf. Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, 2010.*

C. Déterminants de l'activité féminine

C.01. Revenus des ménages

C.1-100

Salaire moyen brut d'un homme vivant en couple en fonction de son âge et de l'activité de sa conjointe (en euros par mois) en 2011

Source :
PSELL3/EU-SILC – 2011 – CEPS/INSTEAD – STATEC

Champ :
Résidents

Age de l'homme	Seul l'homme travaille	Les deux travaillent
Moins de 30 ans	2230	3090
De 30 ans à 45 ans	4793	4518
Plus de 45 ans	5753	5125
Ensemble	**5180**	**4612**

Les prestations familiales au 01.01.2013

L'allocation familiale
Les allocations familiales participent au principe de la justice sociale par le biais du système de redistribution, en contribuant à la compensation des charges familiales, plus précisément, aux charges d'enfants. Les allocations familiales sont en principe réservées à tout enfant résidant d'une façon effective et continue au Luxembourg et y ayant son domicile légal. Un droit aux allocations familiales peut également naître sur base d'une activité professionnelle exercée par un des parents au Luxembourg. L'allocation est due à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis. Sauf pour le mois de la naissance, les conditions pour l'octroi de l'allocation doivent être remplies au premier de chaque mois. Le droit aux allocations familiales est maintenu jusqu'à l'âge de vingt-sept ans accomplis au plus pour les élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique s'adonnant à titre principal à leurs études.

L'allocation spéciale supplémentaire
L'allocation spéciale supplémentaire a pour objectif la compensation des charges supplémentaires résultant du handicap d'un enfant. En principe, elle est due jusqu'à l'âge de 18 ans, lorsque l'enfant pour lequel des allocations familiales sont payées, est atteint d'une maladie ou une infirmité entraînant un handicap physique ou mental permanent de plus de 50% par rapport à un enfant normal du même âge. Elle peut être prolongée jusqu'à l'âge de 27 ans, si l'enfant est atteint depuis sa minorité d'une ou de plusieurs affections et suit une formation adaptée à ses capacités, pour autant qu'il ne soit bénéficiaire ni du revenu pour travailleurs handicapés ou du revenu pour personnes gravement handicapées ou de revenus de toute nature égaux ou supérieurs à ce revenu, ni d'un revenu garanti ou de remplacement ou de toute prestation pour adultes handicapés prévus par un régime non luxembourgeois.

L'allocation de rentrée scolaire
Une allocation de rentrée scolaire est accordée au mois d'août en faveur des enfants âgés de six ans qui sont admis à l'enseignement primaire. Cette allocation est destinée à alléger les dépenses extraordinaires auxquelles donne lieu la rentrée des classes. Le montant de l'allocation change selon l'âge et le groupe familial de l'enfant. Les enfants n'ayant pas encore l'âge de six ans au moment de la rentrée scolaire, pourront également prétendre à l'octroi de l'allocation de rentrée scolaire, sous condition de présenter un certificat scolaire. Elle est versée d'office en faveur des enfants bénéficiaires d'allocations familiales pour le mois d'août de la même année. Elle cesse et n'est plus versée pendant l'année civile au cours de laquelle les études secondaires ou secondaires techniques sont clôturées.

L'allocation d'éducation
Une allocation d'éducation est accordée à toute personne qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants, et s'adonne principalement à l'éducation des enfants au foyer familial et n'exerce pas d'activité professionnelle. Peut également prétendre à ladite allocation toute personne qui exerce une ou plusieurs activités professionnelles ou bénéficie d'un revenu de remplacement sous condition que les revenus dont dispose le ménage ne dépassent pas certains plafonds fixés en fonction du nombre des enfants. Une demi-allocation d'éducation peut être accordée en cas de travail à mi-temps. L'allocation d'éducation est due à partir du premier jour du mois qui suit soit l'expiration du congé de maternité ou du congé d'accueil, soit l'expiration de la huitième semaine qui suit la naissance. L'allocation d'éducation cesse le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant atteint l'âge de deux ans accomplis. Elle est maintenue en faveur de l'attributaire qui élève dans son foyer soit des jumeaux, soit trois enfants ou plus tant que les ou l'un des enfants sont âgés de moins de 4 ans accomplis. Elle est également maintenue en faveur de toute personne qui élève dans son foyer un enfant âgé de moins de quatre ans accomplis qui est atteint d'une infirmité physique ou mentale. L'allocation d'éducation, à l'exception de l'allocation d'éducation prolongée pour un groupe de trois enfants ou plus ou pour un enfant handicapé, n'est pas due au cas où l'un des parents bénéficie pour le ou les mêmes enfants de l'indemnité de congé parental ou d'une prestation non-luxembourgeoise versée au titre d'un congé parental.

L'allocation de naissance
L'allocation de naissance a pour objectif la prévention pour la mère et l'enfant, de problèmes de santé résultant de la grossesse et de l'accouchement, ainsi que la réduction de la mortalité infantile, moyennant une surveillance médicale commençant au début de la grossesse et allant en ce qui concerne l'enfant jusqu'à son deuxième anniversaire. L'allocation de naissance est payée en trois tranches : l'allocation prénatale, l'allocation de naissance proprement dite, l'allocation postnatale. Lors d'un accouchement multiple chaque tranche est versée autant de fois qu'il y a de naissances. La naissance de tout enfant viable ouvre droit à une allocation de naissance. La prescription est d'un an : pour l'allocation prénatale et pour l'allocation de naissance proprement dite à partir de la date de naissance, pour l'allocation postnatale à partir du deuxième anniversaire de l'enfant. Les versements se font en principe à la mère.

L'allocation de maternité
L'allocation de maternité est en principe réservée aux femmes au foyer. Elle est fixée de la même façon que l'indemnité pécuniaire de maternité, c'est-à-dire huit semaines avant accouchement et huit semaines après accouchement. Le paiement à la mère se fait en général en deux tranches : une première tranche « prénatale » peut être payée dès la huitième semaine qui précède la date présumée de l'accouchement sous condition de la présence du certificat médical. La deuxième tranche « postnatale » interviendra après l'accouchement. Pour pouvoir prétendre à l'allocation de maternité, la mère doit avoir son domicile légal au Luxembourg au moment de l'ouverture du droit. Pour la première tranche, le domicile légal doit se situer au Luxembourg 8 semaines avant l'accouchement ; pour la deuxième tranche, le domicile légal doit se situer au Luxembourg au moment de l'accouchement. Pour les travailleurs qui tombent sous le champ d'application des règlements communautaires, il faut que la mère soit affiliée au titre d'une activité professionnelle au Luxembourg. Aucun droit n'est ouvert sur base de l'activité du père. En cas d'adoption d'un enfant, seule la deuxième tranche est due et sous condition que l'enfant ait moins de six ans et n'est pas encore scolarisé lors de la transcription de l'acte de naissance.

Le congé parental
Cf. encadré D.01.01.

Le boni pour enfant
Pour tout enfant vivant, soit dans le ménage de son père et de sa mère, soit - en cas de séparation - dans le ménage d'un de ses parents, qui en assure seul l'éducation et l'entretien, et ouvrant droit aux allocations familiales, il est octroyé un boni pour enfant à titre de bonification d'office de la modération d'impôt.

C. Déterminants de l'activité féminine

C.02. Niveau de formation

C.02.01. La formation initiale

C.2.1-100

Répartition des élèves dans le système éducatif luxembourgeois par ordre d'enseignement et par sexe en 2011/2012

** à partir de 2009/10, les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire. L'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental.*
*** à partir de 2005/06: hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation.*

Source :
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Champ :
Résidents

Ordre d'enseignement	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Fondamental cycle 1 - précoce	2152	2106	4258	50,5	49,5	100,0
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5315	5119	10434	50,9	49,1	100,0
Fondamental cycle 2-4*	16649	15620	32269	51,6	48,4	100,0
Éducation différenciée**	501	278	779	64,3	35,7	100,0
Enseignement secondaire	5960	7015	12975	45,9	54,1	100,0
Enseignement secondaire technique	13766	12564	26330	52,3	47,7	100,0
Ensemble des élèves	**44343**	**42702**	**87045**	**50,9**	**49,1**	**100,0**

C.2.1-101

Evolution de la part des filles dans l'enseignement post-primaire par ordre d'enseignement de 1995 à 2011

Source :
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Champ :
Résidents

Année et ordre d'enseignement	Enseignement secondaire général	Enseignement Secondaire technique					Total Enseignement postprimaire
		Classes inférieures	Régime technique	Régime de la formation de technicien	Régime professionnel	Total	
1995/1996	54,6	47,9	60,6	38,1	37,5	47,3	49,8
1996/1997	54,8	47,8	60,3	40,5	38,0	46,7	49,4
1997/1998	54,8	46,8	61,2	42,7	38,2	47,7	50,0
1998/1999	55,2	47,2	61,1	44,5	36,8	47,6	50,0
1999/2000	55,3	46,8	62,0	43,7	38,2	47,8	50,2
2000/2001	55,8	47,1	61,6	43,5	38,6	47,9	50,4
2001/2002	56,0	47,3	61,2	43,0	38,6	47,8	50,4
2002/2003	56,3	47,3	60,4	40,8	39,9	47,5	50,2
2003/2004	56,1	46,6	60,2	42,3	40,6	47,5	50,2
2004/2005	56,4	46,7	60,7	41,8	41,0	47,6	50,4
2005/2006	55,7	46,6	60,5	41,5	40,0	47,3	50,1
2006/2007	55,3	46,7	59,8	42,0	38,7	47,2	49,9
2007/2008	54,7	46,6	59,6	42,6	38,0	47,2	49,7
2008/2009	54,7	46,6	59,0	43,5	37,0	47,0	49,6
2009/2010	54,2	47,2	58,6	44,2	36,7	47,4	49,7
2010/2011	54,3	47,1	57,8	45,0	37,3	47,4	49,7
2011/2012	54,1	47,5	57,5	44,7	38,1	47,7	49,8

Evolution du taux de réussite à l'examen de fin d'études secondaires, à l'examen de fin d'études secondaires techniques et au diplôme de technicien par sexe de 1996 à 2011

C.2.1-102

Année	Taux de réussite à l'examen de fin d'études secondaires		Taux de réussite à l'examen de fin d'études secondaires techniques		Taux de réussite au diplôme de technicien	
	Filles	Garçons	Garçons	Garçons	Garçons	Filles
1996/1997	83,2%	87,8%				
1997/1998	82,5%	88,1%				
1998/1999	85,1%	88,4%				
1999/2000	83,0%	88,4%				
2000/2001	85,0%	90,3%				
2001/2002	82,6%	89,7%	67,9%	83,0%	71,9%	84,0%
2002/2003	81,8%	90,3%	73,6%	83,4%	72,5%	75,7%
2003/2004	86,3%	91,7%	73,5%	82,2%	70,9%	75,8%
2004/2005	84,5%	90,9%	75,3%	84,7%	76,6%	82,4%
2005/2006	84,4%	89,5%	76,3%	80,4%	72,8%	80,2%
2006/2007	81,4%	89,9%	76,0%	83,4%	77,2%	76,0%
2007/2008	80,3%	88,0%	78,3%	85,7%	72,8%	76,0%
2008/2009	79,2%	87,5%	74,8%	83,7%	71,6%	74,9%
2009/2010	83,5%	88,8%	73,3%	83,9%	73,2%	63,1%
2010/2011	82,8%	88,4%	77,8%	83,4%	77,9%	78,6%
2011/2012	85,8%	89,8%	81,3%	86,5%	81,0%	78,0%

Source :
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Champ :
Résidents

Part des élèves ayant un retard scolaire au primaire (une, deux ou trois années de retard) par cycle d'études et par sexe en 2011/2012

C.2.1-103

Cycle d'études	Garçons	Filles
Cycle 2.1	7,6%	5,8%
Cycle 2.2	17,2%	14,9%
Cycle 3.1	20,0%	15,7%
Cycle 3.2	26,4%	22,1%
Cycle 4.1	25,8%	19,2%
Cycle 4.2	21,4%	19,6%
Total	**19,7%**	**16,3%**

Source :
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Champ :
Résidents

C.2.1-104

Evolution du nombre d'étudiant-e-s de l'Université du Luxembourg par faculté et par sexe de 2005 à 2012 (semestre Hiver)

Source :
Université du Luxembourg

Champ :
Résidents

Faculté et année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Etudiants	Etudiantes	Ensemble	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
Ensemble						
2005/2006	1303	1389	2692	48,4	51,6	100,0
2010/2011	2517	2660	5177	48,6	51,4	100,0
2011/2012	2784	2902	5686	49,0	51,0	100,0
2012/2013	3100	3188	6288	49,3	50,7	100,0
Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication						
2005/2006	452	180	632	71,5	28,5	100,0
2010/2011	770	326	1096	70,3	29,7	100,0
2011/2012	834	365	1199	69,6	30,4	100,0
2012/2013	938	408	1346	69,7	30,3	100,0
Faculté de Droit, d'Economie et de Finance						
2005/2006	567	515	1082	52,4	47,6	100,0
2010/2011	1124	1075	2199	51,1	48,9	100,0
2011/2012	1273	1143	2416	52,7	47,3	100,0
2012/2013	1390	1266	2656	52,3	47,7	100,0
Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education						
2005/2006	284	694	978	29,0	71,0	100,0
2010/2011	623	1259	1882	33,1	66,9	100,0
2011/2012	677	1394	2071	32,7	67,3	100,0
2012/2013	771	1514	2285	33,7	66,3	100,0

Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé et du sexe en 2011

C.2.1-110

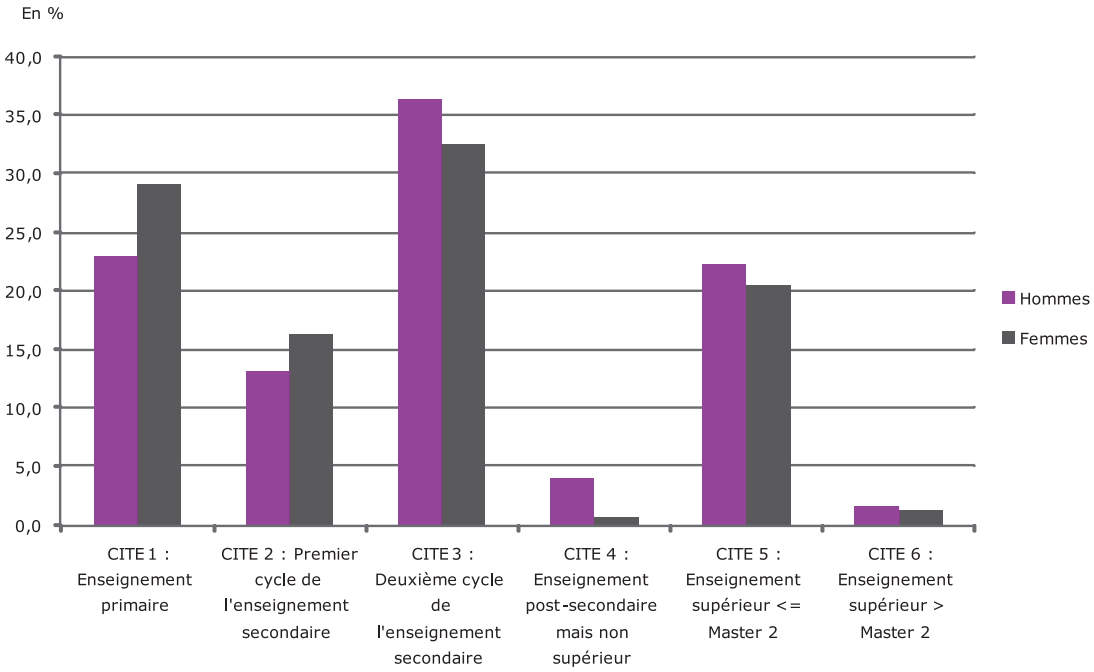

Source :
PSELL3/EU-SILC – 2011 – CEPS/INSTEAD – STATEC

Champ :
Résidents

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
CITE 1 : Enseignement primaire	21,6	23,0	22,3
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	13,9	16,4	15,1
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	36,7	35,4	36,1
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	3,2	0,6	1,9
CITE 5 : Enseignement supérieur <= Master 2	23,0	23,3	23,2
CITE 6 : Enseignement supérieur > Master 2	1,6	1,3	1,4
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**

C.2.1-120

Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé, de l'âge et du sexe en 2011

Source :
PSELL3/EU-SILC – 2011 – CEPS/INSTEAD – STATEC

Champ :
Résidents

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	Ensemble
Hommes						
CITE 1 : Enseignement primaire	16,8	19,7	23,1	25,4	27,8	21,6
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	29,4	8,8	7,9	10,1	7,9	13,9
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	39,5	32,4	37,8	37,4	35,7	36,7
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	0,5	2,1	4,1	5,4	6,4	3,2
CITE 5 : Enseignement supérieur <= Master 2	13,5	35,3	24,4	20,4	20,4	23,0
CITE 6 : Enseignement supérieur > Master 2	0,4	1,7	2,7	1,5	1,8	1,6
Total Hommes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes						
CITE 1 : Enseignement primaire	12,3	18,7	25,2	33,8	37,2	23,0
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	26,7	9,2	13,1	16,5	14,9	16,4
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	37,6	32,8	35,5	35,0	36,4	35,4
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	0,1	0,8	0,5	0,7	1,9	0,6
CITE 5 : Enseignement supérieur <= Master 2	23,0	36,6	24,0	12,4	8,8	23,3
CITE 6 : Enseignement supérieur > Master 2	0,3	1,9	1,7	1,6	0,8	1,3
Total Femmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé, de la nationalité et du sexe en 2011

C.2.1-130

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Pourcentages en colonnes							Pourcentages en lignes						
	Luxem-bourgeoise	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Autre	Ensemble	Luxem-bourgeoise	Portugaise	Française	Italienne	Belge	Autre	Ensemble
Hommes														
CITE 1 : Enseignement primaire	12,6	61,9	5,5	24,4	1,6	15,5	21,6	32,5	51,9	1,6	4,2	0,2	9,6	100,0
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	15,9	10,6	10,0	11,8	11,3	13,2	13,9	63,3	13,8	4,4	3,2	2,6	12,7	100,0
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	43,5	23,9	35,5	32,5	18,9	32,2	36,7	65,6	11,8	5,9	3,3	1,7	11,7	100,0
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	4,8	0,7	1,1	0,7	2,7	1,5	3,2	84,3	4,0	2,1	0,8	2,7	6,1	100,0
CITE 5 : Enseignement supérieur <= Master 2	21,8	2,9	46,0	26,3	64,5	34,1	23,0	52,5	2,3	12,2	4,2	9,1	19,7	100,0
CITE 6 : Enseignement supérieur > Master 2	1,4	0,0	1,9	4,3	1,0	3,5	1,6	50,8	0,0	7,5	10,0	2,0	29,7	100,0
Total Hommes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**55,5**	**18,1**	**6,2**	**3,7**	**3,2**	**13,3**	**100,0**
Femmes														
CITE 1 : Enseignement primaire	14,8	65,9	7,4	27,3	5,3	17,5	23,0	33,9	45,7	2,3	4,5	0,9	12,7	100,0
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	21,0	14,2	4,7	5,8	11,4	12,9	16,4	67,0	13,8	2,0	1,4	2,6	13,2	100,0
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	43,1	16,6	33,6	35,1	28,1	31,3	35,4	64,0	7,5	6,8	3,8	3,0	14,9	100,0
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	0,8	0,0	0,3	0,0	2,8	0,4	0,6	67,7	0,0	3,9	0,0	17,6	10,8	100,0
CITE 5 : Enseignement supérieur <= Master 2	19,4	3,3	50,8	31,7	46,5	35,7	23,3	43,6	2,3	15,7	5,2	7,5	25,7	100,0
CITE 6 : Enseignement supérieur > Master 2	0,9	0,0	3,2	0,0	5,9	2,2	1,3	36,7	0,0	17,8	0,0	17,2	28,3	100,0
Total Femmes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**52,5**	**16,0**	**7,2**	**3,8**	**3,8**	**16,7**	**100,0**

Source :
PSELL3/EU-SILC – 2011 – CEPS/INSTEAD – STATEC

Champ :
Résidents

C.2.1-140

Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé par sexe en 2012*

** Hormis les individus sortis du système scolaire sans formation, au niveau préscolaire ou au niveau primaire ou secondaire 1er cycle car leur enseignement est général.*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

Domaine de formation	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Programmes généraux	45,8	54,2	100,0	3,8	4,7	4,2
Formation des enseignants et sciences de l'éducation	21,1	78,9	100,0	2,0	8,0	4,9
Lettres et arts	43,3	56,7	100,0	2,9	4,0	3,4
Langues et cultures étrangères	32,6	67,4	100,0	3,4	7,3	5,3
Sciences sociales, commerce et droit	44,7	55,3	100,0	29,5	38,1	33,7
Sciences, mathématiques et informatique sans distinction possible	58,4	41,6	100,0	0,3	0,2	0,3
Sciences de la vie (biologie, environnement)	38,7	61,3	100,0	0,7	1,1	0,9
Sciences physiques (incluant la physique, la chimie et les sciences de la terre)	61,4	38,6	100,0	1,6	1,0	1,3
Mathématiques et statistiques	67,4	32,6	100,0	1,8	0,9	1,3
Sciences informatiques	87,9	12,1	100,0	4,3	0,6	2,5
Ingénierie, industrie manufacturière et construction	90,3	9,7	100,0	25,2	2,8	14,3
Agriculture et sciences vétérinaires	79,1	20,9	100,0	2,5	0,7	1,6
Santé et protection sociale	25,7	74,3	100,0	3,8	11,6	7,6
Services	47,7	52,3	100,0	5,1	5,9	5,5
Non précisé	51,1	48,9	100,0	13,1	13,0	13,1
Ensemble	**51,1**	**48,9**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé par sexe et par âge en 2012*

C.2.1-150

Domaine de formation	Moins de 39 ans						De 40 à 64 ans					
	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Programmes généraux	47,7	52,3	100,0	3,2	3,4	4,1	44,7	55,3	100,0	4,4	6,1	5,2
Formation des enseignants et sciences de l'éducation	16,8	83,2	100,0	2,0	9,5	7,2	27,1	72,9	100,0	2,1	6,3	4,1
Lettres et arts	35,5	64,5	100,0	2,3	4,1	4,0	50,1	49,9	100,0	3,4	3,8	3,6
Langues et cultures étrangères	30,1	69,9	100,0	2,8	6,3	5,6	34,4	65,6	100,0	4,0	8,5	6,1
Sciences sociales, commerce et droit	46,9	53,1	100,0	31,3	34,6	40,9	42,7	57,3	100,0	27,9	41,8	34,5
Sciences, mathématiques et informatique sans distinction possible	60,6	39,4	100,0	0,3	0,2	0,3	56,8	43,2	100,0	0,3	0,3	0,3
Sciences de la vie (biologie, environnement)	43,1	56,9	100,0	0,7	0,9	1,0	35,1	64,9	100,0	0,7	1,4	1,0
Sciences physiques (incluant la physique, la chimie et les sciences de la terre)	60,0	40,0	100,0	1,2	0,8	1,2	62,2	37,8	100,0	1,9	1,3	1,6
Mathématiques et statistiques	66,1	33,9	100,0	1,7	0,9	1,6	68,2	31,8	100,0	1,8	0,9	1,4
Sciences informatiques	89,1	10,9	100,0	5,3	0,6	3,6	86,3	13,7	100,0	3,5	0,6	2,1
Ingénierie, industrie manufacturière et construction	88,3	11,7	100,0	19,4	2,5	13,4	91,5	8,5	100,0	30,6	3,2	17,7
Agriculture et sciences vétérinaires	67,6	32,4	100,0	1,8	0,9	1,7	88,9	11,1	100,0	3,0	0,4	1,8
Santé et protection sociale	24,4	75,6	100,0	3,7	11,2	9,3	26,9	73,1	100,0	4,0	12,0	7,8
Services	47,6	52,4	100,0	4,7	5,1	6,1	47,8	52,2	100,0	5,6	6,8	6,1
Non précisé	50,2	49,8	100,0	19,7	19,1	24,0	53,5	46,5	100,0	6,9	6,7	6,8
Ensemble	**61,3**	**62,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0	**52,7**	**47,3**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

** Hormis les individus sortis du système scolaire sans formation, au niveau préscolaire ou au niveau primaire ou secondaire 1er cycle car leur enseignement est général.*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

C.2.1-160

Taux d'activité des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé et du sexe en 2012

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
Primaire ou inférieur	58,6	49,1	53,6
Secondaire 1er cycle	54,2	39,8	47,0
Secondaire 2ème cycle	71,1	58,6	64,8
Post-secondaire non supérieur	80,4	75,9	78,3
Etudes supérieures <= Master 2	91,8	80,6	86,5
Etudes supérieures > Master 2	93,8	79,4	89,6
Ensemble	**75,9**	**62,8**	**69,4**

C.2.1-170

Taux d'activité des individus de moins de 65 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé, de la nationalité et du sexe en 2012

- : Effectifs insuffisants pour un résultat fiable.

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Luxembourgeoise	Portugaise	Italienne	Française	Belge	Autres nationalités UE 25	Autres nationalités hors UE 25	Ensemble
Hommes								
Primaire ou inférieur	32,6	74,7	53,4	7,0	16,5	23,0	53,9	58,3
Secondaire 1er cycle	50,9	73,6	32,1	53,9	29,3	32,6	47,2	54,2
Secondaire 2ème cycle	69,2	82,5	75,8	72,4	62,7	66,6	77,4	71,1
Post-secondaire non sup,	77,7	90,1	80,9	93,3	-	86,0	-	80,4
Etudes supérieures <= Master 2	88,9	90,7	99,2	96,1	90,7	91,0	95,8	91,8
Etudes supérieures > Master 2	94,0	-	86,8	-	89,0	86,4	-	93,8
Ensemble Hommes	**70,9**	**78,5**	**76,5**	**85,4**	**79,8**	**81,2**	**83,1**	**75,9**
Femmes								
Primaire ou inférieur	28,0	66,6	43,3	17,6	15,5	22,3	49,3	49,0
Secondaire 1er cycle	32,5	59,7	61,0	27,3	4,6	21,1	75,1	39,8
Secondaire 2ème cycle	57,0	75,4	64,5	59,4	42,4	55,9	54,1	58,7
Post-secondaire non sup,	73,9	95,5	-	55,8	91,9	81,1	33,8	76,0
Etudes supérieures <= Master 2	83,0	94,3	79,0	84,0	78,4	79,9	65,6	80,6
Etudes supérieures > Master 2	93,3	-	83,0	82,0	-	60,4	52,7	79,4
Ensemble Femmes	**58,4**	**71,0**	**67,2**	**70,0**	**61,0**	**67,7**	**59,9**	**62,8**

C. Déterminants de l'activité féminine

C.02. Niveau de formation

C.02.02. La formation continue

C.2.2-100

Répartition des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre des Salariés par type de cours et par sexe en 2012

Source :
Chambre des Salariés

Champ :
Résidents et frontaliers

Cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Informatique et bureautique	693	497	1190	58,2	41,8	100,0	29,5	16,0	21,8
Comptabilité et contrôle de gestion	586	823	1409	41,6	58,4	100,0	24,9	26,5	25,8
Droit	614	918	1532	40,1	59,9	100,0	26,1	29,6	28,1
Action commerciale	86	137	223	38,6	61,4	100,0	3,7	4,4	4,1
Compétences sociales	205	585	790	25,9	74,1	100,0	8,7	18,8	14,5
Economie et gestion	169	145	314	53,8	46,2	100,0	7,2	4,7	5,8
Ensemble	**2353**	**3105**	**5458**	**43,1**	**56,9**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

C.2.2-110

Répartition des participants aux formations continues organisées par la Chambre des Métiers, l'OLAP et la LSC par type de cours et par sexe en 2012

** en partie en collaboration avec la LSC et l'OLAP.*

Source :
Chambre des Métiers, OLAP, LSC

Champ :
Résidents et frontaliers

Cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cours de management et d'intérêt général*	567	878	1445	39,2	60,8	100,0	31,0	72,4	47,5
Cours techniques	1252	318	1570	79,7	20,3	100,0	68,5	26,2	51,6
Cours de langues	10	17	27	37,0	63,0	100,0	0,5	1,4	0,9
Total	**1829**	**1213**	**3042**	**60,1**	**39,9**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des participants aux cours de formation continue organisés par les Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de cours et par sexe entre 2000 et 2012

C.2.2-120

Année et type de cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
2000									
Promotion sociale/cours du soir	456	231	687	66,4	33,6	100,0	19,7	33,8	22,9
Cours et examens CITP/ CCM/CATP	495	161	656	75,5	24,5	100,0	21,4	23,6	21,9
Formation professionnelle continue	1365	291	1656	82,4	17,6	100,0	58,9	42,6	55,2
Total 2000	**2316**	**683**	**2999**	**77,2**	**22,8**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
2006									
Promotion sociale/cours du soir	268	346	614	43,6	56,4	100,0	18,4	59,1	30,1
Cours et examens CITP/ CCM/CATP	168	0	168	100,0	0	100,0	11,5	0,0	8,2
Formation professionnelle continue	1019	239	1258	81,0	19,0	100,0	70,1	40,9	61,7
Total 2006	**1455**	**585**	**2040**	**71,3**	**28,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
2009									
Promotion sociale/cours du soir	282	356	638	44,2	55,8	100,0	9,9	38,6	17,0
Cours et examens CITP/ CCM/CATP	151	0	151	10,0	0,0	100,0	5,3	0,0	4,0
Formation professionnelle continue	2407	567	2974	80,9	19,1	100,0	84,8	61,4	79,0
Total 2009	**2840**	**923**	**3763**	**75,5**	**24,5**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
2012									
Promotion sociale/cours du soir	662	420	1082	61,2	38,8	100,0	24,7	34,4	27,8
Cours et examens CITP/ CCM/CATP	131	0	131	100,0	0,0	100,0	4,9	0,0	3,4
Formation professionnelle continue	1885	801	2686	70,2	29,8	100,0	70,4	65,6	68,9
Total 2012	**2678**	**1221**	**3899**	**68,7**	**31,3**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Source :
CNFPC Ettelbruck / CNFPC Esch

Champ :
Résidents et frontaliers

Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par carrière et par sexe en 2012

C.2.2-130

Carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Carrière supérieure	1036	1236	2272	45,6	54,4	100,0	11,4	23,4	15,8
Carrière moyenne	3591	2773	6364	56,4	43,6	100,0	39,4	52,4	44,2
Carrière inférieure	4494	1282	5776	77,8	22,2	100,0	49,3	24,2	40,1
Total	**9121**	**5291**	**14412**	**63,3**	**36,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Source :
Institut National d'Administration Publique

Champ :
Résidents et frontaliers

C.2.2-140

Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par type d'administration et par sexe en 2012

Type d'administration*	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration Générale**	4979	4141	9120	54,6	45,4	100,0	95,7	99,3	97,3
Force Publique	223	29	252	88,5	11,5	100,0	4,3	0,7	2,7
Total	**5202**	**4170**	**9372**	**55,5**	**44,5**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

** La formation continue des magistrats est assurée par le Ministère de la Justice.*
*** Hormis les agents du secteur communal, de l'Administration des Douanes et Accises et de l'Enseignement.*

Source :
Institut National d'Administration Publique

Champ :
Résidents et frontaliers

C.2.2-150

Evolution du nombre moyen de participations aux formations professionnelles continues (dans le cadre du cofinancement public) par salarié et par sexe de 2007 à 2011

Année	Hommes	Femmes	Ensemble
2007	3,8	3,1	3,5
2008	3,9	3,5	3,7
2009	3,8	3,4	3,6
2010	4,1	3,4	3,8
2011	4,2	3,2	3,8

Source :
Observatoire de la formation

Champ :
Résidents et frontaliers

Evolution du nombre de participants aux formations de l'OLAP par type de formation et par sexe de 2006 à 2012

C.2.2-160

Année et type de cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
2006									
Formation économique et sociale	1099	949	2048	53,7	46,3	100,0	89,8	82,7	86,4
Workshops en bureautique	68	116	184	37,0	63,0	100,0	5,6	10,1	7,8
Cours de langues	57	82	139	41,0	59,0	100,0	4,7	7,1	5,9
Total 2006	1224	1147	2371	51,6	48,4	100,0	100,0	100,0	100,0
2007									
Formation économique et sociale	887	1033	1920	46,2	53,8	100,0	89,6	79,1	83,6
Workshops en bureautique	66	215	281	23,5	76,5	100,0	6,7	16,5	12,2
Cours de langues	37	58	95	38,9	61,1	100,0	3,7	4,4	4,1
Total 2007	990	1306	2296	43,1	56,9	100,0	100,0	100,0	100,0
2008									
Formation économique et sociale	899	1098	1997	45,0	55,0	100,0	91,5	85,1	87,9
Workshops en bureautique	44	126	170	25,9	74,1	100,0	4,5	9,8	7,5
Cours de langues	39	66	105	37,1	62,9	100,0	4,0	5,1	4,6
Total 2008	982	1290	2272	43,2	56,8	100,0	100,0	100,0	100,0
2009									
Formation économique et sociale	992	1299	2291	43,3	56,7	43,3	85,6	89,4	87,2
Workshops en bureautique	66	155	221	29,9	70,1	29,9	10,2	6,0	8,4
Cours de langues	51	63	114	44,7	55,3	44,7	4,2	4,6	4,3
Total 2009	1109	1517	2626	42,2	57,8	42,2	100,0	100,0	100,0
2010									
Formation économique et sociale	915	1101	2016	45,4	54,6	100,0	88,6	89,9	89,3
Workshops en bureautique	75	89	164	45,7	54,3	100,0	7,3	7,3	7,3
Cours de langues	43	35	78	55,1	44,9	100,0	4,2	2,9	3,5
Total 2010	1033	1225	2258	45,7	54,3	100,0	100,0	100,0	100,0
2011									
Formation économique et sociale	1099	1236	2335	47,1	52,9	100,0	93,2	85,3	88,9
Workshops en bureautique	41	181	222	18,5	81,5	100,0	3,5	12,5	8,4
Cours de langues	39	32	71	54,9	45,1	100,0	3,3	2,2	2,7
Total 2011	1179	1449	2628	44,9	55,1	100,0	100,0	100,0	100,0
2012									
Formation économique et sociale	831	1104	1935	42,9	57,1	100,0	92,6	89,6	90,9
Workshops en bureautique	42	98	140	30,0	70,0	100,0	4,7	8,0	6,6
Cours de langues	24	30	54	44,4	55,6	100,0	2,7	2,4	2,5
Total 2012	897	1232	2129	42,1	57,9	100,0	100,0	100,0	100,0

Source :
OLAP

Champ :
Résidents et frontaliers

C. Déterminants de l'activité féminine

C.02. Niveau de formation

C.02.03. L'apprentissage

C.2.3-100

Répartition des apprenti-e-s de la Chambre de Commerce au cours de l'année 2006/2007

Source :
Chambre de Commerce

Champ :
Résidents

Type d'apprentissage	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
CATP									
Industrie									
Brasseur - malteur	0	1	1	0,0	100,0	100,0	0,0	0,2	0,1
Mécanicien industriel et de maintenance	12	1	13	92,3	7,7	100,0	3,2	0,2	1,6
Mécanicien d'usinage	3	0	3	100,0	0,0	100,0	0,8	0,0	0,4
Mécanicien d'avions	7	0	7	100,0	0,0	100,0	1,8	0,0	0,8
Electronicien en énergie	10	0	10	100,0	0,0	100,0	2,6	0,0	1,2
Dessinateur du bâtiment	16	5	21	76,2	23,8	100,0	4,2	1,1	2,5
Informaticien qualité	22	0	22	100,0	0,0	100,0	5,8	0,0	2,6
Mécatronicien	31	0	31	100,0	0,0	100,0	8,2	0,0	3,7
Gestionnaire qualité en logistique	18	9	27	66,7	33,3	100,0	4,7	2,0	3,2
Commerce									
Vendeur	82	150	232	35,3	64,7	100,0	21,6	32,8	27,7
Agent de voyage	3	11	14	21,4	78,6	100,0	0,8	2,4	1,7
Décorateur-étalagiste	0	2	2	0,0	100,0	100,0	0,0	0,4	0,2
Décorateur-publicitaire	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,3	0,0	0,1
Employé administratif et commercial	88	139	227	38,8	61,2	100,0	23,2	30,3	27,1
Assistant en pharmacie	0	0	0				0,0	0,0	0,0
Auxiliaires de vie							0,0	0,0	0,0
Auxiliaires de vie	5	63	68	7,4	92,6	100,0	1,3	13,8	8,1
Horeca							0,0	0,0	0,0
Cuisinier	24	13	37	64,9	35,1	100,0	6,3	2,8	4,4
Serveur	6	9	15	40,0	60,0	100,0	1,6	2,0	1,8
CITP									
Commerce-Vente	26	41	67	38,8	61,2	100,0	6,8	9,0	8,0
Horeca							0,0	0,0	0,0
Cuisinier	22	12	34	64,7	35,3	100,0	5,8	2,6	4,1
Serveur	4	2	6	66,7	33,3	100,0	1,1	0,4	0,7
Total CATP et CITP	**380**	**458**	**838**	**45,3**	**54,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des apprenti-e-s inscrits à la Chambre des Métiers par filières de formation et par sexe au cours de l'année 2011/2012

C.2.3-110

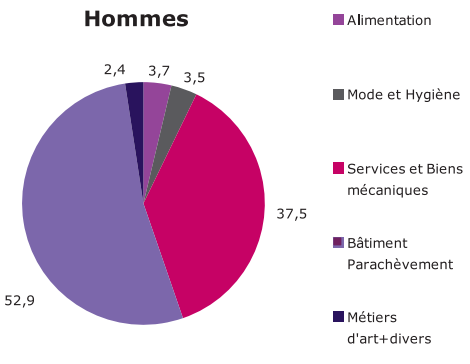

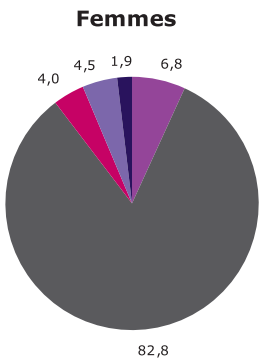

Source :
Chambre des Métiers

Champ :
Résidents

Groupes de métiers	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Alimentation	46	29	75	61,3	38,7	100,0	3,7	6,8	4,5
Mode et Hygiène	43	352	395	10,9	89,1	100,0	3,5	82,8	23,7
Services et Biens mécaniques	465	17	482	96,5	3,5	100,0	37,5	4,0	29,0
Bâtiment Parachèvement	655	19	674	97,2	2,8	100,0	52,9	4,5	40,5
Métiers d'art+divers	30	8	38	78,9	21,1	100,0	2,4	1,9	2,3
Total	1239	425	1664	74,5	25,5	100,0	100,0	100,0	100,0

C. Déterminants de l'activité féminine

C.03. Partage des charges familiales

C.03.01. La situation familiale

C.03.01.01. La situation matrimoniale et familiale

C.3.1.1-100

Taux d'activité des 15-64 ans en fonction de l'âge, de la situation matrimoniale et du sexe en 2012

- : Effectifs insuffisants pour un résultat fiable.

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

Situation matrimoniale	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Ensemble
Hommes						
Célibataires	28,1	88,6	97,4	90,9	51,4	62,0
Mariés	-	98,3	97,4	94,6	48,0	85,1
Veufs	-	-	59,7	82,9	36,3	52,0
Divorcés ou légalement séparés	-	96,6	95,9	95,6	49,5	83,4
Ensemble Hommes	**29,1**	**92,6**	**97,3**	**94,1**	**46,8**	**75,9**
Femmes						
Célibataires	22,8	87,8	96,2	88,0	55,0	54,4
Mariées	79,5	82,5	75,7	68,2	33,0	66,3
Veuves	-	-	66,3	63,0	23,2	38,6
Divorcées ou légalement séparées	-	91,7	87,2	87,3	49,2	78,7
Ensemble Femmes	**24,8**	**85,0**	**80,0**	**73,3**	**35,1**	**62,8**

Taux d'activité des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge* et du sexe en 2012

C.3.1.1-110

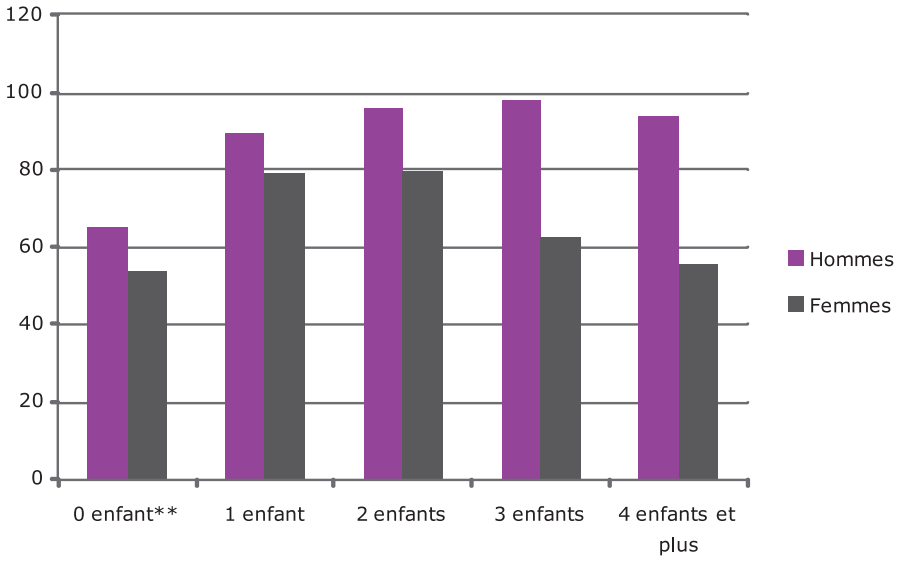

** Un enfant à charge est défini selon deux critères : l'enfant doit avoir moins de 15 ans ou plus de 15 ans mais non marié et inactif (étudiant ou en incapacité).*

*** Soit il n'y a pas du tout d'enfant, soit il y a un ou plusieurs enfants non à charge.*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

Nombre d'enfants à charge	Hommes	Femmes
0 enfant**	65,1	53,4
1 enfant	89,5	78,9
2 enfants	95,6	79,6
3 enfants	97,6	62,4
4 enfants et plus	94,0	55,4

C.3.1.1-120

Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire* des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge et par sexe en 2012**

Nombre d'enfants à charge	Hommes	Femmes
0 enfant***	39h46mn	35h13mn
1 enfant	40h41mn	32h54mn
2 enfants	41h00mn	31h30mn
3 enfants et plus	41h26mn	29h59mn
Ensemble	**40h20mn**	**33h30mn**

** Exception faite des individus qui déclarent leurs horaires trop variables.*

*** Un enfant à charge est défini selon deux critères : l'enfant doit avoir moins de 15 ans ou plus de 15 ans mais non marié et inactif (étudiant ou en incapacité).*

**** Soit il n'y a pas du tout d'enfant, soit il y a un ou plusieurs enfants non à charge.*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

C. Déterminants de l'activité féminine

C.03. Partage des charges familiales

C.03.01. La situation familiale

C.03.01.02. Les familles monoparentales

C.3.1.2-100

Répartition des ménages privés selon le type de ménage en 2001 et 2011

Source : Recensements de la Population 2001 et 2011 – STATEC

Champ : Résidents

Type de ménage	2001		2011	
	Nombre de ménages	Pourcentages en colonne	Nombre de ménages	Pourcentages en colonne
Ménages d'une famille	**116818**	**61,5**	**126838**	**58,0**
Couples sans enfants sans autres personnes	36973	21,5	41088	19,7
Couples avec enfants sans autres personnes	56802	33,0	66786	30,3
Père avec enfant(s)sans autres personnes	2385	1,4	6298	1,3
Mères avec enfant(s)sans autres personnes	9722	5,6	15666	6,7
Ménages non familiaux	**55135**	**32,1**	**81727**	**36,4**
Ménages d'isolés	50384	29,3	69529	33,3
Multiples	4751	2,8	6485	3,1
Ménages multifamiliaux	**10936**	**6,4**	**5713**	**5,6**
Ensemble des ménages	**171953**	**100,0**	**208565**	**100,0**

Répartition des mères seules et des mères en couple selon le niveau de formation et l'âge en 2012

C.3.1.2-110

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

Niveau de formation achevé	Mères seules		Mères en couple	
	15-40 ans	41-64 ans	15-40 ans	41-64 ans
Primaire ou inférieur	8,3	8,3	8,0	9,5
Secondaire 1er cycle	9,8	10,8	7,7	8,5
Secondaire 2ème cycle	49,4	45,9	37,8	45,1
Post-secondaire non supérieur	2,1	3,2	3,7	2,8
Etudes supérieures <= Master 2	29,6	30,4	40,7	32,2
Etudes supérieures > Master 2	0,0	0,6	0,9	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Nombre moyen d'enfants à charge* des mères seules, des pères seuls et des mères en couple en 2012

C.3.1.2-120

** Un enfant à charge est défini selon deux critères : l'enfant doit avoir moins de 15 ans ou plus de 15 ans mais non marié et inactif (étudiant ou en incapacité).*

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

Situation familiale	Nombre moyen d'enfants à charge
Mères seules	1,5
- dont célibataires	1,2
- dont veuves	1,6
- dont divorcées	1,6
Pères seuls	1,4
Mères en couple	1,9

C.3.1.2-130

Répartition des mères seules et des mères en couple de 20 à 55 ans selon le type d'activité principale en 2012

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

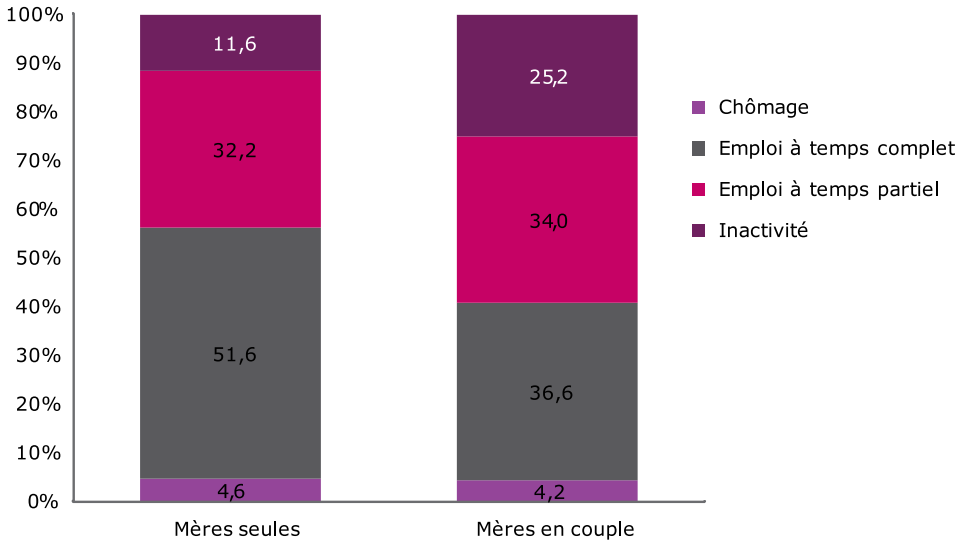

Activité principale	Mères seules 20-55 ans	Mères en couple 20-55 ans	Ensemble des mères 20-55 ans
Inactivité	11,6	25,2	23,4
Emploi à temps partiel	32,2	34,0	33,7
Emploi à temps complet	51,6	36,6	38,6
Chômage	4,6	4,2	4,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Répartition des mères seules et des mères en couple selon le type d'activité principale et l'âge du plus jeune des enfants en 2012

C.3.1.2-140

Activité principale	Enfant 0-4 ans	Enfant 5-9 ans	Enfant 10-17 ans
Mères seules			
Inactivité	14,6	9,3	11,4
Activité à temps partiel	28,2	29,4	35,2
Activité à temps complet	50,0	55,5	50,6
Chômage	7,2	5,8	4,5
Ensemble des mères seules	100,0	100,0	100,0
Mères en couple			
Inactivité	25,4	21,0	27,1
Activité à temps partiel	27,0	41,0	37,0
Activité à temps complet	42,8	32,7	32,6
Chômage	4,8	5,2	3,4
Ensemble des mères en couple	100,0	100,0	100,0

Source :
Enquête Forces de Travail 2012 – STATEC

Champ :
Résidents

C. Déterminants de l'activité féminine

C.03. Partage des charges familiales

C.03.02. La garde des enfants

C.3.2-100

Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leur parents selon leur mode de garde en 2008 et 2011

Mode de garde principal	Enfants non scolarisés		Enfants scolarisés		Ensemble	
	2008	2011	2008	2011	2008	2011
Mode de garde collectif*	49,3	68,5	29,5	60,5	36,3	63,5
Mode de garde individuel**	17,7	13,6	33,1	17,6	27,8	16,1
Sphère privée***	33,0	18,0	37,4	21,8	35,9	20,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

** crèche, foyer de jour, garderie, maison relais*
*** gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair…*
**** grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins*

Source : PSELL3-EU-SILC-2008-2011-CEPS/INSTEAD-STATEC

Champ : Enfants âgés de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidents.

C.3.2-101

Répartition des enfants de moins de 13 ans selon leur mode de garde (y compris la garde par les parents) en 2008 et 2011

Mode de garde principal	Enfants non scolarisés		Enfants scolarisés		Ensemble	
	2008	2011	2008	2011	2008	2011
Garde parentale uniquement	24,2	13,0	45,7	34,3	39,6	27,8
Modes de garde non parentale :						
Mode de garde collectif uniquement*	24,7	41,1	12,7	32,0	16,11	34,8
Mode de garde individuel uniquement**	11,1	11,2	16,5	8,6	15,0	9,4
Sphère privée uniquement***	20,1	13,8	17,0	11,7	17,9	12,3
Plusieurs modes de garde non parentale	19,9	20,9	8,0	13,4	11,4	15,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

** crèche, foyer de jour, garderie, maison relais*
*** gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair…*
**** grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins*

Source : PSELL3-EU-SILC-2008-2011-CEPS/INSTEAD-STATEC

Champ : Enfant âgé de moins de 13 ans vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidents.

Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leur parents selon leur mode de garde par nationalité en 2008 et 2011

C.3.2-110

Mode de garde principal	Enfants non scolarisés						Enfants scolarisés					
	Luxembourgeois		Portugais		Autre nationalité		Luxembourgeois		Portugais		Autre nationalité	
	2008	2011	2008	2011	2008	2011	2008	2011	2008	2011	2008	2011
Mode de garde collectif*	38,1	66,6	47,8	68,2	66,9	72,8	17,0	54,8	48,4	60,0	54,9	82,7
Mode de garde individuel**	11,5	9,1	30,3	13,8	12,7	23,0	31,5	15,50	38,3	28,8	34,2	12,3
Sphère privée***	50,4	24,3	22,0	18,0	20,4	4,2	51,5	29,7	13,3	11,2	10,9	5,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

** crèche, foyer de jour, garderie, maison relais*
*** gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair…*
**** grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins*

Source : PSELL3-EU-SILC-2008-2011-CEPS/INSTEAD-STATEC

Champ : Enfants âgés de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidents.

Répartition des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leur parents selon leur mode de garde par quintile de niveau de vie en 2008 et 2011

C.3.2-111

Mode de garde principal	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Quintile 5	
	2008	2011	2008	2011	2008	2011	2008	2011	2008	2011
Enfants non scolarisés										
Mode de garde collectif *	38,2	70,0	49,4	59,5	72,1	69,3	34,8	63,9	53,8	78,1
Mode de garde individuel**	31,8	10,9	17,9	23,7	11,1	15,2	23,7	7,6	5,0	9,4
Sphère privée***	30,0	19,1	32,7	16,8	16,8	15,5	41,5	28,5	41,3	12,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Enfants scolarisés										
Mode de garde collectif *	55,6	75,4	30,9	61,4	23,9	55,1	17,5	55,8	29,2	58,4
Mode de garde individuel**	33,6	16,2	28,9	29,8	10,2	19,0	42,7	6,6	44,2	16,9
Sphère privée***	10,8	8,4	40,2	8,8	65,9	25,9	39,8	37,6	26,7	24,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : Les enfants sont ici répartis en cinq quintiles de niveau de vie. Pour ce faire, ils ont été classés par ordre croissant de niveau de vie, puis répartis en cinq classes égales : la première classe correspond donc aux 20% d'enfants ayant le niveau de vie le plus faible, et la dernière classe aux 20% d'enfants ayant le niveau de vie le plus élevé.

** crèche, foyer de jour, garderie, maison relais*
*** gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair…*
**** grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins*

Source : PSELL3-EU-SILC-2008-2011-CEPS/INSTEAD-STATEC

Champ : Enfants âgés de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidents.

C.3.2-112

Durée hebdomadaire de garde des enfants de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents selon leur mode de garde en 2008 et 2011

Mode de garde principal	Enfants non scolarisés		Enfants scolarisés		Ensemble	
	2008	2011	2008	2011	2008	2011
Mode de garde collectif *	32 h 28	33 h 12	15 h 11	12 h 34	23 h 17	21 h 00
Mode de garde individuel**	31 h 18	27 h 35	12 h 31	17 h 04	16 h 38	20 h 25
Sphère privée***	23 h 22	18 h 35	8 h 50	11 h 42	13 h 26	14 h 00
Ensemble	**29 h 16**	**29 h 49**	**11 h 55**	**13 h 10**	**17 h 54**	**19 h 29**

** crèche, foyer de jour, garderie, maison relais*
*** gardienne, Tagesmütter, employé(e) de maison, baby-sitter, personne au pair…*
**** grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins*

Source :
PSELL3-EU-SILC-2008-2011-CEPS/INSTEAD-STATEC

Champ :
Enfants âgés de moins de 13 ans régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents et vivant dans un ménage où la mère exerce une activité professionnelle / résidents.

C.3.2-121

Evolution du nombre de structures et de places de garde d'enfants (au sein des services d'éducation et d'accueil pour enfants* et assistants parentaux) de 2009 à 2012 (au 31 décembre de l'année)

Type de structure	2009		2012		Evolution 2009/2012	
	Structures	Places	Structures	Places	Structures	Places
Maisons relais**	388	18204	441	30007	+13,7%	+64,8%
Crèches, foyers de jour, garderies	185	4838	345	9722	+86,5%	+101,0%
Crèches conventionnées	*47*	*1504*	*45*	*1536*	*-4,3%*	*+2,1%*
Foyers de jour conventionnés	*21*	*538*	*18*	*451*	*-14,3%*	*-16,2%*
Garderies conventionnées	*4*	*62*	*4*	*71*	-	*+14,5%*
Crèches commerciales	*83*	*2055*	*226*	*6791*	*+172,3%*	*+230,5%*
Foyers de jour commerciaux	*8*	*314*	*40*	*635*	*+400,0%*	*+102,2%*
Garderies commerciales	*22*	*365*	*12*	*238*	*-45,5%*	*-34,8%*
Assistants parentaux	368	1606	620	2855	+68,5%	+77,8%
Ensemble des structures de garde	**941**	**24648**	**1406**	**42584**	**+49,4%**	**+72,8%**

** Les services d'éducation et d'accueil pour enfants comprennent les crèches, les foyers de jour, les garderies et les maisons relais.*
*** y compris les antennes (278 en 2009 et 329 en 2012).*
Il existe également des crèches d'entreprise, notamment dans les hôpitaux, les banques et institutions européennes (environ 13 crèches pour un total d'un peu plus de 1000 enfants gardés).

Source :
Ministère de la Famille et de l'Intégration - Service Conciliation Vie familiale et vie professionnelle

Champ :
Résidents et frontaliers

Evolution du nombre de places de garde d'enfants (au sein des services d'éducation et d'accueil pour enfants* et assistants parentaux) de 1992 à 2012**

C.3.2-131

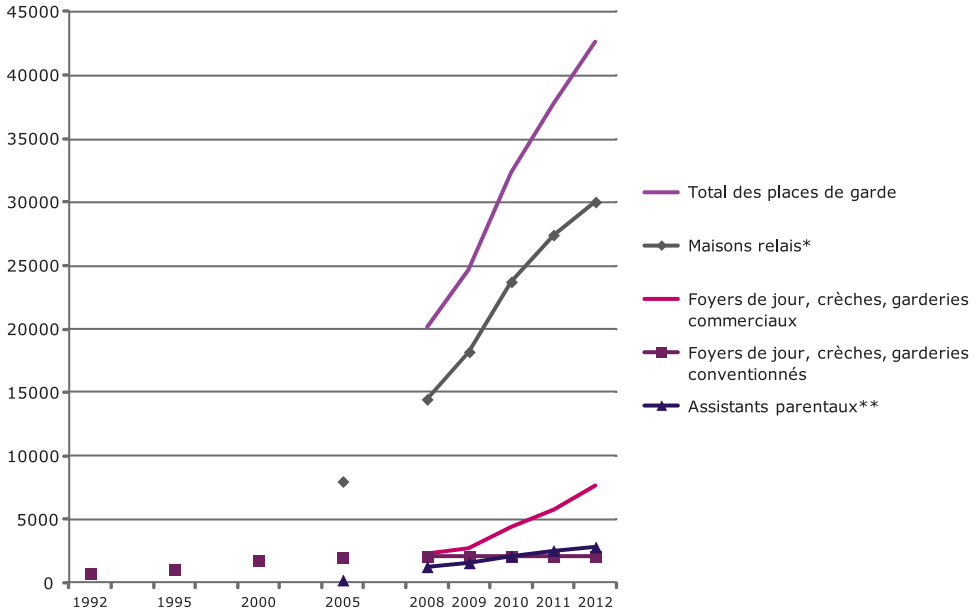

** Les maisons relais existent depuis 2005*

*** Les premiers assistants parentaux ont été agréés en 2003.*

**** Les services d'éducation et d'accueil pour enfants comprennent les crèches, les foyers de jour, les garderies et les maisons relais.*

nd : non disponible

Source :
Ministère de la Famille et de l'Intégration - Service Conciliation Vie familiale et vie professionnelle

Champ :
Résidents et frontaliers

Année	Nombre de places en :					Evolution annuelle en %				
	Maisons relais*	Foyers de jour, crèches, garderies conventionnés	Foyers de jour, crèches, garderies commerciaux	Assistants parentaux**	Total	Maisons relais*	Foyers de jour, crèches, garderies conventionnés	Foyers de jour, crèches, garderies commerciaux	Assistants parentaux**	Total
1992		730	nd							
1995		1093	nd							
2000		1756	nd							
2005	8000	2014	nd	247						
2008	14471	2074	2357	1296	20198					
2009	18204	2104	2734	1606	24648	+25,8%	+1,4%	+16,0%	+23,9%	+22,0%
2010	23718	2059	4425	2138	32340	+30,3%	-2,1%	+61,9%	+33,1%	+31,2%
2011	27401	2069	5793	2570	37833	+15,5%	+0,5%	+30,9%	+20,2%	+17,0%
2012	30007	2058	7664	2855	42584	+9,5%	-0,5%	+32,3%	+11,1%	+12,6%

C.3.2-170

Evolution du nombre de places en Maisons Relais pour Enfants selon que les enfants sont ou non scolarisés entre 2005 et 2012

Source :
Ministère de la Famille et de l'Intégration - Service Conciliation Vie familiale et vie professionnelle

Champ :
Résidents et frontaliers

Année	Enfants non scolarisés	Enfants scolarisés	Ensemble
2005	64	7936	8000
2006	218	10029	10247
2007	326	11425	11751
2008	933	13538	14471
2009	1538	16666	18204
2010	1959	21759	23718
2011	2376	25025	27401
2012	2952	27055	30007

C.3.2-171

Evolution du nombre de structures, d'antennes et de places dans les Maisons Relais selon l'âge des enfants de 2005 et 2012

Source :
Ministère de la Famille et de l'Intégration - Service Conciliation Vie familiale et vie professionnelle

Champ :
Résidents et frontaliers

Structures et places	Enfants non scolarisés (0-3 ans)	Enfants scolarisés (4-12 ans)	Ensemble
Structures			
2005	1	86	87
2006	4	88	92
2007	7	93	100
2008	15	94	109
2009	24	103	110
2010	31	91	122
2011	35	78	113
2012	40	72	112
Antennes			
2005	2	176	178
2006	5	183	188
2007	7	195	202
2008	19	213	232
2009	29	249	278
2010	37	268	305
2011	45	281	326
2012	53	276	329
Places			
2005	64	7936	8000
2006	218	10029	10247
2007	326	11425	11751
2008	933	13538	14471
2009	1538	16666	18204
2010	1959	21759	23718
2011	2376	25025	27401
2012	2952	27055	30007

Evolution du nombre d'assistants parentaux agréés et du nombre d'enfants pouvant être accueillis entre 2003 et 2012

C.3.2-200

Source :
Ministère de la Famille et de l'Intégration - Service Conciliation Vie familiale et vie professionnelle

Champ :
Résidents et frontaliers

Année	Nombre d'assistants parentaux	Nombre d'enfants
2003	18	90
2004	38	181
2005	51	247
2006	73	347
2007	101	437
2008	298	1296
2009	368	1606
2010	464	2138
2011	555	2570
2012	620	2855

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

NOTES METHODOLOGIQUES

Les données sur le Revenu Minimum Garanti (RMG) et les mesures d'insertion du Service National d'Action Sociale (SNAS)

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, un Revenu Minimum Garanti (RMG) a été institué qui confère, dans les conditions fixées par la loi, des moyens d'existence suffisants ainsi que des mesures d'insertion professionnelles et sociales.

Depuis le 1er janvier 2013, le RMG mensuel net est fixé à :

- 1315,31 euros pour une personne seule ou la première personne de la communauté domestique (sont présumées faire partie d'une communauté domestique toutes les personnes qui vivent dans le cadre d'un foyer commun, dont il faut admettre qu'elles disposent d'un budget commun et qui ne peuvent fournir les preuves matérielles qu'elles résident ailleurs) ;

- 1972,96 euros pour une communauté domestique composée de deux adultes.

Pour chaque adulte supplémentaire, le montant de base est augmenté de 376,32 euros.
Pour chaque enfant ayant droit à des allocations familiales qui vit dans la communauté domestique, le montant de base est majoré de 119,57 euros.

Les personnes bénéficiaires du RMG sont tenues de participer à des activités d'insertion professionnelle :
- mesures de formation,
- préparation et recherche d'emploi assistée,
- affectations temporaires indemnisées,
- stages en entreprises.

Le nombre de personnes dispensées des activités d'insertion professionnelle est moins important que celui des personnes dispensées d'inscription à l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi ne signifie pas que la personne soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

La baisse du nombre de ménages touchant uniquement l'indemnité d'insertion est la conséquence de l'augmentation de la tranche immunisable des revenus professionnels pour le calcul du RMG.

Depuis 2007, le changement du découpage des statistiques selon l'origine des versements entraine une rupture de série.

Les données sur le congé parental de la Caisse Nationale de Prestations Familiales (CNPF)

La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du Plan d'Action National 1998 en faveur de l'emploi a introduit la loi portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales. La loi du 22 décembre 2006 y a apporté certaines modifications. Elle accorde, sous certaines conditions légales, à tout parent qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants âgés de moins de 5 ans, un congé parental de 6 mois à plein temps ou 12 mois à temps partiel (indemnisé à hauteur de, respectivement, 1778,31 euros/mois et 889,15 euros/mois par la Caisse Nationale des Prestations Familiales).

Pour plus de détails sur le congé parental : voir l'encadré D.01.01.

Les données sont établies au 31 décembre de l'année concernée.

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.01. Cadre légal

D.01.01. Le congé parental

Le congé parental

La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du Plan d'Action National 1998 (PAN) en faveur de l'emploi a introduit la loi portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales. La loi du 22 décembre 2006 y a apporté certaines modifications.

La loi du 12 février 1999 a pour objet d'accorder, sous certaines conditions légales, à tout parent qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants âgés de moins de 5 ans, un congé parental de 6 mois à plein temps ou 12 mois à temps partiel (indemnisé à hauteur de, respectivement, 1778,31 euros/mois et 889,15 euros/mois par la Caisse Nationale des Prestations Familiales).

Le droit au congé parental est un droit individuel de tout parent salarié, non-salarié ou fonctionnaire.

Pour les parents salariés, le contrat de travail est suspendu pendant la période du congé parental mais retrouvera sa vigueur de plein droit au terme du congé parental. Pendant cette même période, les droits sociaux (assurance maladie, assurance pension via baby-years) sont maintenus, ainsi que les autres droits liés à l'ancienneté et autres avantages que le/la salarié-e avait acquis au début de son congé. Pendant le congé parental, le/la salarié-e est protégé-e, au même titre que la femme enceinte ou ayant accouché, par une interdiction légale de licenciement.

Le congé parental doit être pris en entier et en une seule fois. Sous peine de perdre son congé, un des parents doit prendre son congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil. Ce congé est un droit et l'employeur ne peut pas le refuser si les conditions légales sont remplies.

L'autre parent peut prendre son congé parental jusqu'à l'âge de 5 ans accomplis de l'enfant.

Comme les deux parents ne peuvent pas prendre en même temps le congé parental à plein temps, alors que c'est le cas pour le congé à temps partiel, si les deux parents demandent tous les deux le congé parental, la priorité sera accordée à la mère.

Pour le deuxième congé, l'employeur peut, sous certaines conditions strictement délimitées dans la loi, reporter le congé parental au maximum de 2 mois et, pour les entreprises de moins de 15 salarié-e-s, jusqu'à 6 mois. Un deuxième report n'est plus possible et le congé parental doit obligatoirement être accordé à l'échéance du report.

Les parents élevant seuls leur(s) enfant(s) peuvent prendre leur congé parental jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 5 ans.

Ces mesures permettent aux entreprises d'engager un remplaçant pendant l'absence due au congé de maternité et au congé parental. L'Etat accompagne financièrement l'engagement de demandeurs et demandeuses d'emploi en remplacement d'un congé parental, consécutif ou non à un congé de maternité.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 22 décembre 2006, certaines modifications ont été apportées à la loi sur le congé parental concernant :
- la condition d'occupation et de l'affiliation continue,
- les conditions d'octroi du 2ème congé parental,
- les délais de préavis pour la demande de congé parental :
  - fixation d'un délai pour la demande de congé parental consécutif au congé de maternité,
  - allongement du délai pour la demande de congé parental non consécutif au congé de maternité
- la possibilité de report du congé parental pour les personnes sous contrat d'apprentissage,
- la définition de la durée de travail de référence en ce qui concerne le droit au congé parental,
- la durée de travail autorisée pendant le congé parental à temps partiel,

- les conditions dans lesquelles il peut être mis fin au contrat de travail suite au congé parental et de la procédure y afférente,
- le refus du congé parental par l'employeur,
- le sort du contrat de travail pendant le congé parental :
  - protection contre le licenciement expressément étendue au salarié en congé parental à temps partiel,
  - garantie de réinsertion et maintien du lien avec l'entreprise pendant le congé parental,
- le report du congé parental en cas d'interruption par un nouveau congé de maternité ou d'accueil,
- la prise en compte de l'indemnité du congé parental dans le calcul du RMG,
- la cessation du congé parental en cas de décès de l'enfant ou d'échec de la procédure d'adoption,
- la restitution intégrale des mensualités déjà perçues érigée comme sanction de certaines violations,
- l'indemnité de congé parental, devenant saisissable pour couvrir certaines dépenses effectuées dans l'intérêt de la famille,
- les règles relatives au contrat de travail à durée déterminé conclu pour pourvoir au remplacement d'un salarié en congé parental,
- l'introduction de 2 nouveaux congés parentaux non indemnisés.

La loi du 19 juin 2013[34] a pour objet de transposer la directive 2010/118/UE du Conseil du 8 mars 2010 portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental et abrogeant la directive 96/34/CE. L'accord révisé prolonge d'un mois le congé parental auquel ont droit les travailleurs des deux sexes en faisant passer la durée minimale du congé parental de 3 mois à 4 mois. Par ailleurs, l'accord apporte d'autres améliorations ayant pour objet de faciliter le retour au travail après le congé parental en octroyant aux salariés le droit de demander l'assouplissement de leurs conditions de travail. Les salariés ont désormais le droit de demander à leur employeur, dès leur retour d'un congé parental, un aménagement de leur horaire et/ou de leur rythme de travail pendant une période déterminée ne pouvant pas dépasser une année après la date fixée pour leur retour dans l'entreprise.

[34] *Loi du 19 juin 2013 portant modification*
– du Code du Travail
– de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat et
– de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.
Publiée au Mémorial A, du 24 juin 2013, page 1566.

D.1.1-100

Evolution du nombre de congés parentaux en cours au 31 décembre de l'année en fonction du type de congé et par sexe entre 2002 et 2012

Source :
Caisse Nationale des Prestations Familiales

Champ :
Résidents et frontaliers

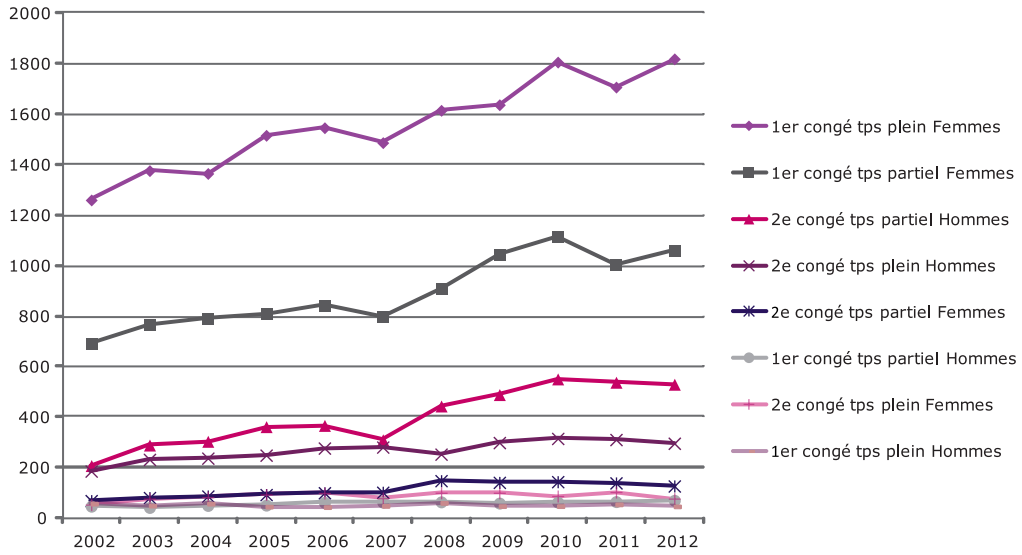

Evolution du nombre de congés parentaux en cours au 31 décembre de l'année en fonction du type de congé et par sexe entre 2002 et 2012

D.1.1-100

Source :
Caisse Nationale des Prestations Familiales

Champ :
Résidents et frontaliers

Année et type de congé	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1er congé parental à temps plein						
2002	57	1260	1317	4,3	95,7	100,0
2005	45	1516	1561	2,9	97,1	100,0
2010	47	1806	1853	2,5	97,5	100,0
2011	54	1707	1761	3,1	96,9	100,0
2012	46	1819	1865	2,5	97,5	100,0
1er congé parental à temps partiel						
2002	47	691	738	6,4	93,6	100,0
2005	51	809	860	5,9	94,1	100,0
2010	63	1115	1178	5,3	94,7	100,0
2011	65	1004	1069	6,1	93,9	100,0
2012	70	1060	1130	6,2	93,8	100,0
2ème congé parental à temps plein						
2002	186	53	239	77,8	22,1	100,0
2005	249	93	342	72,8	27,2	100,0
2010	315	87	402	78,4	21,6	100,0
2011	311	103	414	75,1	24,9	100,0
2012	296	77	373	79,4	20,6	100,0
2ème congé parental à temps partiel						
2002	208	69	277	75,1	24,9	100,0
2005	362	93	455	79,6	20,4	100,0
2010	551	144	695	79,3	20,7	100,0
2011	538	139	677	79,5	20,5	100,0
2012	530	127	657	80,7	19,3	100,0
Ensemble des congés						
2002	498	2073	2571	19,4	80,6	100,0
2005	707	2511	3218	22,0	78,0	100,0
2010	976	3152	4128	23,6	76,4	100,0
2011	968	2953	3921	24,7	75,3	100,0
2012	942	3083	4025	23,4	76,6	100,0

D.1.1-110

Répartition des indemnités pour congé parental par type de congé et par sexe au 31 décembre 2012

Source :
Caisse Nationale des Prestations Familiales

Champ :
Résidents et frontaliers

Type de congé	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Premier congé									
- Plein-temps	46	1819	1865	2,5	97,5	100,0	39,7	63,2	62,3
- Mi-temps	70	1060	1130	6,2	93,8	100,0	60,3	36,8	37,7
Ensemble premier congé	**116**	**2879**	**2995**	**3,9**	**96,1**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Deuxième congé									
- Plein-temps	296	77	373	79,4	20,6	100,0	35,8	37,7	36,2
- Mi-temps	530	127	657	80,7	19,3	100,0	64,2	62,3	63,8
Ensemble deuxième congé	**826**	**204**	**1030**	**80,2**	**19,8**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Tous congés									
- Plein-temps	342	1896	2238	15,3	84,7	100,0	36,3	61,5	55,6
- Mi-temps	600	1187	1787	33,6	66,4	100,0	63,7	38,5	44,4
Ensemble des congés	**942**	**3083**	**4025**	**23,4**	**76,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

D.1.1-120

Répartition des bénéficiaires du congé parental selon le type de congé et le lieu de résidence au 31 décembre 2012

Source :
Caisse Nationale des Prestations Familiales

Champ :
Résidents et frontaliers

Pays de résidence	Temps plein	Temps partiel	Ensemble
Luxembourg	52,4	64,9	58,0
France	25,4	16,2	21,3
Belgique	10,2	12,3	11,1
Allemagne	12,0	6,6	9,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.01. Cadre légal

D.01.02. Le congé pour raisons familiales

Le congé pour raisons familiales

En même temps que le congé parental, la loi du 12 février 1999 a introduit un congé pour raisons familiales.

Peut prétendre au congé pour raisons familiales, l'assuré ayant à charge un enfant, âgé de moins de 15 ans accomplis, nécessitant en cas de maladie grave, d'accident ou d'autre raison impérieuse de santé la présence de l'un de ses parents. Est considéré comme enfant à charge, l'enfant pour lequel les allocations familiales sont accordées. La durée du congé pour raisons familiales ne peut pas dépasser deux jours par enfant et par an.

La durée du congé pour raisons familiales peut être prorogée, sur avis conforme du contrôle médical de la sécurité sociale, pour les enfants atteints d'une maladie ou d'une déficience d'une gravité exceptionnelle. Sont définies comme telles les affections cancéreuses en phase évolutive, les pathologies entraînant une hospitalisation en secteur aigu d'une durée dépassant deux semaines consécutives.

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.01. Cadre légal

D.01.03. La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue

L'INFPC, l'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue, est un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. Sa mission vise à promouvoir la formation continue à travers trois axes d'activités. Il guide les entreprises qui sollicitent l'aide publique à la formation en leur fournissant un service d'information et d'accompagnement. Il gère et anime le portail lifelong-learning.lu, le site luxembourgeois de référence en matière de formation continue (plateforme de contact entre demandeurs et offreurs de formation, 5 645 formations, 118 offreurs de formation adhérents). Ce portail centralise également l'information sur la formation : actualité, droit, pratiques, environnement de la formation. Enfin, l'INFPC mène des travaux de veille et de développement en matière de formation à travers l'Observatoire de la formation. Cet observatoire répond à la volonté du gouvernement et des partenaires sociaux de bâtir une connaissance statistique fine et de produire des analyses qualitatives fiables en matière de formation.

Chaque année, l'INFPC produit le Répertoire des offreurs de formation, publication destinée à tous les actifs en quête de formation et aux professionnels de l'emploi et de la formation (245 offreurs de formation actifs au Luxembourg, 118 membres du portail lifelong-learning.lu). Ce répertoire est consultable dans une version mise à jour chaque semaine sur le portail lifelong-learning.lu : http://www.lifelong-learning.lu

L'éducation et la formation tout au long de la vie recouvrent toute « activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les capacités, les compétences et /ou qualifications, dans une perspective personnelle, sociale et /ou professionnelle. » – *Source : Cedefop, Glossaire La qualité dans l'enseignement et la formation, 2011.*

Plusieurs acteurs œuvrent sur l'échiquier de la formation professionnelle continue au Luxembourg :
- Les initiateurs ou promoteurs, c'est-à-dire l'Etat, les Partenaires sociaux et l'INFPC.
- Les organisateurs, tels que les services et administrations de l'Etat (MENFP, SFA, CLL, SFP, CNFPC, ADEM, INAP, Université du Luxembourg), les communes, les organes de formation des chambres professionnelles (LSC, LLLC, Centre de qualification de la Chambre des métiers, Cefos), les organismes sectoriels (IFBL, IFSB, ILFMC, CFPC), les centres de recherches (CRP-HT, CRP-GL, CRP-Santé, CEPS/INSTEAD), l'Université, les organes de formation mixtes (OLAP, EST, IFES, IFS) et les offreurs de formation privés.
- Les publics, tels que les salarié-e-s du secteur privé, les agents de la Fonction publique, les non-salarié-e-s (travailleurs indépendants, professions libérales), les demandeurs-ses d'emploi et les personnes privées.

Depuis l'instauration de la législation ayant pour objet le développement de la formation professionnelle continue, l'entreprise constitue le lieu privilégié et institutionnalisé d'**accès collectif** à la formation professionnelle continue et de sa mise en œuvre. Le plan de formation est devenu l'outil de management incontournable matérialisant la politique de formation de l'entreprise. Les salarié-e-s sont ainsi impliqués collectivement dans le développement économique et social de l'entreprise. Du **point de vue individuel**, le/la salarié-e doit savoir qu'il est désormais confronté à l'impérieuse nécessité de prendre en main son destin professionnel. Sa réussite professionnelle, voire privée, est en grande partie conditionnée par l'investissement qu'il va consentir à son développement personnel.

La législation a créé un cadre légal favorisant, à la fois, l'accès collectif et l'accès individuel à la formation professionnelle continue. Celui-ci est possible notamment par les mesures actuelles suivantes *en faveur de l'emploi* :
- **l'aménagement personnel du temps de travail** pour suivre temporairement des formations, dans le cadre d'un règlement d'horaire mobile dans le respect des besoins de service et des désirs justifiés des autres salarié-e-s,
- le **congé sans solde pour formation** pour s'investir dans une action de formation,
- le **congé individuel de formation** pour suivre des formations à titre individuel en conservant son salaire,

- le **congé jeunesse** pour permettre aux responsables d'activités pour jeunes de participer à des formations en conservant leur salaire,
- la **validation des acquis** pour les études universitaires, les formations relatives aux professions de santé sanctionnées par l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur, les certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique (EST), les brevets de niveau supérieur à l'EST et le brevet de maîtrise,
- le **congé linguistique** pour apprendre le luxembourgeois,
- les autres mesures, comme la déductibilité fiscale.

L'Etat luxembourgeois soutient l'effort de formation des entreprises à travers 2 types d'aide :
- le cofinancement de la formation d'un montant de 20% du montant annuel investi
- les subsides pour cours de luxembourgeois en récupérant une partie des frais.

Diverses sources de financement spécifiques aux formations suivies ou au public visé sont proposées : déductibilité fiscale, aides financières pour études supérieures, bourses européennes, aide à la naturalisation.

Le règlement grand-ducal du 30 mars 2006 portant déclaration d'obligation générale d'un accord en matière de dialogue social interprofessionnel relatif à l'accès individuel à la formation professionnelle continue a institué un **congé sans solde pour formation** permettant au bénéficiaire de se défaire temporairement de ses engagements professionnels afin de pouvoir suivre une formation professionnelle. La durée cumulée des congés sans solde par salarié est fixée à deux années par employeur au maximum.
La loi du 24 octobre 2007 portant création d'un **congé individuel de formation** permet à tout salarié-e ou travailleur-se indépendant-e ou exerçant une profession libérale, de bénéficier de 80 jours de congé formation pour participer à des cours, se préparer et participer à des examens, rédiger des mémoires, ou accomplir tout autre travail en relation avec une formation éligible. Sont éligibles les formations offertes soit au Luxembourg, soit à l'étranger par : les chambres professionnelles, les associations privées agrées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle et les institutions bénéficiant du statut d'école publique ou privée reconnu par les autorités publiques.
La loi du 17 février 2009 introduit un **congé linguistique** et modifie le code du travail pour apprendre ou perfectionner ses connaissances du luxembourgeois. La durée du congé linguistique ne peut pas dépasser 200 heures.
Le règlement grand-ducal du 11 janvier 2010 porte sur l'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour la **délivrance des brevets, diplômes et certificats** prévue au chapitre V de la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle.
La loi du 26 juillet 2010 modifiant la loi modifiée du 22 juin 2000 concerne **l'aide financière de l'Etat pour études supérieures**. Sont éligibles les étudiants qui sont inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et les élèves du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique qui ont été autorisés à suivre leur enseignement scolaire à l'étranger. Le participant doit être luxembourgeois ou membre de famille d'un ressortissant luxembourgeois et être domicilié au Grand-Duché de Luxembourg, ou être ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat en qualité de travailleur salarié ou non salarié ou membre de famille de l'une des catégories précédentes, ou avoir obtenu le statut de résident de longue durée.
La loi du 21 juillet 2012 modifiant la loi modifiée du 1er décembre 1992 crée un **établissement public** pour le développement de la formation professionnelle continue et fixe les **cadres du personnel** des Centres de formation professionnelle continue.
La loi du 19 juillet 2013 modifiant la loi modifiée du 22 juin 2000 concernant **l'aide financière de l'Etat pour études supérieures** permet aux étudiants ne résidant pas au Grand-Duché de bénéficier de cette aide à condition qu'il soit enfant d'un travailleur salarié ressortissant de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'Accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération suisse employé au Luxembourg, et que ce travailleur ait été employé au Luxembourg pendant une durée ininterrompue d'au moins cinq ans au moment de la demande de l'aide financière pour études supérieures par l'étudiant.

Source : www.lifelong-learning.lu

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.01. Cadre légal

D.01.04. Les actions positives

Les actions positives

Les actions positives dans le secteur privé

On entend par actions positives dans le secteur privé un ensemble de mesures en faveur de l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes dans les entreprises du secteur privé. Cet ensemble de mesures positives est mis en œuvre dans le cadre de la politique d'égalité des femmes et des hommes et du gender mainstreaming poursuivi par le gouvernement.

Une convention conclue entre l'Etat et l'entreprise définit le cadre et les conditions de collaboration pour l'élaboration d'un projet d'actions positives. Seules les entreprises du secteur privé sont visées. Les actions positives ont en principe un caractère volontaire.

La réalisation d'un projet d'actions positives comporte plusieurs phases : une phase préparatoire précédant la signature de la convention, une phase d'analyse de la situation des femmes et des hommes dans l'entreprise grâce à une enquête auprès du personnel, une phase d'élaboration du plan d'actions positives, une phase de mise en œuvre de ce plan et une phase d'évaluation et de suivi de l'agrément ministériel.

Les actions positives dans le secteur public

Pour promouvoir l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans le secteur public, le ministère de l'Egalité des chances a lancé en 2011, en partenariat avec le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, une action de sensibilisation auprès des agents de l'Etat.

Comme dans le secteur privé où des entreprises participent depuis une dizaine d'années au programme proposé par le ministère de l'Egalité des chances, les administrations sont appelées à participer à une action positive. Quatre administrations ont déjà participé à cette première initiative.

L'instrument Logib-Lux pour l'égalité de salaire

Au Luxembourg, l'égalité de salaire est garantie par règlement grand-ducal du 10 juillet 1974 relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Ce règlement précise que les femmes et les hommes ont droit à un salaire égal pour un travail égal ou de valeur égale. Néanmoins, l'égalité de droit ne correspond pas à la réalité vécue par les femmes et les hommes salariés dans le monde du travail. Les raisons de cet écart sont multiples et souvent difficiles à détecter. Souvent, cet écart ne trouve pas d'explication objective.

En 2009, le Ministère de l'Egalité des chances a présenté en collaboration avec le STATEC un outil destiné aux entreprises pour déterminer d'éventuelles inégalités de salaire entre femmes et hommes dans l'entreprise. Cet outil – Logib-Lux – est un instrument d'évaluation de l'égalité salariale destiné aux entreprises avec plus de 50 salarié-e-s qui permet d'analyser si une entreprise garantit ou non l'égalité de salaires entre femmes et hommes, c'est-à-dire, un salaire égal pour un travail égal ou de même valeur.

Le prix de l'Egalité des femmes et des hommes en Entreprises

Le Prix de l'égalité des femmes et des hommes en entreprise est accordé à la meilleure action positive de l'année et pour une année seulement. La sélection des entreprises candidates est faite par le Comité des Actions positives sous la présidence du Ministère de l'Egalité des chances. Le réseau qui en découle regroupe toutes les entreprises ayant reçu le Prix Féminin de l'entreprise/Prix Egalité pour entreprises depuis 1993. La majorité de ces entreprises ont également été subventionnées pour des actions positives.

DivBiz - Diversity in Business

Sur initiative du Ministère de l'Egalité des chances, un réseau regroupant une série d'acteurs ayant tous une fonction-clé dans le monde du travail a été créé. Il s'est donné comme but de promouvoir la diversité en termes de genre à tous les postes de responsabilité au sein des entreprises commerciales et industrielles.

Le réseau des femmes ambassadrices FEALU (Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg)

Suite à un appel d'offre lancé par la Commission Européenne dans le cadre du projet FAME (Femmes Ambassadrices de l'Entrepreneuriat) en février 2010, la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise (FFCEL), en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, a pris la décision de participer à l'initiative et de créer le réseau FEALU (Réseau Européen des Femmes Ambassadrices du Luxembourg). Soutenu par le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme, le Ministère de l'Egalité des Chances et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, ce réseau a pour vocation de promouvoir, encourager et développer l'entrepreneuriat au féminin au Grand-Duché du Luxembourg. Le rôle des ambassadrices de l'entrepreneuriat est notamment de susciter des vocations et d'aiguiller d'autres femmes dans leurs parcours professionnels afin de les aider à se lancer dans la création d'une entreprise.

Luxembourg pionnières

Ce projet lancé en 2011 est né de la coopération entre l´a.s.b.l. "Maison du Coaching, Mentoring et Consulting", le ministère de l´Economie et du Commerce extérieur, la Ville d´Esch-sur-Alzette et la banque ING Luxembourg.

Il s'agit d'une structure d'accompagnement et d'hébergement spécifiquement dédiée aux femmes créatrices d'entreprise. Les consultant(e)s de l'incubateur assurent l'accompagnement durant tout le parcours de pré-incubation puis en incubation (entretiens individuels avec des experts et des coachs professionnels où toutes les composantes du projet de création ainsi que les forces et faiblesses de chaque créatrice sont prises en considération). Pendant la période d´incubation (d´une durée de 3 à 5 ans), toujours accompagnée, la future cheffe d'entreprise va s'armer pour conduire le développement de sa société de façon pérenne.

Female Board Pool

Il s'agit d'une plate-forme d'échanges pour postes de haut niveau.
Déjà opérationnelle en Suisse, la "Female Board Pool" est une bourse de contacts dont l'objectif est de permettre aux entreprises de recourir à un réservoir de femmes à haut niveau professionnel, notamment pour des postes dans les conseils d'administration.

Banque de données Expertisa

Le Cid Femmes et Genre, en concertation avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg appelle les femmes possédant une expertise dans un domaine précis à s'inscrire dans la nouvelle banque de données Expertisa. Ce répertoire de femmes expertes vise à mieux les faire connaître et à intervenir plus souvent en public. Expertisa est un projet soutenu par le ministère de l'Egalité des chances et se présentera sous forme d'une banque de données à consulter via le site Internet www.expertisa.lu disponible à toux ceux qui recherchent une personne ayant une certaine expertise pour des débats publics ou médiatiques.

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.01. Les mesures initiées dans le cadre des programmes européens

Les mesures initiées dans le cadre des programmes européens

Plusieurs associations œuvrent en faveur de l'insertion ou de la réinsertion des femmes. Voici la présentation de quelques-unes d'entre elles financées en partie par des programmes européens.

L'association «Femmes en Détresse a.s.b.l.»

«Femmes en Détresse a.s.b.l.» a été fondée en 1979. Dans son article 2, l'association est définie ainsi : «L'association a pour objet la création, le développement et la gestion des maisons pour femmes en détresse dans le but d'offrir aux femmes et à leurs enfants une protection efficace contre la violence de l'homme. Elle doit contribuer à améliorer la condition de vie des femmes, notamment en les aidant à s'intégrer à la vie économique et sociale et en leur garantissant une aide psychologique, juridique et sociale dans la mesure du possible».
L'une des actions de l'a.s.b.l. « Femmes en Détresse » est le NAXI, un centre d'insertion professionnelle par la formation pour femmes majeures à la recherche d'un emploi inscrites à l'Agence pour le Développement de l'Emploi. Ses activités sont financées par une convention entre Femmes en détresse a.s.b.l. et le Ministère du travail et de l'emploi et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. L'objectif principal du projet consiste dans la (ré)insertion directe et de façon durable des femmes sur le marché de l'emploi régulier par une optimisation du profil professionnel et des chances d'embauche du public-cible.
Le NAXI s'adresse à toutes les femmes ayant interrompu leur carrière professionnelle (raison privée ou familiale) et/ou désirant actualiser leur formation scolaire et/ou professionnelle et n'ayant pas de projet professionnel précis.
Les formations proposées par le NAXI sont les suivantes :
- assistance aux personnes ;
- le projet professionnel ;
- le service client et vente ;
- les clés de la réussite ;
- l'atelier lavage et repassage

L'association «Cid-Femmes a.s.b.l.»

L'objectif du Centre d'information et de documentation des femmes « Thers Bodé » (Cid-femmes) est de sensibiliser l'opinion publique aux injustices persistantes à l'égard des femmes et des filles et de lutter contre les discriminations basées sur le sexe. L'association subventionnée par le Ministère de l'Egalité des chances, le Ministère de la Culture et la Ville de Luxembourg, s'investit pour la promotion du travail culturel et scientifique des femmes.
Cette association fut l'initiatrice en 2002 du « Girls' Day » (GD) qui vise à promouvoir la diversification des choix professionnels chez les filles et jeunes femmes fréquentant l'enseignement post primaire. Ainsi, le GD leur permet de découvrir durant une journée des métiers et professions encore trop souvent considérées comme atypiques pour les femmes. Il s'agit en particulier des professions et métiers du secteur technique, de l'artisanat technique et des nouvelles technologies de communication. Le Cid-Femmes a assumé le travail de coordination et d'organisation du projet avec d'autres organisations et institutions, comme le Service à l'Egalité des chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les syndicats, les fédérations et chambres professionnelles, les organisations patronales et les écoles post primaires et en particulier les SPOS. Actuellement la presque totalité des établissements post primaires participe activement au GD. Le GD est cofinancé par le FSE et les autorités nationales, à savoir le Ministère de l'Egalité des chances et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. En 2011, le Cid-Femmes s'est retiré de la coordination du GD pour pouvoir consacrer du temps et de l'énergie à d'autres projets. Depuis, la coordination du GD est assurée par le service d'orientation professionnel et les acteurs habituels.

L'association «Initiativ Rëm Schaffen »

L'Initiativ Rëm Schaffen a.s.b.l. (Initiative Re-travailler) a été fondée en 1988. Le premier bureau de consultation a ouvert ses portes en août 1989 à Luxembourg-Stadtgrund. Depuis 1996, l'IRS a

signé une convention avec le Ministère de l'Egalité des chances. De 1995 à 1999, l'IRS a également été subventionnée par le Ministère du Travail et de l'Emploi ainsi que par le Fonds Social Européen. Aujourd'hui, l'IRS est soutenue par le FSE, le Ministère de l'Egalité des chances, le Ministère du travail et de l'emploi, la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Ville d'Ettelbrück.
L'« Initiativ Rëm Schaffen» s'adresse aux femmes qui cherchent à (ré)intégrer le marché de l'emploi. Elle soutient les femmes lors de l'orientation professionnelle, les conseille sur les possibilités du marché de l'emploi, répond à toutes leurs questions par rapport à la recherche d'un emploi et les informe sur les spécificités du droit du travail.
A côté des consultations individuelles, divers séminaires, des ateliers d'initiation et des stages pratiques en entreprise sont organisés, ainsi que certaines formations :
- formation de secrétaire médical ;
- formation de secrétaire au cabinet d'avocat.

L'association «Zarabina a.s.b.l. - Initiativen fir Fraën»

L'association a pour objet la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes, notamment par le développement d'activités visant l'insertion socio-professionnelle des femmes.
Dans ce contexte, «ZARABINA a.s.b.l. - Initiativen fir Fraën» a réalisé un projet dénommé «Egalité des chances pour femmes dans l'emploi et la formation professionnelle». Ce projet pilote a bénéficié du soutien du Fonds Social Européen, du Fonds pour l'Emploi et des Communes de Clemency, Dudelange, Esch/Alzette, Roeser et Steinfort, dans le cadre du programme communautaire Objectif III FSE (2000 - 2006).
Aujourd'hui, l'association bénéficie des soutiens du Ministère du travail et de l'emploi, du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ainsi que des communes d'Esch-sur-Alzette, de Dudelange, de Roeser et de Steinfort.
La formation continue « EDV-Assistantin mit Schwerpunkt kaufmännisch Tätigkeiten» a été organisée pour la 11ème fois et couvre un domaine qui offre beaucoup de débouchés pour les femmes avec une vraie demande sur le terrain.
L'a.s.b.l. offre également des formations de 3 mois ciblées sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM âgés de plus de 45 ans (formation financée dans un premier temps à 45% par l'Union européenne).

Caritas

Le projet **VALIflex** (Validation des acquis de l'Expérience et Formation flexible, 2011-2013) fait suite aux projets **FORMAflex** (Formation pour personnel de structures de garde flexibles, 2009-2010), **FOGAflex** (2001-2004) et **QUALIflex** (2005-2008) qui prévoyaient déjà une formation dans le domaine de l'accueil des enfants pour des personnes souhaitant réintégrer le marché de l'emploi. Ces projets s'inscrivent dans le programme européen **EQUAL** de lutte contre les discriminations et ont bénéficié d'un cofinancement du Fonds Social Européen et du Ministère du Travail et de l'Emploi pour la contrepartie nationale.
Les résultats des deux premiers projets furent positifs puisque le taux de personnes ayant trouvé un emploi suite à ces formations est de l'ordre de 65 %. Ces personnes travaillent actuellement en tant qu'aide-éducateur ou aide-éducatrice dans des foyers de jour, crèches ou surtout dans les maisons relais.
L'objectif du projet est de qualifier les personnes cherchant du travail dans le domaine de la garde d'enfants professionnelle et d'accroître ainsi leurs chances de trouver un emploi. L'objectif est également d'augmenter l'estime de soi et la motivation des participants et ainsi créer une dynamique de demandeurs d'emploi pour trouver un nouvel emploi.
En 2012, deux formations ont eu lieu.

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

D.02.02.01 Le Revenu Minimum Garanti

D.2.2.1-100

Evolution du nombre de membres de ménages bénéficiant du RMG par sexe entre 1996 et 2012

Source :
SNAS

Champ :
Résidents

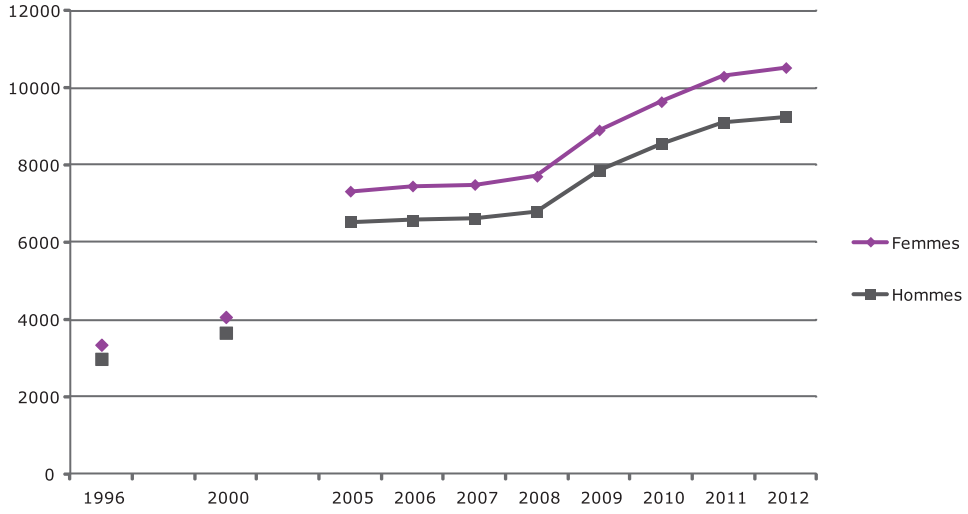

Evolution du nombre de membres de ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe entre 1996 et 2012

D.2.2.1-100

Année et origine du versement	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Uniquement l'indemnité d'insertion						
1996	245	95	340	72,1	27,9	100,0
2000	545	319	864	63,1	36,9	100,0
2005	265	188	453	58,5	41,5	100,0
2010	375	215	590	63,6	36,4	100,0
2011	434	258	692	62,7	37,3	100,0
2012	416	221	637	65,3	34,7	100,0
Alloc complémentaire RMG d'un office social						
1996	75	98	173	43,4	56,6	100,0
2000	35	14	49	71,4	28,6	100,0
2005	9	5	14	64,3	35,7	100,0
Alloc. complémentaire RMG du FNS						
1996	2674	3166	5840	45,8	54,2	100,0
2000	3091	3745	6836	45,2	54,8	100,0
2005	6267	7141	13408	46,7	53,3	100,0
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suivant Art. 13.3)*						
2007	134	133	267	50,2	49,8	100,0
2008	104	129	233	44,6	55,4	100,0
2009	118	125	243	48,6	51,4	100,0
2010	117	147	264	44,3	55,7	100,0
2011	99	131	230	43,0	57,0	100,0
2012	107	113	220	48,6	51,4	100,0
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG*						
2007	6301	7237	13538	46,5	53,5	100,0
2008	6504	7440	13944	46,6	53,4	100,0
2009	7426	8586	16012	46,4	53,6	100,0
2010	8084	9289	17373	46,5	53,5	100,0
2011	8589	9922	18511	46,4	53,6	100,0
2012	8732	10201	18933	46,1	53,9	100,0
Ensemble						
1996	2994	3359	6353	47,1	52,9	100,0
2000	3671	4078	7749	47,4	52,6	100,0
2005	6541	7334	13875	47,1	52,9	100,0
2010	8576	9651	18227	47,1	52,9	100,0
2011	9122	10311	19433	46,9	53,1	100,0
2012	9255	10535	19790	46,8	53,2	100,0

** à partir de 2007, le découpage des statistiques a changé.*

Source : SNAS

Champ : Résidents

D.2.2.1-110

Source :
SNAS

Champ :
Résidents

Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe au 31 décembre 2012

Membres d'un ménage :	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
… bénéficiant uniquement de l'indemnité d'insertion	416	221	637	65,3	34,7	100,0	4,5	2,1	3,2
… bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	107	113	220	48,6	51,4	100,0	1,2	1,1	1,1
… bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	8732	10201	18933	46,1	53,9	100,0	94,3	96,8	95,7
Ensemble	**9255**	**10535**	**19790**	**46,8**	**53,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

D.2.2.1-120

Source :
SNAS

Champ :
Résidents

Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG par âge et par sexe au 31 décembre 2012

Age des membres des ménages	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 18 ans	2968	2853	5821	51,0	49,0	100,0	32,1	27,1	29,4
18-24 ans	684	696	1380	49,6	50,4	100,0	7,4	6,6	7,0
25-29 ans	392	574	966	40,6	59,4	100,0	4,2	5,4	4,9
30-34 ans	588	763	1351	43,5	56,5	100,0	6,4	7,2	6,8
35-39 ans	654	843	1497	43,7	56,3	100,0	7,1	8,0	7,6
40-44 ans	760	919	1679	45,3	54,7	100,0	8,2	8,7	8,5
45-49 ans	822	883	1705	48,2	51,8	100,0	8,9	8,4	8,6
50-54 ans	742	725	1467	50,6	49,4	100,0	8,0	6,9	7,4
55-59 ans	612	630	1242	49,3	50,7	100,0	6,6	6,0	6,3
Plus de 60 ans	1033	1649	2682	38,5	61,5	100,0	11,2	15,7	13,6
Ensemble	**9255**	**10535**	**19790**	**46,8**	**53,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG selon la composition familiale du ménage et par sexe de l'attributaire au 31 décembre 2012

D.2.2.1-130

Source : SNAS

Champ : Résidents

Composition familiale du ménage	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Un adulte sans enfant	2850	2758	5608	50,8	49,2	100,0	62,3	50,9	56,1
Un adulte avec 1 ou plusieurs enfants	116	1643	1759	6,6	93,4	100,0	2,5	30,3	17,6
Deux adultes sans enfants	634	301	935	67,8	32,2	100,0	13,9	5,6	9,4
Deux adultes avec un ou plusieurs enfants	912	667	1579	57,8	42,2	100,0	19,9	12,3	15,8
Trois adultes et plus sans enfant	16	11	27	59,3	40,7	100,0	0,3	0,2	0,3
Trois adultes et plus avec enfants	23	15	38	60,5	39,5	100,0	0,5	0,3	0,4
Autres	23	20	43	53,5	46,5	100,0	0,5	0,4	0,4
Ensemble	**4574**	**5415**	**9989**	**45,8**	**54,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour l'inscription auprès de l'ADEM par sexe au 31 décembre 2012

D.2.2.1-140

Source : SNAS

Champ : Résidents

Dispenses inscription ADEM	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Non-dispensés	763	703	1466	52,0	48,0	100,0	8,2	6,7	7,4
Travailleurs handicapés	57	34	91	62,6	37,4	100,0	0,6	0,3	0,5
Dispensés	8435	9798	18233	46,3	53,7	100,0	91,1	93,0	92,1
Total	**9255**	**10535**	**19790**	**46,8**	**53,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Raisons des dispenses :									
Bénéficiaires en âge scolaire	3291	3103	6394	51,5	48,5	100,0	39,0	31,7	35,1
Age élevé du bénéficiaire	708	1271	1979	35,8	64,2	100,0	8,4	13,0	10,9
Incapacité permanente ou transitoire	1461	1734	3195	45,7	54,3	100,0	17,3	17,7	17,5
Enfants à élever ou personne à soigner	8	172	180	4,4	95,6	100,0	0,1	1,8	1,0
En instance	594	787	1381	43,0	57,0	100,0	7,0	8,0	7,6
Occupation professionnelle	1150	873	2023	56,8	43,2	100,0	13,6	8,9	11,1
Membres non-bénéficiaires	527	434	961	54,8	45,2	100,0	6,2	4,4	5,3
Dispenses pour dépassement plafond	214	1012	1226	17,5	82,5	100,0	2,5	10,3	6,7
Autres	482	412	894	53,9	46,1	100,0	5,7	4,2	4,9
Total des dispenses	**8435**	**9798**	**18233**	**46,3**	**53,7**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

D.2.2.1-150

Source : SNAS

Champ : Résidents

Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour les activités d'insertion professionnelle par sexe au 31 décembre 2012

Dispenses activités d'insertion professionnelle	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Non-dispensés	1076	942	2018	53,3	46,7	100,0	11,6	8,9	10,2
Dispensés	8179	9593	17772	46,0	54,0	100,0	88,4	91,1	89,8
Total	**9255**	**10535**	**19790**	**46,8**	**53,2**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
Raisons des dispenses :									
Bénéficiaires en âge scolaire	3291	3103	6394	51,5	48,5	100,0	40,2	32,3	36,0
Age élevé du bénéficiaire	704	1270	1974	35,7	64,3	100,0	8,6	13,2	11,1
Incapacité permanente ou transitoire	1169	1480	2649	44,1	55,9	100,0	14,3	15,4	14,9
Travailleurs handicapés	17	12	29	58,6	41,4	100,0	0,2	0,1	0,2
Enfant(s) à élever ou personne(s) à soigner	9	170	179	5,0	95,0	100,0	0,1	1,8	1,0
En instance	603	793	1396	43,2	56,8	100,0	7,4	8,3	7,9
Occupation professionnelle	1158	897	2055	56,4	43,6	100,0	14,2	9,4	11,6
Membres non-bénéficiaires	527	434	961	54,8	45,2	100,0	6,4	4,5	5,4
Dispenses pour dépassement plafond	214	1015	1229	17,4	82,6	100,0	2,6	10,6	6,9
Autres	487	419	906	53,8	46,2	100,0	6,0	4,4	5,1
Total des dispenses	**8179**	**9593**	**17772**	**46,0**	**54,0**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Répartition des participants aux mesures d'insertion organisées par le SNAS selon le type de mesure par sexe au 31 décembre 2012

D.2.2.1-160

Type d'activité d'insertion	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Affectations temporaires indemnisées	574	450	1024	56,1	43,9	100,0	63,8	55,5	59,8
Stages en entreprise	179	188	367	48,8	51,2	100,0	19,9	23,2	21,4
Contrats subsidiés suivant article 13.3*	147	173	320	45,9	54,1	100,0	16,3	21,3	18,7
Total	**900**	**811**	**1711**	**52,6**	**47,4**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

** Article 13, alinéa 3 : Cet article dispose que le Fonds national de solidarité peut participer aux frais de personnel occasionnés par l'engagement d'un bénéficiaire de l'indemnité d'insertion par une entreprise privée ou un organisme non marchand, à l'exclusion de l'Etat et des communes, moyennant un contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée. La participation porte sur un montant qui ne peut dépasser le salaire social minimum pour une personne adulte non qualifiée et la durée de cette subvention est limitée au maximum à 36 mois, voire à 42 mois en cas d'un engagement d'une personne du sexe sous-représenté.*

Source :
SNAS

Champ :
Résidents

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

D.02.02.02. Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM

Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM

Ces mesures sont proposées par l'Agence pour le Développement de l'emploi. On y distingue : les aides financières, les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, les mesures en faveur des personnes âgées de plus de 30 ans et d'autres mesures non réservées à un groupe spécifique de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, l'ADEM dispose d'un service de l'emploi féminin spécifique pour les femmes.

Les aides financières

On y distingue :

1. L'indemnisation du chômage complet
En cas de cessation des relations d'emploi le travailleur sans emploi a droit à l'octroi d'une indemnité de chômage complet pourvu qu'il réponde aux conditions d'admission fixées par la loi.

2. L'occupation temporaire indemnisée
Sur proposition du Ministre du travail et de l'emploi, le Gouvernement en conseil peut décider l'organisation de travaux d'utilité publique destinés à l'occupation des demandeurs d'emploi indemnisés. Le service Placement fournira plus de renseignements.

3. Les aides à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée
Le fonds pour l'emploi rembourse aux employeurs du secteur privé les parts employeurs et assuré des cotisations de sécurité sociale à condition qu'ils engagent des chômeurs âgés ou de longue durée, indemnisés ou non.

4. Les aides à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi
Le fonds pour l'emploi peut accorder une indemnité pour frais de déplacement dans le cas où le bénéficiaire réside en territoire luxembourgeois et est reclassé dans un emploi durable en territoire luxembourgeois à une distance supérieure à 15 km du lieu de sa résidence habituelle.

5. La garantie des créances du salarié en cas de faillite de l'employeur
L'insolvabilité de l'employeur comporte pour les salarié-e-s qu'il emploie des conséquences économiques et sociales particulièrement graves. Ceci est vrai surtout pour le travailleur dont l'employeur a été déclaré en état de faillite et qui doit résilier de plein droit le contrat de travail qui le liait à l'entreprise. Le/la salarié-e touché/e par la faillite de l'employeur s'adresse au curateur de la faillite qui transmet les déclarations de créance pour vérification à l'ADEM.

6. L'aide au réemploi
Le fonds pour l'emploi peut accorder une aide au réemploi en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à la rémunération antérieure.

7. L'aide à la création d'entreprise
Une aide à la création ou la reprise d'une entreprise légalement établie au Luxembourg et y exerçant ses activités peut être accordée par le Ministre du travail et de l'emploi aux demandeurs d'emploi sans emploi.

8. L'indemnité compensatoire
L'indemnité compensatoire est accordée aux bénéficiaires d'un reclassement interne et en cas de reclassement externe opéré par le Service des travailleurs à capacité de travail réduite. L'indemnité compensatoire représente la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.

Les mesures en faveur de l'emploi spécialement destinées aux jeunes âgés de moins de 30 ans

On y distingue :

1. Le contrat d'initiation à l'emploi (CIE)
Ce contrat, réservé aux promoteurs qui peuvent offrir au jeune demandeur d'emploi une réelle perspective d'emploi à la fin du contrat, a pour finalité d'assurer au jeune pendant les heures de travail une formation pratique facilitant l'intégration sur le marché du travail.

2. Le contrat d'appui-emploi (CAE)
L'objectif de ce type de contrat est d'offrir au jeune demandeur d'emploi de moins de trente ans accomplis une initiation et/ou une formation pratique et théorique en vue d'augmenter ses compétences et de faciliter son intégration respectivement sa réintégration sur le marché du travail. Sont visés les promoteurs n'ayant pas la forme juridique d'une société commerciale au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3. Les aides et primes de promotion de l'apprentissage
Le Ministre du travail et de l'emploi peut attribuer, à charge du fonds pour l'emploi, des aides financières de promotion de l'apprentissage. Il peut également attribuer des primes d'orientation aux jeunes demandeurs d'emploi qui s'insèrent dans la vie active comme salarié-e-s sous le couvert d'un contrat de travail ou comme apprentis sous le couvert d'un contrat d'apprentissage.

4. L'aide au réemploi
Le fonds pour l'emploi peut accorder une aide au réemploi en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à la rémunération antérieure.

5. L'indemnité compensatoire
L'indemnité compensatoire est accordée aux bénéficiaires d'un reclassement interne et en cas de reclassement externe opéré par le Service des travailleurs à capacité de travail réduite. L'indemnité compensatoire représente la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.

Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans

On y distingue :

1. Le stage de réinsertion professionnelle (SRP)
Ce stage est destiné aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans et recevant une formation théorique et pratique auprès d'un employeur.

2. L'occupation temporaire indemnisée (OTI)
Sur proposition du Ministre du travail et de l'emploi, le Gouvernement en conseil peut décider l'organisation de travaux d'utilité publique destinés à l'occupation des demandeurs d'emploi indemnisés.

3. L'aide au réemploi
Le fonds pour l'emploi peut accorder une aide au réemploi en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à la rémunération antérieure.

4. L'indemnité compensatoire
L'indemnité compensatoire est accordée aux bénéficiaires d'un reclassement interne et en cas de reclassement externe opéré par le Service des travailleurs à capacité de travail réduite. L'indemnité compensatoire représente la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.

Les autres mesures en faveur de l'emploi

On y distingue :

1. Les mesures de formation (FORMA)
Les mesures de formation doivent permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.
Dans les statistiques de l'ADEM, le poste FORMA comprend également les données de l'apprentissage pour adultes.

2. L'apprentissage pour adultes (AP)
Cette mesure de formation, à charge du fonds pour l'emploi permet aux personnes enregistrées à l'ADEM de suivre des cours dans le cadre de l'apprentissage pour adultes préparant aux certificats de CITP, CCM et CATP.

3. Le pool des assistants (PA)
Il s'agit d'un pool de personnes rémunérées, chargées d'assister les directeurs des établissements post primaires dans la surveillance et dans les domaines périscolaire et administratif.

4. Les mesures spéciales (MS)
Ces mesures sont destinées aux demandeurs d'emploi et sont pris en charge par des associations sans but lucratif.

5. Les mesures de formation, de rééducation, d'insertion et de placement des travailleurs handicapés
Lorsque la qualité de travailleur handicapé a été reconnue, la Commission d'orientation et de reclassement professionnel peut proposer au directeur de l'Agence pour le Développement de l'emploi, selon l'âge du candidat, son degré d'invalidité ou la nature de son invalidité, et compte tenu de ses capacités antérieures, des mesures de placement, de formation ou de rééducation professionnelles, des mesures d'initiation ou des stages d'adaptation ou de réadaptation au travail.

6. Activités d'Insertion professionnelle (AIP)
Il s'agit des affectations temporaires (travaux d'utilité collective et stages en entreprise) organisées par le SNAS (anciennement ATI).

Le service de l'emploi féminin

Le service de l'emploi féminin a pour missions :
- de soutenir les demandeurs d'emploi de sexe féminin dans leur recherche d'un emploi soit par l'organisation d'ateliers soit par l'entretien individuel,
- de sensibiliser le personnel de l'ADEM en ce qui concerne l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi,
- de collaborer étroitement avec le Service de la Formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et les associations féminines œuvrant dans le domaine de l'emploi en matière de mesures de formations et le Ministère de l'Egalité des chances,
- d'organiser des ateliers « Fraen op der Sich no Aarbecht ».

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

D.02.02.03. Les services à l'égalité des chances

Les services à l'égalité des chances

Depuis la création du Réseau des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes en 2003[35], le cadre politique et réglementaire en matière d'égalité entre femmes et hommes a fortement évolué. Le Réseau national des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes en collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg a rédigé en 2008 un manuel à l'adresse des communes envisageant la création d'un service communal ou régional à l'égalité. Le texte qui suit s'en inspire et plus de détails sur les différents services y sont disponibles.

Le premier service à l'égalité des chances est créé en 1989 (Bettembourg), le second 10 années plus tard en 1999 (Sanem). Trois années après, les créations de services s'enchaînent : 2002 (Esch-sur-Alzette, a.s.b.l. « Service à l'égalité des chances Réiden » et la Ville de Luxembourg avec une tâche partielle au sein du service du personnel et temps plein depuis 2006), 2003 (Dudelange avec une décharge de 10h, depuis 2006 avec une demi-tâche), 2004 (Differdange, Echternach), 2005 (Schifflange), 2004(Echternach), 2003 (Redange sur Attert), ainsi que Hesperange, Junglinster et Strassen.

Si dans les années 80 le premier service, nommé « Femme et Famille » avait comme mission principale d'assister les femmes de la commune ainsi que de conseiller le collège des bourgmestre et échevins en matière de garde et de scolarisation des enfants, les missions ont évolué - depuis les années 90 - vers un objectif, d'abord de soutien aux femmes dans tous les domaines de la vie courante puis de promotion de l'égalité effective des droits et des potentialités des hommes et des femmes. Les services créés à partir de 2002 sont désormais identifiés et nommés « services à l'égalité des chances entre femmes et hommes » ; à l'exception d'un d'entre eux, le Genderhaus, qui fait, de par son nom déjà, référence à la mission du gender mainstreaming. Les tâches confiées aux services se diversifient et dépassent largement celles de conseil, d'information et d'orientation des femmes de la commune. Elles sont de plus en plus de nature, d'un côté, à s'intégrer dans la politique communale globale et, de l'autre, à permettre la conception et la réalisation de manifestations, de projets et de coopérations diverses en vue d'une action proactive et visible vers l'extérieur. Trois services se voient plus explicitement confier des missions étroitement liées à la politique communale globale (Dudelange, Esch-sur-Alzette et Luxembourg). La Ville de Luxembourg a opté pour la création d'un poste de délégué-é à l'égalité sous l'autorité directe du collège, et non d'un service à part.

Par délibération communale, le conseil communal désigne, parmi les membres du collège des bourgmestre et échevins, le délégué politique à l'égalité entre femmes et hommes qui sera responsable de la politique communale d'égalité entre femmes et hommes. Ses missions sont les suivantes :
- représenter au niveau de la commune, la personne responsable de l'égalité entre femmes et hommes ;
- soulever, systématiquement, la question, si la nouvelle action ou le nouveau projet engagé par la commune respecte l'aspect de l'égalité entre femmes et hommes ;
- promouvoir l'institution d'une commission à l'égalité entre femmes et hommes, entretenir le contact avec cette commission et appuyer ses travaux ;
- promouvoir la création d'un service à l'égalité entre femmes et hommes sur base communale ; entretenir le contact avec ce service et appuyer ses travaux ;
- encourager le "networking" entre les associations de femmes ;
- se manifester publiquement, informer, sensibiliser la population locale.

Par ailleurs, chaque administration communale désigne une commission à l'égalité entre femmes et hommes dont les missions sont les suivantes :
- émettre des avis sur les projets envisagés par la commune (mesures horizontales) ;
- répondre aux demandes d'avis du conseil communal et prendre des initiatives propres en matière d'égalité entre femmes et hommes ;

[35] *Cf. Pour l'égalité entre femmes et hommes – Services communaux à l'égalité des chances (descriptif technique du fonctionnement des services, recommandations, exemples de bonnes pratiques), Réseau national des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes en collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg, septembre 2008.*

- entretenir le contact avec la/le délégué-e politique à l'égalité entre femmes et hommes ;
- stimuler la réflexion et le débat politique en matière d'égalité entre femmes et hommes ;
- promouvoir l'approche du genre (gender mainstreaming) à tous les niveaux de la politique communale ;
- proposer un plan d'action prenant en compte les objectifs à atteindre ;
- collaborer avec les autres commissions consultatives de la commune et avec les associations œuvrant dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes ;
- se manifester publiquement, organiser des manifestations diverses (conférences, formations, expositions…) ;
- promouvoir la création d'un service à l'égalité entre femmes et hommes sur base communale, entretenir le contact avec ce service et appuyer ses travaux.

D'après l'étude réalisée par le CNFL, *Les femmes dans les commissions consultatives communales au Luxembourg en 2013*, dans l'ensemble des communes du Luxembourg, le nombre de services à l'égalité est de 12, le nombre de commissions consultatives d'égalité est de 43 et le nombre de délégué-é-s politique à l'égalité est de 48. De sorte que toutes les communes sont équipées d'au moins un de ces trois organes.

Le Ministère de l'Egalité des chances a développé des outils permettant aux responsables politiques et à l'administration communale de structurer leurs mesures et actions en faveur de l'égalité en analysant la situation au sein de la commune et en définissant des objectifs à atteindre. Le SYVICOL et le CNFL ont développé un modèle de plan d'action communal pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale dans le cadre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes sur le plan local initié par le Conseil des Communes et des régions de l'Europe.

D. Politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

D.02. Mesures d'insertion et de formation

D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

D.02.02.04. Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue

Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue

Extrait de www.cnfpc.lu

Le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) organise :

- des cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelles (COIP) ;
- des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle ;
- des cours d'apprentissage pour adultes, tels que le certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), le certificat de capacité manuelle (CCM) ;
- des formations à caractère général ou spécifique pour les besoins d'entreprises, des secteurs professionnels ou des associations sur la demande du ministre du travail ;
- des cours du soir.

Le Centre se concentre dans les secteurs de formations artisanaux et industriels que ce soit pour les jeunes menacés d'exclusion faute d'avoir pu obtenir une qualification initiale ainsi que pour les adultes confrontés à l'exigence d'adapter leur savoir professionnel à un environnement changeant en permanence. Par la formation professionnelle, le Centre s'engage à élaborer des concepts de formation permettant l'acquisition et le développement des compétences auprès des apprenants. Dans un esprit d'innovation, le Centre doit se donner les moyens non seulement d'améliorer la qualité des biens et services qu'il offre, mais également de consolider les compétences acquises pour les personnes à la recherche de nouvelles qualifications.

Les **COIP** sont destinés aux élèves âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans pour lesquels la décision du conseil de classe ne prévoit pas l'avancement dans les classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, pour les élèves qui ne trouvent pas de poste d'apprentissage ainsi que pour ceux ayant quitté prématurément l'école et sur demande de l'Action Locale pour Jeunes.

Les COIP concernent les métiers du bâtiment, de l'électricité, de la mécanique automobile, du bois, du métal, de la peinture, de la vente, des soins corporels (par exemple coiffure) et de l'habillement (par exemple couture). Ils ne représentent plus exclusivement une mesure antichômage, comme c'était le cas jusqu'en 2007, mais font partie intégrante du système formel d'éducation et de formation. Ils permettent de construire un projet professionnel réaliste grâce à des rencontres avec des responsables qui présentent leurs métiers. Des stages en entreprises permettent de valider le projet de chacun et chacune et d'acquérir les premiers gestes professionnels. Cette formation permet à chacun de bénéficier d'une remise à niveau sur les savoirs de base en enseignement général (communication, calcul, éducation civique et sociale, technologies d'information et de communication, éducation physique et sportive). Ce travail est construit en lien direct avec le projet professionnel. La formation est individualisée pour répondre au mieux aux besoins de chaque personne et permettre à chacun d'apprendre à apprendre et à y prendre plaisir. Elle propose à chacun de bénéficier d'un coaching personnalisé pour réussir son parcours.

Les **cours de formation professionnelle continue** concernent les domaines suivants : la couture, la comptabilité, le dessin technique, l'électrotechnique, les engins de levage, le forgeage, la maçonnerie, la mécanique, la menuiserie, la soudure, le tournage fraisage et l'informatique.

La reconversion professionnelle peut se faire dans les domaines d'aide-bureau, d'aide-polyvalente, d'aide-serrurier, de bureautique, d'initiation en bureautique, de retouches en confection, de service restauration, de soudure, d'opérateur sur machines CNC.

Les **cours d'apprentissage pour adultes** sont réservés aux adultes admis à l'apprentissage adultes.

Le **certificat d'aptitude technique et professionnelle** concerne les métiers de vendeur, d'électricien, et d'installateur sanitaire / chauffage, et le **certificat d'initiation technique et professionnelle**

concerne les métiers de vendeur, d'installateur sanitaire / chauffage et de mécanicien d'autos et de motos.

Même si certaines formations sont régulièrement répétées depuis des années, l'offre de formation du CNFPC ne repose pas sur un programme annuel rigide et préfixé. Les formations offertes répondent au contraire le plus souvent à une demande précise d'une entreprise privée, d'une commune ou d'une administration publique qui veulent former soit leurs propres agents soit une collectivité professionnelle, ce qui est souvent le cas si le demandeur est par exemple une association représentant un secteur ou une profession précise.

En collaboration avec le demandeur et des spécialistes du secteur concerné, le CNFPC établit les contenues de la formation, la durée des modules et le contact avec les formateurs potentiels. Très souvent les formateurs participent eux-mêmes déjà à l'élaboration du programme de formation.

La durée des formations varie entre une demi-journée et plusieurs semaines. Les formations longues se font normalement au rythme d'une journée de formation par semaine.

Conformément au Règlement grand-ducal du 24 août 2007 relatifs aux modalités d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle, les participants qui peuvent se prévaloir d'un taux de présence d'au moins 80% et qui ont réussi l'épreuve d'évaluation, reçoivent un certificat de formation. Dans tous les autres cas (formation sans évaluation, taux de présence et/ou note insuffisante), les participants reçoivent une simple attestation. Les certificats et attestations délivrés sont homologués par l'Institut National d'Administration Publique.

D.2.2.4-100

Répartition des demandeurs et demandeuses d'emploi participant aux mesures des Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de mesure et par sexe entre 2000 et 2012

Année et type de mesure	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
2000									
Mesures d'initiation et de formation	452	346	798	56,6	43,4	100,0	67,6	75,7	70,9
Mesures complémentaires*	217	111	328	66,2	33,8	100,0	32,4	24,3	29,1
Total 2000	**669**	**457**	**1126**	**59,4**	**40,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
2003									
Mesures d'initiation et de formation	470	417	887	53,0	47,0	100,0	71,1	78,4	74,4
Mesures complémentaires*	191	115	306	62,4	37,6	100,0	28,9	21,6	25,6
Total 2003	**661**	**532**	**1193**	**55,4**	**44,6**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
2006									
Mesures d'initiation et de formation	400	401	801	50,0	50,0	100,0	63,7	77,7	70,0
Mesures complémentaires*	228	115	343	66,5	33,5	100,0	36,3	22,3	30,0
Total 2006	**628**	**516**	**1144**	**54,9**	**45,1**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
2009									
Mesures d'initiation et de formation	73	181	254**	28,7	71,3	100,0	36,5	60,1	50,7
Mesures complémentaires*	127	120	247	51,4	48,6	100,0	63,5	39,9	49,3
Total 2009	**200**	**301**	**501**	**39,9**	**60,1**	**100,0**	100,0	100,0	100,0
2012									
Mesures d'initiation et de formation	10	36	46**	21,7	78,3	100,0	6,4	26,3	15,7
Mesures complémentaires*	146	101	247	59,1	40,9	100,0	93,6	73,7	84,3
Total 2012	**156**	**137**	**293**	**53,2**	**46,8**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

** Pool de ressources et projets de coopération*
*** Ce nombre a diminué sensiblement pour cause d'un changement de législation : les COIP (Cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelle) ont été intégrés dans le système formel d'éducation et s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans qui ne remplissent pas les critères pour accéder au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique ou qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour accéder au marché de l'emploi. Ils ne sont donc plus considérés comme demandeurs d'emploi.*

Source :
CNFPC Ettelbruck / CNFPC Esch

Champ :
Résidents

Liste des sigles

ADEM	Agence pour le Développement de l'Emploi
BCL	Banque Centrale du Luxembourg
BIT	Bureau International du Travail
CCSS	Centre Commun de la Sécurité Sociale
CEPS/INSTEAD	Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques / International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development
Cid-Femmes	Centre d'information et de documentation des femmes
CITE (ISCED)	Classification Internationale Type de l'Education
CITI	Classification Internationale Type par Industrie
CITP (ISCO)	Classification Internationale Type des Professions
CNAP	Caisse Nationale d'Assurance Pension
CNFL	Conseil National des Femmes du Luxembourg
CNFPC	Centre National de Formation Professionnelle Continue
CNPF	Caisse Nationale des Prestations Familiales
CNS	Caisse Nationale de Santé
CSL	Caisse des Salariés du Luxembourg
Div-Biz	Diversity in Business
EFT-UE	Enquête Forces de Travail de l'Union Européenne
Eurostat	Office Statistique des Communautés Européennes
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions
FEALU	Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg
HSSM	Salaire Social Minimum Horaire
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
INAP	Institut National d'Administration Publique
INFPC	Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue
LSC	Luxembourg School for Commerce
NACE	Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne
NACELUX	Version luxembourgeoise de la NACE
OLAP	Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité
PAN	Plan d'Action National
PSELL	Panel Socio-Economique «Liewen zu Lëtzebuerg»
PSF	Professionnels du Secteur Financier
RMG	Revenu Minimum Garanti
SSM	Salaire Social Minimum
SNAS	Service National d'Action Sociale
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg
TII	Travailleur Intellectuel Indépendant
UE	Union Européenne
UE15	Union européenne des quinze : Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Autriche, Finlande, Suède
UE27	Union européenne des vingt-sept : Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Autriche, Finlande, Suède, République Tchèque, Slovénie, Slovaquie, Hongrie, Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte, Roumanie, Bulgarie
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Bibliographie

Bases de données utilisées (par ordre d'apparition dans le rapport) :

Enquêtes Forces de Travail de l'Union Européenne – Eurostat

Recensements de la Population – STATEC

Enquêtes Forces de Travail – STATEC

Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) – Ministère de la Sécurité Sociale

Banque Centrale du Luxembourg (BCL)

Chambre des métiers du Grand-Duché de Luxembourg

Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Enquêtes Femmes dans la prise de décision 2001, 2004 et 2011 – Ministère de l'Egalité des chances – Chambre de Commerce – chambre des Métiers – CEPS/INSTEAD

EU-SILC - Statistics on Income and Living Conditions - STATEC - CEPS/INSTEAD

Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM) – Ministère du Travail et de l'Emploi

Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL) – CEPS/INSTEAD

Chambre des Employés Privés Luxembourg (CEP-L)

Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC)

Institut National d'Administration Publique (INAP) – Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative

Chambre de Commerce

Service Conciliation Vie familiale et vie professionnelle – Ministère de la Famille et de l'Intégration

Caisse Nationale des Prestations Familiales (CNPF)

Service National d'Action Sociale (SNAS) – Ministère de la Sécurité Sociale

Publications

Aperçu sur la Législation de la Sécurité Sociale au Grand-Duché de Luxembourg – Ministère de la Sécurité Sociale – Inspection Générale de la Sécurité Sociale

Artisanat : Annuaire Statistique – Centre de Promotion et de Recherche – Chambre des Métiers

Bousselin, Audrey, *Disponibilité locale des structures collectives d'accueil de jeunes enfants. Etat des lieux et lien avec l'emploi des mères de jeunes enfants*. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en juillet 2008, Mai 2010, CEPS/INSTEAD

Bousselin, Audrey, *L'impact du chèque-service accueil sur les dépenses de garde d'enfants : Estimation par méthode de simulation*. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en janvier 2009, Juin 2010, CEPS/INSTEAD

Brosius, Jacques, *L'impact de la crise économique sur l'emploi au Luxembourg,* Les Cahiers du CEPS/INSTEAD n°2011-08, 2011, CEPS/INSTEAD, 20 p.

Bulletins luxembourgeois de l'emploi – ADEM – CEPS/INSTEAD

Communiqué de presse, 63/2013, *La proportion de travailleurs à temps partiel en situation de sous-emploi en hausse à 21,4% dans l'UE27 en 2012,* avril 2013, Eurostat

Communiqué de presse, euroindicateurs, 118/2013, *Le taux de chômage à 12,1% dans la zone euro – à 10,9% dans l'UE27*, juin 2013, Eurostat

Conjoncture Flash, juillet 2013, STATEC

Conjoncture Flash, août 2013, STATEC

European Institute for Gender Equality, *Gender Equality Index Report*, 2013

European Institute for Gender Equality, *Gender Equality Index – Country Profiles,* 2013

FORMASTAT EVOLUTION, *Pratiques de formation – Analyse de l'activité de formation des entreprises – 2007-2011*, Observatoire de la formation, INFPC, 2013

Leduc, Kristel, *Ecart salarial à l'embauche selon le genre : une analyse par métier*, Les Cahiers du CEPS/INSTEAD, Population et Emploi, n°2013_05, 2013, 20p.

Lahr, Isabelle, *Les femmes et le marché de l'emploi*, Ministère de la Promotion féminine, 1997

Lejealle, Blandine, Engel, Danielle, *Les femmes et le marché de l'emploi*, *Actualisation 1999*, Ministère de la Promotion féminine, CEPS/INSTEAD, 1999

Lejealle, Blandine, Guastalli, Eric, Lorentz, Nathalie, *Les femmes et le marché de l'emploi*, *Actualisation 2001*, Ministère de la Promotion féminine, CEPS/INSTEAD, 2002

Lejealle, Blandine, Guastalli, Eric, Lorentz, Nathalie, *Les femmes et le marché de l'emploi*, *Actualisation 2004*, Ministère de la Promotion féminine, CEPS/INSTEAD, 2004

Lejealle, Blandine, Guastalli, Eric, Villeret, Anne, *Les femmes et le marché de l'emploi*, *Actualisation 2007*, Ministère de l'Egalité des chances, CEPS/INSTEAD, 2007

Lejealle, Blandine, Guastalli, Eric, Vanni, Laureen, *Les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi*, *Actualisation 2010*, Ministère de l'Egalité des chances, CEPS/INSTEAD, 2010

Lejealle, Blandine, *Les femmes dans la prise de décision économique – Enquête auprès des entreprises luxembourgeoises en 2000/2001,* Ministère de la Promotion Féminine, CEPS/INSTEAD, 2001

Lejealle, Blandine, *Les femmes dans la prise de décision économique – Actualisation 2004,* Ministère de la Promotion Féminine, CEPS/INSTEAD, 2004

Lejealle, Blandine, *Les femmes et les hommes dans la prise de décision en 2011,* Ministère de l'Égalité des chances, CEPS/INSTEAD, 2012, 53 p.

Lejealle, Blandine, *Le choix d'un domaine de formation : pourquoi les jeunes filles choisissent-elles moins souvent un domaine scientifique que les garçons ?*, Rapport réalisé pour les partenaires sociaux (LCGB, OGBL, UEL), CEPS/INSTEAD, 2012, 85p.

Lejealle, Blandine, Acket, Sylvain, Blond-Hanten, Carole, Martin, Ludivine, Segura, Jordane, *L'entrepreneuriat féminin et masculin au Luxembourg*, Ministère de l'Égalité des chances, CEPS/INSTEAD, 2011

Les chiffres clés de l'Education Nationale – Statistiques et indicateurs, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Les femmes dans les commissions consultatives communales au Luxembourg en 2013, 2013, CNFL

L'économie luxembourgeoise au 20ème siècle – STATEC – 1999

NACELUX Rév. 2 – Version luxembourgeoise de la NACE Rév. 2, nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne – Introduction, structure et notes explicatives, STATEC, 2010

Note de conjoncture n°1-13, Mai 2013, STATEC

Pour l'égalité entre femmes et hommes – *Services communaux à l'égalité des chances (descriptif technique du fonctionnement des services, recommandations, exemples de bonnes pratiques)*, Réseau national des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes en collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg, septembre 2008

Progress on equality between women and men in 2012, A Europe 2020 initiative, European Commission, Directorate General for Justice, 2013, 60 p.

Rapports annuels de la Chambre de Commerce et Luxembourg School for Commerce

Rapports d'activité de l'OLAP

Rapports d'activités de l'Université du Luxembourg

Rapports d'activité du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Rapports d'activité du Ministère de l'Egalité des chances

Rapports d'activité du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Rapports d'activité du Service National d'Action Sociale

Rapport Général sur la Sécurité Sociale au Grand-Duché de Luxembourg – Ministère de la Sécurité Sociale – Inspection Générale de la Sécurité Sociale

Ries, Jean, *Regards n°6/2011 sur l'écart salarial hommes/femmes*, 2011, STATEC, 4p.

Statistiques en Bref, 20/2010, *Impact of the crisis on unemployment so far less pronounced in the EU than in the US*, 2010, Eurostat

Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, 2010.